tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Thèse de Doctorat

Fanny-Anaïs LEGER-SMITH

Mémoire présenté en vue de l'obtention du
Grade de Docteur de l'Université d'Angers
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans

École doctorale : DEGEST (Droit, Economie, Gestion, Environnement, Société et Territoires)
Discipline : Aménagement de l'espace, urbanisme, Spécialité : Aménagement
Unité de recherche : GRANEM Groupe de Recherche Angevin en Economie et Management
UMR-MA 49 / ESO Espaces et Sociétés UMR CNRS 6590
Université d'Angers, Agrocampus Ouest Centre d'Angers.
Soutenue le 27 Juin 2014
Thèse N° : 1397

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DES PAYSAGISTES FACE AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE LA CONCEPTION URBAINE

JURY

Rapporteurs :	**Pierre DONADIEU,** Professeur Emérite, Ecole Nationale Supérieure de Paysage, Versailles. **Anne SGARD**, Professeure, Université de Genève, Suisse.
Examinateurs :	**Cyria EMELIANOFF**, Professeure, Université du Maine, Le Mans. **Karine MANGIN,** Chargée de mission Paysages, Bureau des Paysages et de la Publicité Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.
Directeur de Thèse :	**Walid OUESLATI**, Professeur, Agrocampus Ouest, Centre d'Angers.
Co-encadrant de Thèse :	**Hervé DAVODEAU**, Maître de Conférence, Agrocampus Ouest, Centre d'Angers.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

« *All sciences should be scholarly, but not all scholarship can be rigorously scientific… The terrae incognitae of the periphery contains fertile grounds awaiting cultivation with the tools and in the spirit of the humanities* » John Kirtland Wright (1891–1969), géographe

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

REMERCIEMENTS

Je remercie Pierre Donadieu pour mon introduction au domaine de la recherche en paysage il y a maintenant six années. Je remercie Walid Oueslati et Hervé Davodeau pour leur encadrement scientifique de qualité dans ce travail de thèse. Je les remercie aussi pour nos collaborations sur les publications pour lesquelles nous sommes co-auteurs. Je remercie aussi Julien Salanié pour avoir partagé ses compétences pour une publication clé dans mon travail de thèse. Un grand merci à toute l'équipe de l'école de Paysage d'Angers pour son accueil chaleureux, son soutien et pour son encadrement administratif sans faille. J'ai particulièrement apprécié mon expérience pédagogique en atelier aux côtés de Frédérique Garnier et Joséphine Audebert. Je remercie le bureau des paysages du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour le financement qui m'a permis de mener à bien ce travail de recherche ainsi que l'Université de Nantes, Angers, Le Mans pour la bourse de mobilité qui m'a permis de partir au Royaume-Uni. Je remercie Ian Thompson et son équipe de la *School of Planning, Architecture and Landscape, Newcastle University* au Royaume-Uni pour m'avoir accueillie pendant deux mois, m'avoir permis de réaliser mon travail de terrain et avoir suivi mon travail avec grand intérêt. Merci à tous les paysagistes et spécialistes du paysage et des écoquartiers qui ont accepté de répondre à mes questions lors d'entretiens, de me faire visiter leurs projets et de relire mon travail. Merci à l'inspiration et au dynamisme suscités dans mon travail par les organisations suivantes dédiées à la recherche en paysage : en France, les Journées Doctorales en Paysage et la revue Projet de Paysage, le *European Council for Landscape Architecture Schools* ECLAS et l'école de paysage de Alnarp en Suède (*Swedish University of Agricultural Science, Department of Landscape Architecture, Planning and Management*). Je remercie également ma famille, Louis Leger, Aline Saint-Germes, Claire Leger, Louis-Alexis Leger, mes collègues et amis Thomas Coisnon, Christian Lichiardopol, Lina Snodgrass et Armelle Tardiveau pour leurs relectures, leurs temps et leur soutien. Enfin, je remercie chaleureusement mon mari Paul Smith pour ses conseils avisés de géographe et paysagiste et ses encouragements permanents. Enfin, une pensée pour mon beau-père, Peter Smith, géographe britannique qui suivit mon travail avec intérêt.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET CADRE CONCEPTUEL DE LA THÈSE

Section 1 - Périmètre de recherche 15

1.1. Le paysage : concept en quête d'une identité disciplinaire propre 15
1.2. Qui sont les paysagiste-concepteurs ? 16
1.3. La diversité de la formation des paysagistes en France 18
1.4. Les pratiques paysagistes à travers la démarche de projet de paysage 20
Le projet de paysage enseigné dans les écoles de paysage 20
Le projet de paysage dans la réglementation : la loi MOP et les différentes missions du paysagiste dans le projet urbain 22
La théorie du projet de paysage : projet de paysage / projet urbain 26
1.5. Le paysage comme ressource : l'économie du paysage 28
1.6. Diversité des facteurs d'évolution des pratiques paysagistes 28
1.7. Les nouveaux enjeux écologiques en urbanisme, d'une science observationnelle à un concept opérationnel 30

Section 2 - Problématique de la thèse 32

2.1. Trois hypothèses de recherche 33
2.2. Une méthodologie propre à une recherche-paysagiste basée sur des emprunts disciplinaires 34
2.3. Analyses en miroir France / États-Unis et France / Royaume-Uni 37
2.4. Limites du périmètre de recherche 38

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

PARTIE I - ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE DISCOURS DES PAYSAGISTES

Chapitre 1 - Écologie et paysage : l'intégration progressive des enjeux écologiques dans le domaine de l'aménagement du paysage urbain 43

1.1. Fin du XIXe siècle : l'hygiénisme et le système de parc des grandes villes américaines 44
1.2. Du début du siècle aux années cinquante 49
1.3. La révolution environnementale des années soixante 50
1.4. Les années soixante-dix et le premier choc pétrolier, la montée en puissance des questions climatiques 51
1.5. Les années quatre-vingt et la décentralisation : le développement de l'écologie urbaine et de l'écologie du paysage 54
1.6. Les années quatre-vingt-dix : le développement durable 55
1.7. Les années 2000 : le paysage urbain, un médium pour l'aménagement urbain durable et la résilience urbaine 57
1.8. Les années 2010 : le paysage, une réponse à mi-chemin entre pragmatisme écologique et éthique écologique ? 59
1.9. Le projet de paysage comme mode opératoire de la conception urbaine écologique 60

Chapitre 2 - Analyse de la nature et du statut du discours du Landscape Urbanism en lien avec des discours similaires en France : un tournant dans la pensée paysagiste ? 64

2.1. Quels sont la nature et le statut du discours du Landscape Urbanism ? 64
2. 2. La pratique du discours en paysage 65
2.3. Emprunts disciplinaires pour l'élaboration de la méthodologie de recherche 67
2.4. Objectif de la méthodologie : analyse du discours du Landscape Urbanism en parallèle avec des discours similaires en France 68

Chapitre 3 - Résultats : Le Landscape Urbanism, du discours aux pratiques, une opportunité pour les paysagistes 71

3.1. Le Landscape Urbanism : discours international et émergence européenne 71
3.2. Principes du Landscape Urbanism 74
Processus de temps : une approche dynamique des processus écologiques 76
Superposition des surfaces : une articulation des surfaces et des échelles pour une meilleure compréhension du site 80
3.3. Le Landscape Urbanism, discours de légitimation de l'expertise paysagiste renforçant des pratiques existantes 86

Chapitre 4 - Perspectives : Le Landscape Urbanism relance un débat disciplinaire 87

4.1. Landscape Urbanism : A new name for some old ways of thinking (James, 1907) 87
4.2. Le Landscape Urbanism : le renforcement du paysage comme discipline 88
4.3. Le Landscape Urbanism enseigné dans les écoles de paysage 89

PARTIE II - ÉVOLUTION DES PRATIQUES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES PAYSAGISTES

Chapitre 1 - Pratiques institutionnelles et juridiques des paysagistes en interaction avec les autres acteurs urbains 96

1.1. Législation du tournant écologique dans l'aménagement du paysage urbain en France 96
1.2. Professions de la conception urbaine : un contexte professionnel pluridisciplinaire qui agence les pratiques paysagistes 100
1.3. Le fonctionnement des marchés publics en France 101
1.4. La procédure de sélection de l'équipe de conception dans le cadre d'un concours : influence sur la nature des combinaisons de compétences 104

Chapitre 2 - Les marchés publics écologiques comme facteurs de développement des professions du paysage 105

2.1. Les compétences professionnelles comme critère qualitatif pour la sélection d'équipes de conception dans les marchés publics écologiques. 105
2.2. La commande publique écologique à l'échelle du quartier comme levier de développement de la filière paysagiste 106
2.3. Questions de recherche et hypothèses 108

Chapitre 3 - Matériel et méthode : analyse de marchés publics 108

3.1. Constitution de la base de données : le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics 109
3.2. Trois types de projets verts identifiés dans la base de donnée 111
3.3. Construction de combinaisons type de compétences à analyser 113
3.4. Analyse statistique 115

Chapitre 4 - Résultats 116

4.1. Description de la base de données 116
4.2. Les marchés publics écologiques favorisent les équipes pluridisciplinaires dans la demande mais pas dans l'attribution des groupements de compétences professionnelles 117

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

4.3. Les marchés publics écologiques ne favorisent pas les groupements de compétences professionnelles contenant la compétence paysage ni dans la demande ni dans l'attribution 119
4.4. Les marchés publics écologiques ne favorisent pas le paysagiste pour devenir mandataire ni dans la demande ni dans l'attribution 123

Chapitre 5 - Perspectives pour le développement de la filière paysage dans le contexte de marchés publics écologiques émergents 126

5.1. La reconnaissance du paysage comme expertise urbaine et écologique 126
5.2. La reconnaissance du paysage comme discipline académique 127
5.3. La reconnaissance du paysage comme profession réglementée 128
5.4. Remise en cause de la commande publique et du processus de concours 130

PARTIE III - OBSERVATION DES PRATIQUES ÉMERGENTES DE CONCEPTION ÉCOLOGIQUE DES PAYSAGISTES

Chapitre 1 - Périmètre de recherche : focus sur les écoquartiers en France et au Royaume-Uni 136

1.1. Définition des termes : les écoquartiers et les quartiers durables en France 136
1.2. Méthode d'évaluation environnementale à l'échelle du quartier en France 138
1.3. Intérêt du cas britannique : les écoquartiers et les quartiers durables au Royaume-Uni 141
1.4. Méthodes d'évaluation environnementale à l'échelle du quartier au Royaume-Uni 142
1.5. Le quartier écologique, projet propice au développement des pratiques paysagistes 146
1.6. Comment les pratiques paysagistes évoluent-elles ? 147

Chapitre 2 - Une méthodologie pour observer des pratiques paysagistes innovantes basée sur des critères écologiques à l'échelle du quartier 149

2.1. Critères écologiques d'analyse : croisement des objectifs opérationnels du programme Écoquartier en France et des critères d'évaluation britanniques 149
2.2. Hypothèses 151
2.3. Méthodologie de recherche 152
2.4. Sélection des cas d'étude 153
2.5. Méthodologie de l'entretien 154
2.6. Entretiens préparatoires 155
2.7. Entretiens des paysagistes des projets 157
2.8. Analyse de projet de paysage 159
2.9. Visite de site : balades urbaines 159

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 3 - Résultats 160

3.1. Evolution des pratiques paysagistes pour chaque domaine écologique étudié 183
Les systèmes de gestion durable de l'eau : un facteur de différenciation des pratiques paysagistes 183
La Biodiversité, un facteur en faveur de l'intervention paysagiste 195
L'amélioration du sol : un facteur central pour la prise en compte du substrat mais encore peu développé à l'échelle du quartier 201
Matériaux recyclés : du traçage au recyclage sur place 203
Gestion des déchets et recyclage : un gestion coûteuse qui limite sa mise en place 204
Déplacements durables : une intervention paysagiste nécessaire en amont du projet 205
Énergies durables et renouvelables : peu d'interventions paysagistes concrètes dans ce domaine 207
Les jardins familiaux : un domaine propice à l'intervention du paysagiste 209
Conclusion de l'analyse par domaine écologique 210
3.2. L'évolution du processus de conception paysagère 213
L'enseignement en paysage 215
L'influence des figures de la profession et de sa propre pratique 218
Multidisciplinarité et collaborations professionnelles 219
La commande publique écologique et sa reformulation 221
Contexte économique et coût 223
Conclusion 224

Chapitre 4 – Quelles Typologies de pratiques paysagistes écologiques émergentes ? 224

4.1. Différentes postures paysagistes par rapport à l'écologie 225
L'écologie comme bon sens, sous entendue 226
L'écologie comme facteur d'inspiration 227
L'écologie comme connaissance fine du milieu 228
L'écologie comme approche techniciste 228
L'écologie comme plan de gestion 229
L'écologie comme posture politique 230
Conclusion sur les postures paysagistes par rapport à l'écologie 231
4.2. Principes d'écologisation des pratiques de conception des paysagistes 231
Une approche paysagiste systémique, adaptée au site et aux conditions existantes 232
Pluridisciplinarité : le paysagiste, loin de la figure de l'urbaniste mandataire 233

Chapitre 5 - Perspectives de réflexion 234

5.1. Critique de la grille de critères écologiques : cocher des cases ou reformuler la commande ? 234
5.2. La réalité des paysages créés dans ces quartiers : l'écologie comme facteur d'homogénéisation ou de différenciation ? 237

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

CONCLUSION GÉNÉRALE

Rappel de la problématique 241
Rappel des résultats 242
Résumé des résultats 244
L'écologie comme outil de la démarche de projet de paysage et opportunité de développement de la filière paysagiste 245
Pour aller plus loin : comment développer ce travail de recherche ? 246

RÉFÉRENCES

FIGURES / TABLEAUX / ENCADRÉS

ANNEXES

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

INTRODUCTION ET CADRE CONCEPTUEL DE LA THÈSE

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DES PAYSAGISTES

Durant les dernières décennies, les activités humaines ont engendré une croissance économique qui a favorisé l'élévation du niveau de vie. Or la croissance économique et démographique s'effectue à un rythme plus soutenu que la réduction des dégradations environnementales engendrées (OCDE, 2012). Le réchauffement du système climatique est sans équivoque depuis les années 1950 (GIEC, 2013). Depuis les années 2000, la proportion de la population vivant dans des espaces urbains est majoritaire : nous sommes entrés dans « *le premier siècle urbain* » (Steiner, 2011). Le rythme rapide d'urbanisation soumet les écosystèmes à l'influence des villes et des environnements construits (Pauleit, Ennos, & Golding, 2005). De ce fait, la ville concentre l'essentiel des enjeux écologiques de demain. De nombreux indicateurs témoignent des signes d'un réchauffement climatique et de l'augmentation de l'émission des gaz à effet de serre. Trois facteurs se combinent, la démographie, la consommation d'espace et la conception urbaine, à l'origine d'impacts écologiques sans précédent sur la qualité de l'eau et de l'air, l'appauvrissement de la biodiversité, l'augmentation de la pollution atmosphérique (OCDE, 2012). Dans le contexte d'une urbanisation croissante et d'une limitation des ressources, il est devenu indispensable de prendre en compte les enjeux environnementaux dans le domaine du développement urbain. Une véritable modernisation écologique s'opère dans la manière de penser stratégiquement les espaces urbains. Ce sont les processus par lesquels l'environnement est pris en compte dans les politiques publiques, dans les organisations et dans les pratiques professionnelles. Cela passe par l'économie des ressources, la gestion et la concentration des moyens de transport, et d'industrie, une limitation de l'étalement urbain, la réduction de l'imperméabilisation des sols, l'utilisation d'énergies alternatives, de matériaux recyclés... Ce tournant se traduit aujourd'hui par l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles de la conception urbaine. Les acteurs urbains modifient leur pensée et leurs discours, les théories qu'ils produisent, leurs pratiques de conception, les programmes d'enseignement, les

thèmes de recherche. Ils font évoluer leurs outils, leurs domaines d'expertise, leurs savoir-faire. Outre les pratiques individuelles du praticien, c'est toute la profession de la conception urbaine qui s'en trouve ébranlée, avec de nouvelles manières de collaborer entre disciplines, de nouvelles compétences professionnelles requises, de nouveaux domaines de savoir en jeu. Cela concerne aussi les paysagistes dont le domaine d'expertise est traditionnellement positionné à l'interface entre architecture et sciences naturelles et qui revendiquent, depuis quelques années, une expertise urbaine.

Ce travail de thèse interroge l'impact du tournant écologique dans la conception urbaine sur l'évolution des pratiques des paysagistes. Nous cherchons donc ici à examiner l'écologisation des pratiques paysagistes. Il s'agit de construire des schémas de compréhension et d'explication des processus de changement, de décrire et de caractériser ces processus. La théorie de la modernisation écologique explore les efforts combinés qui, par différents processus, produisent peu à peu les changements en direction d'une société écologique et d'une économie propre (Mormont, 2013). Cette innovation peut provenir des acteurs civils ou industriels, des sciences et de leurs interactions à différentes échelles, mais aussi de l'État et de ses politiques publiques innovantes.

Afin d'exposer notre problématique, cette introduction s'attache à définir notre périmètre de recherche. Nous définissons ce que nous entendons par paysage et paysagistes, quelles pratiques paysagistes nous intéressent, et comment le projet de paysage constitue un cadre de ces pratiques. Nous explorons les facteurs d'évolution possibles et argumentons notre approche du point de vue du tournant écologique. L'exposé de nos questions de recherche et de notre problématique nous conduit ensuite à définir notre méthodologie ainsi que les limites du périmètre de recherche.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Section 1 - Périmètre de recherche

La définition de nos termes, des concepts que nous manipulons est essentielle pour délimiter le périmètre de recherche. La définition du concept central de paysage et du projet de paysage nous amène à nous interroger sur ce qu'est une pratique professionnelle, ce qu'est un paysagiste, mais aussi comment sont encadrées leurs pratiques et quels en sont les facteurs d'évolution.

1.1. Le paysage : concept en quête d'une identité disciplinaire propre

La Convention Européenne du Paysage permet « *une reconnaissance juridique du paysage a l'échelle européenne* » (Luginbühl, 2007). Elle définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Le paysage est « *un élément important de la qualité de vie des populations* » (Conseil de l'Europe, 2000). Les dynamiques paysagères sont l'objet de politiques publiques plurisectorielles, comme l'aménagement du territoire, les transports, l'agriculture, l'écologie.

Le paysage est aussi un objet de recherche pluridisciplinaire. La notion de paysage se place à l'interface entre une réalité matérielle, et une réalité immatérielle, qui est une représentation sociale et qui ne se limite pas à la considération objectivante du paysage. Le paysage est donc une production sociale et culturelle, « *produit du regard porté sur le territoire, mais aussi produit de l'action d'une société sur son espace* » (Toublanc, 2009). Pour Augustin Berque, le « *milieu* » joue un rôle pivot, à l'interface entre l'environnement dans sa dimension physique, et le paysage dans sa dimension sensible, entre lesquels existe une relation ambivalente ou « *trajection* ». La double perception, à la fois objective et subjective de ce processus constituerait la « *médiance* » (Berque, 2000). La notion même de paysage est donc multiple et fait appel à de nombreuses autres disciplines, comme la géographie, l'économie, l'écologie, la sociologie qui permettent d'approcher par divers angles les particularités matérielles et immatérielles du paysage.

Depuis vingt-cinq ans, un débat a lieu sur le domaine de connaissance, la définition et le statut d'une « *discipline du paysage* » (Chomarat-Ruiz, 2008). La « théorie du projet de paysage » constitue en France un domaine de recherche émergent qui s'intéresse au domaine du paysage et aux pratiques paysagistes, produit par des chercheurs d'origines disciplinaires diverses, provenant des sciences naturelles et sociales (Berque, Conan, Donadieu, Lassus, & Roger, 1999; Besse, 2000b). Ce domaine de recherche s'attache à étudier le paysage en tant qu'outil opérationnel et les pratiques professionnelles des paysagistes à travers leurs démarches, leurs méthodes d'intervention et de mise en œuvre. Au sein de ce domaine de recherche, un domaine plus restreint est constitué par un groupe

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

de paysagistes praticiens qui se sont tournés vers la recherche. Certains désignent ce domaine par le terme de « recherche paysagiste ». Le nombre de paysagistes réalisant des thèses reste néanmoins restreint. En France, des initiatives comme la revue Projet de paysage, la création d'un Master Théorie et démarches de projet de paysage à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles ou l'enseignement sur l'histoire des pratiques paysagistes cherchent à répondre à une demande émergente dans ce domaine. Ce travail de thèse s'inscrit dans ce domaine de recherche et constitue un moyen de produire un savoir basé sur des considérations pratiques paysagistes, dans la lignée de thèses récentes de paysagistes (Cormier, 2011; Geisler, 2011; Keravel, 2008; Pernet, 2011; Romain, 2010). L'objet de recherche est ici le développement du champ professionnel des paysagistes, leurs activités de conception et la structuration de la profession à travers les collaborations disciplinaires dans le projet urbain et leurs discours. De ce fait, se pose ici la question de la distanciation du chercheur paysagiste par rapport à son objet de recherche. Les paysagistes ont la pratique du projet, ce qui les empêche parfois de prendre le recul nécessaire et les amène à formuler des discours professionnels plutôt qu'à s'inscrire dans une démarche de recherche. Selon les paysagistes Thierry Kandjee et Sébastien Penfornis, quatre postures sont alors distinguées : le chercheur académique, le praticien, le chercheur impliqué et le paysagiste chercheur (Kandjee & Penfornis, 2009). En tentant de s'inscrire dans la dernière de ces postures, ce travail s'efforce de puiser dans notre connaissance de la pratique pour en explorer l'évolution.

1.2. Qui sont les paysagiste-concepteurs ?

En Europe, depuis la signature de la Convention Européenne du Paysage de Florence en 2000, les politiques publiques de paysage mises en œuvre dans les pays signataires supposent de faire appel à des professionnels du paysage, les paysagistes, même si cela n'est pas explicite. Selon, le *European Council of Landscape Architecture Schools* (Conseil européen des écoles d'architecte paysagiste), l'Europe compterait entre 20 000 et 25 000 paysagistes et environ 138 écoles de paysage.

Les paysagistes sont représentés par des corps professionnels. Au niveau international, la Fédération Internationale d'Architecture du Paysage ou *International Fédération of Landscape Architects* (IFLA) traite de nombreuses questions quant à la profession, son futur, sa visibilité, et son enseignement (Imbert, 2007). Ce corps professionnel définit la profession de paysagiste de la manière suivante dans son *International Standard classification of occupations* : « *Landscape Architects conduct research and advise on planning, design and stewardship of the outdoor environment and spaces, both within and beyond the built environment, and its conservation and sustainability of development. For the profession of landscape architect, a degree in landscape architecture is required* » (Les paysagistes font de la recherche et du conseil en aménagement, de la conception et de la gestion d'espaces et d'environnements extérieurs, dans et au-delà des environnements construits, et assurent leur conservation et la durabilité de leur développement. Un diplôme en architecture du paysage est requis

pour pratiquer la profession). La Fédération Européenne d'Architecture du Paysage ou *European Fédération of Landscape Architects* (EFLA) est l'organisation professionnelle européenne. Elle promeut la profession au niveau européen, la représente auprès des institutions européennes, fournit une structure active de diffusion d'informations, garantit les standards d'enseignement et les pratiques de la profession. De la même manière, elle définit la profession dans ses Aims and Objectives of Landscape Architecture Education de la manière suivante : « *The Landscape Architect plans and designs urban and rural landscapes in space and time, based on natural features and historic and cultural values. This employs aesthetic and functional, management and scientific principles with appropriate use of techniques and natural and man made materials* » (Le paysagiste réalise les plans et la conception de paysages urbains et ruraux dans l'espace et le temps, basé sur des caractéristiques naturelles et historiques ainsi que des valeurs culturelles. Il a recours à des principes esthétiques et fonctionnels, de gestion et scientifiques, grâce a des techniques appropriées et des matériaux naturels ou conçus par l'homme). Les typologies établies par l'IFLA et l'EFLA classent les paysagistes par la nature de leur activité : conception, aménagement et gestion paysagère.

En 2012, il y a environ entre 2500 et 3000 paysagistes exerçant en France et il sortira environ 170 professionnels des différentes écoles supérieures en paysage françaises en 2013 (Claramunt, 2013). Pierre Donadieu établit une typologie basée sur la nature de leurs interventions : les paysagistes concepteurs, les paysagistes urbanistes planificateurs de paysage, les paysagistes médiateurs pour des missions de médiation paysagère, les ingénieurs paysagistes scientifiques, avec trois compétences : la conduite technique des projets, la conception et la mise en œuvre, et l'analyse pré-opérationnelle, et enfin les entrepreneurs paysagistes (Donadieu, 2009a). Nous ciblons dans ce travail les « paysagistes-concepteurs » comme définis par le groupe de certification AFNOR. Les « paysagistes-concepteurs » apportent des réponses aménagistes à des politiques publiques et revendiquent en France des savoir-faire spécifiques. Ils sont issus des six écoles de paysage en France. Leurs missions peuvent aller de la recherche et l'enseignement, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre à travers la mission de conception, la mise en œuvre, la conduite et la gestion du projet de paysage, et enfin les missions de concertation médiation. La définition de l'AFNOR indique qu'il est un « *expert et maître d'œuvre de projets d'études d'aménagement, de l'échelle du territoire à celle du jardin* » (AFNOR, 2009). Ces paysagistes constituent un corps professionnel identifié, avec des techniques propres et un savoir spécifique lui conférant une « *identité claire* » au sein des professions de la conception (Ogrin, 1994). La particularité de ces paysagistes-concepteurs est leur démarche de projet (cf 1.4). Les contours du projet de paysage permettent aux paysagistes de proposer soit des études de conseil, soit une réponse aménagiste opérationnelle en réponse à un programme.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1.3. La diversité de la formation des paysagistes en France

Afin de délimiter le périmètre de notre recherche, nous précisons que nous nous intéressons aux six écoles de paysage en France, formant aux diplômes correspondant au label de la norme AFNOR paysagiste-concepteur. Nous présentons les six écoles qui diplôment les paysagistes que nous étudions.

- L'École Nationale Supérieure d'Horticulture, ENSH, a été créée en 1874, incluant une chaire d'architecture des jardins et des serres. Elle acquiert le nom actuel d'École Nationale Supérieure de Paysage en 1976. L'école de Versailles est particulièrement significative : c'est à travers elle que s'est différencié progressivement le métier de paysagiste du métier d'horticulteur (Cice & Dubost, 1986). Elle est sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. C'est une école d'enseignement du projet, qui dans la continuité de la section du paysage et de l'art des jardins, a redéfini ses relations avec les sciences horticoles et écologiques. Elle met l'accent sur la subjectivité et la créativité avec sa structure d'enseignement en ateliers. C'est une école de concepteurs et maîtres d'œuvre, ou les enseignants-praticiens paysagistes sont majoritaires.
- L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, ENSAPBx, a été créée en 1991, sous tutelle du Ministère de la Culture. Elle délivre un diplôme de paysagistes Diplômé Par Le Gouvernement DPLG en quatre ans d'études. C'est une école d'enseignement du projet, comme Versailles, mais elle présente une sensibilité plus scientifique et des modalités pédagogiques différentes. Après être diplômés de l'école de Bordeaux ou de Versailles, la moitié des étudiants s'installent comme libéraux, les autres se répartissent entre salariés d'une agence et salariés dans le secteur public.
- L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, ENSAPL, délivre un diplôme de paysagistes Diplômé Par Le Gouvernement DPLG. Elle est sous tutelle du Ministère de la Culture.
- L'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois, ENSNP, a été créée en 1993, sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Elle délivre un diplôme d'Ingénieur de l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois après cinq ans d'étude. L'enseignement de l'école est à la croisée du projet et de l'enseignement scientifique. L'école de Blois destine plus de la moitié de ses étudiants en bureaux d'études, 40% dans les services de l'État.
- L'École Nationale des Ingénieurs de l'Horticulture et du Paysage, ENITHP, fut d'abord créée en 1971 à Angers. Elle est ensuite devenue l'Institut National d'Horticulture et de Paysage en 1997, puis Agrocampus Ouest, Centre d'Angers en 2008. L'école délivre un diplôme d'ingénieur d'Agrocampus Ouest, spécialité paysage, soit trois ans d'études après une classe préparatoire aux grandes écoles, soit cinq ans d'études au total après le baccalauréat. C'est une école d'enseignement scientifique sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. Elle incarne le

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

modèle de l'ingénieur du paysage, caractérisé par un recrutement des élèves sur des critères scientifiques. L'ingénieur paysagiste est un programmateur, un médiateur et un concepteur. Il mobilise ses savoirs scientifiques à travers une démarche de projet. La pédagogie est basée sur un fonctionnement par binôme de paysagistes/chercheurs. L'école d'Angers destine ses étudiants à des postes d'études et de conseil, de gestion d'entreprise et de services, d'enseignement, de formation et recherche. La majorité des ingénieurs-paysagistes diplômés à Angers sont employés dans les structures publiques d'État et territoriales (Donadieu & Bouraoui, 2003) bien que l'on observe aujourd'hui une véritable volonté de se développer vers les métiers de la conception, tant au niveau pédagogique que dans l'employabilité des étudiants.

- Enfin, l'École Nationale Supérieure d'Architecture des Jardins et des Paysages de Paris, ESAJ, délivre un diplôme de Paysagiste concepteur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture des Jardins et des Paysages de Paris. Elle est sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

De nombreuses problématiques se posent aujourd'hui quant au développement de l'enseignement du paysage en France. Dans un contexte de concurrence internationale, cette diversité de diplômes, de Ministères de tutelle et d'identités dans le panel des écoles de paysage ne facilite pas une gestion commune et une promotion des formations. La réforme Licence-Master-Doctorat pour uniformiser les formations en Europe va faire disparaitre le titre DPLG au profit d'un « Diplôme d'État ». Le Ministère de l'Écologie et du développement durable travaille à la création d'événements entre écoles : l'atelier inter-écoles de paysage qui rassemble chaque année plusieurs étudiants et enseignants de chaque école pour travailler sur une problématique commune, les rencontres des écoles de paysage associent les directeurs des différentes écoles et représentants des enseignants une fois par an afin de trouver une convergence entre les écoles et enfin les rencontres doctorales biannuelles sont l'occasion de rassembler les doctorants en paysage. Cette organisation forme le réseau des écoles du paysage en France articulée autour d'une pédagogique professionnalisante tournée vers la pratique du projet de paysage (Davodeau, 2014).

La *European Federation for Landscape Architecture* propose un système d'accréditation des écoles de paysage en Europe basé sur trois critères : un minimum de quatre ans temps plein d'enseignement du paysage, des programmes correspondant à des domaines de savoir précis et un minimum de 50% d'enseignement en atelier. Il existe en 2008 plus de 135 cursus de paysage de niveau Master dans 25 pays (Donadieu, 2009b). Ainsi les écoles présentent une grande diversité, aussi bien dans le contenu de leurs programmes que dans leur modèle pédagogique et leur manière d'enseigner le paysage. Les formations en paysage en Europe regroupent souvent un apprentissage de la conception et de la création artistique et un apprentissage scientifique de l'analyse, du diagnostic et du savoir-faire technique, se situant entre la culture du projet et la culture universitaire, entre l'aspiration, la création artistique et les savoirs naturalistes (Bichindaritz, 2006; Donadieu & Périgord, 2005).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1.4. Les pratiques paysagistes à travers la démarche de projet de paysage

La pratique professionnelle se définit par la manière de pratiquer le métier, de mettre en application des méthodes, processus et outils propres au domaine professionnel observé. Une pratique s'acquiert aussi par les années d'expérience du métier et un développement professionnel permanent. Certaines pratiques professionnelles peuvent, si elles sont reconnues comme étant spécifiques, constituer une expertise, et même faire l'objet d'une réglementation juridique, protégeant les praticiens et codifiant la nature de ces pratiques.

Le champ d'action des paysagistes, leur expertise professionnelle et leur processus de production de paysages s'inscrivent dans une culture du projet, désigné sur le terme de projet de paysage. Le projet de paysage est la démarche du paysagiste-concepteur dans sa pratique d'aménagement, notamment dans le domaine de la conception urbaine. C'est la manière particulière dont les paysagistes appréhendent et comprennent le site par une analyse spécifique de l'espace de projet pour ensuite proposer une réponse aménagiste unique. Il constitue un type de réponse aménagiste reconnue pour s'inscrire dans les dynamiques d'évolution temporelles et spatiales de l'espace considéré.

Examiner la démarche de projet de paysage permet de définir les diverses pratiques paysagistes. Dans les trois paragraphes suivants, nous explicitons le projet de paysage et les pratiques paysagistes à travers trois approches : tels qu'enseignés dans les écoles de paysage, tels que réglementés dans la loi « MOP » et tels que théorisés dans la théorie du projet de paysage.

Le projet de paysage enseigné dans les écoles de paysage

L'enseignement du projet de paysage dans les écoles établit les principes de la démarche de projet. Tout d'abord, l'apport par les enseignants-chercheurs de connaissances fondamentales dans les divers champs disciplinaires tels que les sciences humaines, les sciences biophysiques, la connaissance du milieu, la technique du projet de paysage ou les arts plastiques est essentiel. Les principes et les pratiques du projet sont apportés par les enseignants-chercheurs et par des paysagistes. Longtemps enseignant à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, Michel Corajoud définit le projet comme « *l'acte de concevoir et le résultat de cet acte* » ou la « *capacité de transformer l'espace* » mais il ajoute que le dévoilement de l'activité du projet est problématique (Corajoud, 2010). Le projet de paysage peut être « *assimilé à une démarche de recherche, à une posture intellectuelle génératrice d'un questionnement théorique et productrice de savoirs* » (Toublanc, 2009). Afin de décrire le projet de paysage, les enseignants s'accordent à en définir la posture générale : « *se mettre en état d'effervescence, parcourir en tous sens, explorer les limites, les outrepasser, quitter pour revenir, traverser les échelles, anticiper, défendre l'espace ouvert, ouvrir*

son projet en cours, rester le gardien de son projet ». Ceci passe par différentes phases : « *l'analyse, la formulation d'une hypothèse personnelle, l'analyse spécifique, l'esquisse, la codification schématisation, une seconde esquisse, le projet proprement dit, la phase critique* » (Corajoud, 2000, 2010). Ce discours pédagogique de Michel Corajoud montre bien le processus de création itératif qui passe par des étapes indispensables. L'enseignement décompose le projet en étapes plus ou moins formalisées : la commande du client, l'analyse du site ou diagnostic paysager, la définition des formes à faire advenir, le parti d'aménagement, la conception du projet, la négociation de l'intention, la validation de la solution et l'accompagnement du processus de projet (Donadieu & Périgord, 2005). L'apprentissage du projet de paysage par les étudiants paysagistes passe par la compréhension des attributs du site d'étude et du contexte, la lecture du programme dans le cadre d'une commande à reformuler, la conception proprement dite, le discernement des étapes règlementaires du projet et les missions du paysagiste, les propositions d'aménagement et leurs développements et les postures critiques que le paysagiste doit prendre dans un contexte de projet urbain.

Selon la littérature, la pédagogie française de la démarche de projet met l'accent sur le processus de conception et la créativité des étudiants. Cela « *participe à la réputation d'une pensée et d'une pratique paysagiste française* » (Claramunt, 2013). Il existe une spécificité avérée de la situation française par rapport aux pays du Nord, notamment parce qu'en France, « *les rapports entre société et environnement ne se posent pas dans les termes d'un choix exclusif* » (Luginbühl, 2001). Cela renvoie au thème nature / culture que l'on développe dans la partie I. Or, notre thèse s'intéresse aux pratiques paysagistes face aux enjeux écologiques dans la conception urbaine. L'existence supposée d'une « école française du paysage », s'affranchissant progressivement des influences de la culture paysagiste du nord de l'Europe et laissant la place à une culture plus architecturale et urbaine nous a amenés à confronter le cas français aux contextes outre-Atlantique américain et britannique afin de mettre en exergue les spécificités françaises.

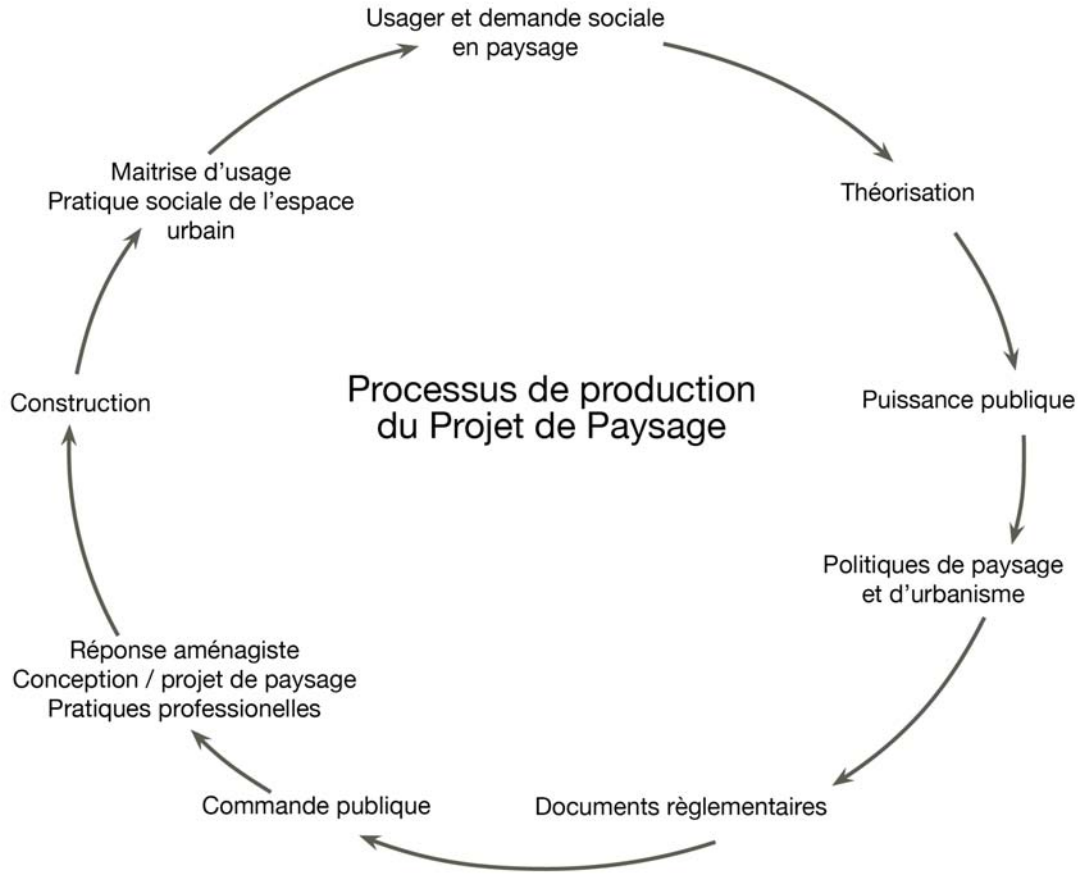
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Le projet de paysage dans la réglementation : la loi MOP et les différentes missions du paysagiste dans le projet urbain

Le diagramme suivant présente le processus de production du projet de paysage en plusieurs étapes. Le projet de paysage est une construction sociale et une démarche mise en place par le paysagiste concepteur dans sa pratique d'aménagement pour répondre à une demande sociale et à un programme établi par un client sur un site. Le processus de production du projet de paysage passe par une phase de théorisation, la formulation de politiques de paysage, de documents réglementaires, la réponse à une commande publique à travers sa reformulation, une réponse aménagiste paysagiste régie par des pratiques socio-professionnelles, avec pour objectif d'optimiser la pratique sociale de l'espace urbain et le bien-être des habitants.

Figure 1 : Processus de production du projet de paysage (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Dans ce cadre, les pratiques paysagistes sont des outils, des processus, des raisonnements intellectuels et matériels pour mener à bien, concevoir, réaliser et gérer le projet de paysage. Le paysagiste peut remplir diverses missions à divers niveaux de ce processus de production. Les missions du projet de paysage sont réglementées selon la loi « MOP ». Cette loi 85-704 du 12 juillet 1985 met en place, pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Son rôle est de déterminer les attributions de missions dans le cadre d'une commande publique. Les deux figures suivantes présentent ce processus de manière plus détaillée.

En amont du projet, le paysagiste peut contribuer à l'élaboration des documents règlementaires et à des missions de recherche et d'enseignement. Le maître d'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération, avec l'aide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il est courant que des paysagistes soient associés à une équipe pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre apporte ensuite une réponse architecturale, technique et économique au programme. Le paysagiste peut être associé au maître d'œuvre ou il peut concourir pour assurer la maîtrise d'œuvre. Il existe quatre types de concours : le concours de maîtrise d'œuvre, la procédure de dialogue compétitif ou marché de définition, la procédure restreinte et enfin la procédure Zone d'Aménagement Concertée. Une fois sélectionné, le paysagiste peut remplir diverses missions selon le contrat. Ces missions sont les diverses étapes du projet :

- Étude de diagnostic DIAG : établir un état des lieux, fournir une analyse fonctionnelle du site et de son contexte.
- Étude d'esquisse ESQ : proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, indiquer les délais de réalisation et examiner leur compatibilité avec l'enveloppe financière prévisionnelle, vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site.
- Études d'avant-projet AVP : études d'avant-projet sommaire APS (fournir une composition générale du projet en plan et en volume, dispositions techniques, calendrier de réalisation, coût prévisionnel) et Étude d'avant-projet définitif APD (déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme, produire des plans, coupes, dimensions et aspect, définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques, coût prévisionnel des travaux).
- Étude de projet PRO : préciser les plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments, la nature et les caractéristiques des matériaux, déterminer l'implantation, préciser les tracés, établir un coût prévisionnel, délais globaux.
- Dossier de Consultation des Entreprises DCE : pièces nécessaires à la consultation des candidats pour la réalisation du projet (Cahier des clauses techniques particulières, Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ou Détail Quantitatif Estimatif, Plans et Carnet de détails).
- Études d'exécution EXE et de synthèse SYNT : établir tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants, établir un devis quantitatif détaillé, établir le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

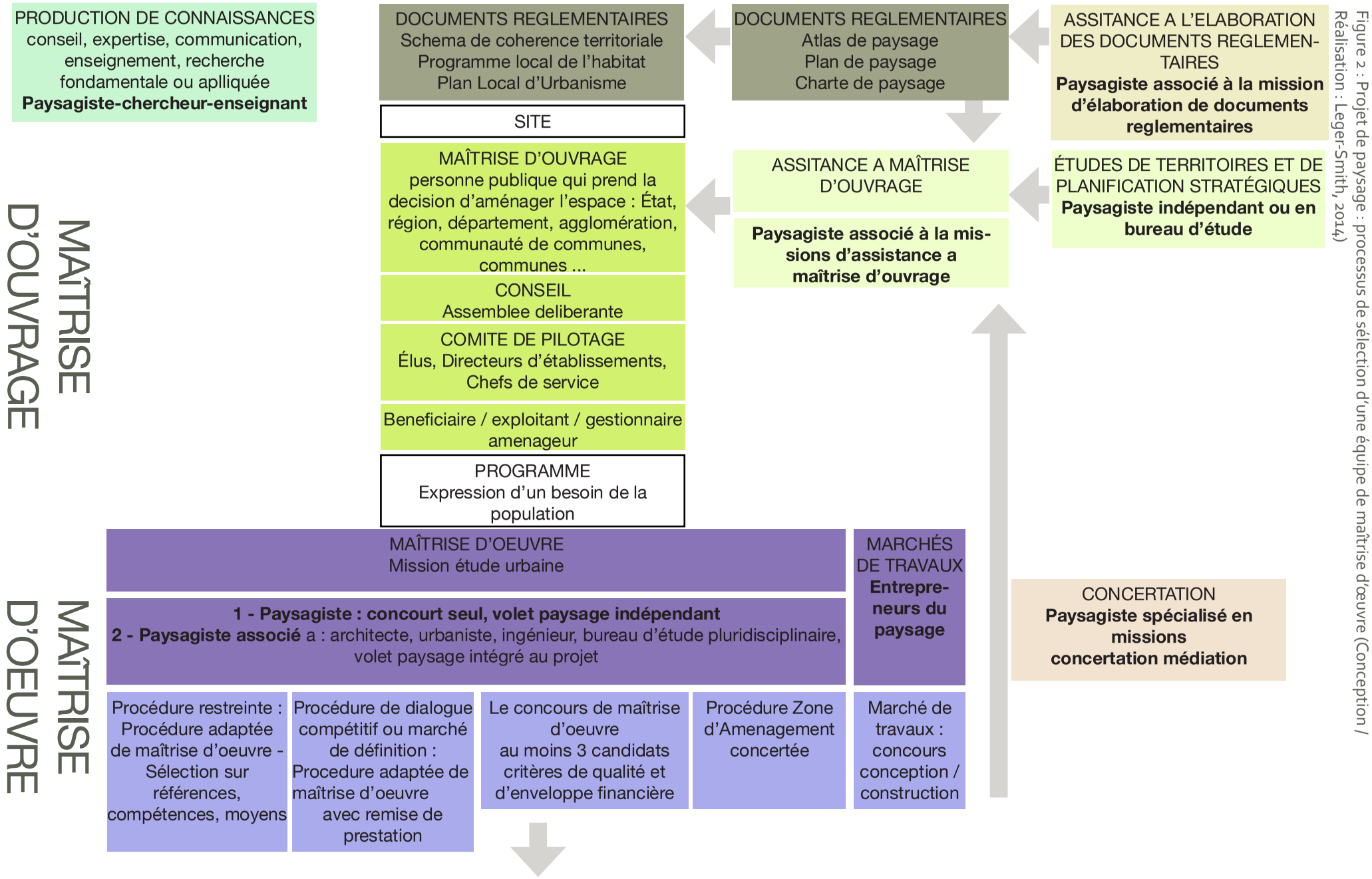


Figure 2 : Projet de paysage : processus de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014)

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 3 : Projet de paysage : étapes de la loi MOP (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014)

- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux ACT : préparer la consultation des entreprises pour la réalisation du projet en fonction du mode de passation des marchés, réaliser la sélection des candidats en analysant les offres des entreprises.
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier
- Phase marché MAR : Après négociations et ajustements du projet avec l'entreprise sélectionnée, le dossier MAR est la base de référence pour le chantier (Prix unitaires, Avenants postérieurs au marché).
- Direction de l'Exécution des Travaux DET : s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées, délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du contrat de travaux.
- Assistance au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception, et pendant la période de parfait achèvement AOR : organiser les opérations préalables à la réception des travaux.

Ces missions réglementaires sont établies par un contrat. Toutefois, la pratique paysagiste ne s'arrête pas là. Le propre de la posture paysagiste est de s'affranchir de la commande et du règlement pour proposer une démarche plus large.

La théorie du projet de paysage : projet de paysage / projet urbain

Le projet de paysage a beaucoup évolué au cours du siècle dernier (un historique sur le lien entre paysage et écologie est présenté en partie I). Héritiers des architectes de jardins, les paysagistes ont progressivement étendu leur champ d'action aux espaces publics urbains. Ils ont participé activement à la reconstruction d'après-guerre, à l'urbanisme des années soixante à travers les grands projets d'aménagement, les villes nouvelles, les grands ensembles et les espaces verts. Ils sont reconnus dans les années quatre-vingt comme des acteurs urbains. La loi Paysage de 1993 et la Convention Européenne du Paysage en 2000 renforcent encore leur position. Cette évolution a permis au paysagiste de forger son outil d'intervention qu'est le projet de paysage. Les paysagistes approchent le projet urbain et le projet de territoire d'une manière qui leur est propre. Une partie de la recherche s'intéresse aux pratiques paysagistes dans la conception urbaine : la théorie du projet de paysage, dans lequel notre travail cherche à s'inscrire.

La conception urbaine permet de concevoir la ville, à travers le projet urbain. Les concepteurs de la ville sont variés et leurs compétences pluridisciplinaires se complètent. Depuis une cinquantaine d'années, les disciplines du projet cherchent à mieux comprendre les spécificités du site, « *l'existant* » devenant la matrice du projet (Delbaere, 2010). Il a fallu trouver des solutions à la ville diffuse, aux nouvelles échelles suburbaines, ce que l'urbanisme du programme et les méthodes du projet architectural ne pouvaient pas faire. La théorie du projet de paysage décrit une posture paysagiste particulière dans la conception urbaine. Cette posture définit leur relation au lieu de

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

l'intervention et est à l'origine de formes singulières de l'espace. Les pratiques des paysagistes dans la conception urbaine les différencient des autres concepteurs et les distinguent d'autres pratiques urbanistiques, surtout par une façon particulière de mettre en rapport site et programme. Le paysage deviendrait « *le renouveau de la pensée urbaine* » (Masboungi, 2002).

En tout premier lieu, la compréhension du site implique une « *expérience corporelle* » (Delbaere, 2010), l'analyse sensorielle et expérientielle de terrain qui peut être exprimé par une maquette sensible paysagère ou un diagramme ou toute autre forme qui exprime le ressenti du lieu. Ensuite, lors de l'analyse paysagère, le paysagiste prête une grande importance à l'interprétation des attributs uniques du site. Il appréhende le temps et les espaces dans leur continuité en construisant des plans d'analyse, des grilles de compréhension et en rassemblant les éléments nécessaires à l'appréhension du contexte. Pour Sébastien Marot (2006), à travers leur art du diagnostic, leur sensibilité aux mécanismes de transformation et aux spécificités du site, ils pratiquent le « *sub-urbanisme* » (thématique développée en partie I). L'intervention paysagiste est très spécifique au site, à ses caractéristiques naturelles, morphologiques, sociales, économiques. Mais l'intervention paysagiste résonne bien au-delà et s'adresse à un territoire plus large que les simples limites du site. Le paysagiste traite l'échelle de la « ville diffuse », il projette au-delà des limites du lieu dans le souci des continuités spatiales urbaines. Le paysage inscrit le projet urbain dans la grande échelle aménagiste, joue sur les stratifications des surfaces et établit un lien entre les éléments qui constituent l'urbain. Il est ainsi capable d'articuler les échelles du projet. Pour Françoise Fromonot, c'est « *l'urbanisme de révélation* » qui puise dans le substrat et la réalité du site pour en comprendre les principes de mutation dans le temps (Fromonot, 2011). L'intervention paysagiste s'inscrit dans une échelle de temps longue, s'empare de l'histoire et des strates du substrat d'un site, de ses dynamiques, pour remonter dans sa mémoire et proposer une réponse en lien avec son évolution temporelle. En combinant une approche du temps et de l'espace innovante, « *l'idée de permanence et l'idée de l'étendu* » (Delbaere, 2010), le paysagiste propose de faire la ville par le paysage.

La pratique du paysagiste passe par une phase d'esquisse, une proposition d'un parti-pris et l'argumentation de son concept. Il est difficile de décrire le moment de la conception urbaine, parfois désigné sous le terme de « *boite noire* » (Davodeau, 2007). Jean-Marc Besse évoque l'apparition « *d'une forme, d'une structure, dont on a l'intuition mentale* » (Besse, 2009). Construire un concept, c'est posséder son diagramme. Citons Kevin Lynch sur sa vision du processus de conception : « *Design is the search for forms that satisfy a program. It deals with particular solutions, while the program is concerned with general characteristics and desired outcomes...By common account, design is a mystery, a flash of revelation. The genius who receives this flash learns to receive it by following the example of other people of genius* » (La conception est la recherche d'une forme pour satisfaire un programme. La conception s'intéresse à des solutions particulières alors que le programme s'intéresse à des caractéristiques plus générales et aux résultats de l'activité de conception. La conception est un mystère, une révélation. Le génie qui a une telle révélation apprend

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

à la cultiver en observant l'exemple d'autres génies de ce type). Ainsi Lynch décrit trois activités de conception : « *the pattern of activity, the pattern of circulation and the pattern of sensible form that support them* » (Les formes et motifs reliés aux activités, ceux reliés aux circulations et ceux reliés au sensible) (Lynch & Hack, 1984). Jean-Marc L'Anton et Michel Audouy définissent trois faisceaux d'investigation qui pourraient être un mode de conception du projet : « *le moment culturel qui détermine l'esthétique, le moment technique qui contribue fortement à l'établissement d'un style et le moment médiatique qui est le faisceau qui va fonder un savoir réellement spécifique aux concepteurs* » (L'Anton & Audouy, 1999).

1.5. Le paysage comme ressource : l'économie du paysage

Le paysage est une construction sociale qui prend forme dans les interactions entre les processus sociaux et biophysiques. Il induit une perception par un observateur ou sujet pour lequel il devient une ressource. Les activités économiques liées au paysage favorisent l'émergence d'un marché qui mobilisent de nombreux acteurs. Ces acteurs, allant de l'usager, au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre et aux entreprises de construction (comme décrit dans les paragraphes précédents), sont liés les uns aux autres par des contrats dans le cadre de marchés. Parmi ces acteurs se trouvent des paysagistes, particulièrement dans le cadre du processus de construction du projet de paysage. Les sciences économiques s'intéressent au paysage dès lors qu'il induit des comportements et des choix d'ordre économique et aux mécanismes économiques qui produisent les paysages. C'est dans les années soixante-dix que les premiers auteurs ont formulé en anglais l'idée d'une discipline de « *Landscape Economics* » (Price, 1978). Cette discipline a récemment pris toute son importance en Europe et en France où elle est désignée sous le terme d' « *Economie du Paysage* » (Oueslati, 2011). Elle étudie les interactions entre les éléments de l'offre et de la demande en paysage. Elle permet d'appréhender les mécanismes à l'œuvre dans la formation et les transformations du paysage et s'intéresse au fonctionnement des marchés de paysage pour déterminer ses freins et ses potentialités. Cette approche du paysage comme ressource à travers la discipline de l'économie du paysage nous est utile dans ce travail de thèse pour comprendre, à travers une approche de la filière du paysage, l'évolution des pratiques des paysagistes dans leur démarche de projet.

1.6. Diversité des facteurs d'évolution des pratiques paysagistes

Les pratiques paysagistes sont socialement situées au sein d'un champ professionnel. Une filière est définie par son code déontologique, la délimitation de son expertise, son corps professionnel et la description de ses pratiques. Les pratiques paysagistes aujourd'hui sont le résultat en France d'une « *longue construction de trente années* », qui a abouti à la « *réinvention d'une profession* » (Donadieu, 2000).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Ces pratiques évoluent selon divers paramètres.

- Tout d'abord, un facteur majeur d'évolution des pratiques paysagistes est la production de nouvelles lois, de nouvelles injonctions institutionnelles et juridiques. Les politiques du paysage sont sectorielles. De nombreuses lois environnementales et en urbanisme ont un impact direct sur les pratiques des paysagistes. Nous examinerons ce contexte législatif dans la deuxième partie de la thèse. Les processus institutionnels tels que les marchés publics, les contrats, les dispositifs règlementaires, les règlements d'urbanisme influencent aussi les pratiques paysagistes. Les méthodes d'évaluation de projets, mais aussi les labels et récompenses, sont des facteurs d'influence.

- L'évolution des pratiques se fait à travers la pratique elle-même et l'expérience. En effet, « *une opération est formative lorsqu'elle a découvert ses propres règles au fur et à mesure qu'elle opérait* » (Thibergien, 2005). En paysage comme pour d'autres disciplines, « *la pratique de projet et sa réalisation sont une formation permanente* » (Chemetoff, Péna, & Vexlard, 2010). C'est par strates successives que se développent les pratiques paysagistes.

- Les paysagistes développent des pratiques qui leur sont propres et qui définissent leur culture (Gazvoda, 2002), entre autres grâce aux grandes figures de la profession. Ainsi, « *les projets exemplaires dessinent l'essence et la reconnaissance de la profession* » (L'Anton & Audouy, 1999). Les discours et les grands mouvements professionnels peuvent avoir un impact sur la pratique des paysagistes, tout autant que les mouvements de recherche et les nouvelles théories.

- Le développement et l'évolution des pratiques paysagistes se réalisent aussi et avant tout à travers le contournement des règles établies et particulièrement dans la reformulation de la commande publique.

- Enfin, le contexte économique du marché, favorable ou défavorable à l'investissement, au marché de la construction et au financement des pratiques environnementales peut avoir un impact important sur les pratiques.

Ainsi, par un jeu d'équilibre entre injonctions règlementaires émergentes, contournements de ces injonctions, dynamisme d'innovation provenant de la filière elle-même et contexte économique, les pratiques des paysagistes se façonnent, évoluent et mutent. Il s'agit de construire des schémas de compréhension de cette évolution et des processus de changement à la suite de l'apparition de nouveaux enjeux écologiques dans la conception urbaine. Ce travail nous amènera donc à considérer divers facteurs d'évolution.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1.7. Les nouveaux enjeux écologiques en urbanisme, d'une science observationnelle à un concept opérationnel

Un nouveau modèle de développement durable urbain est mis en place par les acteurs publics et privés. En témoignent la formation d'équipes de conception pluridisciplinaires faisant appel à divers spécialistes, l'apparition de nouvelles voies de coopération professionnelle entre diverses expertises et des pratiques de conception innovantes ainsi que l'intégration d'un plus grand nombre d'acteurs ou la création de nouveaux outils.

La montée des préoccupations environnementales et écologiques modifie le contexte professionnel des architectes paysagistes à venir. Graduellement, les professions du paysage se placent au centre de l'intégration des questions écologiques dans les questions urbaines. Leurs missions dans ce domaine sont diverses et peuvent aller par exemple de la conception d'un espace vert central alliant systèmes de drainage alternatifs avec compostage de déchets à une stratégie végétale créant de nouveaux habitats ou encore à la réutilisation des gravats de démantèlement d'un bâti pour le revêtement des sols. Ce contexte a vu émerger récemment des spécialistes de l'environnement qui concurrencent les paysagistes en se positionnant sur une qualité de savoirs plus techniques alors que les paysagistes se positionnent avant tout comme des penseurs de l'urbain et concepteurs d'espace, les éloignant « *d'une pseudo-ingénierie verte* » (Claramunt, 2013). Notre travail de recherche interroge cet héritage professionnel, ses facteurs d'évolution, et se veut être une réflexion prospective sur les mutations de la profession à la lumière des enjeux écologiques, aujourd'hui centraux.

Nous utilisons les problématiques écologiques comme prisme d'analyse et de compréhension de l'évolution d'une filière professionnelle. L'environnement est un domaine d'action « *faiblement institutionnalisé qui se caractérise par une représentation incertaine des problèmes, une faible intégration des acteurs dans un cadre sectoriel bien délimité, un caractère contestable des échelles d'intervention et des manières de faire, qui sont bien souvent à inventer* » (Lascoumes & Le Galès, 2004). En pleine évolution, l'action urbaine est plus perméable à la nouveauté que d'autres domaines d'action marqués par le poids des institutions ou par la mainmise de groupes d'acteurs bien identifiés. Le tournant écologique en urbanisme apparaît donc particulièrement adapté pour questionner les transformations des professions du paysage.

Tout d'abord, rappelons que l'écologie est une science dont l'objectif est d'étudier les êtres vivants dans leur milieu et leurs interactions. Le mot « *écologie* » signifie étymologiquement la science de la maison, de l'habitat, du grec *oikos*, la maison et *logos*, la science. Née au XIXe siècle, la science écologique fondée par Ernst Haeckel a été intégrée aux réflexions et pratiques paysagistes dès la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. En 1866, Haeckel définit l'écologie comme « *la science qui étudie les interactions entre les organismes, les communautés biotiques et*

leur environnement » (Afeissa, 2009). L'écologie est, à l'origine, une science observationnelle qui étudie les écosystèmes : la population, individus de la même espèce, la biocénose ou communauté d'espèces, les écosystèmes des différents habitats et la biosphère. De nombreux concepts sont établis depuis longtemps : les successions écologiques, le taux de croissance, la biomasse, la productivité, la capacité porteuse d'un écosystème, la compétition entre espèces, la niche écologique etc... D'autres sont aujourd'hui en cours d'évolution. La notion de paysage, dans sa définition et son application sur le territoire, développe de nombreux liens avec les sciences écologiques. Les disciplines de la botanique, l'arboriculture, les sciences du vivant, les sciences végétales nourrissent continuellement l'approche des paysagistes lors de leur analyse paysagère mais aussi lors de la construction du concept paysager. Petit à petit, les sciences de l'écologie ont donné naissance à de nouvelles branches plus appliquées et opérationnelles telles que l'écologie de la conservation et de la restauration, l'écologie urbaine, l'écologie du paysage, l'écologie industrielle. L'écologie urbaine s'est intéressée aux écosystèmes urbains dans les villes. L'écologie du paysage a spatialisé les problématiques écologiques à l'échelle du paysage. Au-delà de ces écoles disciplinaires, une mise en pratique de ces principes scientifiques s'opère depuis quelques années, particulièrement dans le domaine de la conception urbaine. L'écologie devient un moyen d'action et tente de proposer des réponses aux activités humaines et d'améliorer les pratiques de conception et d'aménagement. En outre, la recherche de solutions face aux problématiques écologiques est devenue une demande sociale, une demande de bien-être, de santé, d'équilibre et de proximité avec la nature.

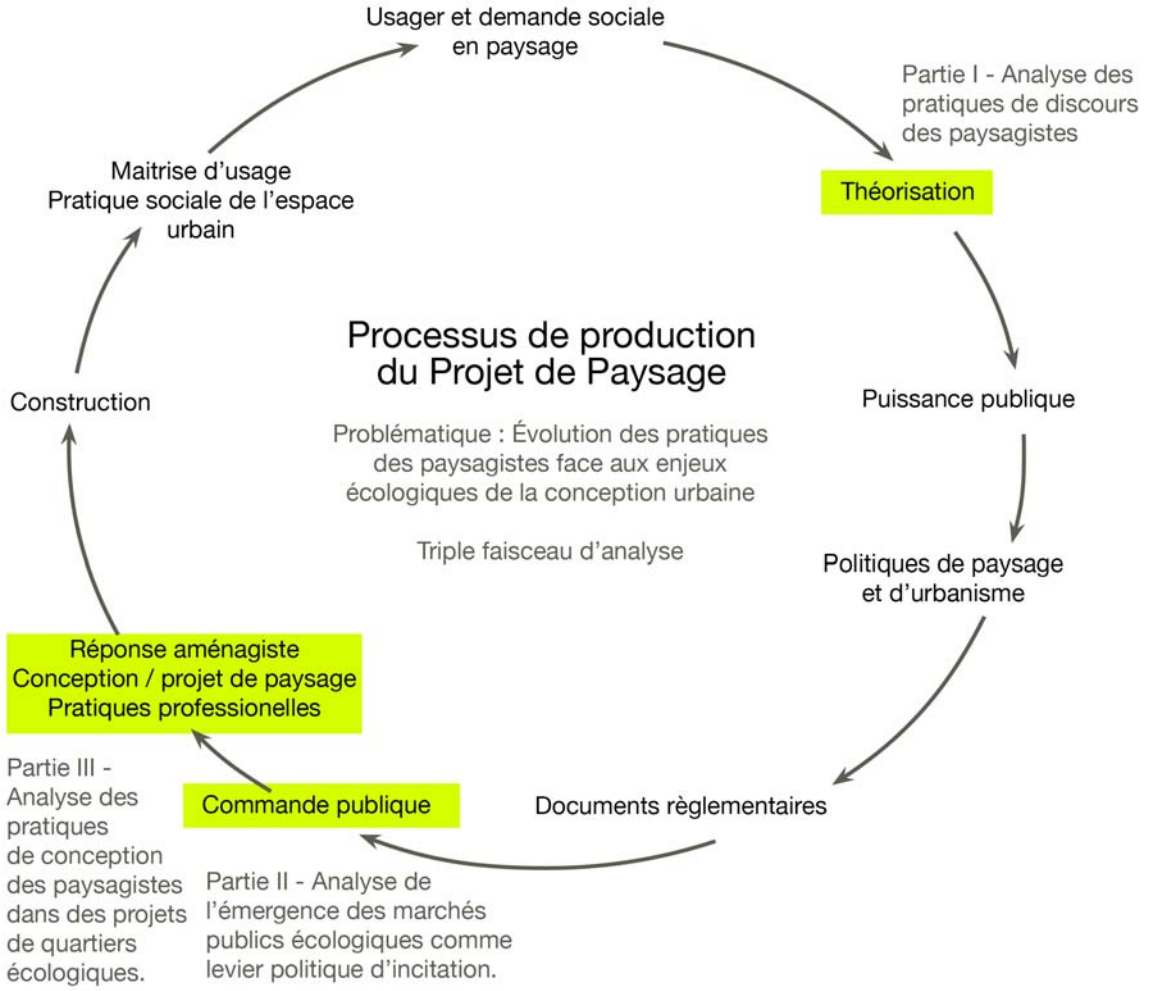
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Section 2 - Problématique de la thèse

Pour comprendre l'évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine, ce travail de thèse s'intéresse à trois niveaux complémentaires. Nous avons repris notre diagramme sur le processus de production de projet de paysage en situant nos questionnements. Ce triple faisceau d'analyse permet de balayer des domaines complémentaires : l'évolution de la pensée des paysagistes à travers leurs pratiques de discours, l'évolution de leurs pratiques institutionnelles dans les marchés publics écologiques et enfin l'évolution de leurs pratiques de conception dans des projets de quartiers écologiques.

Figure 4 : Diagramme du processus de production du projet de paysage avec les points d'analyse du travail de thèse (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014).



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2.1. Trois hypothèses de recherche

Nous formulons trois hypothèses de recherche principales qui distinguent nos trois parties de thèse.

Partie 1

L'évolution des pratiques prend initialement source dans l'évolution d'une pensée. Il nous semble ici opportun d'étudier l'évolution de cette pensée paysagiste. Le paysagiste praticien produit des discours afin de transmettre ses idées. Les discours paysagistes peuvent être considérés comme une pratique du projet de paysage. Il existe de nombreux types de discours paysagistes, leur nature varie selon diverses caractéristiques. Chacun de ces discours permet de produire des types de savoir différents et exerce des influences distinctes sur l'évolution des professions du paysage. Notre première hypothèse est de dire que les discours émergents reliant paysage et écologie sont innovants et montrent un tournant dans les pratiques de discours des paysagistes. Dans cette partie de la thèse, nous réalisons une observation des pratiques de discours des paysagistes reliant les questions écologiques et la conception urbaine. Nous confrontons un des discours les mieux formulés sur le sujet, le Landscape Urbanism, aux mouvements théoriques et discours paysagistes en France. Nous souhaitons mettre en évidence des similarités ou dissimilarités entre les cas français et américain pour savoir si le Landscape Urbanism est véritablement un nouveau mouvement de pensée et incarne une mutation profonde des discours paysagistes au regard des enjeux écologiques.

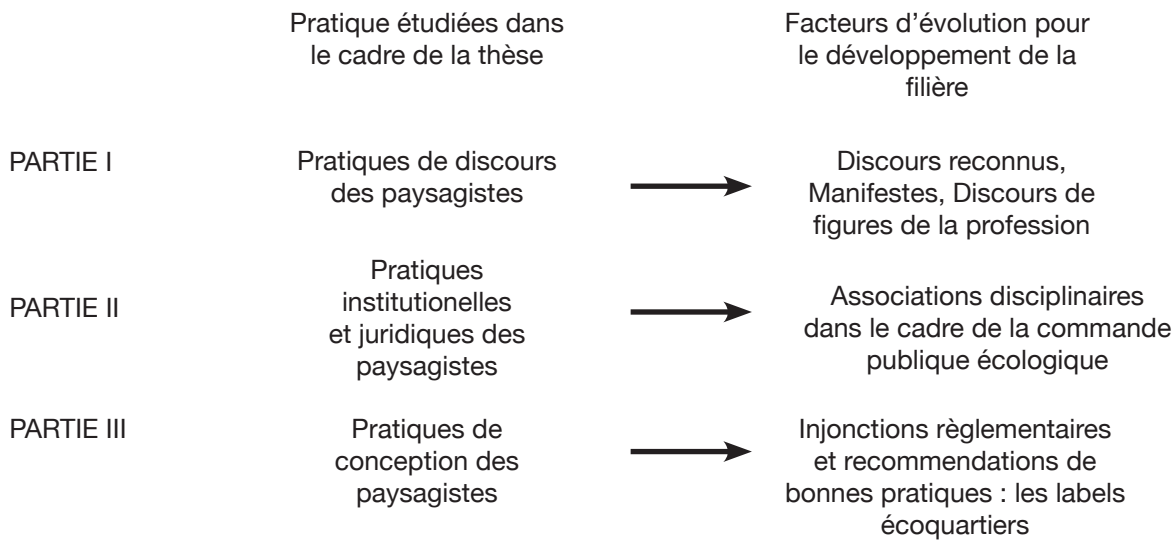
Partie 2

L'urbanisme est par définition un domaine de collaborations professionnelles pluridisciplinaires. Nous gardons donc à l'esprit que le paysagiste pratique au sein d'un contexte professionnel, en interaction avec des acteurs urbains, en association ou en compétition avec eux. Ainsi, il existe des pratiques juridiques et institutionnelles qui permettent aux paysagistes de se positionner légalement par rapport aux autres acteurs de l'urbanisme comme par exemple, la protection d'un titre, les associations disciplinaires et le positionnement dans la réponse aux appels d'offres. Dans cette deuxième partie, il est question de comprendre comment se placent les paysagistes parmi les professions de l'aménagement urbain pour répondre aux nouveaux défis environnementaux et écologiques dans la ville. Nous émettons l'hypothèse que la commande publique écologique peut constituer un levier politique d'incitation au développement de la profession dans le cas de projets urbains écologiques. Plus particulièrement, nous suggérons que l'incorporation de critères écologiques dans les appels d'offres peut modifier les pratiques juridiques et institutionnelles entre acteurs urbains et favoriser la position des paysagistes au sein de groupements professionnels.

Partie 3

Une autre manière d'observer l'évolution des pratiques paysagistes est d'analyser les pratiques de conception elles-mêmes. Dans la troisième partie de la thèse, nous questionnons le rôle des expérimentations résidentielles écologiques récentes telles que les « écoquartiers » dans la transformation des pratiques de conception paysagistes. Nous émettons l'hypothèse qu'il est possible d'observer une évolution de ces pratiques à travers l'analyse de cas d'étude d'écoquartiers exemplaires en France et au Royaume-Uni. L'analyse de quelques cas britanniques nous permet de mettre en exergue les particularités françaises. Dans la figure 5, nous montrons comment nous considérons l'influence des facteurs écologiques dans chaque domaine étudié.

Figure 5 : Les facteurs d'évolution des pratiques paysagistes étudiés dans le cadre de la thèse (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014).



2.2. Une méthodologie propre à une recherche-paysagiste basée sur des emprunts disciplinaires

Un rapport datant de 2010 du *LE:NOTRE Institute* du *European Council of Landscape Architecture* montre que le type de méthodes de recherche menée dans le domaine de la théorie du paysage est majoritairement qualitatif (analyses de site, entretiens et analyses de documents) même si les méthodes quantitatives se répandent progressivement (utilisation du Système d'Information Géographique SIG pour les analyses de site). Les méthodes expérimentales ou d'analyse de texte restent, elles, peu utilisées, alors que l'analyse qualitative de projet de paysage est la plus répandue (Bell, Stiles & Jørgensen, 2010). Néanmoins, on observe aujourd'hui un développement des approches combinant plusieurs méthodologies différentes au sein d'un projet de recherche dans le domaine d'analyse des pratiques paysagistes (Van den Brink & Bruns, 2012).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Le débat méthodologique dépasse largement la seule question des outils. Une méthodologie de recherche met en place une démarche scientifique qui a pour objectif de tester et de valider des hypothèses de recherche. Une discipline est définie par des méthodologies de recherche, une épistémologie et un corpus disciplinaire propres (Fry, 2001). Pourtant, le paysage est un concept par essence pluridisciplinaire, et la construction d'une théorie des pratiques paysagistes fait appel dans cette thèse à d'autres domaines à travers des emprunts méthodologiques pour la construction d'outils de recherche. À travers ces divers spectres méthodologiques, nous avons approché l'objet d'étude des pratiques paysagistes sous plusieurs angles. Si les pratiques paysagistes évoluent à la suite de recommandations écologiques en urbanisme, l'objectif est de concevoir une démarche méthodologique permettant de collecter et d'analyser cette évolution. La méthodologie prend la forme d'une alliance d'outils d'analyse, provenant pour certains d'autres disciplines, telles que la géographie, la linguistique, l'économie et la statistique, mais comporte aussi une partie plus propre à l'analyse de projet de paysage. Nous explicitons ci-dessous les trois méthodologies complémentaires pour chaque partie.

Dans la première partie de thèse, la méthodologie mise en place vise à étudier le contenu du discours au sein d'une communauté professionnelle en interaction avec divers acteurs urbains. L'interrogation porte sur les différentes natures de discours, les influences possibles entre ces discours et le caractère innovant d'un discours paysagiste. Nous utilisons une analyse interprétative de discours basée sur des textes émanant de la profession. Nous mettons en parallèle les idées mobilisées dans l'ouvrage central du Landscape Urbanism Reader avec les textes de trois paysagistes français Michel Desvigne, Gilles Clément et François-Xavier Mousquet. Nous pouvons parler ici d'interdisciplinarité de proximité (Jollivet & Legay, 2005; Struppa, 2002), car nous utilisons des concepts, des théories et une méthode provenant de disciplines proches du domaine du paysage (Bühler, Cavaillé, & Gambino, 2006) c'est-à-dire la linguistique et les sciences sociales.

Dans la deuxième partie de thèse, nous avons opté pour une méthodologie quantitative empruntée à l'économie afin de mesurer l'impact de l'introduction de critères écologiques dans la commande publique sur la place des paysagistes au sein de groupements professionnels. Nous avons réalisé une analyse statistique basée sur 196 appels d'offres issus du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics en observant la position qu'occupent les professions du paysage parmi les associations disciplinaires requises et sélectionnées. Nous pouvons parler ici d'interdisciplinarité dédaléenne, consistant à questionner l'objet de recherche grâce à d'autres disciplines, pour trouver des éléments de compréhension et d'analyse (Bühler et al., 2006), c'est-à-dire ici l'économie et l'outil statistique.

Enfin, la troisième partie analyse des pratiques paysagistes écologiques à travers des études de cas d'écoquartiers. Nous avons d'abord réalisé des entretiens préliminaires auprès d'experts et universitaires spécialistes de la question. Huit cas d'étude ont ensuite été sélectionnés parmi les projets récompensés par le Ministère de l'Écologie et son programme écoquartiers en France et parmi des projets de quartiers durables récompensés pour leur efficacité écologique au Royaume-Uni et dans lesquels l'approche paysagère a joué un rôle central. Nous avons réalisé une analyse de discours à travers une vingtaine d'entretiens avec les paysagistes de ces quartiers pour comprendre l'évolution de leurs pratiques de conception. Nous avons par la suite mis en place une méthodologie d'analyse de projets de paysage, « *research on design* » (Frayling, 1993; Van den Brink & Bruns, 2012), en se basant sur les matériaux, plans et documents produits à travers le processus de conception écologique des paysagistes et avons réalisé des visites de site. Pour cette dernière partie de thèse, la méthodologie combine une analyse de discours des paysagistes basée sur entretien et une analyse de projet de paysage basée sur les documents de conception et des visites de site. Elle se rapproche d'une méthodologie propre aux disciplines de la conception, par les outils d'observation spécifiques qu'elle mobilise.

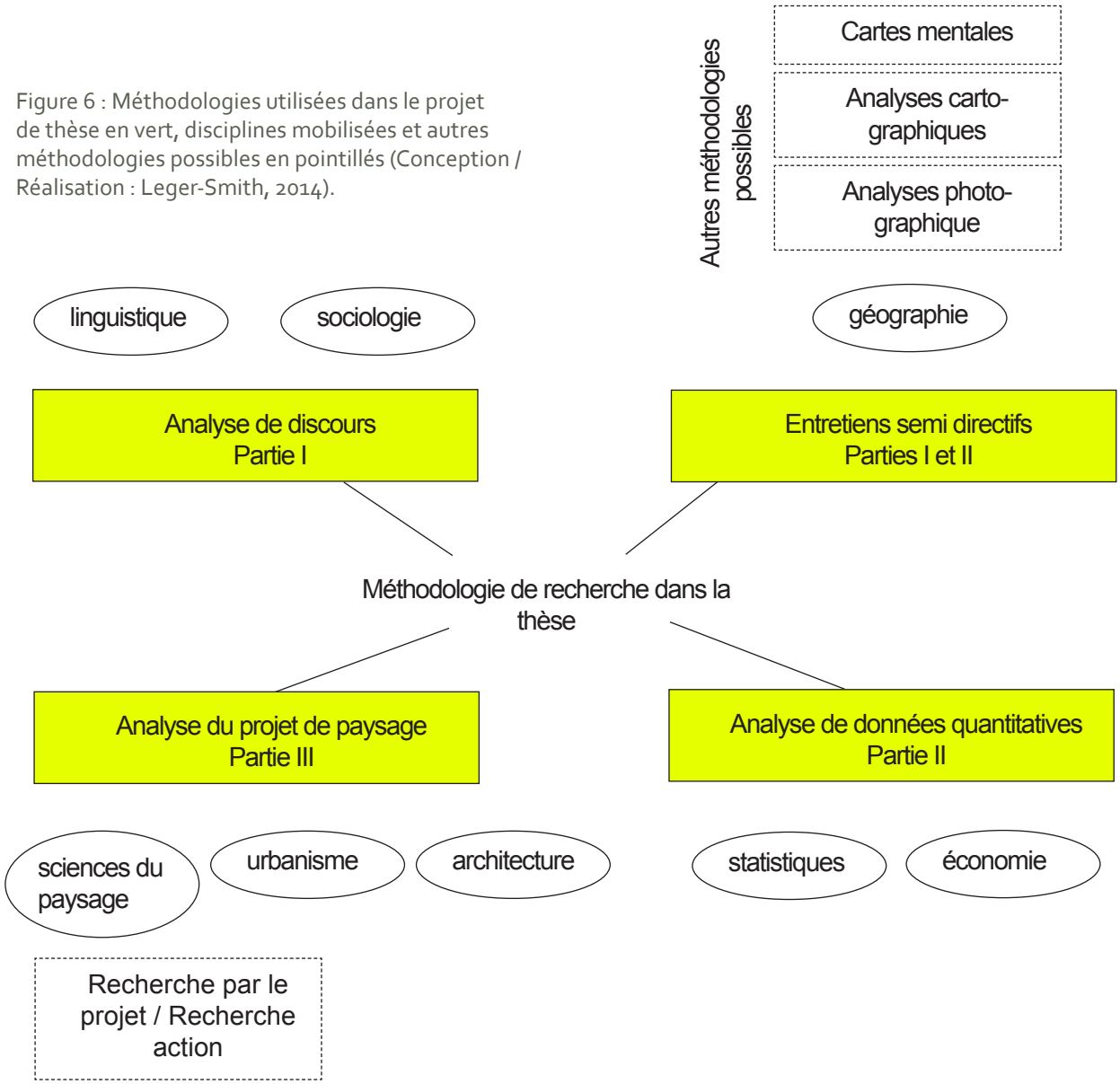


Figure 6 : Méthodologies utilisées dans le projet de thèse en vert, disciplines mobilisées et autres méthodologies possibles en pointillés (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2.3. Analyses en miroir France / États-Unis et France / Royaume-Uni

L'écologie est une construction politique et sociale dont la signification varie suivant les lieux, les périodes et les acteurs. Afin de donner une dimension internationale à la thèse, de mettre en lumière la particularité du cas français et afin de s'inspirer de modèles étrangers, nous proposons deux observations binationales.

Dans la première partie de thèse, nous mettons en parallèle des discours de paysagistes français avec ceux de paysagistes américains. Notre approche méthodologique confronte d'une part le discours américain très abouti, efficace et bien construit du Landscape Urbanism traitant de l'intégration des enjeux écologiques au cœur de la conception paysagère avec d'autre part des discours français plus disparates et isolés, traitant des questions écologiques en paysage. Dans cette partie, nous souhaitons exploiter les similarités ou dissimilarités entre les cas français et américains. La comparaison peut donc révéler des degrés d'innovation différents et montrer des particularités. En outre, l'étude du Landscape Urbanism nous a permis une immersion dans la littérature américaine dont les concepts et débats sont enrichissants. Par exemple, le mouvement de l'environnementalisme américain a joué un rôle influant sur le tournant écologique en urbanisme, tout comme l'héritage de l'américain Olmsted ou de McHarg en planification urbaine (développé en partie I).

Dans la dernière partie de la thèse, nous proposons une observation du contexte britannique sur les pratiques de conception des paysagistes. Elle met en parallèle cinq cas français et trois cas britanniques. Cette analyse met en perspective le cas français par l'observation du cas britannique assez différent. Le Royaume-Uni a récemment développé une attitude proactive dans les domaines du développement durable et du changement climatique. Dans ce pays plus libéral que la France, l'urbanisme durable relève plus du milieu privé, des promoteurs d'un côté et des portages de la société civile, type éco village de l'autre. En France, le Grenelle de l'environnement a centralisé les efforts étatiques et lancé un mouvement remarquable. D'autre part, les professions du paysage sont beaucoup plus structurées et reconnues au Royaume-Uni qu'en France, avec un institut puissant, le *Landscape Institute*, un titre protégé d'architecte du paysage, un système d'accréditation et de développement professionnel continu. Le domaine de la recherche en paysage y occupe une place internationale déterminante, avec, par exemple, la revue britannique *Landscape Research*. La France ne possède pas encore de titre protégé, et la Fédération Française du Paysage ne regroupe pas plus d'un quart des paysagistes français. Ainsi, le contexte français présente une singularité, avec son évolution spécifique. Nous voyons donc bien ici l'intérêt d'une telle analyse, confrontant des cas d'étude à l'étranger avec des cas d'étude en France pour en mettre en évidence des failles et des opportunités de développement.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Enfin, ajoutons qu'une analyse en miroir avec le Royaume-Uni et les États-Unis nous a permis d'explorer un pan de littérature du pragmatisme anglo-saxon, tout à fait bienvenu dans le cadre d'un doctorat de recherche sur des pratiques paysagistes. Dans la théorie du pragmatisme, la réflexion et la production d'idées sont reliées à la pratique, de la même manière que la pratique paysagiste est expérientielle et repose sur un schème d'action/analyse/interprétation tout à fait similaire à celui de la recherche. Cette théorie du pragmatisme enrichit notre réflexion sous plusieurs aspects et contribue à la construction d'une recherche paysagiste (sujet développé dans la partie I).

2.4. Limites du périmètre de recherche

L'exigence de cohérence des objectifs scientifiques de ce travail impose de faire des choix au sein du champ qu'ouvrent les pratiques paysagistes et de laisser de côté des questions, qui constituent les limites du périmètre de recherche. Cette thèse a la caractéristique de ne pas se réclamer d'une appartenance académique, et d'appliquer le principe tant recommandé en recherche de la pluridisciplinarité, à travers son choix de corpus théoriques et méthodologiques. Ce travail de recherche se positionne au carrefour entre théorie et pratique, entre disciplines de l'urbain et de l'environnement. Dans un souci de cibler sur la démarche de projet de paysage décrite en introduction, les paysagistes que nous étudions proviennent des six écoles de paysage en France déjà présentées. Ils correspondent à la définition de paysagiste-concepteur de l'AFNOR. Ils sont aussi bien acteurs de la maîtrise d'œuvre et du projet urbain que de la maîtrise d'ouvrage ou de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Nous n'étudions donc pas les pratiques des entrepreneurs du paysage qui réalisent et gèrent les projets de paysage.

Il existe des pratiques paysagistes spécifiques au milieu rural. Celles-ci évoluent au regard des enjeux écologiques contemporains. Les paysagistes proposent par exemple des solutions face à l'étalement péri-urbain, en rapport aux infrastructures de transport et aux zones naturelles. Bien que ce domaine soit intéressant, notre travail s'axe sur une approche exclusivement urbaine et exclut toute réflexion sur le paysage en zone rurale. De la même manière, certaines pratiques paysagistes sont spécifiques au domaine de la planification urbaine et territoriale. Le projet de paysage peut alors se déployer à l'échelle du grand paysage (Pernet, 2011) et les politiques paysagères sont incorporées aux documents de planification (Labat, 2011). Bien que ce domaine ait pu éclaircir l'évolution des pratiques des paysagistes, notre travail ne traite pas les problématiques liées à la planification territoriale.

En effet, afin d'étudier les pratiques paysagistes à la lumière des problématiques écologiques, il nous semble que le contexte urbain concentre les grands enjeux environnementaux contemporains car il regroupe la plus grande partie de la population mondiale aujourd'hui. Sur les vingt dernières années, le rôle des villes dans le phénomène de changement climatique a été mis en évidence (Betsill

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

& Bulkeley, 2007). La conception urbaine permet d'influer sur la forme de la ville et la qualité de vie des populations et surtout de proposer un mode de construction de la ville plus écologique. L'urbain est aussi le domaine dans lequel il est possible d'observer les mesures les plus efficaces pour répondre aux défis environnementaux. En outre, le contexte professionnel de l'urbanisme est le plus compétitif et le plus difficile à pénétrer pour le paysagiste qui jusque très récemment était encore spécialiste du jardin ou du parc.

En outre, ce travail ne s'articule pas autour d'un avant/après tournant écologique en urbanisme. Nous avons plutôt décidé d'examiner la dynamique de transformation de la filière à un temps donné, concernant environ les cinq dernières années, en nous penchant sur les discours de paysagistes recueillis pendant la thèse (commencée en 2010), les projets contemporains construits durant l'année passée ou en cours de construction et l'observation de la filière durant la période de la thèse. Nous n'évaluons pas l'efficacité environnementale ni la performance des projets écologiques, mais plutôt les changements des manières de faire des paysagistes dans le cadre de ces nouveaux types de projets. Nous interrogeons la signification des termes écologie et environnement lorsqu'ils sont reliés aux pratiques paysagistes sous forme d'injonctions contenues dans des politiques publiques qui pourraient constituer des moteurs de développement et d'innovation de nouvelles pratiques paysagistes.

Typiquement, le paysage se place à l'interface entre les questions environnementales et sociales. Il est certain aujourd'hui que « *les aspects de concertation des habitants, de projets participatifs, de démarches alternatives prennent de plus en plus d'importance et que le paysagiste, de par ce domaine si transversal que représente le paysage, devra intégrer de plus en plus cette dimension dans son activité professionnelle* » (Claramunt, 2013). Cependant, la thèse ne s'intéresse pas à l'intégralité des innovations reliées au développement durable en paysage mais se focalise sur les enjeux écologiques et environnementaux. Nous ne traitons pas les enjeux de concertation, les méthodes de médiation et de participation dans le domaine du paysage.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

PARTIE I - ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE DISCOURS DES PAYSAGISTES

ANALYSE COMPARATIVE DES DISCOURS DU LANDSCAPE URBANISM ET DES DISCOURS PAYSAGISTES FRANÇAIS

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

INTRODUCTION PARTIE I

L'ÉMERGENCE D'UN DISCOURS PAYSAGISTE SUR L'ÉCOLOGIE

« *A new scientific truth does not triumph by convincing its opponents and making them see the light, but rather because its opponents eventually die, and a new generation grows up that is familiar with it* » Max Planck, cité dans (Kuhn, 1962, p.150).

Parmi les nombreuses et diverses pratiques professionnelles des paysagistes, il en est une qui retient particulièrement notre attention, c'est la pratique du discours. Les discours produits par une profession donnent une idée de l'état d'évolution de la profession à un temps donné, mais aussi de sa maturité, de son degré d'autocritique ou d'autopromotion et des directions d'innovation que pourrait prendre cette profession. Nous approchons le discours comme un flux d'idées, provenant ou non de la profession, qui en définit le statut, interroge les pratiques en place, les domaines de connaissance, les potentiels de développement et d'innovation, les apports de la recherche… Les discours produits par les paysagistes contribuent donc au développement de la profession. Il en existe de nombreuses natures et de divers statuts. Ils se placent à l'articulation entre représentation discursive et action et surtout permettent d'analyser la dialectique qui existe entre ces deux versants. Cette première partie de thèse s'intéresse aux pratiques de discours des paysagistes en réponse au tournant écologique observé en urbanisme (Leger-Smith, 2013).

Il y a dix ans, Charles Waldheim développait le terme de « Landscape Urbanism » aux États-Unis, positionnant les paysagistes comme étant les plus à même d'organiser la ville par l'intégration des

sciences écologiques au centre de la conception urbaine. Ce mouvement s'annonçant comme un « *réalignement disciplinaire dans lequel le paysage supplante le rôle traditionnel de l'architecture comme unité de construction du projet urbain* » (Waldheim, 2006), il pousse de nombreux chercheurs à s'interroger sur son degré d'innovation. Le Landscape Urbanism constitue aujourd'hui l'un des discours les mieux formulés et les plus pertinents reliant la notion de paysage aux sciences écologiques. C'est pour cela que nous avons décidé de mettre en parallèle les discours paysagistes français sur le tournant écologique en urbanisme et le discours du Landscape Urbanism.

Cette observation binationale met en perspective le cas français en le confrontant à un discours américain particulièrement bien construit. Cela nous permet d'analyser l'état de développement des discours paysagistes français, leurs particularités et d'interroger ces discours comme leviers de développement de la profession.

Afin de comprendre si les discours émergents reliant paysage et écologie sont innovants et montrent un tournant dans les pratiques de discours des paysagistes, nous proposons dans le premier chapitre un historique des mouvements écologiques dans le domaine du paysage afin de situer notre réflexion et en deuxième chapitre une analyse du discours de trois paysagistes français en parallèle avec le discours du Landscape Urbanism. La partie I de la thèse va faire l'objet prochainement d'une publication dans *Landscape Research* (Leger-Smith & Davodeau, 2014).

Chapitre 1 - Écologie et paysage : l'intégration progressive des enjeux écologiques dans le domaine de l'aménagement du paysage urbain

Notre réflexion se place dans un contexte où la relation entre sociétés et nature a récemment été profondément bouleversée. Les enjeux écologiques urbains et la finitude des ressources modifient les cadres de pensée. Ainsi, « *la divergence moderne du symbolique et de l'écologique, la déconnexion croissante de la science, de la morale et de l'art se sont retrouvées radicalement remises en cause. Une commune mesure s'impose maintenant au paysage et à l'environnement : l'échelle de la Terre* » (Berque, 2000). La ville concentre l'essentiel des enjeux et impacts environnementaux. La montée en puissance des différents mouvements et théories écologiques en aménagement en France et ailleurs a entrainé l'apparition de différentes postures de paysagistes. Nous proposons dans cette première partie un historique. À chaque période étudiée, nous examinons les grands mouvements d'idées philosophiques et scientifiques qui ont émergé, l'apparition de nouvelles disciplines et les applications règlementaires en aménagement. Cela nous permet de questionner les postures paysagistes par rapport aux mouvements écologiques de leur temps et leurs nouvelles pratiques professionnelles. L'idée est de comprendre en quoi les mouvements de pensée en écologie ont influencé le domaine du paysage.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

L'écologie est une notion large susceptible de permettre à chacun de se l'approprier en fonction de sa culture et de ses propres intérêts. La référence à l'écologie scientifique dans la gestion des problèmes environnementaux en Amérique du Nord constitue « *l'une des principales différences entre l'approche continentale et anglo-américaine* » (Afeissa, 2009). Ceci est, sans aucun doute, lié à l'histoire des relations entre homme et nature dans ces contextes culturels différents. Cet historique s'attache donc à se référer au contexte américain et britannique afin de nourrir et de mettre en perspective notre réflexion sur le contexte français (cf. Figure 7, page suivante).

1.1. Fin du XIXe siècle : l'hygiénisme et le système de parc des grandes villes américaines

Deux grands mouvements d'idées américains ont été avant-coureurs des questions environnementales en aménagement. Ces courants précurseurs ont incontestablement influencé l'évolution des courants professionnels de l'aménagement, notamment le paysagisme. Tout d'abord, les écrits naturalistes du XIXe siècle constituaient un mouvement littéraire développé en France et aux États-Unis. Influencé par Charles Darwin et sa théorie de l'évolution, ce mouvement affirmait et avait pour but de prouver scientifiquement que l'hérédité d'un individu et son environnement social déterminent son caractère. Le deuxième mouvement est le transcendantalisme, fondant son système de valeurs sur le monde naturel, aspirant à une liberté totale au sein de communautés écologiques vivant en autonomie. Le transcendantaliste américain Ralph Waldo Emerson considérait que « *philosophiquement, l'univers est composé de la Nature et de l'Âme* » (Emerson, 1836). Henry David Thoreau, écrivain et critique américain naturaliste, avait développé un modèle de vie simple, loin de la société, ayant passé deux ans dans une cabane dans la forêt, expérience qu'il conte dans son ouvrage *Walden* (Thoreau, 1854). Un autre mouvement scientifique, l'hygiénisme, se développe au milieu du XIXe siècle, au moment de l'apparition des sciences écologiques. Il réoriente les valeurs données à « *la nourriture, aux boissons, à l'air respiré, au travail, au repos, à la propreté d'un corps censé laisser pénétrer l'oxygène par la peau* » (Barles, 2005). L'hygiénisme s'est notamment appuyé sur les découvertes de Louis Pasteur en 1865 sur le rôle des bactéries et des micro-organismes dans la contamination des maladies humaines. Ce mouvement a largement influencé les théories de l'urbanisme comme nous l'expliquons ci-dessous.

Au sens où nous l'entendons aujourd'hui, les métiers du paysage comme professions de l'aménagement, dans la lignée de l'art des jardins, sont apparus au XIXe siècle et ont été en lien depuis le début avec les politiques environnementales. Ce fut l'architecte américain Calvert Vaux (1824-1895) et l'architecte et journaliste Frederick Law Olmsted (1822-1903) qui utilisèrent en premier le terme d'architecture du paysage aux États-Unis. En 1899 se crée la *American Society of Landscape Architects ASLA* et en 1900 la première formation universitaire en architecture du

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

	1ère moitié du XXe siècle	1950
AVANCÉES SCIENTIFIQUES	XIX siècle : Mouvements français et américains du naturalisme Mouvement américain du transcendantalisme Référence à l'écologie scientifique dans la gestion des problèmes environnementaux en Amérique du Nord Courant de l'écologie urbaine de l'école de Chicago.	
AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES AU NIVEAU INTERNATIONAL	1906 : Création d'un office prussien de la conservation de la nature Entre 1920 et 1930 : Intérêt grandissant pour les questions écologiques en Europe	
AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES AU NIVEAU FRANÇAIS	Conservation des monuments 1913 : Protection des monuments historiques 1930 : Protection des sites naturels 1943 : Abord des monuments historiques	
AVANCÉES DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE	"Hygiénisme municipal" à Paris Phénomène d'embellissement de l'espace public en Angleterre, "système de parcs" de Frederick Law Olmsted aux États-Unis Première utilisation du terme de paysage aux États-Unis par Calvert Vaux (1824-1895) et l'architecte et journaliste Frederick Law Olmsted (1822-1903). 1899 : Création de la *American Society of Landscape Architects* ASLA 1900 : Première formation universitaire en architecture du paysage à l'université d'Harvard 1913 : Première association professionnelle d'architectes du paysage en Allemagne 1919 : Première formation universitaire européenne en architecture du paysage en Norvège Trente glorieuses : figure du paysagiste pluridisciplinaire en France	1948 : Création de la *International Federation of Landscape Architect* 1950 : Période de la reconstruction en France, aire de la planification de l'ensemble du territoire, des villes nouvelles et des grands projets d'aménagements régionaux, aire du Grand Paysage, création des grands ensembles et des espaces verts

Figure 7: Historique paysage/écologie : Grands mouvements d'idée philosophiques et scientifiques, apparition de nouvelles disciplines et applications règlementaires en aménagement (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014)

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

	1960	1970	1980
AVANCÉES SCIENTIFIQUES	1960 : « révolution environnementale » en Amérique du Nord et dans les pays du nord de l'Europe « mouvement écologiste américain », mouvements contestataires de la contre-culture américaine. Renforcement de la législation en matière de protection de l'environnement aux États-Unis	1969 : aux États-Unis, publication de l'ouvrage *Design with Nature*, Ian McHarg développe son "*Ecological Method*". 1970 : Odum établit un nouveau modèle écologique intégrant à part entière les activités humaines. 1970 : Forte croissance ainsi que début d'un phénomène d'urbanisation intense, choc pétrolier renforçant l'environnementalisme aux États-Unis. Apparition des mouvements de la *deep ecology* et de l'éthique environnementale aux États-Unis.	1986 : Apparition du domaine scientifique de l'écologie du paysage
AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES AU NIVEAU INTERNATIONAL		De nombreuses villes européennes commencent à explorer les thématiques du cadre de vie, de l'écologie urbaine ou de l'environnement 1972 : Convention des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm. Création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement PNUE. 1972 : Création de *Greenpeace*	1980 : L'écologie devient un mouvement politique avec la création des partis politiques *Ecology Party* en Grande-Bretagne en 1973, *Die Grünen* en Allemagne en 1980, *les Verts* en France en 1984. 1987 : Rapport Bruntland, définition du développement durable 1988 : Création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES AU NIVEAU FRANÇAIS	Protection de la nature 1960 : Parcs naturels régionaux 1975 : Conservatoire du littoral 1976 : Loi protection nature (réserves naturelles)	1970 : Création du premier ministère de l'Environnement en France. 1975 : Création des Conseils de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.	1985 – 1986 : Loi « Montagne » et « Littoral » en France.
AVANCÉES DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE	1960 : "Le paysagiste français devient le concepteur imposant son écriture" (Blanchon-Caillot, 2006). 1961 : Décret d'application accolant au diplôme de paysagiste l'appellation « Diplômé Par Le Gouvernement » 1965 : utilisation du Système d'Information Géographique SIG pour la première fois à Harvard.	1970 : Les axes de réflexion autour du paysage participent de l'application des connaissances scientifiques classiques au domaine de l'aménagement et du territoire en France. Création du centre national d'études et de recherches du paysage Création de la société française des paysagistes 1976 : création de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles. 1979 : Homologation du diplôme de paysagiste et son équivalence avec le diplôme d'architecte, possibilité de titularisation	1980 : La profession du paysage en France est sous le signe de la crise et de la politique de décentralisation. Les paysagistes sont associés à de véritable mission d'aménagement. La profession française ne se réclame pas des mouvements environnementalistes ou écologiques.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

	1990	2000 / 2002
AVANCÉES SCIENTIFIQUES	1990 : Apparition du concept de ville durable 1991 : Apparition du concept de pragmatisme écologique	2000 : Apparition de recommandations écologiques diverses dans le domaine de la conception urbaine 2000 : Apparition du concept de modernisation écologique, apparition du concept d'économie verte, de croissance verte, du concept de résilience urbaine
AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES AU NIVEAU INTERNATIONAL	1992 : Deuxième Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. Consécration du terme développement durable, naissance de l'agenda 21. 1994 : Conférence européenne sur les villes durables, Charte d'Aalborg, Danemark : responsabilité des villes sur les dégradations de l'environnement, pertinence des actions à l'échelle de la ville pour un développement durable. 1997 : 3ème conférence sur les changements climatiques à Kyoto. Adoption du « protocole de Kyoto » pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. 1999 : *Battle of Seattle,* marque la première manifestation de grande ampleur du mouvement altermondialiste et des dissidents du développement durable, ou tenants de l'écologie politique	2000 : 3ème conférence sur les villes durables organisées à Hanovre sur la durabilité urbaine. 2001 : Création de l'*International Association for Landscape Ecology* (IALE) 2002 : Sommet de Johannesburg, traité sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES AU NIVEAU FRANÇAIS	1990 : Publication du livre vert européen sur l'environnement urbain 1992 : Loi sur l'eau sur le rejet d'eaux pluviales concernant les superficies de plus de 20 hectare. Directive Européenne : Zone Natura 2000 1999 : Loi d'orientation agricole, Loi Voynet d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire LOADDT	2000 : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains
AVANCÉES DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE	2007 : le concept de paysage urbain est formulé comme moyen opérationnel et medium pour les questions d'aménagement urbain.	2000 : Convention Européenne du Paysage, reconnaissance juridique du paysage à l'échelle européenne

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

	2004 / 2010	2011 / 2013
AVANCÉES SCIENTIFIQUES	2007 : Le concept de paysage urbain est formulé comme moyen opérationnel et medium pour les questions d'aménagement urbain	2012 : Formulation du paysage comme médium, catalyseur de synthèse scientifique, constituant une méthode de conception qui invite à la créativité en opérationnalisant les principes scientifiques de l'écologie dans des projets urbains (Nassauer, 2012) 2013 : Apparition du concept de "convention écologique" comme reliant les connaissances scientifiques à des pratiques sociales (Mormont, 2013).
AVANCÉES RÈGLEMENTAIRES AU NIVEAU INTERNATIONAL	Directive 2004/18/CE du Parlement européen sur les marchés publics, adoptées / le 31 mars 2004 : fait référence aux possibilités d'intégrer des considérations environnementales dans les critères de sélection et d'attribution liés aux spécifications techniques, ainsi que dans les conditions d'exécution du marché: apparition des marchés publics écologiques. 2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto dans l'Union Européenne. 2007 : Charte de Leipzig sur la ville européenne durable. 2010 : Prise de conscience généralisée d'une situation de triple crise, socio-politique, économique et écologique	2011 : Echec de la Conférence des Nations Unies sur le climat à Copenhague en 2011 et de celle sur le développement durable à Rio en Juin 2012.
AVANCÉES RÈGLEMENTAIRES AU NIVEAU FRANÇAIS	2004 : Charte de l'environnement sur les droits de l'homme et de la société dans son environnement. 2005 : Programme écoquartier lancé en France par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie 2006 : Le Code des Marchés Public intègre le développement durable comme un élément à prendre en compte dans la détermination des besoins et les conditions d'exécution. 2009 : Loi Grenelle 1, adoptée le 23 Juillet. Premier appel à projet pour le concours écoquartier lancé par le Ministère de l'écologie 2010 : Loi Grenelle 2	2011 : Deuxième appel à projet pour le concours écoquartier 2013 : Création du label national écoquartier
AVANCÉES DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE	1991 : Mouvement d'artialisation du paysage en France et émergence d'une approche culturaliste 1989 : Définition en France de la notion d'écosophie par Guattari 1992 : Critique en France du mouvement de l'écologie profonde 1993 : Loi « Paysage », Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, volet paysager du permis de construire 1995 : Renforcement protection de la nature, Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire LOADT, Plan, Charte et contrats de paysage	L'écologie fait paysage (Gouriou, 2010) et devient progressivement une science programmatique (Lizet & Rumelhart, 2010), voire un cadre d'émergence d'idées, un concept poétique et la pratique d'une analyse permanente (Mousquet, 2011). 2013 : Le paysagiste pourrait se positionner de manière privilégié à l'interface entre les questions sur le vivant et les questions sociétales ce qui pourrait en faire un interlocuteur sur l'intégration des valeurs écologiques contemporaines en urbanisme.

paysage commença à l'université d'Harvard avec le fils de Frederick Law Olmsted. Les premières mesures environnementales apparaissent dès la fin du XIXe siècle aux États-Unis au nom de l'hygiénisme municipal. Le « *système de parcs* » de Frederick Law Olmsted a pour but de favoriser le bien-être individuel et de la communauté, une revalorisation foncière et l'attractivité économique des espaces urbains à proximité du parc (Fabos, 1995). Il s'agit alors de proposer une offre de nature urbaine de proximité, en complément et opposition à la nature du wilderness et d'appliquer l'idée du picturesque et de l'esthétique au bien commun dans le cadre de parcs municipaux.

Les professions du paysage, au sens aménagistes, émergèrent ensuite en Europe. En Angleterre, un phénomène d'embellissement de l'espace public est observé en réaction à la révolution industrielle dès le début du XIXe siècle basé sur les principes de l'hygiénisme. Ce mouvement est repris par le préfet Haussman à Paris qui entreprend d'énormes travaux urbains dans le but de permettre une meilleure circulation de l'air et des hommes. Au début du XXe siècle, en France, le paysagiste Jean Claude Nicolas Forestier reprend les idées de l'approche Olmstedienne et de son système de parcs en créant un maillage vert entre les « *avenues-promenades* », les « *parcs suburbains* », les « *grands parcs urbains* », les « *petits parcs* », les « *jardins de quartier* » (Forestier, 1908). Chaque espace naturel joue le rôle de halte pour le promeneur dans lequel il peut pratiquer une activité physique en plein air.

1.2. Du début du siècle aux années cinquante

En Europe, la première association professionnelle d'architectes du paysage apparaît en Allemagne (1913) et la première formation universitaire ouvre en Norvège (1919). C'est à ce moment que les prémices d'un intérêt « écologique » émergent en aménagement, non encore décrit sous ce terme, avant la Première guerre mondiale en Europe, émanant particulièrement chez les écologues allemands. Ainsi, les thématiques de conservation sont abordées avec la création d'un office prussien de la conservation de la nature en 1906. Entre 1920 et 1930, on observe un intérêt grandissant pour les questions écologiques en Europe. Dans les pays comme la Hollande, on peut citer l'exemple de Jacobus Thijsse, militant proactif de la protection de la nature et de la question de l'habitat naturel. Ces idées furent ensuite appliquées à une échelle nationale en Allemagne et en Hollande, lors de la construction des nouveaux polders (Entretien, Holden, 2012).

En France, c'est aussi au début du XIXe siècle que le domaine du paysage se développe et « *donne à voir et à comprendre les relations déterministes entre les faits de nature et les faits de société* » (Donadieu, 2009a). Des politiques publiques lui sont alors dédiées : conservation, restauration et création. Dans un contexte d'urbanisation importante, le début du siècle marque l'apparition en France des métiers du paysage, au sens de l'aménagement, distincts de la tradition de l'art des jardins. Une figure ambivalente du paysagiste prend forme, « *l'un proche des milieux de l'urbanisme, l'autre de*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

la sphère horticole » (Blanchon & Audouy, 2000). Ainsi, « *les paysagistes et urbanistes anticipent sur le développement urbain et proposent des plans d'extension respectueux de la ville ancienne et de son environnement naturel* » (Donadieu, 2007). La période d'enthousiasme des trente glorieuses signe une ouverture dans la profession et met en avant la figure du paysagiste pluridisciplinaire, marquée par un savoir-faire transversal qui caractérise les concepteurs. Cette période voit à la fois ingénieurs, architectes, paysagistes et urbanistes travailler ensemble (Blanchon-Caillot, 2006).

Les années cinquante sont celles de la reconstruction. Cette période d'après-guerre est appréhendée comme une période de crise. En France, c'est l'ère de la planification de l'ensemble du territoire, des villes nouvelles et des grands projets d'aménagement régionaux. Le traitement du paysage concerne alors différentes échelles, des espaces publics à l'aménagement de grands territoires. Le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme amorce une politique du paysage dont la création de la section du paysage sera l'expression. La commande publique appelle la profession nouvellement constituée, et plus particulièrement lors de la construction des grands ensembles, avec lesquels naissent les espaces verts, un vocable nouveau (Cice & Dubost, 1986). Entre 1945 et 1955, le pragmatisme et l'invention permettent d'adapter à l'échelle du grand ensemble les pratiques d'aménagement de square et de parc (Blanchon & Audouy, 2000). Au niveau international, la profession connait de plus en plus de succès avec l'apparition de la *International Federation of Landscape Architect* en 1948. Les façons d'articuler les questions de paysage et d'écologie ont par la suite cherché à répondre aux nouveaux défis environnementaux de l'aménagement mis en évidence dans la deuxième moitié du XXe siècle.

1.3. La révolution environnementale des années soixante

Le courant environnementaliste est discernable dès la fin des années 1960 en Amérique du Nord et dans les pays du nord de l'Europe. Il est basé sur des principes scientifiques environnementaux, c'est la « *révolution environnementale* » (Deming & Swaffield, 2011) ou encore le « *mouvement écologiste américain* ». Le mouvement fait face à de nouveaux enjeux : une forte croissance démographique, un épuisement des ressources naturelles, la pollution et l'utilisation d'engrais chimiques. C'est l'ère de la contre-culture américaine, des mouvements contestataires de la jeunesse, de l'émergence des organisations communautaires en faveur de la décentralisation, précurseurs de l'écosystémique des années soixante-dix et de la transition énergétique des villes américaines. Trois ouvrages sont précurseurs du mouvement dans le domaine de l'environnementalisme américain: *A Sand County Almanac* (Leopold, 1966), *Silent Spring* (Carson, 1962) et *Wilderness and the American mind* (Roderick, 1967). La législation en matière de protection de l'environnement aux États-Unis à cette période est la conséquence institutionnelle d'un courant de pensée scientifique qui « *met en avant le bien-être des classes moyennes et leur désir de protection de la nature sauvage* » (Braunstein & Doyle, 2001). Ainsi, l'environnementalisme américain rassemble de nombreuses opinions : les

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

principes politiques de la nouvelle gauche, les modes de vie alternatifs créés par les tenants de la contre-culture, le courant scientifique émergent, mais aussi les organisations conversationnistes.

Les auteurs s'accordent à dire que la fin des années 1960 correspond à une période de renouveau pour la profession. Un revirement se produit dans la culture de référence des paysagistes. L'échelle d'intervention du paysagiste s'élargit. Quelques paysagistes français ont eu des expériences à l'étranger en Europe du nord et en ont importé des pratiques, comme Jacques Sgard par exemple. Il parvient par exemple à convaincre les aménageurs de l'intérêt de son intervention et de sa capacité à « *faire exister le terrain* », par une réutilisation des déblais pour créer des mouvements de sols et par sa maîtrise des plantations. Le Parc André-Malraux qu'il a conçu à Nanterre présente de légers reliefs constitués avec des déblais en provenance du quartier de La Défense, situé à proximité. Petit à petit, les paysagistes parviennent à imposer un projet autonome et à intervenir en amont. Le paysagiste Jacques Simon incarne cette rupture avec le paysagisme de « *verdissement* », par exemple dans son travail dans le quartier des Châtillons à Reims en 1968.

Les paysagistes commencent aussi à associer paysage et nature dans la lignée des écrits naturalistes américains du XIXe siècle. Les « *valeurs pittoresques naturalistes sont mises en avant pour être restaurées, les paysages naturels remarquables en tant que lieux scéniques collectifs de loisirs, de sports et de patrimoine ou bien de réserves naturelles plus ou moins accessibles* » (Donadieu, 2007).

1.4. Les années soixante-dix et le premier choc pétrolier, la montée en puissance des questions climatiques

Les années soixante-dix sont des années charnières dans l'histoire des professions du paysage. C'est une période de forte croissance ainsi que le début d'un phénomène d'urbanisation intense. En même temps, le premier choc pétrolier paraît confirmer les prédictions de certains environnementalistes. *Earth Day*, le 22 avril 1970, mobilise des millions d'Américains pour ce premier « *Jour de la Terre* » et montre le renforcement de l'environnementalisme aux États-Unis. Le pays entre dans un « *âge écologique* » (Worster, 1998). À cette époque, le mouvement est confronté au problème de l'institutionnalisation et de la régulation, par exemple des pratiques industrielles, alors qu'il a toujours été opposé à toute idée de contrôle et de standardisation. Ainsi, deux courants commencent à se distinguer : d'un côté la *deep ecology* qui place l'homme dans la biosphère comme une partie qui s'insère dans le tout (Næss, 2009), et de l'autre, un courant plus traditionnel, l'écologie classique, qui a pour cible la satisfaction des besoins humains, c'est l'anthropocentrisme. Dans la même mouvance que la *deep ecology*, le mouvement de l'éthique environnementale réfute l'anthropocentrisme des philosophies occidentales et étend la réflexion d'un périmètre de l'éthique traditionnellement tournée sur l'existence humain seule à un monde ouvert au reste du monde

non-humain. Ces mouvements ont eu une profonde influence globalement dans le monde entier, et spécifiquement dans la pensée écologique européenne. Dans le domaine de la recherche scientifique à cette époque, le modèle compartimenté d'Odum établit un nouveau modèle écologique intégrant à part entière les activités humaines, en opposition avec les approches biocentriques classiques des écologues (Leitao & Ahern, 2002; Odum & Barrett, 2005) qui étudiaient l'écologie sans considérer les actions anthropologiques dans la biosphère.

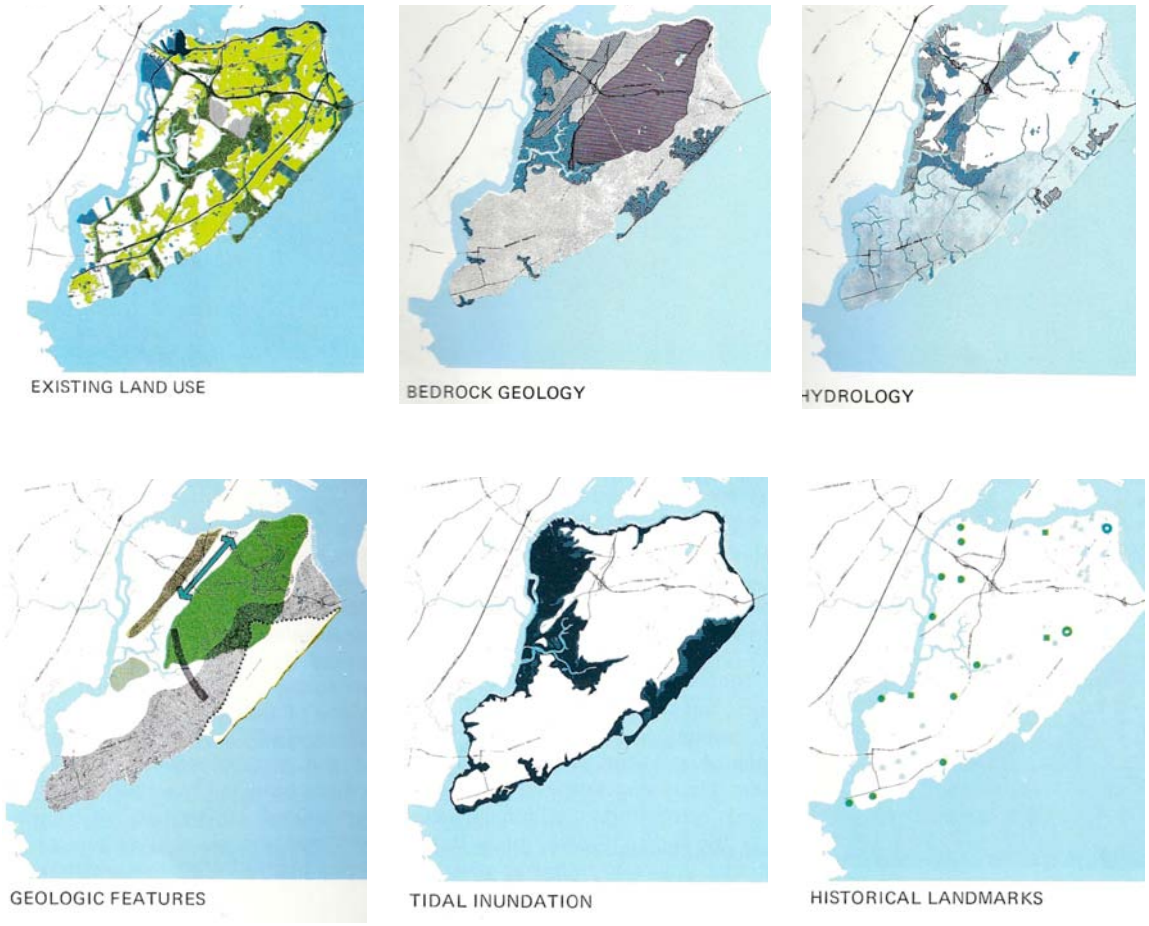
C'est aussi la période à laquelle l'« écologie » devient un « *mouvement politique et social* » (Afeissa, 2009), considérant les méfaits de certaines actions humaines sur la nature. Une prise de conscience mondiale intervient à cette époque et des organisations environnementales voient le jour, comme *Greenpeace* en 1972. C'est d'ailleurs à la suite des environnementalistes américains que le *Green Movement* mondial prend forme. L'écologie devient un mouvement important en Europe occidentale, mais se démarque de la tutelle américaine (*Ecology Party* en Grande-Bretagne en 1973, *Die Grünen* en Allemagne en 1980, *les Verts* en France en 1984). Il est à noter ici que l'environnementalisme américain, terme par lequel on entend « *tout militantisme ayant pour objet la protection de la nature* » (Duban, 2001), est appelé en Europe « écologie » au sens politique du terme.

Dans le domaine opérationnel, de nombreuses méthodologies reliant paysage et écologie se développent. En effet, après les années soixante et leur révolution environnementale, Ian McHarg de l'Université de Pennsylvanie aux États-Unis introduit dans le domaine de l'aménagement et de la planification la notion d'« *éthique environnementale* » qui conteste les principes purement esthétiques de la conception. Dans son ouvrage Design with Nature, McHarg (1969) développe cette approche sous le terme de « *ecological method* ». Cet ouvrage constitue un des points de départ des pratiques écologiques en conception urbaine et paysagère et constitue un modèle pour la planification écologique. Alors que l'approche philosophique de McHarg replace la perception humaine de la nature au centre du débat, les jeunes paysagistes de l'époque adhèrent aux méthodes concrètes de l'ouvrage, de ses cartes et méthodes d'analyse. Plus particulièrement, la méthode de l'analyse régionale de McHarg a influencé des générations de paysagistes. Cette analyse en strate rappelle l'utilisation du Système d'Information Géographique SIG qui fut d'ailleurs introduit pour la première fois en 1965 à la *Harvard University Graduate School of Design*, comme le montre la figure 8, page suivante.

En France, une mutation des connaissances scientifiques s'amorce grâce aux travaux phytoécologiques et phytosociologiques du Centre national de la recherche scientifique et du Centre d'études phytosociologiques et écologiques (CNRS-CEPE) de Montpellier (Donadieu, 2007), relayés par les programmes de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique-Sciences pour l'action et le développement (Inra-Sad), notamment ceux de (Deffontaines, 1998) sur les relations entre les pratiques agricoles et les paysages. Les axes de réflexion autour du

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 8 : L'approche McHargienne de l'analyse en strate, extrait de Design with Nature, Ian McHarg (1969).



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

paysage participent de l'application des connaissances scientifiques classiques au domaine de l'aménagement et du territoire. Le centre national d'études et de recherches du paysage est créé ainsi que la société française des paysagistes et en 1976 c'est la création de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles. Ainsi, « *une nouvelle terminologie de l'environnement, du paysage et du cadre de vie* » apparaît (Cice & Dubost, 1986). En réponse à ce contexte socio-politique, la jeune profession engage de nouvelles réflexions sur « *le rapport harmonieux entre la ville et son environnement* » (Donadieu & Périgord, 2005). L'invention des politiques urbaines d'environnement intervient à cette période pour répondre aux demandes des sociétés urbaines en mutation. De nombreuses villes européennes commencent à explorer les thématiques du cadre de vie, de l'écologie urbaine ou de l'environnement. En 1970, c'est la création du premier ministère de l'Environnement en France. L'État crée en 1975 les Conseils de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, les CAUE, au sein desquels le paysage est une valeur à protéger. La même année naît également le conservatoire du littoral.

1.5. Les années quatre-vingt et la décentralisation : le développement de l'écologie urbaine et de l'écologie du paysage

La recherche en écologie s'intéresse progressivement au contexte urbain. Le champ de l'écologie urbaine réalise « *l'étude scientifique des processus déterminant l'abondance et la distribution des organismes, l'interaction entre les organismes et l'environnement, et les flux d'énergie et de matériaux à travers les écosystèmes, dans les systèmes urbains* » (Gaston, 2010). Il s'agit donc de l'écosystème urbain liant l'homme et la nature (Alberti, 2008). Le paysagiste américain Frederick Steiner (2011) applique ce champ théorique dans le domaine du paysage urbain : « *Résultant d'études écologiques dans le contexte urbain, l'écologie urbaine émerge comme un champ qui met en valeur l'approche interdisciplinaire pour comprendre les moteurs, les modèles, les processus et les résultats associés avec les paysages urbains ou en voie d'urbanisation* ». L'association entre les notions de paysage et d'écologie se manifeste aussi à travers la création à cette époque d'une nouvelle discipline créée aux États-Unis : l'écologie du paysage (Forman & Gordon, 1986). Celle-ci introduit plusieurs aspects importants pour l'aménagement, en particulier la prise en compte explicite de la dimension spatiale des processus écologiques à l'échelle du paysage. Elle met en place un vocabulaire qui renforce les interactions entre écologues et aménageurs, entre systèmes écologiques et communautés humaines. C'est une discipline écologique qui a pour objectif de comprendre les « *effets de l'hétérogénéité spatiale (composition et arrangement spatial de la mosaïque paysagère) sur les processus écologiques : flux de matière, dynamique des populations et des communautés animales et végétales, services écosystémiques* » (Baudry & Burel, 2010). Cette science a pour objet « *la nécessité de gérer les espèces et leurs habitats à partir d'approches spatialement explicites, sur de vastes étendues et de longues durées, tout en tenant compte des emboîtements d'échelles* » (Donadieu, 2007). L'écologie du paysage est utilisée comme base théorique pour les

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

études paysagères, mais aussi comme outil de planification urbaine et régionale. Snep et Opdam (2010) mettent en évidence à l'échelle du paysage urbain un réseau d'écosystèmes ancré dans la matrice urbaine. Ils considèrent les écosystèmes comme des « *éléments verts* » dans le paysage urbain, comme une part intrinsèque du système urbain. C'est à partir de ce moment-là que la nature est comprise en coévolution avec les sociétés humaines, l'écologie acquiert une dimension éthique.

Face à une urbanisation intense, une industrialisation accélérée et une modernisation de l'agriculture, l'intervention de l'État, notamment en matière de commande publique destinée aux paysagistes, s'intensifie. Ces derniers sont associés dans les années quatre-vingt à de véritables missions d'aménagement : « *il s'agit de travailler avec les collectivités locales, sur des échelles bien plus vastes, pour accompagner les démarches d'aménagement par un regard sur les formes, sur le sensible* » (Sgard, 2012). Bien qu'un tournant dans la recherche scientifique montre que l'aménagement connaît une révolution environnementale à cette période, peut-être plus spécifiquement aux États-Unis, la profession française ne se réclame pas encore à l'époque des mouvements environnementalistes et au contraire s'en distingue nettement. Les paysagistes s'appuient sur des principes hérités de la culture de l'art des jardins, en contraste avec « *les scientifiques de l'écologie dont la culture est fondée sur le paradigme de l'écosystème* » (Donadieu, 2000). C'est aussi une période charnière pour la reconnaissance des paysagistes. Privés du droit de porter le titre d' « architecte paysagiste » par le monopole conquis par les architectes en 1940, il faut attendre 1961 et le décret d'application pour que l'appellation « Diplômé Par Le Gouvernement », DPLG, apparaisse. Est alors créée la société des paysagistes français qui regroupent les anciens élèves de l'école de paysage de Versailles. Cette société devient en 1972 la société française des paysagistes. En 1979 est obtenu l'homologation du diplôme de paysagiste et son équivalence avec le diplôme d'architecte.

1.6. Les années quatre-vingt-dix : le développement durable

La décennie quatre-vingt-dix marque la confirmation d'un phénomène de changement climatique, de pollutions globales et de forte croissance urbaine, notamment dans les pays en voie d'industrialisation. Le livre vert européen sur l'environnement urbain en 1990 marque le point de départ d'une politique incitative européenne. Le Sommet de la Terre en 1992 à Rio au Brésil permet d'afficher les enjeux écologiques à l'agenda politique international. Le terme de « développement durable » est formulé. Les Agendas 21 constituent un plan d'action environnemental pour le XXIe siècle adopté par 173 chefs d'État. La Charte d'Aalborg en 1994 permet de « *formuler des revendications en faveur des écosystèmes et de la recherche d'autonomie pour dessiner un avenir urbain dont les acteurs locaux reprendraient les commandes* » (Emelianoff, 2010). Après la prise de conscience de l'origine anthropique du réchauffement climatique grâce au travail du GIEC, Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, le protocole de Kyoto est signé en 1997. C'est un traité international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Il entre en vigueur en 2005. Le concept de ville durable apparaît, précurseur du développement durable. Ce tournant urbanistique est alors marqué par « *une série d'opérations urbaines expérimentales : les premiers quartiers durables* » (Emelianoff, 2010). Le développement durable va jouer un rôle dans l'affirmation de liens entre les questions urbaines et environnementales, en témoigne la multiplication des travaux sur la production de la nature en ville (Cronon, 1991; Smith, 1984), sur les rapports des villes à l'environnement ou sur le développement urbain durable (Haughton & Hunter, 1994).

Parallèlement, les années quatre-vingt-dix correspondent à l'émergence de la théorie de l'artialisation en paysage en France. Une « *véritable école de pensée* » (Luginbühl, 2007) s'ouvre au centre Georges Pompidou en 1991 lors de la conférence « Au-delà du paysage moderne ». Elle présente une approche culturaliste avec les notions « *d'artialisation, de médiance, de mouvance* » (Berque et al., 1999; Roger, 1995). Selon ce groupe, le paysage est une production de l'art et ne peut-être que culturel. Deux grands ensembles émergent dans la théorie du paysage : l'option constructiviste mettant l'accent sur la perception individuelle ou les représentations sociales et qui se réfère à Berque, Luginbühl et Roger, et d'autre part l'option matérialiste-naturaliste, concevant le paysage comme un espace tantôt exclusivement naturel, tantôt résultat de l'action anthropique, se référant à Georges Bertrand (Ragouet, 2000; Sgard, 2012). Malgré l'essor de l'écologie du paysage, la dichotomie persiste entre les domaines du paysage et de l'écologie dans la mesure où la théorie du paysage a été construite sur la distinction du pays et du paysage (Roger, 1997) et, en arrière-plan, sur l'opposition entre nature et culture à laquelle elle renvoie (Descola, 2005). Cette dissociation théorique entre paysage et écologie a eu des effets par la suite sur les pratiques paysagistes françaises et sur la manière dont les paysagistes introduisent des notions écologiques dans leur travail en France. D'ailleurs, à cette époque, des ouvrages français de critique du mouvement de l'écologie profonde sont publiés, à l'encontre de l'antihumanisme de ce mouvement (Ferry, 1992). Mais cette distinction paysage et écologie n'est pas si simple, puisque Berque (2000) propose une définition, partagée par Roger, du « *milieu* » comme jouant un rôle pivot à l'interface entre l'environnement dans sa dimension physique et le paysage dans sa dimension sensible entre lesquels existe une relation ambivalente ou « *trajection* ». La double perception, à la fois objective et subjective de ce processus constituerait la « *médiance* ». Aussi, au lieu de l'opposition entre technique et nature, inhumanité et humanité, il est recommandé un gouvernement conjoint des hommes et de la nature, « *sans distinction entre le naturel et l'artificiel* » (Deleuze & Guattari, 1980; Donadieu & Périgord, 2005; Latour, 1999). Le français Felix Guattari développe la notion d' « *écosophie* » à la suite du mouvement environnementaliste des années soixante et des travaux remettant en question la position centrale de l'homme. Guattari définit trois écologies : l'écologie environnementale qui traite des rapports à la nature et à l'environnement, l'écologie sociale sur les rapports aux réalités économiques et sociales et l'écologie mentale pour les rapports à la psyché et la subjectivité humaine. Dans un contexte de déterritorialisation et face aux tentatives militantes ou professionnelles de ne privilégier qu'un seul de ces trois axes, il préconise de « *construire de nouvelles modalités de l'être*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

en groupe à toutes les échelles » (Guattari, 1989).

Les années quatre-vingt-dix sont aussi une période charnière durant laquelle le paysage devient un véritable enjeu politique. La « Loi paysage » est votée en 1993. Son cadre d'analyse est proche du développement durable. Elle introduit entre autre l'idée d'un paysage ordinaire, quotidien, dont la gestion est confiée au premier des échelons de l'action publique, les communes et intercommunalités.

1.7. Les années 2000 : le paysage urbain, un médium pour l'aménagement urbain durable et la résilience urbaine

De nombreux textes influents voient le jour pendant cette période. Le protocole de Kyoto entre en vigueur en 2005 et c'est l'année d'un Sommet mondial de l'Organisation des Nations Unies important pour les questions énergétiques. Le rapport Bruntland introduit la notion de « développement durable » comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs »* (Bruntland, 1987). Le concept de *« développement durable urbain* » traduit la nécessité de relier les processus économiques et sociaux aux problèmes environnementaux locaux, régionaux et globaux, dans un contexte d'augmentation de la population dans les espaces urbains (Costanza et al., 1997) et tente de les lier à une construction écologique (Button, 2002; Repetti & Desthieux, 2006). Ses objectifs sont d'explorer et d'évaluer les principes émergents de la conception urbaine et les stratégies pour construire des villes efficaces énergétiquement, au-delà de l'échelle du bâti individuel. La ville durable désigne « *un horizon politique et un référentiel pour l'action publique* » (Emelianoff, 2010). Il s'agit donc autant de gérer un environnement (pollutions, énergies, biodiversité, incivilités, etc.) que de favoriser une participation accrue des habitants à cette gestion. Le développement durable pourrait s'avérer être un outil opérationnel d'intégration des recommandations écologiques dans les politiques publiques, notamment à travers les principes de l'écologie du paysage. Les concepts scientifiques « corridors, matrices, tâche » sont transférés progressivement durant cette période dans l'action publique en France, comme les trames vertes et bleues des schémas régionaux de cohérence écologique issus du Grenelle de l'environnement.

À cette période, de nombreux concepts enrichissent l'approche du développement durable. La modernisation écologique est définie comme « *l'ensemble des processus produisant peu à peu les changements en direction d'une société écologique, d'une économie propre* » (Mormont, 2013). Le concept d'économie verte se propose de combiner croissance et environnement à travers une « *croissance verte* », coordonnant une série de mesures pour l'application du développement durable à travers des politiques économiques vertes, des plans de relance verts, des politiques sectorielles, des éco-industries et le concept de responsabilité sociale et environnementale (Flam, 2010). Enfin, le concept de « *résilience* » étudie la manière dont les systèmes écologiques font face

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

aux perturbations engendrées par des facteurs extérieurs et maintiennent cependant leurs fonctions (Jabareen, 2013). Récemment, ce concept a été appliqué au domaine de la conception urbaine. C'est l'idée de résilience urbaine, ou de ville résiliente attachée aux idées de réseaux, de renouvellement et de survie, un concept non-linéaire, plus dynamique (Stumpp, 2013). Toutes ces nouvelles idées contribuent à rendre les recommandations écologiques opérationnelles à travers les politiques publiques.

Dans ce contexte, le concept de « paysage urbain » est formulé comme moyen opérationnel et medium pour les questions d'aménagement urbain adapté aux modes de pensée interdisciplinaires du développement durable. Par opposition aux pratiques de tabula-rasa appliquées en urbanisme à l'aire moderniste, le paysage urbain introduit un débat dans l'aménagement spatial. La Convention Européenne du Paysage est signée à Florence en octobre 2000, et ratifiée par 26 pays du conseil de l'Europe, dont France le 1er juillet 2006 et qui l'inscrit dans sa législation le 22 décembre 2006. Cette convention donne au paysage une définition stabilisée, concertée, et s'imposant pour les États signataires dans les arsenaux législatifs nationaux, les engageant à se doter, si tel n'était pas déjà le cas, de politiques pour la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Elle introduit « *une reconnaissance juridique du paysage à l'échelle européenne* » (Luginbühl, 2007).

Cependant, la traduction opérationnelle des principes du développement durable est toujours difficile à mettre en œuvre. Cette notion provoque le scepticisme de certains théoriciens qui reprochent au concept son imprécision et son inefficacité, « *sustainability is not enough* » (Marcuse, 1998) ou dénoncent un « *slogan manipulateur et confus* » (Eisen, 1999), un « *mythe* » (Lipschutz, 1991), un « *principe normatif sans norme* » (Theys, 2002), un « *outil de marketing territorial* » (Emelianoff, 2004). A cette période, de nombreux mouvements contestataires apparaissent. Face aux grands enjeux du réchauffement climatique, à la catastrophe écologique et humaine à travers le monde, le champ de l'écologie politique voit l'émergence de mouvements en faveur d'une décroissance (Georgescu-Roegen, 1979; Latouche, 2004). Un autre mouvement très critique à l'égard du développement durable le considère comme relié aux principes néo-libéraux et compris comme un processus de conservation d'un ordre social existant plutôt que de protection de la nature : le concept de ville durable contribuerait à la reproduction des inégalités sociales (Banerjee & Duflo, 2003; Harvey, 1996). En 1999, lors de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, les protestations désignées sous le nom de *Battle of Seattle* marquent la première manifestation de grande ampleur du mouvement altermondialiste et l'amplification du mouvement *grass-roots*.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1.8. Les années 2010 : le paysage, une réponse à mi-chemin entre pragmatisme écologique et éthique écologique ?

Les années 2010 correspondent à une ère de prise de conscience collective d'une crise écologique importante et d'une remise en question de notre rapport à la nature. Les interventions humaines dans la nature atteignent un « *point critique* » (Afeissa, 2009). Le sentiment de crise est renforcé récemment par l'échec de la Conférence des Nations Unies sur le climat à Copenhague en 2011 et de celle sur le développement durable à Rio en Juin 2012. Cette formulation de crise écologique engendre diverses réactions.

Il s'agit d'un côté de ne pas compromettre le développement des générations futures dans le cas du développement durable urbain, et de l'autre de protéger sans déséquilibrer des systèmes écologiques dans le cas de la résilience urbaine. Mais ces concepts restent toujours très abstraits et il est difficile aujourd'hui de projeter des solutions concrètes, des mesures et leur mise en place, relevant d'acteurs locaux, d'entrepreneurs et de la sphère privée. De surcroît, la prise en compte des enjeux écologiques est comprise de manière différente selon les acteurs.

Dans les années 2010, la crise menaçant la qualité de vie future des sociétés et la santé humaine, les questions écologiques entrent dans le langage courant. Bien que l'écologie soit avant tout définie comme science, l'accès à la pensée écologique demeure de moins en moins le monopole d'un savoir scientifique. Les sciences humaines se voient donc davantage investies par la pensée écologique. L'écologie est aujourd'hui « *un enjeu planétaire mais aussi un levier pour sortir de la crise, améliorer la qualité de vie des citoyens et la justice sociale* » (Communiqué de Presse, 2012). La notion de modernisation écologique distingue deux activités : d'un côté les recherches, organisées en disciplines, appuyées sur des méthodes qui s'attachent à définir des objets nouveaux (biologiques, mathématiques, physiques) et d'un autre côté, la production de conventions qui relient les connaissances scientifiques à des pratiques sociales, à des normes, à des politiques publiques, dont par exemple les innovations techniques font partie et que Mormont (2013) appelle les « *conventions écologiques* ». C'est donc à travers ces conventions écologiques que le mouvement d'écologisation se concrétise, reliant pratiques de recherche et pratiques sociales. L'approche paysagiste pourrait-elle constituer une méthode opérationnelle dans cet ordre d'idée ? C'est l'objet de l'intervention paysagiste que d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des populations. Tout se passe comme si l'écologie scientifique, au départ science observationnelle, s'opérationnalisait progressivement à travers le projet de paysage, alors que dans le même temps, nos sociétés s'écologisent. Dans ce contexte, le paysagiste se positionne de manière privilégiée à l'interface entre les questions sur le vivant et les questions sociétales, ce qui pourrait en faire un interlocuteur sur l'intégration des valeurs écologiques contemporaines en urbanisme.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

D'autre part, l'approche gestionnaire recommande que cette triple crise, socio-politique, économique et écologique soit résolue par « *des techniques rationnelles de gestion de ressources propres au management moderne* » (Afeissa, 2009). C'est la position des théoriciens du pragmatisme écologique qui misent sur l'élaboration de schémas rationnels d'aide à la décision permettant aux différents acteurs de s'entendre sur ce qui doit être fait en déterminant concrètement les mesures politiques qu'il convient de mettre en œuvre. Les paysagistes sont des pragmatiques, qui proposent des solutions concrètes et des pratiques d'aménagement. Leurs propositions prennent la forme d'un engagement expérientiel, avec la formulation d'hypothèses d'aménagement, l'action et l'analyse de cette action, dans « *un laboratoire expérimental de coexistence avec les non-humains* » (Latour, 1999). Le pragmatisme écologique recommande de respecter la pluralité des valeurs environnementales telles que formulées par les citoyens.

1.9. Le projet de paysage comme mode opératoire de la conception urbaine écologique

Pour terminer notre historique des liens entre écologie et pratiques paysagistes, nous avons rassemblé quelques éléments de la littérature traitant du statut du projet de paysage comme mode opératoire de la conception urbaine écologique. De là se pose la question de comprendre comment l'écologie collabore avec le projet de paysage : se juxtapose-t-elle simplement au projet de paysage, comme discipline complémentaire ou s'incorpore-t-elle aux principes opérationnels de projet ? De nombreux principes, dont certains issus de l'écologie du paysage ou de l'écosystémique, sont aujourd'hui recommandés aux paysagistes-concepteurs lorsqu'ils entreprennent de produire un projet écologique, comme le montrent les figures suivantes (fig.9 et fig.10).

Un groupe d'auteurs américains expose les grandes lignes du dialogue entre concepteurs et écologues dans l'ouvrage Ecology and Design (Johnson et al., 2002) (fig.11).

- Premièrement, les paysages sont des systèmes uniques non équilibrés en constante mutation selon une approche processus-fonction qui met l'accent sur le transfert de matière, d'énergie, d'organismes et d'information, mais aussi des attributs culturels comme par exemple une éthique, des valeurs humaines, un système économique et légal etc… Il est important de prendre en compte le rôle des niches écologiques de chaque espèce et l'impact d'un geste de conception dans le cadre d'un aménagement sur leur équilibre.
- Deuxièmement, le concept de hiérarchie et d'échelle met en avant l'idée de prise en compte du contexte du site et la multiplicité et les relations entre échelles du paysage, du détail jusqu'aux circulations (Ahl & Allen, 1996). Les paysages peuvent être compris en termes de structures, fonctions et changement (Forman & Gordon, 1986). La structure influence la fonction et vice versa.
- Troisièmement, il est fondamental d'analyser l'histoire du lieu et d'avoir une connaissance des

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 9 : Concepts en écologie, Extrait de Design and Ecology (Johnson & Hill, 2002, p. 143), Table 6-2. A 1986 list by British ecologists ranking in order « the most important concepts in ecology », from (Cherrett, 1989).

1. The ecosystem	26. Natural disturbance
2. Succession	27. Habitat restoration
3. Energy flow	28. The managed reserve
4. Conservation of resources	29. Indicator organisms
5. Competition	30. Competition and species exclusion
6. Niche	31. Trophic level
7. Materials cycling	32. Pattern
8. The community	33. r and K selection
9. Life-history strategies	34. Plant-animal coevolution
10. Ecosystem fragility	35. The diversity stability hypothesis
11. Food webs	36. Socioecology
12. Ecological adaptation	37. Optimal foraging
13. Environmental heterogeneity	38. Parasite-host interactions
14. Species diversity	39. Species-area relationships
15. Density-dependent regulation	40. The ecotype
16. Limiting factors	41. Climax
17. Carrying capacity	42. Territoriality
18. Maximum sustainable yield	43. Allocation theory
19. Population cycles	44. Intrinsic regulation
20. Predator-prey interactions	45. Pyramid of numbers
21. Plant-herbivore interactions	46. Keystone species
22. Island biogeographic theory	47. The biome
23. Bioaccumulation in food chains	48. Species packing
24. Coevolution	49. The 3/2 thinning law
25. Stochastic processes	50. The guild

Figure 10 : Grandes idées de l'écologie des années 1990, Extrait de Design and Ecology (Johnson & Hill, 2002, p. 144), Table 6-3. « Twenty great ideas in ecology for the 1990s » developed by a leading American ecosystem ecologist, from (Odum, 1992)

1. An ecosystem is a thermodynamically open, far from equilibrium, system.
2. The source-sink concept: One area (the source) exports to another area (the sink).
3. Species interactions that tend to be unstable, nonequilibrium, or even chaotic are constrained by the slower interactions that characterize large systems.
4. The first signs of environmental stress usually occur at the population level, affecting especially sensitive species.
5. Feedback in an ecosystem is internal and has no fixed goal.
6. Natural selection may occur at more than one level.
7. There are two kinds of natural selection, or two aspects of the struggle for existence.
8. Competition may lead to diversity rather than extinction.
9. Evolution of mutualism increases when resources become scarce.
10. Indirect effects may be as important as direct interactions in a food web and may contribute to network mutualism.
11. Since the beginning of life on Earth, organisms have not only adapted to physical conditions but have modified the environment.
12. Heterotrophs may control energy flow in food webs.
13. Biodiversity should include genetic and landscape diversity.
14. Ecosystem development or autogenic ecological succession is a two-phase process.
15. Carrying capacity is a two-dimensional concept (number of users and per capita use).
16. Input management is the only way to deal with nonpoint pollution.
17. Expenditure of energy is required to produce (maintain) energy flow or material cycle.
18. Need to connect human-made and natural capital and sustainability.
19. Transition costs are always associated with major changes in nature and in human affairs.
20. A parasite-host model for man and the biosphere is a basis for turning exploiting the Earth to taking care of it.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

échelles de temps et de transformation des processus écologiques en place, comme les systèmes de rivières par exemple, mais aussi des systèmes sociaux et culturels.

- Quatrièmement, il est important d'observer et de connaître les mécanismes d'évolution de la biosphère en terme de génétique et de population (Meffe & Carroll, 1997).
- Enfin, les auteurs mentionnent aussi les espèces, évènements et processus clés. Les propositions d'aménagement sont basées sur une analyse sensitive, des scénarios multiples ou la confrontation de modèles. La gestion à long terme est fondamentale à travers les problématiques de conservation, restauration, préservation des espèces et l'interaction entre écosystèmes à une grande échelle urbaine et rurale (Johnson et al., 2002). Tous ces principes sont exemplaires de l'approche pragmatique américaine.

Figure 11 : Concepts fondamentaux de la pensée écologique, Extrait de Design and Ecology (Johnson & Hill, 2002, p. 148), Table 6-4. Key concepts for ecological thinking.

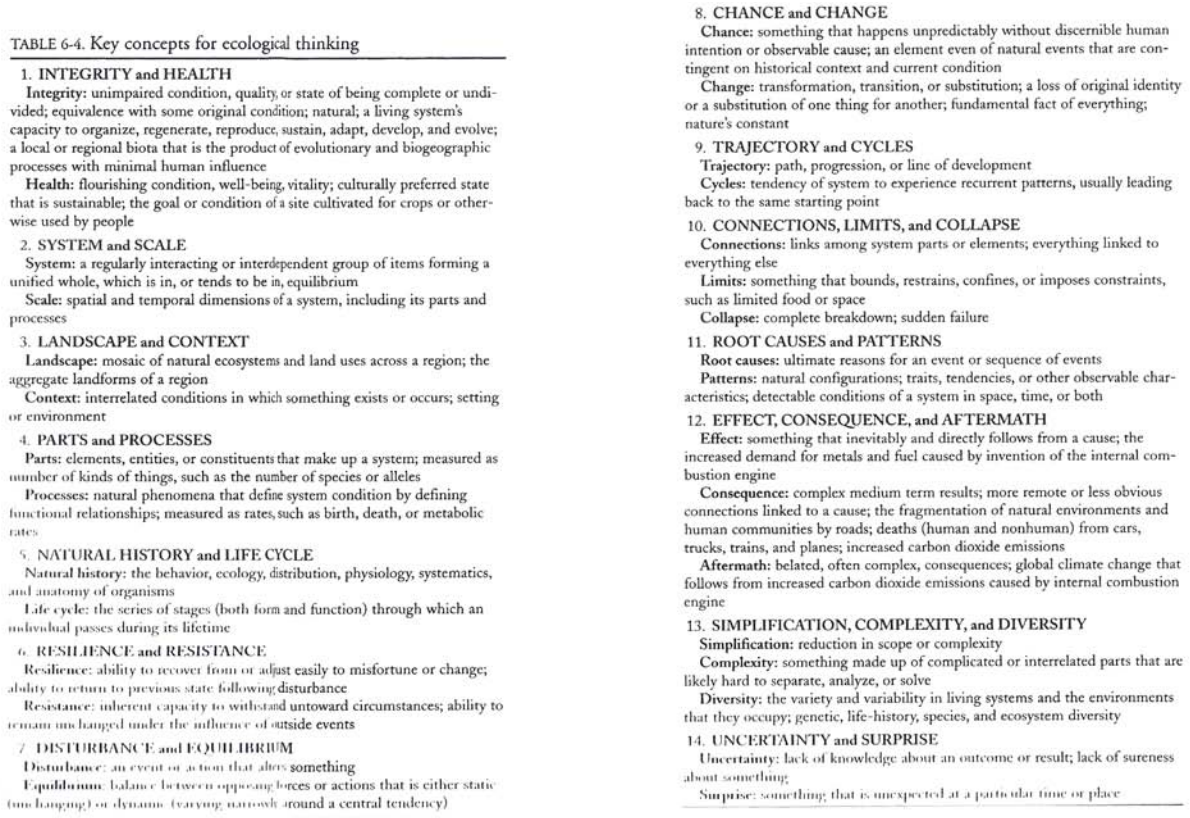


TABLE 6-4. Key concepts for ecological thinking

1. **INTEGRITY and HEALTH**
Integrity: unimpaired condition, quality, or state of being complete or undivided; equivalence with some original condition; natural; a living system's capacity to organize, regenerate, reproduce, sustain, adapt, develop, and evolve; a local or regional biota that is the product of evolutionary and biogeographic processes with minimal human influence
Health: flourishing condition, well-being, vitality; culturally preferred state that is sustainable; the goal or condition of a site cultivated for crops or otherwise used by people

2. **SYSTEM and SCALE**
System: a regularly interacting or interdependent group of items forming a unified whole, which is in, or tends to be in, equilibrium
Scale: spatial and temporal dimensions of a system, including its parts and processes

3. **LANDSCAPE and CONTEXT**
Landscape: mosaic of natural ecosystems and land uses across a region; the aggregate landforms of a region
Context: interrelated conditions in which something exists or occurs; setting or environment

4. **PARTS and PROCESSES**
Parts: elements, entities, or constituents that make up a system; measured as number of kinds of things, such as the number of species or alleles
Processes: natural phenomena that define system condition by defining functional relationships; measured as rates, such as birth, death, or metabolic rates

5. **NATURAL HISTORY and LIFE CYCLE**
Natural history: the behavior, ecology, distribution, physiology, systematics, and anatomy of organisms
Life cycle: the series of stages (both form and function) through which an individual passes during its lifetime

6. **RESILIENCE and RESISTANCE**
Resilience: ability to recover from or adjust easily to misfortune or change; ability to return to previous state following disturbance
Resistance: inherent capacity to withstand untoward circumstances; ability to remain unchanged under the influence of outside events

7. **DISTURBANCE and EQUILIBRIUM**
Disturbance: an event or action that alters something
Equilibrium: balance between opposing forces or actions that is either static (unchanging) or dynamic (varying narrowly around a central tendency)

8. **CHANCE and CHANGE**
Chance: something that happens unpredictably without discernible human intention or observable cause; an element even of natural events that are contingent on historical context and current condition
Change: transformation, transition, or substitution; a loss of original identity or a substitution of one thing for another; fundamental fact of everything; nature's constant

9. **TRAJECTORY and CYCLES**
Trajectory: path, progression, or line of development
Cycles: tendency of system to experience recurrent patterns, usually leading back to the same starting point

10. **CONNECTIONS, LIMITS, and COLLAPSE**
Connections: links among system parts or elements; everything linked to everything else
Limits: something that bounds, restrains, confines, or imposes constraints, such as limited food or space
Collapse: complete breakdown; sudden failure

11. **ROOT CAUSES and PATTERNS**
Root causes: ultimate reasons for an event or sequence of events
Patterns: natural configurations; traits, tendencies, or other observable characteristics; detectable conditions of a system in space, time, or both

12. **EFFECT, CONSEQUENCE, and AFTERMATH**
Effect: something that inevitably and directly follows from a cause; the increased demand for metals and fuel caused by invention of the internal combustion engine
Consequence: complex medium term results; more remote or less obvious connections linked to a cause; the fragmentation of natural environments and human communities by roads; deaths (human and nonhuman) from cars, trucks, trains, and planes; increased carbon dioxide emissions
Aftermath: belated, often complex, consequences; global climate change that follows from increased carbon dioxide emissions caused by internal combustion engine

13. **SIMPLIFICATION, COMPLEXITY, and DIVERSITY**
Simplification: reduction in scope or complexity
Complexity: something made up of complicated or interrelated parts that are likely hard to separate, analyze, or solve
Diversity: the variety and variability in living systems and the environments that they occupy; genetic, life-history, species, and ecosystem diversity

14. **UNCERTAINTY and SURPRISE**
Uncertainty: lack of knowledge about an outcome or result; lack of sureness about something
Surprise: something that is unexpected at a particular time or place

En France, il semble que les préoccupations sociales prennent plus de place dans les discours sur paysage et écologie. Yves Luginbühl distingue « *le paysage des écologues* », et « *l'écologie du paysage* ». Selon lui, « *Le paysage des écologues, envisagé dans sa dimension biologique essentiellement est une série de nouveaux concepts pour l'analyse des paysages, comme la diversité, l'hétérogénéité, la continuité, la contiguïté, qui expriment les modalités de fonctionnement des processus de transfert de la biomasse dans l'espace et dans les structures paysagères. L'écologie du paysage conserve ce concept fondateur, mais elle y ajoute l'activité anthropique et enfourche le thème de la biodiversité en tentant de montrer les relations entre l'activité agricole et la production de la diversité des espèces pour laquelle fonctionnements systémiques ou corridors de végétation*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

jouent un rôle essentiel » (Luginbühl, 2007).

Au delà de ces discours et définitions sur le paysage et l'écologie, la question de la thèse est de savoir si l'application opérationnelle de ces principes écologiques influence les pratiques paysagistes. Nous pouvons citer plusieurs principes qui établissent le projet de paysage comme mode opératoire de la conception urbaine écologique.

Tout d'abord l'écologie peut-être le facteur d'inspiration naturelle pour la conception paysagiste. L'écologie fait alors paysage (Gouriou, 2010) et devient progressivement une science programmatique (Lizet & Rumelhart, 2010), voire un cadre d'émergence d'idées, un concept poétique (Mousquet, 2011).

Deuxièmement, l'approche paysagiste peut se positionner à l'interface entre pragmatisme écologique et éthique écologique. Les pratiques paysagistes incarnent l'approche expérientielle du concepteur, qui teste des idées pragmatiques, des esquisses et des systèmes inspirés de l'écologie sur le terrain, tout en se positionnant à l'écoute de la demande sociale. Les pratiques paysagistes s'adaptent aux enjeux écologiques en milieu urbain pour proposer des solutions à la fois managériales, de combinaisons d'échelle de gouvernance, basées sur une idée d'économie verte mais aussi à l'écoute du besoin de bien-être des populations et d'une demande sociale pressante.

Troisièmement, les pratiques paysagistes écologiques sont basées sur une collaboration entre paysagiste et écologue. Il existe une « *relation nécessaire* » entre sciences écologiques et conception paysagère, car la conception a toujours un impact sur les équilibres écologiques existant (Nassauer, 2002). L'écologie est une science alors que la conception est une action culturelle créative. L'écologie inspire les formes et délimite l'analyse. A partir des principes de l'écologie du paysage et de l'écologie urbaine, la conception paysagère complète le savoir écologique en analysant les qualités spécifiques d'un site, l'écologie complète l'exercice de conception paysagère en comparant les particularités d'un site par l'analyse de modèles de processus écologiques. Ainsi, la conception paysagère devient un processus pluridisciplinaire partagé entre les paysagistes et les écologistes. Les pratiques paysagistes peuvent donc en être modifiées.

Nassauer (2002) décrit des manières de faire paysage en interaction avec la science écologique. Tout d'abord, il y a l'étape de la discussion du lieu, l'observation commune. Pour le paysagiste, l'observation des dynamiques écologiques existantes et des écosystèmes peut le mener à poser les bonnes questions à l'écologue, d'organiser un cadre basé sur des questions communes. C'est la phase de questionnement du site en collaboration avec l'écologue. Ensuite, le paysagiste considère les formes, les processus écologiques et l'impact de ses intentions de conception. Puis le paysagiste se forme au vocabulaire utilisé par l'écologue et développe un vocabulaire commun.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Par conséquent, l'enjeu pratique reste de mieux relier l'expérience visuelle du paysage aux processus environnementaux. Nassauer (2012) en tire deux « principes » : le paysage est un médium, un catalyseur de synthèse scientifique et il constitue une méthode de conception qui invite à la créativité. Ainsi, cela nous permet ici de définir notre posture dans ce travail de thèse par rapport à la relation entre écologie et paysage. Pour nous, le paysage en tant que medium peut contribuer au savoir scientifique écologique et le rendre plus applicable à la conception urbaine écologique (Leger-Smith, 2013). Ainsi, le paysage en tant que méthode rend l'écologie plus opérationnelle. Le projet de paysage se place donc comme mode d'application opérationnelle privilégié des principes des sciences écologiques.

Chapitre 2 - Analyse de la nature et du statut du discours du Landscape Urbanism en lien avec des discours similaires en France : un tournant dans la pensée paysagiste ?

2.1. Quels sont la nature et le statut du discours du Landscape Urbanism ?

Après avoir retracé les liens historiques et souligné les opportunités qui émergent du rapport entre écologie, urbanisme et pratiques paysagistes dans un premier chapitre, celle-ci s'intéresse plus particulièrement aux discours paysagistes concernant la conception urbaine écologique. Les nouveaux enjeux écologiques en urbanisme ont un impact sur la pensée paysagiste. On observe l'apparition de discours particulièrement bien construits face une demande pressante en réponses opérationnelles. Au-delà de simplement contribuer à définir ce que sont que les pratiques paysagistes, comment elles s'articulent aux principes de l'écologie et leur place dans le débat suscité par la crise urbaine écologique, ces discours servent un objectif plus large de promotion de la filière, de lisibilité et de légitimation des pratiques paysagistes dans un contexte de compétitivité sur le marché de l'urbanisme écologique. Le mouvement américain du Landscape Urbanism constitue aujourd'hui le discours le plus proéminent, efficace et mieux construit reliant les questions écologiques et les pratiques paysagistes en urbanisme.

Dans cette première partie de thèse, nous nous interrogeons sur le degré d'innovation des discours émergents reliant paysage et écologie. Notre analyse met en parallèle le Landscape Urbanism avec les discours paysagistes en France. L'évolution des discours français et américain se fait de manière relativement distincte du fait de la barrière culturelle et de la langue. En mettant en évidence des similarités ou dissimilarités entre les cas français et américains, nous souhaitons examiner leur degré d'innovation et leurs caractéristiques. Nous souhaitons aussi comprendre comment de tels discours pourraient avoir un retentissement plus important sur les pratiques de conception. Avant de développer en détail notre méthodologie qualitative d'analyse de discours basé sur des sources

secondaires (documents écrits), nous avons d'abord rassemblé des éléments sur la pratique du discours en paysage.

2. 2. La pratique du discours en paysage

Nous souhaitons dans cette partie définir ce que nous entendons par discours, et comment ces discours peuvent être reliés à la théorie, aux pratiques de conception et à la recherche, dans le domaine du paysage et de la conception urbaine écologique.

Un discours, dans le domaine de la linguistique, est un ensemble de mots qui peut être étudié sous différents points de vue. Selon Benveniste, le discours est « *toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière* » (Benveniste, 1974). Cette définition met l'accent sur la force de la parole, perspective développée par les courants pragmatiques pour qui le dire est un faire, et par les théories interactionnistes selon lesquelles l'exercice de la parole implique normalement plusieurs participants, lesquels participants exercent en permanence les uns sur les autres un réseau d'influences mutuelles : parler, c'est échanger, et c'est changer en échangeant (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 54-55). Cette définition nous convient puisque d'une part, nous nous attachons particulièrement aux discours produits par les professionnels du paysage, discours que nous considérons comme faisant partie prenant des pratiques paysagistes pour qui les idées produites n'existent que dans la perspective d'une action future, et d'autre part, parce que les discours que nous souhaitons étudier ne peuvent être produits que par un groupe d'individus et non par un individu seul isolé. Il est important pour notre thèse d'évoquer le courant philosophique du pragmatisme (Dewey, 1927; James, 1907) pour qui la production d'une idée, et donc du discours, revient à identifier l'ensemble de ses implications pratiques. La vérité, ainsi que l'engagement politique, sont expérientiels. C'est le principe de l'action et l'analyse de l'action. L'expérience constitue un processus de transformation. Les paysagistes sont des pragmatiques, des opérationnels. Mais ils ne font pas toujours l'analyse de leurs actions. Les discours étudiés ici se placent donc à l'articulation entre représentations discursives (théories, réflexions, retour sur expériences…) et actions, pratiques professionnelles et surtout permettent d'analyser la dialectique qui existe entre ces deux versants. Nous nous intéressons plus particulièrement aux efforts collectifs de formulation, c'est-à-dire aux discours collectifs, reflétant la manière dont un groupe de paysagistes-concepteur souhaitent communiquer sur ses pratiques, bien que les discours isolés ne soient pas complètement exclus.

Afin d'analyser un discours, il est important de comprendre brièvement quels sont les constructions discursives et processus langagiers que l'on peut rencontrer. Tout d'abord, la rhétorique est l'art ou la technique de persuader, généralement au moyen du langage. C'est donc l'art de bien parler. Le système rhétorique est l'ensemble des techniques pour structurer son discours, en vue de convaincre

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

ou persuader l'auditeur. D'autre part, un texte dit « argumentatif » est un texte qui défend une thèse et tente de la faire partager à son lecteur. L'argumentation va « *de la confrontation explicite des thèses à la co-construction d'une réponse à une question donnée et à l'expression spontanée d'un point de vue personnel* » (Amossy, 2008). Il est important de garder à l'esprit le « *cadre communicationnel et socio-historique* ». En effet : « *c'est la façon dont le texte s'assimile à la parole de l'autre par les nombreuses voies du discours rapporté, du discours direct ou de la citation à l'indirect libre* » (Amossy, 2008). Nous analysons un discours dans son contexte professionnel. Les discours des paysagistes font partie de leurs pratiques et sont façonnés par le contexte, l'interaction avec les autres professionnels.

Mais au-delà de la définition des processus langagiers, le discours véhicule un langage, propre à une culture et correspondant à un certain savoir. Les paysagistes sont amenés à développer de nombreux discours dans leur pratique professionnelle. Ces discours émanent généralement de préoccupations théoriques et pratiques communes à la « discipline du paysage », traitant par exemple des valeurs, ou des problèmes pratiques de conception ou de mise en œuvre. Il en existe de plusieurs types. Définir la nature d'un discours revient à identifier qui le produit et comment. Chaque discours est propre à la démarche de son auteur, définissant la nature du discours produit. Ces discours peuvent avoir divers statuts. Définir le statut d'un discours revient à identifier son objectif, sa portée et ses conséquences. Il peut être critique, opérationnel, systématique etc… Nous allons donc tout simplement énoncer les natures et statuts possibles des discours paysagistes rencontrés.

Tout d'abord, un discours peut être une série d'idées produites par un corps professionnel ou une corporation, ici celle des paysagistes concepteurs, résultant de motivations engendrées par les jeux de pouvoir avec les disciplines concurrentes. Le discours est donc une série d'énonciations formulées par les membres d'une même discipline, ici la « discipline du paysage ». Le discours devient donc une forme partagée de pratiques au sein d'une profession. Il émane d'une école ou d'un mouvement professionnel et cible généralement un corpus partagé de savoirs et de pratiques, parfois protégé par un titre avec un système de développement professionnel continu, l'obligation de se conformer à des standards de conduite et de résultat, la collégialité, la validation par les pairs (Freidson, 1986). Ce type de discours définit les principes conceptuels et les modèles de la profession. C'est le savoir opérationnel qui définit les compétences requises pour l'accréditation par un corps professionnel par exemple (Deming & Swaffield, 2011).

D'une manière similaire au discours professionnel précédent, un discours peut aussi représenter une partie seulement des professionnels au sein d'une discipline et qui représentent un mouvement divergent ou émergent interne à la discipline. Ainsi, par exemple, cela pourrait être une école de pensée, un mouvement de paysagistes qui défend des pratiques particulières, ou émanant d'un pays particulier, comme par exemple représentant « l'école française du paysage ». Certains de ces discours peuvent faire office de modèles pour le reste de la profession ou

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

entrainer un mouvement en faveur d'un type particulier de pratiques.

Un autre type est le discours d'un paysagiste-concepteur isolé qui reflète d'une part les mouvements et écoles de son temps mais incarne aussi un discours de promotion d'un projet individuel. Chaque auteur de discours est responsable de ses affirmations, son discours étant composé de la totalité de ses énoncés. On parle alors du travail ou de l'œuvre d'un paysagiste, le discours étant partie prenante totalement de sa pratique.

Un autre type de discours est le discours académique, ou de recherche, qui a des implications sur les fondements des grands domaines du savoir scientifique et sur la disciplinarité. Dans notre cas, c'est le domaine de la théorie du paysage. Un discours peut être analysé comme académique lorsqu'il a une influence sur l'établissement de nouveaux domaines théoriques de connaissance ou l'évolution d'une discipline déjà établie. On parle alors de mouvement de recherche ou de théorie. Ce savoir systématique est souvent contenu dans les publications de recherche, les textes publiés ou ouvrages et les thèses, il constitue un savoir accepté, prouvé par une série d'affirmations théoriques (Deming & Swaffield, 2011). Une théorie peut s'avérer être un facteur de stabilité pour la profession, lorsqu'elle souligne les codes et la connaissance opérationnelle de la discipline, ou de perturbation, lorsqu'elle remet en question la nature des pratiques et provoque un changement. Si une théorie est définie comme une « *relation plausible entre concepts* » (Silverman, 2005, p.98), elle peut se baser sur un modèle scientifique positiviste et des données factuelles, ou sur « *une approche interprétative, basée sur un contexte particulier* » (Corner, 1990). Ainsi, une théorie instrumentale décrit et contrôle les actions pratiques, une théorie critique stimule le changement et une théorie interprétative s'appuie sur l'analyse du contexte (Swaffield, 2002).

Enfin, il y a le discours pédagogique, employé dans les écoles de paysage. C'est le savoir explicite, qui définit la « discipline » à travers les publications universitaires, l'enseignement et les discours professionnels formels. Les paysagistes concepteurs reconnaissent aujourd'hui à quel point la pratique dépend de l'enseignement dans les écoles de paysage dont la qualité bénéficie aussi de la recherche et d'une base solide de savoir théorique (Van den Brink & Bruns, 2012). Ce discours pédagogique dépend des écoles de paysage.

2.3. Emprunts disciplinaires pour l'élaboration de la méthodologie de recherche

Toute recherche sur le discours ne relève pas nécessairement d'une discipline. Pour des travaux à visée fortement descriptive et qui abordent des objets peu ou pas traités, ce qui est le cas des discours paysagistes, il est difficile d'énoncer quelle discipline les régit. De plus, un certain nombre de facteurs interdépendants poussent à la diversification des recherches en analyse du discours, comme « *l'hétérogénéité des traditions scientifiques et intellectuelles, la diversité des*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

disciplines d'appui, la diversité des positionnements, les types de corpus, l'aspect de l'activité discursive, la visée appliquée ou non de la recherche, la discipline de rattachement des analystes du discours » (Maingueneau, 2005). Dans la thèse, nous utilisons une méthodologie clairement empruntée à d'autres domaines disciplinaires. Les recherches sur le discours s'inscrivent dans les sciences du langage, tout en faisant une zone carrefour pour l'ensemble des sciences humaines ou sociales, et mêmes les humanités. L'analyse du discours implique non seulement « *une extension de la linguistique, mais aussi une reconfiguration de l'ensemble du savoir* » (Maingueneau, 2005).

Dans le cadre de cette réflexion, nous cherchons à expliquer les pratiques des individus, des groupes et les principes de régulation qui les organisent, plus particulièrement par l'analyse des pratiques de discours des paysagistes. Nous explorons les sphères de la pensée et de l'agir. Cette méthodologie allie techniques de recueil et techniques d'analyse et donne accès à la dialectique entre les deux sphères du penser et de l'agir. Étudier cette dialectique consiste à s'intéresser aux situations sociales contextualisées, ou bien aux différentes formes de langage, c'est-à-dire les discours. Nous souhaitons analyser le discours comme pratique capable d'influencer les individus à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe professionnel qui produit le discours.

L'analyse de discours implique une interprétation subjective des mots et des textes. Le chercheur devient un acteur social de son investigation, mais doit pourtant conserver une posture distanciée. L'analyste du discours s'interroge sur le genre de discours lui-même, sur la composition textuelle, sur les rôles socio-discursifs qu'il implique. L'analyse du discours est donc présentée comme « *the analysis of language in use* » est ensuite reformulée comme « *an investigation of what language is used for* » (Brown & Yule, 1983). L'objectif de cette méthodologie est d'étudier le contenu et le sens du discours dans un contexte particulier, au sein d'une communauté professionnelle. Cette analyse peut d'une part constituer un instrument objectif, focalisé sur l'identification du contenu et d'aspects dominants, et d'autre part adopter une perspective plus critique pour « *révéler des valeurs et des positions dissimulées dans le discours* » (Paltridge, 2007).

2.4. Objectif de la méthodologie : analyse du discours du Landscape Urbanism en parallèle avec des discours similaires en France

En recherche en paysage, deux méthodologies d'analyse de discours sont généralement utilisées : l'analyse de sources directes ou secondaires. La première se base sur des entretiens. Un exemple important utilisant cette méthodologie est le travail de Ian Thompson de l'Université de Newcastle au Royaume-Uni. Il a réalisé en 2000 une série d'entretiens de paysagistes praticiens britanniques afin de comprendre les valeurs renforçant la profession. L'analyse de sources secondaires se base sur des données écrites. Il existe peu d'exemples de travaux de recherche de ce type, Ian Thompson a récemment publié un article dans *Landscape Research* sur l'analyse du discours

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

du Landscape Urbanism, dans laquelle il réalise une « *interprétation* » et même une « *analyse critique* » de ce discours (Thompson, 2012). Notre méthodologie est une analyse interprétative de discours, examinant des textes écrits, émanant de la profession, donc des sources secondaires.

Répétons que l'hypothèse principale dans cette partie est que les discours émergents reliant paysage et écologie sont innovants et montrent un tournant écologique dans les pratiques de discours des paysagistes.

Nous avons choisi d'étudier les principales figures paysagistes de références et de travailler sur les discours les plus reconnus pour éviter un dispersement, une ouverture à un corpus trop large qui n'aurait pas permis un traitement approfondi de notre question. Afin d'étudier les pratiques de discours des paysagistes français, nous avons choisi dans cette première partie de confronter ces discours français à l'un des discours les mieux formulés et les plus pertinents reliant la notion de paysage aux sciences écologiques : le Landscape Urbanism. Le discours du Landscape Urbanism émane d'un mouvement professionnel émergent interne à la discipline. Plus particulièrement, nous mettons en parallèle les idées mobilisées dans l'ouvrage central du mouvement du Landscape Urbanism, le *Landscape Urbanism Reader*, mené essentiellement par Charles Waldheim et James Corner, tous deux professeurs et praticiens américains, avec les textes centraux de trois paysagistes français Michel Desvigne, Gilles Clément et François-Xavier Mousquet, tirés de monographies ou d'articles de recherche.

En raison du choix limité qui s'offrait à nous parmi les discours paysagistes publiés et suffisamment diffusés en France pour les rendre influents, les discours de paysagistes français que nous étudions dans ce travail relèvent plutôt du paysagiste-concepteur isolé, mettant en avant essentiellement le travail ou l'œuvre d'un paysagiste. Ce sont des textes issus de la profession, tirés de discours de paysagistes émis à titre individuel sur leurs projets. Ces discours font cependant école, ils sont représentatifs des grands courants de la pensée paysagiste française. Pourquoi avons nous choisi ces trois paysagistes français ? Paysagiste français diplômé de l'école de Versailles, Michel Desvigne est peut être celui dont le discours se rapproche le plus du Landscape Urbanism. Il a collaboré aux publications du mouvement du Landscape Urbanism. James Corner, un des fondateurs du Landscape Urbanism, a d'ailleurs écrit la préface de sa récente monographie : *Natures intermédiaires, les paysages de Michel Desvigne* (Desvigne, 2009). Desvigne est un paysagiste français reconnu à l'étranger, il communique beaucoup sur le registre de l'approche paysagiste en urbanisme. Il a d'ailleurs reçu le Grand Prix de l'Urbanisme en 2011. Enfin, il enseigne à la *Harvard University Graduate School of Design* et à l'école de Versailles. Gilles Clément, diplômé de l'école de Versailles, jardinier-paysagiste, est reconnu internationalement pour ses publications et enseigne à l'international et à Versailles. Il est l'auteur de plusieurs concepts qui ont marqué les acteurs du paysage, comme *le Tiers Paysage*, et que nous développons dans le paragraphe suivant. Enfin, François-Xavier Mousquet, également diplômé de l'école de Versailles aussi, paysagiste pendant près de trente ans

dans l'agence Paysages à Lille, est actuellement directeur du Parc Mosaïc à Lille. Il a participé à des publications de recherche en France et a une position très intéressante sur la collaboration entre l'écologue et le paysagiste. Au cours de la thèse, des entretiens préparatoires ont été réalisés auprès de Gilles Clément et François-Xavier Mousquet destinés à la troisième partie de ce travail, permettant de mieux comprendre leur posture. Ces trois paysagistes sont des figures françaises qui illustrent les pratiques de la profession. Leurs discours sont publiés, lus et enseignés. Ce sont ceux en France qui ont formalisé le plus les registres de discours qui nous intéressent, à savoir le lien entre paysage, écologie et urbanisme. Bien que leurs textes soient des discours individuels, ils sont porteurs d'une parole collective, dans la mesure ou les publications collectives de paysagistes sont rares en France, encore plus sur la thématique des enjeux écologiques. Pour finir, nous nous sommes intéressés aux propos de Sébastien Marot, théoricien français. Il a étudié la philosophie avant d'axer ses recherches sur les relations entre paysage et urbanisme. Il est aujourd'hui enseignant à l'école d'architecture, de la ville et des territoires à Marne-La-Vallée à Paris, à l'institut d'architecture de l'université de Genève et à la *Graduate School of the Architectural Association* à Londres. Il est l'un des auteurs les plus prolifiques sur les questions d'urbanisme paysagiste en France.

Enfin, nous examinons aussi différents articles de recherche internationaux émanant notamment du Conseil Européen des Écoles de Paysage (*European Council of Landscape Architecture Schools*) ou de revues de recherche telles que *Landscape Research*. Plus particulièrement, et nous l'expliquons dans le paragraphe suivant, nous ciblons deux types de sous-discours contenus dans le Landscape Urbanism : « les processus temporels » et « la stratification des surfaces ».

La méthodologie établie nous amène d'abord à définir la nature et le statut du discours du Landscape Urbanism, son émergence, sa portée et son objectif. Nous abordons le débat disciplinaire pour comprendre si le Landscape Urbanism fait partie prenante des mouvements paysagistes et n'en constitue qu'une ramification mettant l'accent sur les questions écologiques, ou s'il constitue une nouvelle discipline innovante proposant des principes émergents. En confrontant le Landscape Urbanisme et les discours français, nous tentons de comprendre si ces discours marquent un tournant majeur dans les discours paysagistes sur l'écologie et s'ils apportent des éléments nouveaux et innovants par rapport à des discours existants. Le Landscape Urbanism est un discours très bien formulé et efficace, les discours français dans ce domaine sont moins bien organisés et plus isolés. Il paraît donc cohérent de confronter le contexte français au contexte américain qui semble plus avancé dans le domaine, afin de mettre en perspective l'état d'avancement des discours français dans ce domaine. En mettant en évidence des similarités ou dissimilarités entre les cas français et américains, qui sont relativement isolés du fait de la barrière de la langue, nous souhaitons mettre en évidence le degré d'innovation que représente le Landscape Urbanism ou celui du cas français. Cela nous permet de faire un constat de l'état des discours en paysage en France.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 3 - Résultats : Le Landscape Urbanism, du discours aux pratiques, une opportunité pour les paysagistes

3.1. Le Landscape Urbanism : discours international et émergence européenne

Nous observons aujourd'hui un développement du discours des paysagistes sur des thématiques écologiques. Le Landscape Urbanism est un des discours les mieux formulés traitant des questions écologiques en paysage. Le terme a été formulé par une lignée de praticiens universitaires américains. Ian McHarg, « grand-père » du Landscape Urbanism, d'origine écossaise et émigré dans les années cinquante aux États-Unis, a véritablement posé les bases du Landscape Urbanism à travers son ouvrage *Design with nature* en 1969 (fig.12). Le « père », Charles Waldheim, est un architecte américain qui fut l'élève de McHarg et est aujourd'hui le directeur du département Paysage de la *Harvard University Graduate School of Design*. Il a formulé le premier le terme de Landscape Urbanism et est l'éditeur de l'ouvrage central *Landscape Urbanism Reader* en 2000 (fig.12). James Corner, paysagiste américain à New-York, fut l'élève de McHarg, il a contribué en grande partie au *Landscape Urbanism Reader.* Il est directeur du département Paysage à l'*University of Pennsylvania School of Design* où il recrute la plupart de ses collaborateurs pour travailler dans son agence new-yorkaise *Field Operations*. Enfin, l'architecte américain Mohsen Mostafavi a publié un autre ouvrage central, intitulé *Landscape Urbanism : a machinic for the manual landscape* (Mostafavi, 2004). Il est enseignant à Harvard et à la *Architectural Association School of Architecture à Londres*. Il n'existe pas de définition précise du terme. Tout d'abord, le Landscape Urbanism incarne un débat disciplinaire. En énonçant que le paysage supplante le rôle traditionnel de l'architecture comme unité de construction du projet urbain, Waldheim (2006) définit le Landscape Urbanism comme « *réalignement disciplinaire* », promouvant le paysagisme comme la pratique professionnelle la plus appropriée. Il est aussi défini comme « *discipline émergente* » (Hensen, 2004). Mais de quelle discipline s'agit-il ? On distingue une racine architecturale et une

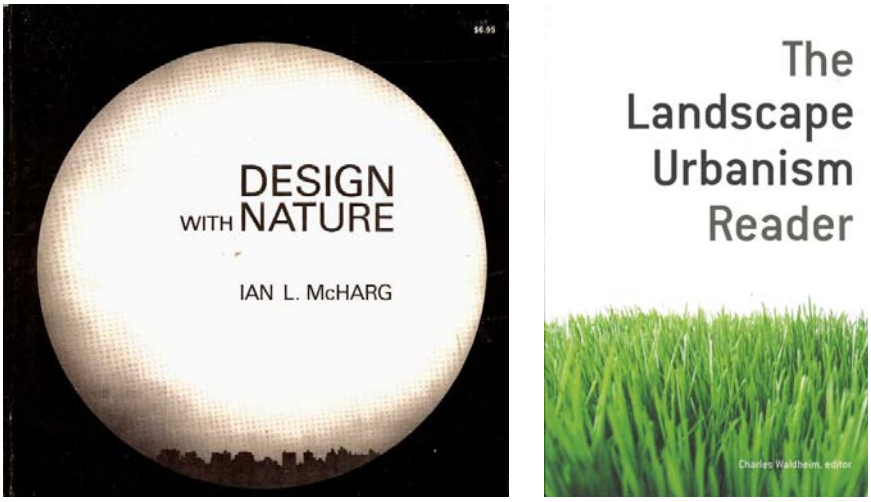


Figure 12 : L'ouvrage Design with Nature (McHarg, 1969), l'ouvrage du Landscape Urbanism Reader (Waldheim, 2006)

racine paysagère du Landscape Urbanism. La racine paysagère, c'est-à-dire l'idée d'un Landscape Urbanism mis en œuvre par des paysagistes, met en avant les processus et une approche particulière à travers laquelle, l'urbaniste-paysagiste, à la manière du paysagiste, base son intervention sur les caractéristiques propres du site et les systèmes existants (Beigel & Christou, 2004). Parallèlement, la racine architecturale, c'est-à-dire un Landscape Urbanism pratiqué par des architectes, met en avant des praticiens qui favorisent les formes urbaines (Hensen, 2004). Ainsi les processus sont appréhendés dans le Landscape Urbanism d'une manière différente par les paysagistes ou les architectes. Les premiers considèrent les processus temporels d'évolution du projet à long terme alors que les processus des architectes s'intéressent au développement géométrique du projet jusqu'à sa forme finale. Au-delà d'une simple application des principes traditionnels du paysagisme par des architectes en urbanisme, le Landscape Urbanisme serait alors « *une manière transversale d'opérer* » (Hight, 2004), voire une « *collaboration transdisciplinaire* » (Fulton, 2005), supposément entre plusieurs disciplines complémentaires. Il ne nous semble pas opportun ici d'étudier les débats disciplinaires qui existent et les tensions entre paysagistes et architectes alors que l'objectif central de cette partie est d'analyser un tournant écologique dans les pratiques de discours des paysagistes. Nous nous concentrons donc sur la branche paysagère du Landscape Urbanism et considérons ce mouvement comme un sous-discours paysagiste, c'est-à-dire une branche émanant du paysagisme et des pratiques de discours paysagistes.

Le Landscape Urbanism est sans aucun doute un tournant essentiel de l'approche de l'écologie dans les discours paysagistes, traitant plus largement le problème de la division entre nature et culture. Selon Steiner (2011), praticien et universitaire américain, le Landscape Urbanism intègre « *le plaidoyer écologique de McHarg* » avec la « *vision de la conception urbaine de Corner* ». Le Landscape Urbanism défie la dichotomie entre nature et culture et encourage une position hybride entre le naturel et l'ingénierie (Thompson, 2012, p. 14). Ce faisant, à travers le Landscape Urbanism, « *les paysagistes intègrent les sciences écologiques au centre même de la conception urbaine en les imbriquant avec les enjeux sociaux, culturels et infrastructurels* » (Waldheim, 2006). Le discours du Landscape Urbanism revendique l'architecture du paysage comme une solution opérationnelle aux avancées théoriques recommandant une plus grande intégration écologique en urbanisme.

En Europe, l'idée qu'il existerait une approche typiquement paysagère dans le projet urbain émerge progressivement. Le terme de « Landscape Urbanism » existe, bien qu'il soit encore peu répandu. Mais ses idées sont antérieures. Pierre Donadieu (2006) considère que les pratiques professionnelles reliées à la réhabilitation post-industrielle et désignées par le Landscape Urbanism ont émergé en France et en Europe dans les années soixante-dix, à travers les projets des paysagistes français Bernard Lassus, Michel Corajoud ou Gilles Clément et plus récemment le travail du paysagiste Michel Desvigne (Donadieu, 2006). Il évoque les projets du Parc La Villette, du Parc Citroën ou du Développement de Bercy. Il a d'ailleurs expliqué cela dans un numéro spécial du *Journal of Landscape Architecture JoLA* sur le Landscape Urbanism. La revue allemande TOPOS en a aussi

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

fait un numéro spécial (Andersson, 2010) ainsi que la revue suisse Anthos (Wolf, 2013) en Mai 2013. En France, les idées du Landscape Urbanism se rapprochent comme nous allons le voir plus tard du « *sub-urbanisme* » de Marot (2006) (« *À travers leur art du diagnostic, leur sensibilité aux mécanismes de transformation et aux spécificités du site, les paysagistes pratiquent le sub-urbanisme* ») ou de « *l'urbanisme de révélation* » de Fromonot (2011) (« *L'urbanisme de révélation puise dans le substrat et la réalité du site pour en comprendre les principes de mutation dans le temps* »). L'enseignement d'un module d'urbanisme paysager, appelé « urbanisme végétal », a lieu à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailleset de tels modules sont progressivement mis en place dans les écoles de paysage.

De la même manière que dans le mouvement américain, l'idée d'un urbanisme paysagiste « à la française » amène le débat sur le terrain disciplinaire. Partant d'un constat que les architectes proposent parfois des réponses décevantes en termes de développement durable urbain à cause d'un manque de connaissances en la matière et qu'ils se centrent sur l'objet et le formalisme de leur intervention (Champy, 2000), le paysagiste Michel Corajoud défend l'intervention paysagère comme instaurant du lien entre les objets et intégrant la troisième dimension du temps dans leurs projets alors que celle des architectes se concentrent sur les deux dimensions du plan (L'Anton & Audouy, 1999). Bien que le paysagisme soit encore considéré comme un complément à d'autres approches, insuffisant seul en tant que réponse urbaine (Chemetoff, 2000) et que la pratique paysagiste ait été un premier temps considérée comme marginalisée dans l'urbanisme, elle est aujourd'hui communément analysée comme indispensable à l'urbanisme pour construire la ville. Elle est un « *renouvellement de l'urbanisme* » (Paquot, 2000), « *un apport complémentaire, une pensée nouvelle », ou même « une autre conception du temps et d'espace* » (Marques, 2000), « *un langage nouveau* » (Latz, 2000). Il est clair que même si des mouvements similaires au Landscape Urbanism ont vu le jour en France, ils sont moins bien construits, organisés et efficaces. En d'autres termes, ils n'émanent pas d'un mouvement organisé comme on peut l'observer aux États-Unis.

Ce paragraphe nous a permis de définir le discours américain du Landscape Urbanism. Il participe au débat disciplinaire puisqu'il se présente comme innovant et se réclame même d'une nouvelle discipline urbaine. Il est sans aucun doute un tournant essentiel de l'approche de l'écologie dans les discours paysagistes. Le discours traitant de l'approche paysagiste dans la conception urbaine écologique est moins répandu ou organisé en France. Dans le paragraphe suivant, nous développons notre analyse de discours entre les contextes américains et français.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

3.2. Principes du Landscape Urbanism

Dans le Landscape Urbanism, on trouve de nombreux angles d'approche pour aborder la conception paysagère écologique en urbanisme. James Corner considère cinq thématiques : l'horizontalité, les infrastructures, les formes de processus, les techniques et l'écologie (Corner, 2004), qu'il réorganise deux ans plus tard dans une autre publication en quatre thématiques : processus des temps, les jeux d'échelle et la stratification des surfaces, la méthode opérationnelle de travail et l'imaginaire (Corner, 2006). Les domaines énoncés par Corner sont très vastes et concernent de manière générale les pratiques paysagistes de conception dans leur ensemble. De la même manière, Thompson (2012) propose dix principes.

1. Le Landscape Urbanism rejette l'opposition binaire entre ville et paysage : Corner et Waldheim rejettent tous les deux l'opposition nature/ville ainsi que la notion de paysage pastoral et les formes nostalgiques de l'environnementalisme.

2. Le paysage remplace l'architecture comme unité de construction du projet urbain (Corollaire : le Landscape Urbanism implique l'effondrement ou le réalignement radical des frontières traditionnelles entre disciplines de l'urbanisme). À cause du phénomène d'étalement urbain et de la « ville diffuse », l'architecture n'est plus une réponse adaptée au développement urbain. L'approche paysagère la supplante comme unité de construction de la ville contemporaine.

3. Le Landscape Urbanism prend part aux grandes échelles, à la fois temporelles et spatiales : l'approche paysagère ne considère pas uniquement la ville mais le paysage dans son entier. Elle concerne le site et son contexte, ne tient pas compte des limites du site et permet de relier de multiples systèmes écologiques. Elle s'intéresse aux processus, aux phasages et aux flux.

4. Le Landscape Urbanism prépare le champ de l'action et de la performance : ici la performance est une métaphore pour la vie publique, les actions et les opportunités dans l'espace urbain.

5. Le Landscape Urbanism est moins concerné par les apparences que par les processus : l'auteur explique ici que le Landscape Urbanism est moins intéressé par les qualités esthétiques de l'espace que par ses fonctions. Par exemple, l'attention est portée aux paysages nourriciers plutôt qu'ornementaux.

6. Le Landscape Urbanism considère le paysage comme « *machinique* » : ici, l'auteur fait référence à la notion philosophique de Deleuze et Guattari dans l'ouvrage Mille Plateaux (Deleuze & Guattari, 1980). Le terme « machinique » renvoie à des systèmes d'assemblage, à des processus, à des flux technologiques et à leur évolution dans l'histoire ; il ne fait pas référence exclusivement aux

« machines techniques » mais également à des « machines » théoriques, sociales, esthétiques, littéraires, etc.

7. Le Landscape Urbanism rend l'invisible visible : l'approche paysagère rend les infrastructures environnementales visibles, par exemple les canaux et bassins de drainage, les systèmes de recyclage, de compostage etc…

8. Le Landscape Urbanism embrasse l'écologie et la complexité : le Landscape Urbanism utilise le vocabulaire et l'appareil conceptuel de l'écologie pour défendre l'approche paysagère.

9. Le Landscape Urbanism encourage l'hybridité entre les systèmes naturels et l'ingénierie : l'approche paysagère met en place des systèmes techniques plus respectueux de la nature, par exemple les systèmes de drainage urbain durables qui permettent la percolation naturelle de l'eau dans le sol.

10. Le Landscape Urbanism reconnaît les possibilités rectificatives de l'approche paysagère : l'approche paysagère permet d'offrir des solutions aux grands déclins de la désindustrialisation américaine et aux phénomènes d'étalement urbain.

Nous voyons donc que dans ces discours paysagistes, de nombreux facteurs sont pris en compte quant à la place des enjeux écologiques dans la conception urbaine à travers l'approche paysagère : les échelles de temps et d'espaces, les représentations, le débat disciplinaire, la systémique et les processus etc…Nous ciblons, pour notre analyse, deux aspects qui nous semblent essentiels parmi les sous-discours contenus dans le Landscape Urbanism et proposé par Corner en 2006 : les processus temporels et les processus spatiaux. Ainsi, nous allons analyser les discours de la temporalité et les discours de la spatialité à l'intérieur des discours français et américains. La restriction à ces deux domaines nous permet de délimiter notre analyse. Nous analysons dans quelle mesure il existe un lien entre ces deux sous-discours du Landscape Urbanism et les discours des paysagistes en France.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Processus de temps : une approche dynamique des processus écologiques

Les relations dynamiques et l'agencement de processus sont mis en valeur dans l'approche écologique. Le Landscape Urbanism prête très largement attention aux processus de temps à travers de nombreux adjectifs : « *dynamique* », « *imprévisible* », « *en mouvement* ». Son approche implique une reconnaissance de la nature comme « *environnement dynamique et relationnel et considère les échelles de temps dans le processus de conception comme alliant tous les agents du champ urbain dans un réseau continu d'interrelations* » (Corner, 2006). Processus, développements, flux, durée et mises en phase décrivent les échelles de temps des paysagiste-urbanistes. Les illustrations tirées de la notice du projet manifeste du Landscape Urbanism Fresh Kills de l'agence new-yorkaise Operation Fields aux États-Unis, dont le fondateur est James Corner, montrent une attention particulière portée aux temporalités comme le montrent les figures de la page suivante. Aussi, « *le Landscape Urbanism cherche moins à étudier les objets que les processus* » (Thompson, 2012, p.12).

Les discours produits par les professionnels français convergent dans la même direction. Le paysagiste français Michel Desvigne, face aux aléas incontrôlables des éléments naturels, défend l'idée d'un projet agissant sur les mécanismes de transformation des paysages (Desvigne, 2012), privilégiant les processus dynamiques plutôt que les plans masses fixes (Masbougni, 2011). Il ne travaille pas le plan fixe et lui préfère une succession d'actions et de processus. Il met en avant le « *jeu du temps, les stades successifs, la mise en valeur d'états jeunes, la coexistence de différents stades de développement qui concentrent, miniaturisent en une période courte, des mécanismes aux rythmes historiques* » (Desvigne, 2009, p. 12). La ville est donc à l'image de la nature : elle change progressivement. En se concentrant sur les friches, les terrains vagues, les paysagistes travaillent des « *paysages de préfiguration* ». Par exemple, à l'Ile Seguin, les jardins qu'il crée préfigurent le futur jardin et le premier espace public de l'Ile. Desvigne pense la ville dans une « *lenteur obligée* », à travers des projections sur 30 ans, et l'appréhende comme un organisme vivant.



Figure 13 : Les paysages de préfiguration de Michel Desvigne, Ile Seguin, Paris (2012), copyright Michel Desvigne Paysagiste.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 14 : Temporalités dans le projet de paysage, Projection du développement de la strate arborée à 15 et 30 ans, Fresh Kills project, New York USA, copyright James Corner Field Operations (2006)

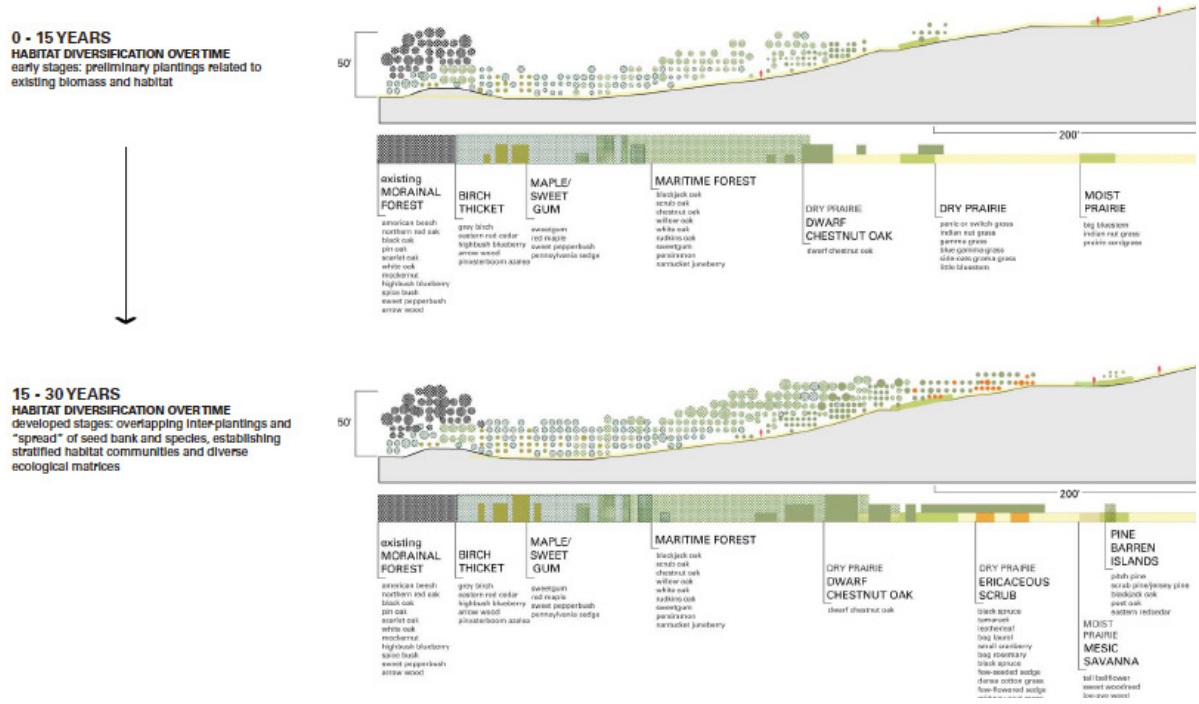
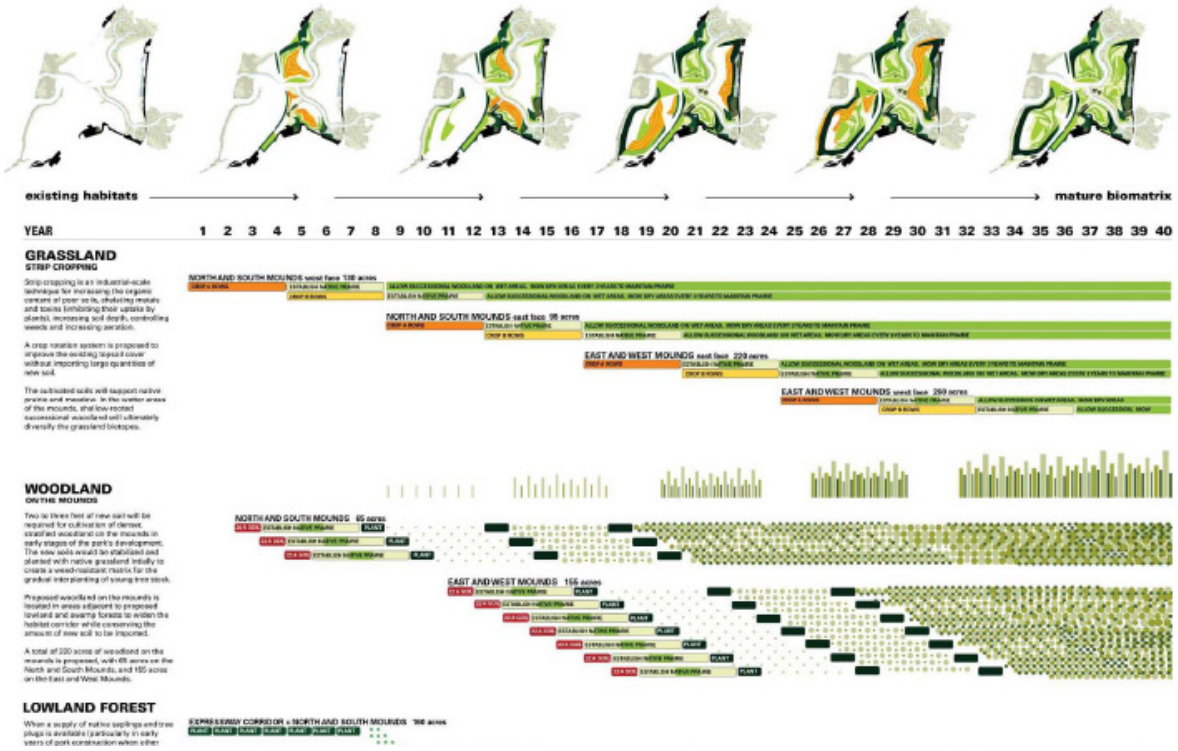


Figure 15 : Temporalités dans le projet de paysage, Projection du développement des strates arborées à 40 ans, Fresh Kills project, New York USA, copyright James Corner Field Operations (2006)



Selon le paysagiste François-Xavier Mousquet (2011), l'approche écologique en paysage permet d'appréhender les espaces en constante transformation. Afin de traiter les sites contaminés des terrils, il laisse la flore se développer spontanément et observe une transformation progressive du paysage. Il travaille en collaboration avec un écologue sur la réhabilitation de friches dans les paysages miniers du nord de la France où, avec une série de petits jardins carrés, les « *îlots de colonisation* », il propose une expérience de mutation végétale selon des scénarii différents. Par exemple, l'accumulation d'eau sur le site a permis l'installation de milieux humides très performants. Pour ce paysagiste, l'écologie intervient autant, et peut-être même plus, comme « *cadre d'émergence d'une idée, d'un concept poétique capable d'organiser le projet, plutôt que comme expertise rigoureuse et définitive* » (Mousquet, 2011).

Figure 16 : Les îlots de colonisation de François-Xavier Mousquet, Jardin du terril d'Haillicourt, Photographie Agence Paysages (2004), copyright Agence Paysages.



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Gilles Clément, jardinier paysagiste, développe une approche intéressante des processus temporels. Dans sa théorie du Tiers Paysage, les fragments indécidés du Jardin Planétaire désignent la somme des espaces ou l'homme abandonne l'évolution du paysage à la seule nature (Clément, 2004). À travers son approche du brassage planétaire, il examine « *le résultat d'une agitation incessante des flux autour de la planète : vents, courants marins, transhumances animales et humaines, par quoi les espèces se trouvent constamment mélangées et redistribuées* » (Clément, 2006). Dans une approche théorique similaire, le jardin en mouvement se trouve soumis à l'évolution résultant de l'interaction des êtres vivants dans le temps. Le jardinier cherche à utiliser les énergies en présence qu'il tente d'infléchir en s'intéressant notamment au « *déplacement physique des espèces sur le terrain* ».

Figure 17 : Gilles Clément, La Vallée, copyright Gilles Clément.



Figure 18 : Gilles Clément, Jardin de l'École Normale Supérieure de Lettres de Lyon, Lyon (2008), copyright Gilles Clément.



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

En France, il semble que ces paysagistes favorisent les processus dynamiques plutôt que les observations et propositions ponctuelles, de la même manière que dans le Landscape Urbanism. Il paraît évident que les principes de temporalité présentés par le Landscape Urbanism sont similaires à ceux des paysagistes français, et n'induisent pas, même dans l'idée d'y inclure une plus grande dimension écologique, de pratiques paysagistes nouvelles. Ainsi, si l'on élargit notre exploration des discours paysagistes français, on trouve de nombreuses références précisant la spécificité de l'approche paysagiste par rapport aux processus de temps. Le paysagiste agit à une échelle de temps longue, il s'empare de l'histoire et des strates du site, pour remonter dans sa mémoire et proposer une réponse en lien avec son évolution temporelle. Le paysagiste est capable de prendre en compte le « temps zéro », les dynamiques et le long terme, de pénétrer les strates du « substrat » d'un lieu.

Ces principes semblent peu éloignés de ceux de l'écologie du paysage, discipline datant de la décennie 1980, et qui considère les paysages comme « *des systèmes uniques non équilibrés en constante mutation selon une approche processus-fonction qui met l'accent sur le transfert de matière, d'énergie, d'organismes et d'information* ». Les paysages sont compris en termes de structures, fonctions et changement (Forman & Gordon, 1986). L'écologie du paysage recommande aussi d'analyser l'histoire du lieu pour avoir une connaissance des échelles de temps et de transformation des processus écologiques en place et de connaitre les mécanismes d'évolution de la biosphère (Meffe & Carroll, 1997).

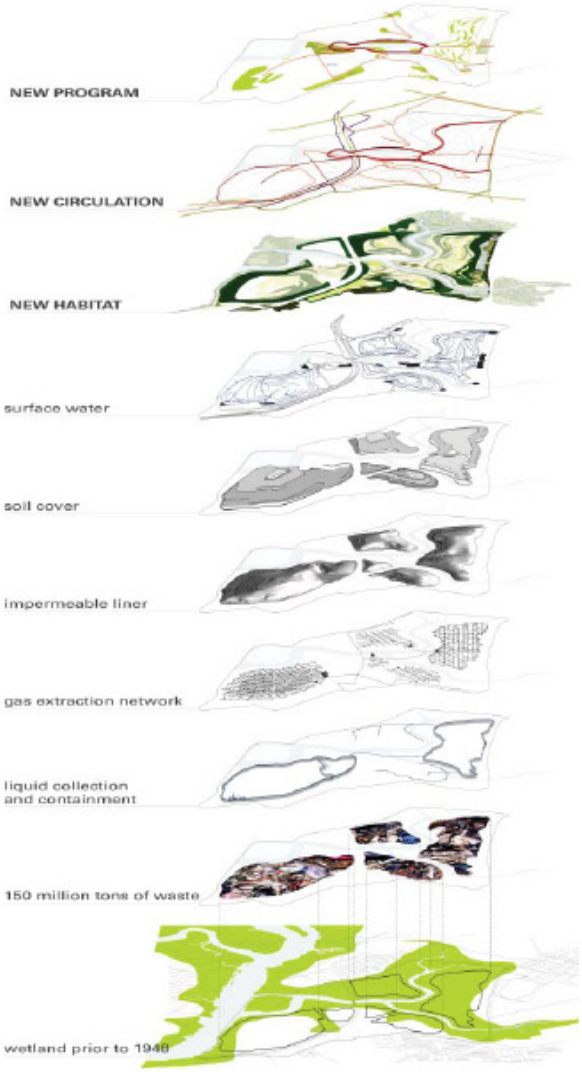
Il paraît donc évident que les principes de temporalité et de spatialité présentés par le Landscape Urbanism sont similaires à ceux des paysagistes français, tous deux émanant des principes scientifiques de l'écologie du paysage mais aussi d'une approche paysagère traditionnelle. Ils ne témoignent pas d'une évolution marquante des pratiques paysagistes dans la conception urbaine.

Superposition des surfaces : une articulation des surfaces et des échelles pour une meilleure compréhension du site

Dans le Landscape Urbanism, il y a l'idée que l'unité architecturale ne peut plus traduire la complexité des territoires à grande échelle. Le paysage devient une manière de saisir l'échelle de la ville diffuse à travers une approche systémique des continuités et des réseaux. Ainsi, le courant du Landscape Urbanism théorise la variation d'échelles spatiales et base son approche sur l'idée de la surface de travail comme « *infrastructure urbaine* » (Corner, 2006). Afin de considérer les systèmes et les réseaux existants, une superposition des surfaces est proposée comme moyen pour les paysagistes de considérer l'espace d'intervention. Cette « *superposition* » est héritée de l'approche McHargienne de l'ouvrage Design with Nature (McHarg, 1969). McHarg utilise cette technique pour la phase analyse du projet. Elle consiste à découper le site et son contexte en plans d'analyse. Le Landscape Urbanism fait un pas méthodologique par rapport à la « *ecological method* » de Ian

McHarg qui consiste uniquement à utiliser les sciences analytiques pour informer le projet. C'est l'idée de processus pluridisciplinaire qui ressort. En compilant et confrontant les informations, le paysagiste peut commencer à comprendre les réseaux écologiques existant sur le site et au-delà des limites du site, comme l'illustre bien la figure suivante tirée de la présentation sur le projet manifeste du Landscape Urbanism, *Fresh Kills*.

Figure 19 : James Corner Field Operations (2006), Fresh Kills project, New York USA, copyright James Corner Field Operations.



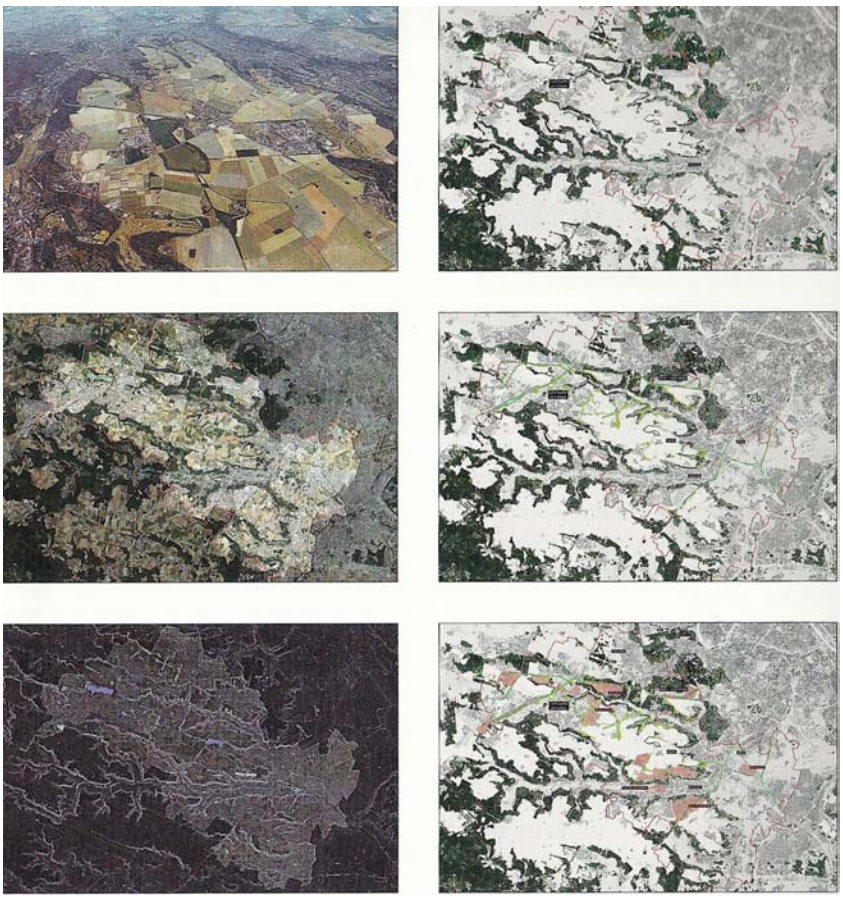
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Aujourd'hui, l'utilisation de cette approche perdure, appliquée cependant par une équipe pluridisciplinaire et avec des connaissances scientifiques plus opérationnelles pour le projet de paysage. Plus spécifiquement, cette question des échelles amène à une réflexion sur la compréhension du site. Un projet de paysage s'applique sur un site mais doit prendre en compte des échelles qui le dépassent. L'ouvrage Landscape Urbanism Reader aborde l'impact significatif du projet « *sur le site et au-delà du site* » (Czerniak, 2006) pour « *traiter des zones bien plus grandes* » que le site (Pollak, 2006). Les clés d'entrée de Czerniak et Pollak s'appuient sur la nécessité d'étudier les continuités écologiques au-delà des limites du site. La dynamique de l'intervention paysagère s'étend bien au-delà de son contour dans « *la zone de contrôle, la zone d'influence et la zone d'effet* » (Burns & Kahn, 2005).

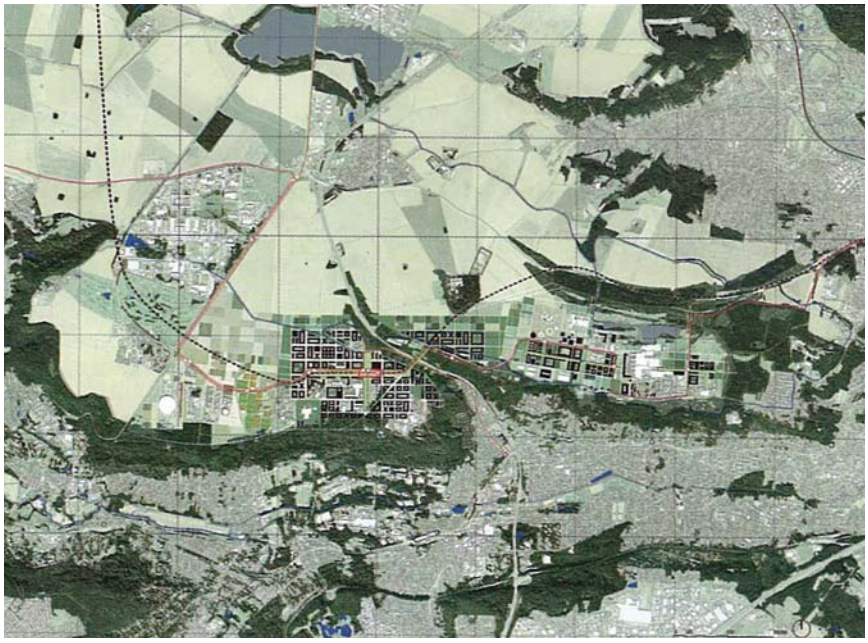
Si nous analysons les discours de paysagistes français, la plus évidente illustration de cette approche spatiale du Landscape Urbanism « à la française » est aujourd'hui le travail de Michel Desvigne. Il articule les différentes échelles dans ses projets et recompose les territoires urbains à travers « *leur géographie* ». Michel Desvigne avance alors le concept d'amplification géographique (Desvigne, 2012) qui trouve son inspiration dans les parcs urbains de Olmsted, et utilise les formes naturelles existantes pour les renforcer. À Saclay, il crée une série de parcs sur plus de 200 hectares. Ce réseau de parcs crée un lien cohérent entre les espaces et s'appuie sur la géographie existante (Desvigne, 2012).

Figure 20 : L' « amplification géographique » de Michel Desvigne,
Plateau de Saclay, Paris (2012), copyright Michel Desvigne Paysagiste.



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 21 : Masterplan du Plateau de Saclay, Michel Desvigne Paysagistes, Paris (2012), copyright Michel Desvigne Paysagiste.



Dans son projet Euralens, Desvigne dessine un réseau piéton entre les espaces publics qui crée une cohérence pour le tissu urbain.

Figure 22 : Réseau piéton créant une cohérence dans le projet urbain, Michel Desvigne Paysagistes, Euralens, copyright Michel Desvigne Paysagiste.

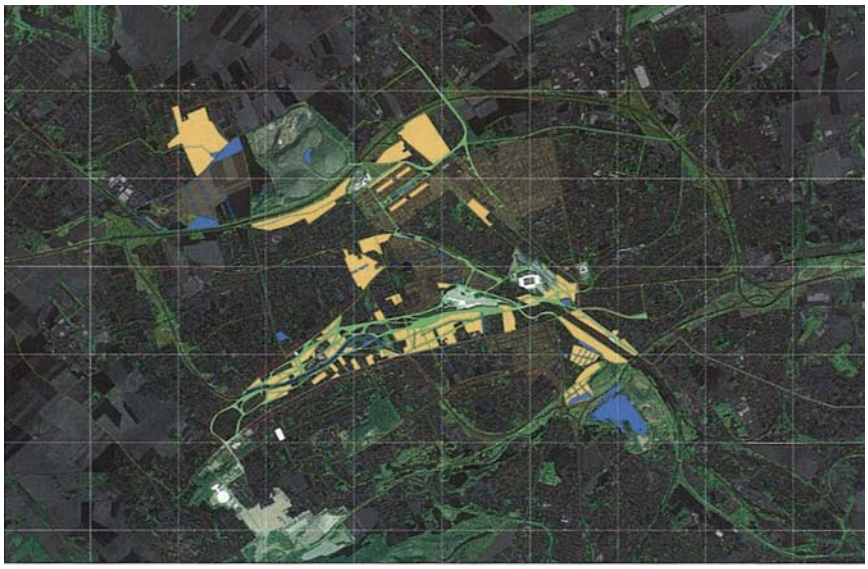






Figure 23 : Ramifications vertes innervant l'Ile, Michel Desvigne Paysagistes, Parc de Saône, Lyon Confluence (2009), copyright Michel Desvigne Paysagiste.



Figure 24 : Michel Desvigne Paysagistes, Parc de Saône, Lyon Confluence (2009), Photo Antoine Deneuville.



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Ce sujet est très présent dans les discours paysagistes français. Selon l'approche française, la superposition des surfaces est une technique de mise en ordre de la complexité d'un territoire sur lequel doit porter un projet : elle permet de découper couche d'informations par couche d'informations, une réalité de premier abord trop complexe pour être saisie d'emblée. Chacune de ces strates peut être appréhendée dans sa dimension spatiale et être mise en relation avec les autres. Il s'agit alors de reconstruire le fonctionnement d'ensemble, le système paysage, après l'avoir déconstruit. Par ces opérations de ré articulation des lieux, par ce jeu d'imbrication de différents espaces, les paysagistes et leur projet de paysage sont donc à même de lutter contre cette « *confusion des échelles* » (Hebert, 2007) spécifiquement dans le milieu urbain. En décrivant la « *surface de territoire comme une matrice active dotée d'une capacité de simulation* », Sébastien Marot appelle à une « *subversion de l'urbanisme appliquée à ménager des matrices territoriales plus complexes, plus profondes, capables d'articuler et de superposer d'avantage de plans dans la mémoire stratifiée des sites* » (Marot, 2010, p.130), que le paysagiste français Corajoud appelle la « *mémoire des lieux* » (Corajoud, 2010). De ce fait, Marot nomme « *sub-urbanisme* » cette approche particulière de l'urbanisme pratiquée par les paysagistes qui jouent sur les stratifications des surfaces pour donner un ancrage à l'urbain diffus contemporain. Arguant d'une approche du site qui serait très spécifique au paysagiste, il la distingue d'autres pratiques urbanistiques. D'un urbanisme moderniste top-down et de l'application d'un programme imposé, les paysagistes accordent une plus grande importance à l'interprétation des attributs uniques du site (Marot, 2006). Dans le même ordre d'idée, le paysagiste ne travaille pas uniquement à l'intérieur des limites de son site, mais à la grande échelle du territoire afin d'articuler le site avec les éléments avoisinants. La notion de paysage s'accommode mal des limites fixes : « *il n'y a pas de contours francs, chaque surface tremble et s'organise de telle manière qu'elle ouvre essentiellement sur le dehors* » (Corajoud, 2010). Le concepteur se détache ainsi de son site et s'ouvre à un contexte plus large. Aussi, Hervé Davodeau (2011) décrit le socle géographique naturel, permanent, spécifique à partir duquel les paysagistes développent le projet de paysage. Pour lui, le paysage joue un rôle d'ancrage car il est potentiellement une composante identitaire forte. Serge Briffaud critique pour sa part ce point de vue, décrivant l'idéologie paysagiste du « socle » comme plus conformiste qu'innovante et propose l'exploration d'un « *paysage hybride et métissé, social et naturel, matériel et idéel à la fois* » (Bertrand & Briffaud, 2010).

À nouveau, ces principes semblent peu éloignés de ceux de l'écologie du paysage qui prend en compte le concept de hiérarchie et d'échelle, mettant en avant l'idée du « *contexte du site et la multiplicité et les relations entre échelles du paysage, du détail jusqu'aux circulations* » (Ahl & Allen, 1996).

Il semble donc que les principes du Landscape Urbanism en terme de spatialité soient similaires aux éléments identifiés dans les discours paysagistes français, et que tous deux soient en lignage direct avec les principes de l'écologie du paysage et de l'approche paysagiste émergente dans le projet urbain, aussi appelé en français urbanisme-paysagiste.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

3.3. Le Landscape Urbanism, discours de légitimation de l'expertise paysagiste renforçant des pratiques existantes

Cette comparaison franco-américaine a révélé plusieurs éléments. D'abord, le Landscape Urbanism constitue un discours américain qui se dit innovant, mais qui trouve de grandes similarités dans les discours français. Il semble que les principes énoncés par le Landscape Urbanism soient présents dans les discours paysagistes français, et même parfois de manière antécédente à l'apparition du Landscape Urbanism. Le degré d'innovation du Landscape Urbanism est faible, puisque un discours similaire existe dans un contexte francophone, de surcroît isolé par la barrière de la langue de l'influence américaine. Ainsi, ni le Landscape Urbanism, ni les discours français n'offrent de vraies preuves d'innovation dans leurs discours liant écologie, paysage et urbanisme. Il est clair cependant que le discours du Landscape Urbanism est mieux construit, argumenté, revendiqué aux États-Unis qu'en France. Ce mouvement ne remet pas en question la nature des pratiques existantes mais agit comme un facteur stabilisant de conservation des ces pratiques. Il ne provoque pas une mutation fondamentale des manières de penser mais se construit sur la base des idées de l'architecture du paysage, en les reformulant quand cela est nécessaire. Ainsi, à la manière de Pierre Lascoumes qui considérait la montée en puissance de l'environnement comme une activité d'assemblage de pratiques, de programmes et de secteurs préexistants et pour qui le développement durable n'est qu'un « *nouvel emballage, une affaire de marketing* » (Lascoumes, 2001), nous avons montré que le Landscape Urbanism était une relecture de pratiques existantes : « *nothing new, just landscape architecture or landscape planning re-presented* » (Thompson, 2012, p.8). On pense aussi à la célèbre citation du père du pragmatisme américain, « *a new name for some old ways of thinking* » (James, 1907), qui pourrait illustrer l'art de la formule des courants professionnels américains pour sans cesse se remettre au goût du jour et vendre leur expertise sur un marché compétitif. Interprété comme un discours promotionnel en faveur des professions du paysage, le Landscape Urbanism a sa place dans une société américaine organisée par des marchés essentiellement privés qui imposent aux paysagistes américains de mieux théoriser pour défendre leur profession, pour se vendre. Il prend la forme d'un discours de vente, dans le but d'acquérir de nouveaux marchés. Il faut donc comprendre le Landscape Urbanism comme un outil de promotion de la filière dont le but de gagner des marchés et qui s'appuie sur le tournant écologique en urbanisme.

Nous venons donc de voir que le Landscape Urbanism engendre plus un nouveau débat disciplinaire qu'il ne constitue une nouvelle discipline. Il utilise une sémantique empruntée à l'écologie pour reformuler et réorganiser des idées, des concepts théoriques, et des pratiques paysagistes déjà existantes. Il révèle ainsi plus une « *génération d'intellectuels professionnels* » (Lindholm, 2011) que de réelles pratiques émergentes.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 4 - Perspectives : Le Landscape Urbanism relance un débat disciplinaire

4.1. Landscape Urbanism : A new name for some old ways of thinking (James, 1907)

Le paysage est un concept composite qui fait appel à de nombreuses disciplines. L'idée centrale du Landscape Urbanism est la création d'une nouvelle pratique professionnelle pluridisciplinaire plus intégrative qui remet en question la limite traditionnelle entre paysage, architecture et urbanisme. C'est un discours méthodologique sur la collaboration professionnelle. De la même manière, les discours français promeuvent « *un décloisonnement des expertises techniques et un positionnement de l'aménagement dans une réalité pluri-professionnelle* » (Jannière & Pousin, 2007). Pour autant le Landscape Urbanism propose une position paradoxale : d'un côté, il prône cette collaboration des disciplines nécessaire en aménagement mais, d'un autre, il promeut le paysagisme comme seule discipline capable d'utiliser l'écologie appliquée à une stratégie d'urbanisme. C'est là toute l'ambiguïté du Landscape Urbanism. Déplaçant le débat de l'innovation des pratiques de discours paysagistes autour des enjeux écologiques vers un débat disciplinaire, le Landscape Urbanism semble vouloir argumenter en faveur de l'approche paysagiste et met en mot à travers un discours bien construit l'approche paysagiste en urbanisme. Mais au profit de qui ? En effet, il n'est pas difficile d'identifier deux racines du Landscape Urbanism. D'une part, les paysagistes produisent des discours en faveur de leurs propres pratiques, mais d'autre part, des architectes produisent aussi un discours en faveurs de pratiques paysagistes, mais mises en œuvre par des architectes-urbanistes ! Ce qui revient à dire que l'expertise architecturale souhaiterait se déplacer vers le domaine d'expertise des paysagistes à travers la production d'un discours bien ficelé, un nouvel « *ism* », comme on dit en anglais. À travers un discours bien construit comme le Landscape Urbanism, les architectes montrent qu'ils sont capables de comprendre et d'envisager d'appliquer l'approche paysagiste en urbanisme afin de s' « approprier » les enjeux écologiques émergents. Ce qui confirmerait que le Landscape Urbanism n'est rien de nouveau, si ce n'est une approche traditionnelle paysagiste, remise au goût du jour et reformulée par des architectes afin de se l'approprier ? Il y aurait donc d'une part des paysagistes qui tentent de montrer que leurs pratiques sont les plus appropriées pour construire la ville écologique et de l'autre des architectes qui font en sorte de ne pas rater le tournant. C'est une question que l'on approfondira dans la deuxième partie de la thèse.

L'urbanisme a besoin plus que jamais, dans une perspective de conception urbaine écologique, de collaborations entre disciplines. Peut-être pour aller plus loin dans le débat de la pluri, inter ou transdisciplinarité, le département d'urbanisme de Harvard a récemment publié un autre ouvrage sur les mêmes thématiques, dans la continuité du Landscape Urbanism : *Ecological Urbanism*

(Mostafavi & Foherty, 2010). Edité par Mostafavi, qui avait lui-même publié l'ouvrage *Landscape Urbanism : a machinic for the manual landscape* (Mostafavi, 2004), l'idée principale est la création d'une nouvelle pratique urbaine pluridisciplinaire. Mostafavi explique le constat d'une capacité limitée des concepteurs urbains à répondre à la crise écologique actuelle et recommande une nouvelle pratique, qu'il appelle Ecological Urbanism, qui serait plutôt un mélange d'anciennes et de nouvelles méthodes provenant de toutes les disciplines de l'urbain dans une pratique interdisciplinaire (Mostafavi, 2010). Ainsi, plus que la promotion d'une nouvelle discipline, l'Ecological Urbanism recommande la transdisciplinarité et la collaboration entre spécialités, et de ce fait complémente le débat disciplinaire déjà entamé par le Landscape Urbanism. Notons que dans cette nouvelle discipline, le terme de paysage (landscape) a disparu. Alors que le Landscape Urbanism avait réussi à promouvoir les pratiques paysagistes même auprès des architectes, elles ont simplement et finalement été évincées du débat par les architectes lors de la création d'un nouvel « *ism* » une dizaine d'années après. Cette série de « *ism* » démontre une nécessité du système académique de produire des nouveaux mouvements qui constituent souvent des reformulations d'idées existantes mais sous de nouveaux termes dans un contexte de marché compétitif.

4.2. Le Landscape Urbanism : le renforcement du paysage comme discipline

Dans ce dernier paragraphe, nous étudions le statut du Landscape Urbanism en tant que discours systématique, influençant la recherche, mais aussi le discours pédagogique, transmissible aux futurs paysagistes.

Le paysage est peu reconnu comme « discipline académique » (Deming & Swaffield, 2011). Le Landscape Urbanisme pose la question de la disciplinarité, comme nous l'avons vu, ce qui a une incidence sur la légitimité académique du paysage en tant que discipline. Les débats disciplinaires qui ont lieu dans le domaine professionnel et au sein des discours paysagistes ont un impact sur le monde de la recherche. Ces discours paysagistes peuvent renforcer le paysage comme domaine disciplinaire et créer un lien entre pratiques et recherche. Cependant, la question d'introduire un discours professionnel comme le Landscape Urbanism dans le monde académique peut représenter un risque. Du fait des caractéristiques appliquées que prennent les activités de conception, l'utilisation du mot « recherche » peut parfois être équivoque dans la théorie du projet de paysage. La recherche implique des données, une méthodologie et la validation d'hypothèses. Dans les disciplines appliquées comme le paysage, la recherche base ses questions sur des problèmes rencontrés par des professionnels dans le champ de la pratique. Il est parfois difficile d'identifier la limite entre recherche et pratique. Les paysagistes concepteurs ont tendance à développer une rhétorique publicitaire sur leur projet et pratiques : c'est le pouvoir du discours technocratique à travers lequel l'expert se légitime (Foucault, 1991). Le chercheur britannique Thompson (2012) affirme qu' « *utiliser le jargon de l'expert plutôt que le langage quotidien permet de garder le*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

pouvoir et le contrôle dans les mains des technocrates ». Le monde académique se doit de déceler ces rhétoriques et de discuter l'intégrité des discours professionnels afin d'éviter les dangers du corporatisme et de l'autopromotion. Certes, le Landscape Urbanism peut être utile pour renforcer le « paysage en tant que discipline », mais il ne constitue pas pour autant une théorie de recherche. Le mouvement crée sa propre sémantique, son propre vocabulaire. Selon Kuhn (1962), l'adhésion à un paradigme est un phénomène sociologique, qui implique la genèse d'une communauté de pensée, de méthodes et d'objectifs, autour d'outils communs. Le terme de « paradigme » tend à désigner l'ensemble des croyances, valeurs et techniques qui sont partagées par les membres d'une communauté scientifique, au cours d'une période de consensus théorique. Dans le domaine de l'épistémologie, une « *révolution scientifique* » est généralement considérée comme une discontinuité de la pensée scientifique à une époque donnée, cette rupture amenant un champ disciplinaire à se réorganiser autour de principes et axiomes nouveaux. Or ce n'est pas le cas ici. Le Landscape Urbanism ne discrédite pas les principes fondamentaux qui constituent la base de l'architecture du paysage. Il ne les remplace pas non plus, il ne fait que les reformuler. Il fait partie d'un mouvement plus large promouvant l'approche paysagiste dans la conception urbaine.

4.3. Le Landscape Urbanism enseigné dans les écoles de paysage

Le Landscape Urbanism, c'est-à-dire l'approche écologique du projet urbain par les paysagistes, pourrait incarner une école de pensée. Cependant, ses applications dans les programmes pédagogiques sont encore rares, et son enseignement en Europe est détenu par les architectes et se concentre à l'école de la *Architectural Association* à Londres, qui offre un *Master of Art* en Landscape Urbanism. Les paysagistes s'inscrivent dans une pratique professionnelle. Porteurs d'une tradition et d'une culture du paysagisme, ils sont les héritiers de leurs aînés. Chacun d'entre eux appartient à une école de pensée, qui transmet des modèles et des références, des théories et des pratiques.

La mise en pratique de l'écologie urbaine et de l'écologie du paysage dans le projet urbain par les paysagistes passe par l'enseignement de ces disciplines dans les écoles de paysage. A l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, « *la place que tient l'écologie du paysage dans la pédagogie est peu lisible et la discipline n'est pas enseignée en tant que telle. Son enseignement est adapté au projet de paysage et croise les démarches cognitives et sensibles* » (Rumelhart, 2010). Cela passe par une « *meilleure articulation entre connaissances des processus (naturels et sociaux) et action, le projet de paysage. Mais l'écologie est désormais considérée comme une science appliquée. Cela est donc à l'origine d'innovations pédagogiques mais aussi de tensions au sein de la communauté des enseignants, composée de praticiens et d'universitaires. Il y a une difficulté dans la formation des paysagistes à combiner la question des représentations sociales, avec une démarche et une pratique de projet, et à l'inscrire dans une logique d'action* » (Toublanc, 2010). On voit donc bien que la place des sciences écologiques est essentielle dans l'enseignement des paysagistes.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

En outre, une meilleure manipulation du projet urbain par les paysagistes soulève la question de l'enseignement en urbanisme dans les écoles de paysage. Les paysagistes développent une approche unique, articulée autour de la démarche de projet de paysage. Les sciences écologiques (botanique, écosystèmes, équilibres des habitats etc…) et les sciences urbaines (volumétrie de l'espace public, techniques de la voirie, compréhension de la circulation) doivent nourrir l'apprentissage de la démarche de projet de paysage. Le paysagiste doit acquérir ces compétences lors de sa formation pour colorer sa démarche. L'enseignement pourrait proposer des modules mettant l'accent sur ces deux aspects du projet de paysage, l'un traitant du projet de paysage écologique et l'autre du projet urbain de paysage.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

CONCLUSION PARTIE I

LE LANDSCAPE URBANISM : UN NOUVEAU NOM POUR UNE VIEILLE FAÇON DE PENSER

L'objectif principal de cette partie était de comprendre si les discours paysagistes connaissaient un renouveau dû à l'émergence de nouveaux enjeux écologiques en urbanisme. Nous avons étudié la fonction, le statut et la nature du discours paysagiste à travers une analyse interprétative du discours du Landscape Urbanism mis en parallèle avec des discours similaires en France. Le premier chapitre nous a permis de définir notre posture dans ce travail de thèse par rapport au corpus et à la littérature existante sur la relation entre écologie, paysage et conception urbaine. Pour nous, l'approche paysagère rend les principes de l'écologie scientifique plus applicables à la conception urbaine. Le projet de paysage se place, du moins en théorie, comme mode d'application opérationnelle privilégié des principes des sciences écologiques. Dans le deuxième chapitre, nous avons établi plusieurs points.

Le Landscape Urbanism est sans aucun doute une avancée dans l'émergence d'un discours paysagiste sur l'approche écologique dans le projet urbain. D'abord, le Landscape Urbanism engendre un débat disciplinaire en se réclamant d'une nouvelle discipline : il revendique l'architecture du paysage comme une solution opérationnelle aux avancées théoriques recommandant une plus grande intégration écologique en urbanisme. Or, plus que de constituer une nouvelle discipline, ce discours professionnel émane de la pratique de la profession, provient de l'argumentation du projet et légitime l'expertise paysagiste. Ce discours paysagiste exploite l'émergence des questions écologiques en urbanisme pour promouvoir les professions du paysage. En outre, nous montrons qu'il ne fait que reformuler des pratiques existantes, constituant un discours professionnel de nature descriptive et opérationnelle. En tant que savoir explicite, il décrit et classe les pratiques paysagistes et l'approche paysagiste traditionnelle.

Nous avons ensuite remis en question le fait que le Landscape Urbanism était une nouvelle discipline en le confrontant à des discours de paysagistes français, en focalisant sur les thèmes de la temporalité et de la spatialité. En Europe, le terme d'urbanisme-paysager émerge mais ses idées sont antérieures. Les idées du Landscape Urbanism ne sont pas uniques puisqu'elles existent en France et en Europe depuis longtemps. Nous montrons que ni le discours américain qui se dit innovant, ni son équivalent français avec lequel il présente de grandes similarités, ne présentent de véritables signes d'évolution des pratiques de discours paysagistes. Ils utilisent plutôt une sémantique empruntée à l'écologie pour reformuler des concepts de l'écologie du paysage et renforcer des pratiques existantes. Ces discours agissent comme un facteur de conservation d'une démarche traditionnelle de projet de paysage structurée sur un discours professionnel. Plus que de contredire les principes de l'approche paysagiste dans la conception urbaine, le Landscape Urbanism les développe et si besoin les reformule. Il constitue un moyen efficace de re-présenter l'architecture du paysage.

Le Landscape Urbanism aurait vocation à devenir un discours pédagogique, voire une école de pensée, servant à transmettre ce discours modèle aux futurs paysagistes, si ses principes sur l'application opérationnelle de l'écologie à travers le projet urbain de paysage étaient enseignés plus largement dans les écoles de paysage. Certes, le Landscape Urbanism peut être utile pour renforcer le paysage en tant que discipline, mais il ne constitue pas pour autant un mouvement de recherche. Faute d'être validé par la communauté scientifique, il renforce tout au plus la discipline du paysage et ne peut pas être considéré comme discours critique au sein de sa communauté professionnelle, capable d'en provoquer une mutation, un changement vers de nouvelles pratiques professionnelles innovantes.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

PARTIE II - ÉVOLUTION DES PRATIQUES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES PAYSAGISTES

ANALYSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES PROFESSIONS DU PAYSAGE

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

INTRODUCTION DE LA PARTIE II

UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUE ÉMERGENTE

Dans la première partie de la thèse, nous avons montré que les discours produits par les paysagistes sont un signe d'organisation de la filière pour se faire reconnaître et qu'ils contribuent à son développement. Le deuxième type de pratiques professionnelles qui nous intéressent dans ce travail de thèse sont les pratiques juridiques et institutionnelles. Ces pratiques définissent la manière dont la profession se positionne par rapport aux diverses injonctions règlementaires et au cadre légal dans lequel elle évolue. Les missions du paysagiste sont réglementées par la loi « MOP ». Observer les pratiques juridiques et institutionnelles est un bon moyen de mesurer la réponse de la profession face aux évolutions de la législation, et, dans une certaine mesure, d'examiner l'impact des politiques publiques sur ses pratiques. L'urbanisme est un secteur très réglementé, offrant un large panel de lois et de règles à respecter. Le changement de ces règles peut s'avérer être un facteur de développement de la profession.

En 2011, le Grand Prix de l'Urbanisme a été décerné à Michel Desvigne, un paysagiste français. Selon lui, c'est un signe positif d'évolution de la profession (Desvigne, 2011). Il ajoute que les compétences paysagistes ont été pendant longtemps une « *garantie végétale* » mais ont récemment été reconnues « *spécifiques* » parmi les professions de la conception urbaine (Masboungi, 2002). D'après lui, la preuve de cette reconnaissance est que les paysagistes sont maintenant de plus en plus commissionnés et sélectionnés dans les processus d'appel d'offres et de marchés publics. Ils deviennent même mandataires de projets, sur la base de leur expertise urbaine. Cependant, Desvigne explique que les compétences paysagistes sont complémentaires à l'architecture et à l'urbanisme et ne peuvent pas les remplacer. Cette intervention de Michel Desvigne lors de la remise de son prix en

2011 montre que la profession serait peut-être en train de changer et de prendre plus d'importance parmi les acteurs de la conception urbaine aujourd'hui en France. Nous avons vu dans la partie précédente que le tournant écologique constaté en urbanisme modifie les façons de penser des paysagistes, mais ne constitue pas encore un changement fondamental des pratiques de discours paysagistes sur l'écologie. Nous nous intéressons dans cette partie à l'évolution des pratiques juridiques et institutionnelles des paysagistes au regard des enjeux écologiques.

Dans un premier et un deuxième chapitre, nous nous efforcerons de situer notre étude sur ces pratiques dans son contexte scientifique : le cadre légal du développement durable au sein duquel les paysagistes pratiquent, la pluridisciplinarité en urbanisme et le fonctionnement des marchés publics. Les paysagistes français réalisent l'essentiel de leur activité à travers les marchés publics. Toutefois, le marché public du paysage, malgré son importance, est très peu documenté et les études le concernant sont pratiquement inexistantes. Afin de combler ce manque dans la littérature scientifique et de développer notre observation sur l'évolution des pratiques paysagistes au regard des enjeux écologiques, cette partie de la thèse étudie les marchés publics comme facteurs de développement potentiels de la filière professionnelle des paysagistes dans les projets urbains écologiques. Le troisième chapitre présente notre méthodologie : nous avons réalisé l'analyse de 196 appels d'offres à l'échelle du quartier pour comprendre si les critères écologiques favorisaient les paysagistes au sein des associations disciplinaires formées lors de leur candidature aux marchés publics. Le quatrième chapitre rassemble les résultats. Enfin, dans le dernier chapitre, nous explorons des pistes de réflexion sur la dynamique entre commande publique et pratiques de conception et le rôle des critères écologiques comme facteur de développement de la filière paysagiste. Cette partie a fait l'object d'une publication dans *Landscape and Urban Planning* (Leger, Oueslati & Salanié, 2013).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 1 - Pratiques institutionnelles et juridiques des paysagistes en interaction avec les autres acteurs urbains

1.1. Législation du tournant écologique dans l'aménagement du paysage urbain en France

Les paysagistes pratiquent dans un contexte professionnel régi par des lois. Afin d'étudier la place du paysagiste au sein d'autres disciplines de l'urbain, et notamment si l'on analyse ses pratiques institutionnelles et juridiques, il nous semble indispensable d'aborder la manière dont les recommandations durables et écologiques s'inscrivent dans les outils règlementaires en France. Nous nous penchons dans ce chapitre sur l'émergence et l'institutionnalisation du développement durable dans les politiques urbaines, en essayant de mettre en exergue les recommandations opérationnelles de l'écologie qui pourraient influencer les pratiques paysagistes.

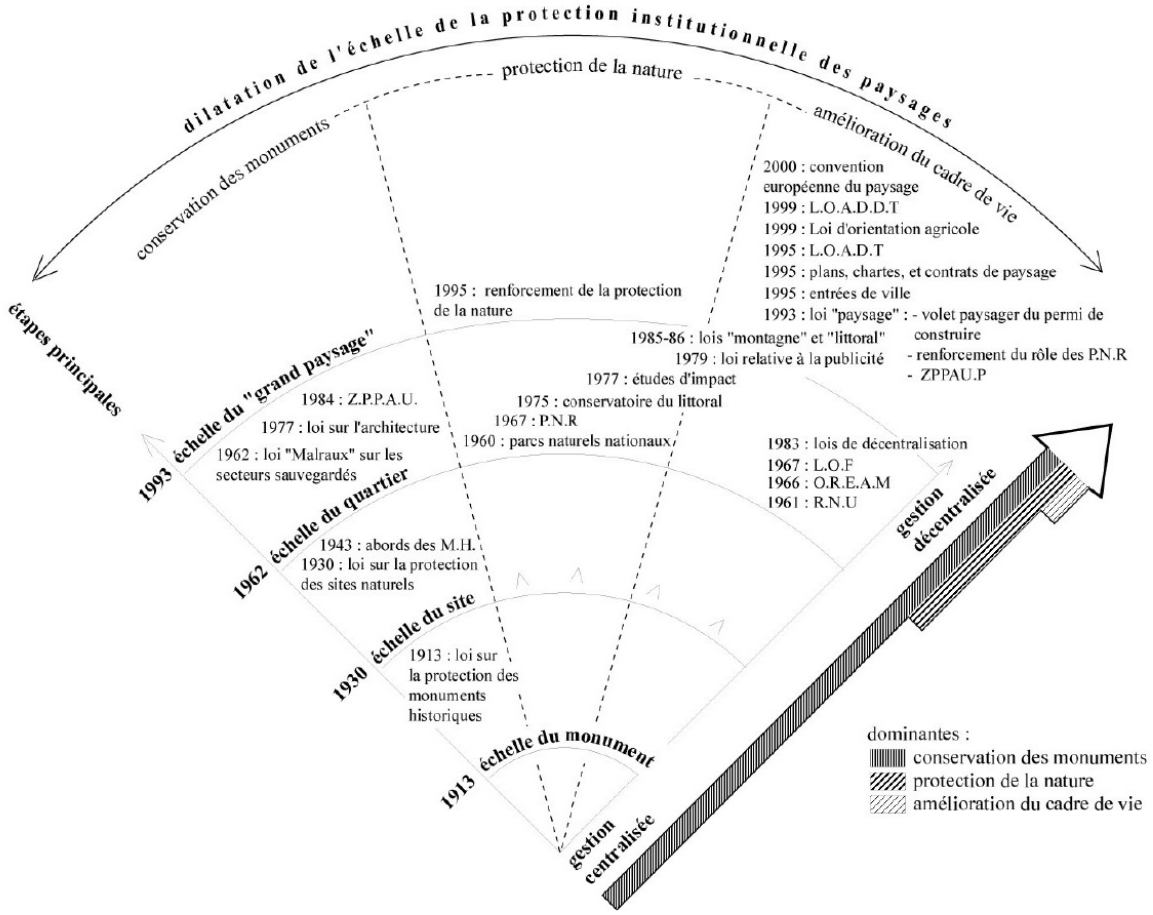
D'après l'article 1.b. de la Convention Européenne du Paysage, la « *politique du paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage* » (European Landscape Convention, 2000). En France, la notion de paysage est « *très attachée à la sphère politique* » et la politique du paysage est transversale aux départements ministériels et non sectorielle. Elle concerne toutes les actions publiques qui ont une conséquence sur la dynamique des paysages : notamment les ministères de l'écologie, des transports et du développement durable, de l'agriculture de la pêche et de la culture (Donadieu, 2009b). Les politiques publiques du paysage françaises répondent à cinq préoccupations : esthétique, patrimoniale, sociale, économique et écologique (Terrasson, 2005). Les enjeux écologiques ne concernent donc qu'un aspect des politiques de paysage en France. Quelles sont les applications législatives les plus importantes qui correspondent au tournant écologique observé en urbanisme et quelles sont les lois ou programmes qui pourraient influencer le développement de la profession de paysagiste ?

Les étapes historiques importantes de la réglementation des recommandations environnementales et écologiques dans les politiques de paysage en France sont les suivantes. Tout d'abord, de nombreuses lois de protection et de préservation de la nature et des paysages ont été promulguées : les lois protégeant le patrimoine monumental (1887,1913) et les sites naturels (1906, 1930), la loi Malraux de 1962 sur les secteurs sauvegardés, la loi de 1984 instituant les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAUP), la création des parcs nationaux en France en 1960 et celle des parcs régionaux en 1967, la Loi d'Orientation Foncière, dite loi LOF, qui a établi les principaux documents d'urbanisme qui ont servi à l'aménagement local :

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Plan d'Occupation des Sols (POS), Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), Coefficient d'occupation des sols (COS) et Zone d'aménagement concerté (ZAC). Puis, c'est la création du conservatoire du littoral en 1975 et la loi de protection de la nature de 1976, instituant notamment les réserves naturelles et les études d'impact. La loi relative à la protection et au développement de la montagne voit le jour en 1985 et la loi sur la protection des côtes et des rivages lacustres dite loi littorale en 1986. En 1993, la « loi paysage » donne une impulsion et fait entrer le paysage dans le cadre légal. Elle concerne la protection et la mise en valeur des paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels. Le schéma suivant permet de retracer les différentes politiques du paysage .

Figure 25 : Dilatation de l'échelle de la protection institutionnelle des paysages (Davodeau, 2003)



Après la loi paysage de 1993, les outils légaux des actions publiques de paysage se multiplient tels que le label de paysage, le volet paysager du permis de construire, et le volet paysager de la charte intercommunale des parcs naturels régionaux. Depuis 1993, la politique du paysage en France n'est donc plus limitée à celle du Ministère de la culture, mais est étendue d'une part aux autres ministères, et d'autre part aux acteurs territoriaux (région, département, intercommunalité). À partir de 1994, les contrats de paysage, les plans de paysage, les atlas du paysage, chartes et labels, sont autant de moyens mis à disposition par les collectivités publiques pour réguler la production des paysages ruraux en tant que cadre de vie ordinaire.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

À l'échelle nationale et ensuite à l'échelle régionale, l'environnement fait son entrée dans l'appareil législatif à la fin des années soixante-dix et gagne en puissance dans les années quatre-vingt-dix avec l'émergence et la diffusion du terme de « développement durable ». Ces lois vont avoir un impact sur l'aménagement du paysage. D'abord, les schémas de service des espaces naturels et ruraux sont mis en place par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire en 1999, LOADDT. Ils sont destinés à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique nationale d'aménagement du territoire. Puis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU, en 2000, renforce la prise en compte des préoccupations environnementales dans la conduite des projets d'urbanisme, basée sur trois principes : la solidarité, les éléments d'urbanisme en faveur du développement durable et le renforcement de la démocratie et de la décentralisation. Cette loi a permis de mettre en place les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Aujourd'hui en France, le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT, le Plan Local d'Urbanisme PLU et la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain ZPPAUP, ainsi que le règlement de lotissement sont des outils à l'échelle locale. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des documents stratégiques valables à l'échelle d'un territoire intercommunal. Ils présentent les grands objectifs en matière d'urbanisme, de développement économique, de loisirs, de déplacement et d'environnement. Assorti d'un document d'orientation globale (DOG), le SCoT fixe ainsi la répartition des activités aux niveaux spatial et réglementaire. Les principes du SCoT sont affinés au niveau des plans locaux d'urbanisme (PLU). Chaque PLU doit comporter aussi un projet d'aménagement et de développement durable qui présente un diagnostic détaillé de toutes les futures fonctions du territoire communal. Enfin, le volet paysager du permis de construire exige que le projet architectural précise, par des documents graphiques ou photographiques, l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords (Oueslati, Salanié, & Garnier, 2011).

Depuis la fin des années 1990, l'injonction paysagère s'est progressivement introduite dans les recommandations du développement durable (Sgard, Fortin, & Peyrache-Gadeau, 2010). En 2006, la Convention Européenne du Paysage est ratifiée par la France et permet « *une reconnaissance juridique du paysage à l'échelle européenne* » (Luginbühl, 2007). Elle prône la mise en œuvre de politiques explicitement dévolues au paysage, autour d'actions de protection, de gestion et d'aménagement ; elle appelle à l'intégration du paysage dans les politiques existantes d'aménagement du territoire et à la participation de la société civile à l'ensemble de ces projets. Nous avons déjà longuement développé les liens entre écologie et paysage dans le premier chapitre de la première partie. Ici, ce qui nous intéresse sont les documents réglementaires en France ayant un impact direct sur les pratiques opérationnelles des paysagistes. Le tournant écologique constaté en urbanisme est visible dans les documents d'urbanisme et les programmes mis en place. Progressivement,

une législation adaptée et des programmes d'accompagnement sont mis en place pour permettre une transition vers un urbanisme durable et la prise en compte des enjeux écologiques. Ainsi, récemment, ces documents règlementaires ont pris une dimension « environnementale » avec les textes de loi Grenelle 1 et 2. Le Grenelle de l'environnement a été initié en 2007 par l'État français. Il a pour objectif de réunir l'État et les représentants de la société civile. C'est une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable. La Loi Grenelle 1 a pris effet le 23 Juillet 2009 et vise à mettre en œuvre le Grenelle de l'Environnement à travers cinq axes majeurs d'orientation : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, celle de la santé et de l'environnement, l'exemplarité des pouvoirs publics et la mise en place d'une démocratie écologique (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009b). La loi Grenelle 1 amplifie notamment la mobilisation locale en direction des écoquartiers (Emelianoff, 2010) mais il y a aussi les programmes écocités, les chartes territoriales de développement, les plans climat-énergie. Adoptée le 29 Juin 2010, la loi Grenelle 2 porte sur un engagement national pour l'environnement et aborde six chantiers majeurs : l'amélioration énergétique des bâtiments et l'harmonisation des outils de planification, un changement dans le domaine des transports, la réduction des consommations d'énergie, la préservation de la biodiversité, la maîtrise des risques, le traitement des déchets et la préservation de la santé, et enfin, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique. Le Grenelle 2 instaure notamment dans l'article 121 la notion de trame verte et bleue, en tant que réseau écologique composé de réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant, mais aussi des prescriptions dans le domaine de l'éolien. Les textes de lois Grenelle 1 et 2 apportent de nouvelles mesures qui affectent les documents règlementaires d'urbanisme. Plus particulièrement, le document d'orientation globale (DOG) du SCoT est remplacé par le document d'orientation et d'objectifs (DOO). Ainsi, le rôle du SCoT est renforcé, le rôle du préfet est étendu, la problématique de l'étalement urbain est mieux appréhendée, la régulation de l'urbanisation est renforcée et il y a une optimisation des zones urbanisées. Les problématiques écologiques du SCoT sont donc mieux traitées. Par ailleurs, les Agendas 21 sont des projets politiques qui se présentent sous la forme d'un programme d'action répondant aux finalités, principes et défis du développement durable. Notons aussi l'apparition du programme écoquartier en 2005 en France, lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, programme ayant pour but la mise en pratique des recommandations écologiques à l'échelle d'un quartier.

Dans ce cadre, la Commission Européenne a souhaité développer les marchés publics écologiques, invitant les collectivités à inclure des critères écologiques dans leurs appels d'offres (Renda et al., 2012). La Directive 2004/18/CE du Parlement européen sur les marchés publics, adoptée le 31 mars 2004, fait référence aux possibilités d'intégrer des considérations environnementales dans les critères de sélection et d'attribution liés aux spécifications techniques, ainsi que dans les conditions d'exécution du marché. Ainsi, en France, le Code des Marchés Public intègre en 2006 le développement durable comme un élément à prendre en compte dans la détermination des besoins et les conditions d'exécution.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Nous voyons donc ici que divers programmes et lois ont été mis en place graduellement afin de rendre opérationnel le tournant écologique en urbanisme. Actuellement, les pratiques paysagistes écologiques sont encadrées par le Grenelle de l'environnement. Les programmes contenants des recommandations opérationnelles nous intéressent particulièrement, comme par exemple les programmes écoquartier. Nous développons ce point un peu plus loin dans cette partie.

1.2. Professions de la conception urbaine : un contexte professionnel pluridisciplinaire qui agence les pratiques paysagistes

Après avoir examiné l'intégration des recommandations écologiques dans les textes règlementaires, nous nous intéressons au contexte disciplinaire régissant les pratiques institutionnelles et juridiques des paysagistes. En effet, l'urbanisme est un milieu pluridisciplinaire, il est donc important de comprendre comment s'équilibrent les interventions des acteurs urbains.

Les frontières entre domaines disciplinaires universitaires correspondent souvent aux frontières entre champs professionnels. Une profession est une occupation qui demande une période d'études spécialisées. Elle constitue un corpus partagé de savoirs et de pratiques, parfois protégé par un titre avec un système de développement professionnel continu, l'obligation de se conformer à des standards de conduite et de résultat, la collégialité, la validation par les pairs (Freidson, 1986). C'est une activité rémunératrice qui demande une qualification spécifique. Les compétences professionnelles incarnent les aspects pratiques d'un champ disciplinaire et constituent un corpus opérationnel comprenant des techniques, procédés et méthodes spécifiques mis en place pour rendre ce savoir opérationnel.

L'urbanisme est le terme qui désigne l'école des professions et des disciplines qui se focalisent sur la conception de nos zones urbaines et de leurs composants. Thierry Paquot définit ce que sont l'urbanisme et l'urbain. L'urbanisme est appelé à ses débuts « *sciences de la ville* » et mêle l'art urbain à un certain confort urbain. L'urbanisme sert à « *orienter et à contrôler le déploiement géographique, comme l'étalement urbain, à équiper les communes en infrastructures, à les doter en équipements collectifs, au moyen de certaines procédures juridiques et montages financiers* » (Paquot, 2011). Quel est l'état des dynamiques entre les différents acteurs de la conception urbaine et plus particulièrement la place du paysagiste dans ce contexte ? Traditionnellement, l'architecture constitue la base de la conception urbaine et incorpore les enjeux provenant des autres professions (Kashef, 2008). Souvent, l'architecte a plus de responsabilités dans le projet. Les ingénieurs ont la charge de la faisabilité, notamment technique, du projet. Les paysagistes ont une position inégale, parfois devenant mandataire, parfois arrivant vers la fin du projet, pour une « *garantie végétale* » (Desvigne, 2012). Cela dépend en grande partie aussi de la commande (si elle

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

est par exemple plus axée résidentielle ou espace public), du programme et d'un client sensibilisé ou non aux questions paysagères. La proximité entre acteurs de l'urbain, si elle les rapproche dans leurs réflexions, crée aussi des tensions voire des conflits, découlant souvent de la concurrence pour les marchés.

De manière générale, les acteurs de l'urbain s'accordent à affirmer qu'une collaboration des disciplines est nécessaire en aménagement et en urbanisme (Lindholm, 2011), et de manière plus accentuée encore dans un objectif commun de créer des espaces urbains durables. Les architectes, les paysagistes, les ingénieurs, les écologues, les acousticiens ou les sociologues collaborent dans les projets urbains. Dans ce contexte, les frontières entre champs disciplinaires de l'urbanisme tendent à disparaître au profit de collaborations disciplinaires émergentes (Tress, Tress, Décamps, & d'Hauteserre, 2001) pouvant prendre plusieurs formes : la pluridisciplinarité, juxtaposant des disciplines indépendantes (Ramadier, 2004) ; l'interdisciplinarité, construisant un modèle disciplinaire commun ; et la transdisciplinarité, intégrant les approches de plusieurs champs disciplinaires en les confrontant. C'est donc dans une perspective d'effacement des frontières entre les différentes spécificités de la conception urbaine que nous axerons notre réflexion, plus spécifiquement dans un contexte d'émergence d'enjeux urbains écologiques qui pourraient jouer en la faveur de certaines expertises.

Les missions de paysage restent convoitées par d'autres corps de métier qui concurrencent le paysagiste sur le marché en proposant des compétences proches des siennes. Quelle est la place du paysagiste dans le domaine de l'urbain et dans le contexte d'un tournant écologique ? Est-ce que ce tournant joue en sa faveur ? Nous nous interrogeons dans cette partie sur la nature de l'expertise du paysagiste et sa place au sein d'une équipe de conception.

1.3. Le fonctionnement des marchés publics en France

Face à toutes ces échelles d'intervention possible pour le paysagiste et à la diversité des acteurs urbains et de la manière de travailler avec eux, il nous paraît important de définir les différents types de marchés qui régissent les pratiques institutionnelles et juridiques des paysagistes.

La demande sociale, les politiques de paysage et les documents réglementaires influencent la nature des commandes publiques : « *la phase de production par les acteurs publics des documents réglementaires définit la commande publique qui est à l'origine des paysages urbains* » (Oueslati et al., 2011). On parle même d'un paysage « *simulé par la production des documents réglementaires* ». Ainsi, la typologie des commandes des pouvoirs publics « *traduit assez clairement la progression historique des réponses de l'État et des collectivités à la demande sociale de paysage* » (Donadieu & Périgord, 2005).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Le projet de paysage décrit un domaine d'expertise, un marché soumis à concurrences. Les paysagistes ont le souci d'inscrire leurs pratiques dans un marché. Les chercheurs ont montré que les pratiques des paysagistes s'inscrivent pour l'essentiel dans des commandes publiques, accessibles sur concours et sont partagées entre des projets d'espaces publics et des études de planification du paysage (L'Anton & Audouy, 1999). Quantitativement, en 2009, il apparaît que « *la commande publique fournit environ 90 % de l'activité des paysagistes* » (Seguin, 2009). D'autre part, en 2002, une communication de l'*International Fédération for Landscape Architecture* montre au plan international un accroissement global de la commande publique.

Afin de comprendre l'impact des politiques publiques sur le développement des professions du paysage, il est important de comprendre les interactions entre la commande publique et les paysagistes. Comment fonctionne cette commande publique en France ? Selon le code des marchés publics : « *les marchés publics sont des contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. Les pouvoirs adjudicateurs soumis au présent code sont : L'État et ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial et les collectivités territoriales et les établissements publics locaux* ». Depuis les années quatre-vingt-dix, la commande se caractérise avant tout par son ouverture donnant lieu à une « *très grande diversité d'intervention* ». Les commandes publiques émanent de commanditaires variés : service de l'État, collectivités territoriales, établissements publics intercommunaux ou communaux et sont classées en trois types de commandes d'actions publiques : « *protection, restauration et création d'espaces urbains et ruraux* » (Donadieu & Périgord, 2005). Une autre typologie proposée les distingue de la manière suivante : « *mission d'études générales, de planification et de programmation, mission d'études particulières de maîtrise d'œuvre, mission de conseil et d'expertise* » (Bichindaritz, 2006). D'après le référentiel de l'AFNOR, il existe différentes missions selon le domaine d'intervention. Sur le grand territoire, les paysagistes réalisent des définitions et mises en œuvre de politiques du paysage, des plans et des chartes de paysage, et contribuent à l'élaboration des documents d'urbanisme, réalisent des études de territoires et de planification stratégiques. Sur les sites naturels et à réhabiliter, l'espace agricole, rural et forestier, l'espace urbain et péri-urbain, la gestion des eaux et autres ressources, les parcs jardins et promenades, les infrastructures et équipements, l'espace public, les sites touristiques et les espaces et sites protégés, les paysagistes réalisent essentiellement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage comme les études de diagnostic, planification, programmation, études d'impact. Ils réalisent enfin des missions de maîtrise d'œuvre à travers les étapes de l'analyse, la conception, jusqu'à l'accompagnement à la réalisation.

La commande publique est passée par le maître d'ouvrage, qui, soumis aux contraintes des politiques de paysage et à la législation, émet un avis sur un site. Cette commande peut prendre diverses

formes. Elle aboutit à la signature d'un contrat entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre : c'est le marché de paysage. Nous allons décrire cette procédure qui est représentée de manière schématique dans les deux figures précédemment présentées (fig. 2 et 3) et qui positionnent le rôle que peut jouer le paysagiste.

Dans les marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs représentent la maîtrise d'ouvrage. La loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (Code des marchés publics - Loi n° 85–704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, communément appelée loi MOP et modifiée par l'ordonnance n° 2004–566 du 17 juin 2004), indique que « *le maître d'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. Il lui appartient, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux. Le maître de l'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage* » (Code des marchés publics).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage aide le maître d'ouvrage à comprendre le contexte du projet et à formuler le programme. Il est courant que des paysagistes soient associés à une équipe pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les paysagistes exercent donc une influence sur la commande à travers ces missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une fois que le pouvoir adjudicateur a fixé un programme sur un site, et que la commande est définie, il faut alors rechercher un maître d'œuvre. Plusieurs moyens sont possibles afin de le désigner. « *Le maître d'œuvre est une personne de droit privé qui apporte une réponse architecturale, technique et économique au programme* » (Code des marchés publics). Il existe ainsi deux formes d'organisation pour inclure le paysagiste en maîtrise d'œuvre : soit le volet paysager est intégré dans l'ensemble du projet et le maître d'œuvre peut s'associer à des professionnels du paysage pour répondre au projet dans sa globalité, soit le volet paysager est indépendant et les professionnels du paysage concourent pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Dans le dernier cas, le marché est passé avec mise en concurrence, après l'examen des compétences des candidats et le choix selon l'avis d'un jury par le maître d'ouvrage d'au moins trois candidats avec lesquels il négociera, soit dans le cadre d'un concours, soit en appel d'offres.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Il existe deux types d'appel d'offres : les appels d'offres type marché de travaux, destinés uniquement aux entrepreneurs du paysage, que nous ne développerons pas ici et les appels d'offres type marché de maîtrise d'œuvre. Pour les marchés de maîtrise d'œuvre, quatre types différents de concours peuvent être mis en place : le concours de maîtrise d'œuvre (trois équipes mises en concurrence par le maître d'ouvrage), la procédure de dialogue compétitif ou marché de définition (trois équipes sélectionnées, diagnostic commun, puis mise en compétition des équipes), la procédure restreinte (choix d'un maître d'œuvre parmi trois par le maître d'ouvrage) et enfin la procédure Zone d'Aménagement Concertée.

Une fois le maître d'œuvre sélectionné en paysage, les diverses étapes du projet se déroulent selon notre schéma figure 3. Selon une étude menée par Jean-François Seguin sur les marchés publics en paysage en France en 2008, les marchés de maîtrise d'œuvre liés à la réalisation d'un aménagement ou d'un équipement sont majoritaires avec 58 % des commandes. Les objets de commande sont les suivants : la planification urbaine représente 56 % des annonces, les aménagements et équipements de sites représentent 16 % des appels d'offres, les infrastructures de déplacements représentent 17 %, la planification environnementale 7 %, la construction de bâtiments et aménagements des abords 5 %, planification rurale 1 % (Seguin, 2009).

1.4. La procédure de sélection de l'équipe de conception dans le cadre d'un concours : influence sur la nature des combinaisons de compétences

La procédure de sélection d'une équipe de conception dans le cadre d'un concours se déroule selon des règles bien précises. Toute commande publique, quel que soit son montant, doit respecter les principes de liberté d'accés, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le Code des Marchés Publics en définit les règles de rédaction, de passation, d'exécution et de contrôle. Ces marchés sont rendus publics par publication dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Ces journaux présentent les avis de commandes publiques ainsi que les résultats de marché, ou attributions.

Lors de la publication de l'appel d'offres, appelé aussi avis de marché, le client ou pouvoir adjudicateur définit l'objet du marché (intitulé, type de marché, description succincte du marché, durée du marché), les renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique, les conditions de participation (situation propre des opérateurs économiques, capacité économique et financière, capacité technique, si la prestation est réservée à une profession particulière), la procédure avec les critères d'attribution et la date limite. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux compétences professionnelles requises lors de ces appels d'offres ainsi qu'aux critères d'attribution. Le client organise une procédure de sélection entre les différentes équipes de conception qui ont posé leur candidature afin de choisir une équipe gagnante (Garmory, Tennant, & Winsch, 2007;

Landscape Institute, 2003). C'est l'attribution du marché public, elle aussi publiée dans un journal officiel. L'avis d'attribution de marché permet au pouvoir adjudicateur de faire connaître les informations suivantes : l'intitulé, la date d'attribution du marché, le nombre d'offres reçues, le nom et adresse du ou des opérateurs économiques en faveur duquel une décision d'attribution du marché a été prise et le montant du marché. Nous nous sommes particulièrement intéressés à la nature des compétences auxquelles a été attribué le marché. En annexe A figure un exemple d'avis de marché ainsi que son avis d'attribution correspondant.

Le paysagiste peut se trouver dans deux situations différentes lors de la sélection au sein d'une équipe de conception : mandataire du projet et consultant ou associé. En France, un paysagiste n'est pas requis obligatoirement pour un marché public. Un projet impliquant un aménagement paysager n'exige pas forcément la présence d'un paysagiste dans l'équipe, et peut être réalisé par un architecte ou un urbaniste.

Nous voyons donc à quel point la procédure de sélection des compétences dans les marchés publics peut avoir un incidence sur la sélection préférentielle d'une compétence ou d'une autre. C'est ce que nous étudions dans cette partie de la thèse.

Chapitre 2 - Les marchés publics écologiques comme facteurs de développement des professions du paysage

2.1. Les compétences professionnelles comme critère qualitatif pour la sélection d'équipes de conception dans les marchés publics écologiques.

Nous avons donc étudié dans la partie précédente le cadre légal dans lequel les paysagistes positionnent leurs pratiques juridiques et institutionnelles ainsi que le fonctionnement des marchés publics en paysage. Le contexte français du fonctionnement de la filière paysagiste essentiellement basé sur des marchés publics et le fait qu'il n'existe pas de titre protégé en fait un cas d'étude unique pour étudier l'influence des marchés publics sur le développement des professions du paysage face au tournant écologique en urbanisme.

Nous nous intéressons dès lors à l'influence de la commande publique sur la sélection de la nature des compétences professionnelles qui constituent les équipes en conception urbaine. La commande publique en matière de paysage a beaucoup évolué en 20 ans (Donadieu & Périgord, 2005). Autrefois réduite à une fonction de « *caution végétale optionnelle* » (Desvigne, 2002), l'intervention du paysagiste est devenue progressivement obligatoire dans le projet urbain. Cependant, la commande publique fait souvent référence aux professions du paysage avec des « *dénominations variées, ce qui*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

induit une confusion sur les compétences professionnelles requises » (Oueslati et al., 2011). Nous nous intéressons à la manière dont la compétence paysagiste est appelée dans la commande publique et comment la commande publique pourrait constituer un facteur d'évolution et de développement des métiers du paysagisme en favorisant leur présence dans les équipes de conception sélectionnées. Mais est-ce que la nature des compétences constitue un critère de sélection essentiel pour les marchés publics ?

Il existe de nombreux critères qui influencent le choix des pouvoirs adjudicateurs en faveur d'une équipe ou d'une autre. Dans le domaine de l'attribution de contrats publics de services, le premier critère dominant est clairement le prix annoncé par l'équipe (Lindqvist, 2001; Pottinger, 1998) alors que les critères reliés à la qualité de la conception et de l'exécution sont moins importants (Christodoulou, Griffis, Barrett, & Okungbowa, 2004; Sporrong, 2011). Cependant, des recherches ont montré que les stratégies d'appels d'offres focalisées sur la qualité ont plus de chance d'être compétitives que les processus basés uniquement sur le coût (Tassabehji & Moorhouse, 2008). Les marchés publics peuvent ainsi être utilisés comme instruments politiques et facteurs de développement pour l'innovation et la durabilité (Pottinger, 1998). Aussi, des procédures de sélection incluant l'évaluation de critères autres que le coût permettent d'atteindre une meilleure qualité de résultat (Ling, 2004). En effet, des chercheurs ont montré la nécessité de s'intéresser à de nouveaux facteurs de qualité tels que les critères environnementaux ou la grande diversité de compétences impliquées (Faith-Ell, Balfors, & Folkeson, 2006). D'autres travaux de recherche montrent que les compétences de l'équipe de conception et des consultants impliqués influencent la qualité et diminuent le coût de la construction (Biau, 2002). Nos travaux de recherche ciblent ici les compétences professionnelles en tant que critère qualitatif (non basé sur un critère de coût) pour sélectionner les équipes de conception dans le but de répondre aux recommandations environnementales des marchés publics écologiques.

2.2. La commande publique écologique à l'échelle du quartier comme levier de développement de la filière paysagiste

La Commission Européenne a récemment souhaité développer les marchés publics écologiques, invitant les collectivités à inclure des critères écologiques dans leurs appels d'offres (Renda et al., 2012). Ces marchés publics écologiques sont de plus en plus utilisés comme instrument politique et commercial afin de stimuler les performances environnementales des produits et des services (Commission Européenne, 2004; Marron, 2003). Cette orientation concerne les politiques de la conception urbaine entre autres. Les marchés publics écologiques créent un contexte institutionnel propice au développement de nouvelles compétences et pratiques professionnelles. Ils contiennent des cibles qui encouragent les concepteurs urbains à contribuer à un environnement urbain plus durable (Sporrong & Bröchner, 2009). Les marchés publics écologiques pourraient donc constituer

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

des moteurs de développement de certaines expertises professionnelles, notamment les pratiques paysagistes, au profit d'une conception urbaine plus durable.

Nous observons dans ce travail l'influence des enjeux écologiques définis dans la commande publique sur l'évolution des pratiques paysagistes. Récemment, des termes sont apparus tels que « *éco-cités* » (Register, 2006), « *villes durables* » (Jenks & Jones, 2010) et « *villes vertes* » (Low, Gleeson, Green, & Radovic, 2005) combinant la conception urbaine « traditionnelle » et une plus grande attention prêtée aux paysages et aux systèmes écologiques (Palazzo & Steiner, 2012) à l'échelle de la ville. Or nous souhaitons nous concentrer sur la notion d'habiter à une échelle plus restreinte de la ville : l'habitant, le citoyen, le résident. Il est largement accepté que le quartier constitue la première échelle du bien-être, avec une notion centrale de vivre ensemble dans un périmètre limité. Depuis les temps anciens, les quartiers ont été le système basique d'implantation humaine (Farr, 2008). Aujourd'hui, le quartier peut être défini comme une communauté dans une zone urbaine, avec une identité propre, mais fortement relié à son environnement. Faire face aux défis environnementaux à une échelle locale comme celle du quartier peut avoir un impact sur l'échelle globale, spécialement dans le domaine de l'aménagement urbain. Les relations observées dans les quartiers le rendent similaire à un écosystème urbain (Berg & Nycander, 1997). La perspective du quartier apparaît comme appropriée pour étudier le changement écologique en urbanisme et son impact sur les pratiques paysagistes. L'aménagement des quartiers fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt croissant et ils constituent un modèle en matière d'urbanisme dans lesquels les paysagistes font valoir de plus en plus leur expertise. L'échelle du quartier est plus intéressante pour notre étude car, de notre point de vue, les enjeux de conception en paysage y sont plus importants. Ces projets relèvent plus de la maîtrise d'œuvre et ils rassemblent de multiples problématiques : techniques, sociétales et de mobilité. Enfin, ce sont des espaces expérimentaux où peuvent se renouveler les pratiques. Pour finir, l'échelle du quartier est l'échelle à laquelle le paysagiste se confronte au plus grand nombre de professions et à laquelle il est susceptible de gagner le statut de mandataire (l'ayant déjà gagné dans les projets de parcs et jardins).

C'est une volonté forte de l'État français d'avoir lancé des programmes à l'échelle du quartier dans le cadre de sa politique de développement durable urbain. Ainsi, ces programmes engendrent de nouveaux marchés publics écologiques. Nous pensons ici spécifiquement au programme écoquartier lancé en France par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2005. Un écoquartier, est, comme le présente le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, une opération d'aménagement durable exemplaire, mesure phare du plan Ville durable. L'écoquartier contribue à améliorer la qualité de vie en l'adaptant aux enjeux de demain : préserver les ressources et les paysages, tout en préparant les conditions de la création d'une offre de logements adaptée aux besoins. Ils forment aujourd'hui des modèles de régénération et de développement urbain. À partir de ce point, et jusqu'à la fin de la thèse, notre travail cible les pratiques paysagistes à l'échelle du quartier. La partie II s'intéresse aux commandes publiques à

l'échelle du quartier. Nous ne développons pas en détail les recommandations opérationnelles et les critères écologiques dans les quartiers écologiques. Nous développons ce point en partie III lorsque nous nous intéresserons à la réalité opérationnelle de ces projets.

2.3. Questions de recherche et hypothèses

Cette partie de la thèse s'attache à examiner comment les politiques et recommandations écologiques en urbanisme dans les marchés publics écologiques ont un impact sur les pratiques institutionnelles et juridiques des paysagistes à l'échelle du quartier, notamment comment ils s'associent avec d'autres spécialités urbaines pour répondre aux appels d'offres. Nous émettons comme hypothèse que la commande publique peut constituer un moteur d'évolution et un levier politique d'incitation de développement des professions paysagistes dans le cas de projets urbains écologiques. Plus particulièrement, nous suggérons que l'incorporation de critères écologiques dans les appels d'offres peut modifier les pratiques juridiques et institutionnelles entre acteurs urbains et favoriser la position des paysagistes. Plus particulièrement, nous formulons trois questions de recherche.

Question 1 : Tout d'abord, afin de situer notre analyse sur les collaborations disciplinaires, nous nous interrogeons sur la manière dont la commande publique écologique favorise les équipes pluridisciplinaires par rapport aux équipes monodisciplinaires dans la demande formulée dans les textes des appels d'offres écologiques et après le processus de sélection, quand l'équipe de conception a été sélectionnée.

Question 2 : Ensuite, nous nous interrogeons sur la manière dont la commande publique écologique favorise les associations pluridisciplinaires contenant la compétence paysage dans la demande formulée dans les textes des appels d'offres écologiques et après sélection de l'équipe de conception.

Question 3 : Enfin, nous nous interrogeons sur la manière dont la commande publique écologique favorise la compétence paysage pour être mandataire du projet dans la demande formulée par les appels d'offres écologiques et après le processus de sélection.

Afin de répondre à ces questions de recherche, nous présentons notre méthodologie d'analyse dans la partie suivante.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 3 - Matériel et méthode : analyse de marchés publics

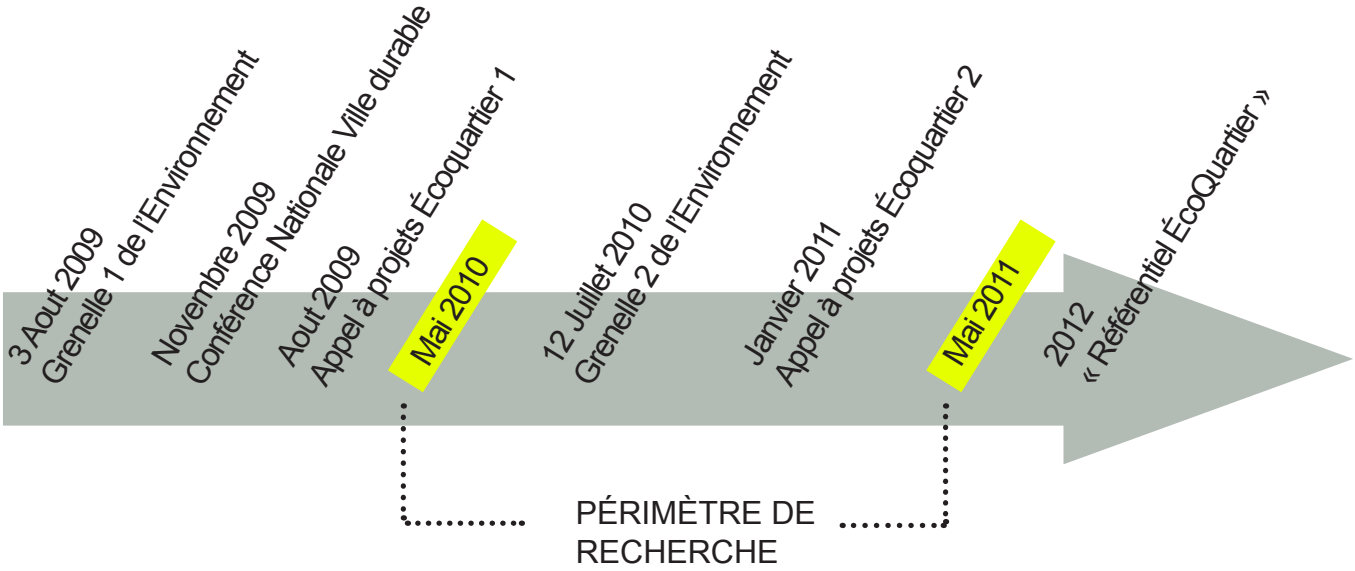
La méthodologie mise en place pour cette partie de la thèse étudie les phénomènes de rapports de force entre acteurs urbains, par l'observation de la nature des collaborations et associations pluridisciplinaires dans le cadre des appels d'offres. C'est l'étude du jeu des acteurs urbains en réponse à une commande publique politique. Afin de comprendre les contours des champs d'expertise étudiés, notre méthodologie se base sur l'analyse des associations pluridisciplinaires de compétences professionnelles requises et sélectionnées par le processus d'appels d'offres des marchés publics en France. Nous avons sélectionné 196 appels d'offres et leurs résultats en prenant comme base de données le bulletin officiel des annonces des marchés publics.

3.1. Constitution de la base de données : le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

Le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) publie l'ensemble des avis d'appels publics à la concurrence et les avis d'attribution des marchés publics de l'État français, des collectivités locales et des établissements publics. Il est édité par la direction des journaux officiels. Depuis 2006, le BOAMP est en ligne sur le site Internet, *Boamp.fr*. Ce site permet un accès rapide et gratuit à l'ensemble des avis de marchés publiés au BOAMP et les résultats. Le site *Boamp.fr* reprend aussi l'intégralité des annonces déjà publiées à la rubrique « marchés publics » du site *journal-officiel.gouv.fr*. C'est pour la facilité d'accès aux informations, la crédibilité du site, la publication sans sélection des avis et la gratuité de ceux-ci que la source du BOAMP a été retenue afin de constituer notre base de données.

Pour préparer nos actions de recherche, nous identifions dans un premier temps les catégories du BOAMP qui correspondent aux projets choisis. Rappelons que nous recherchons les appels d'offres de type quartier ainsi que leurs attributions, précisant ou non des orientations écologiques ou environnementales des projets, pour analyser si il y a une évolution de la désignation et du rôle des métiers du paysage dans la commande publique en projets urbains au regard des enjeux écologiques. La recherche s'effectue par mots clé. La période choisie, entre Mai 2010 et Mai 2011, permet d'observer une évolution située autour de la loi Grenelle 1 (entrée en vigueur en Aout 2009) et de la loi Grenelle 2 (entrée en vigueur en Juillet 2010). De plus, 2009 est la date du lancement du concours éco quartier par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, réitéré en 2011. La figure suivante présente l'échelle temporelle.

Figure 26 : Périmètre temporel de recherche (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014)



Tout d'abord, par une recherche par mots clé sur le site du BOAMP, nous sélectionnons l'ensemble des résultats d'attribution correspondant aux types de projets que nous recherchons dans le périmètre d'étude Mai 2010/Mai 2011. Il s'agit de quartiers et zones résidentielles et de projets urbains rattachés au logement. Nous excluons les zones commerciales, les espaces verts, les infrastructures, les transports. Les mots clé utilisés pour la recherche de quartiers sont : « quartiers, ZAC, urbain, aménagement urbain, projet urbain, urbanisme, lotissement, résidentiel, rénovation urbaine, régénération urbaine ». Nous cherchons ensuite plus spécifiquement les pendants écologiques des quartiers. Les mots clé utilisés pour les quartiers durables, à caractéristique écologique ou environnementale sont : « développement durable, urbain durable, éco quartier, éco-quartier, écoquartier, éco zone, écozone, écozone, éco conception, éco-conception, écoconception, éco urbanisme, éco-urbanisme, éco urbanisme, éco ZAC, éco-ZAC, éco ZAC, urbanisme écologique, urbanisme durable, développement durable aménagement, développement durable urbain, urbanisme durable ». Avec la base BOAMP, il est possible de réaliser une recherche automatisée. Une combinaison de mots clés avec des ET, des OU et des ( ) permet de créer une formule comme suis : « Quartier OU ZAC OU urbanisme OU urbain OU aménagement OU urbanisme OU lotissement OU résidentiel…». Notons que notre recherche s'effectue directement sur les résultats. Une fois l'avis de résultat identifié sur un marché qui nous intéresse, nous recherchons l'appel d'offres correspondant. De cette manière, nous sommes sûr de cibler l'appel d'offres et un résultat correspondant, car il arrive qu'un marché public n'aboutisse pas et ne sélectionne aucune équipe gagnante, par manque de temps, de budget etc…De ce fait, nous ne perdons pas de temps à rechercher des appels d'offres sans attribution correspondante.

Nous commençons donc par le mois de Mai 2011 et décidons de remonter mois par mois jusqu'au mois de Mai 2010. Dans la recherche avancée, nous sélectionnons « résultat de marché », puis

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

entrons les mots-clés définis ci-dessus et dates qui ont été précédemment définies. Nous obtenons ainsi une liste de résultats de marché avec l'annonce correspondant à chacun. Pour chaque annonce de résultats de marché, il faut ensuite rechercher l'offre correspondante. Parfois, il existe un lien direct vers l'annonce de l'appel d'offres correspondant, parfois il nous faut passer par le site européen des appels d'offres Tenders Electronic Daily (*http://ted.europa.eu/TED/main/HomePage.do*) afin de remonter à l'appel d'offres, qui peut être publié uniquement sur un autre site, le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Dans d'autres cas, il faut rechercher dans les archives du BOAMP. Afin d'éviter les erreurs, un copié-collé de l'intitulé du résultat a été utilisé comme mot-clé pour rechercher l'annonce de l'appel correspondant, ou tout autre mot clé figurant dans le texte du résultat (type adresse internet). Par la suite, chaque appel d'offres avec son résultat est enregistré sur des documents PDF distincts. Ces documents n'ont pas été joints en annexe à la thèse à cause du volume que cela représenterait (à part l'exemple en Annexe A) mais ils sont consultables sur demande.

La dernière étape est le tri de l'information et le remplissage de la base de données Excel avec les paramètres que nous souhaitons étudier : la nature du pouvoir adjudicateur, l'objet du marché et les compétences professionnelles requises et sélectionnées, ainsi qu'une série de références sur les caractéristiques environnementales et écologiques du projet. Ces paramètres sont présentés en Annexe B. Le tableau rassemblant l'intégralité des données n'a pas été joint au document mais il est consultable sur demande.

Nous retenons au total 196 appels d'offres assortis de leurs avis d'attribution correspondant à des projets à l'échelle du quartier sur ce périmètre temporel.

3.2. Trois types de projets verts identifiés dans la base de donnée

Dans les 196 appels d'offres étudiés, on observe une première catégorie de projets qui ne présentent aucune référence à l'environnement ou l'écologie dans le texte de l'appel d'offres, ce sont les « *projets traditionnels* ». Par opposition, les projets de quartier comprenant des références à l'environnement, aux éco-technologies ou aux labélisations écologiques sont désignés comme des « *projets verts* » ou « appels d'offres verts ». À l'intérieur de ce groupe de « projets verts », nous avons identifié trois sous-catégories, selon la diversité et la nature des critères verts contenus dans les textes des appels d'offres. Cette catégorisation correspond à des marchés distincts pour les paysagistes et permet d'affiner notre analyse sur l'impact des recommandations de nature environnementale et écologique contenues dans la commande publique sur la place des paysagistes par rapport aux autres acteurs urbains.

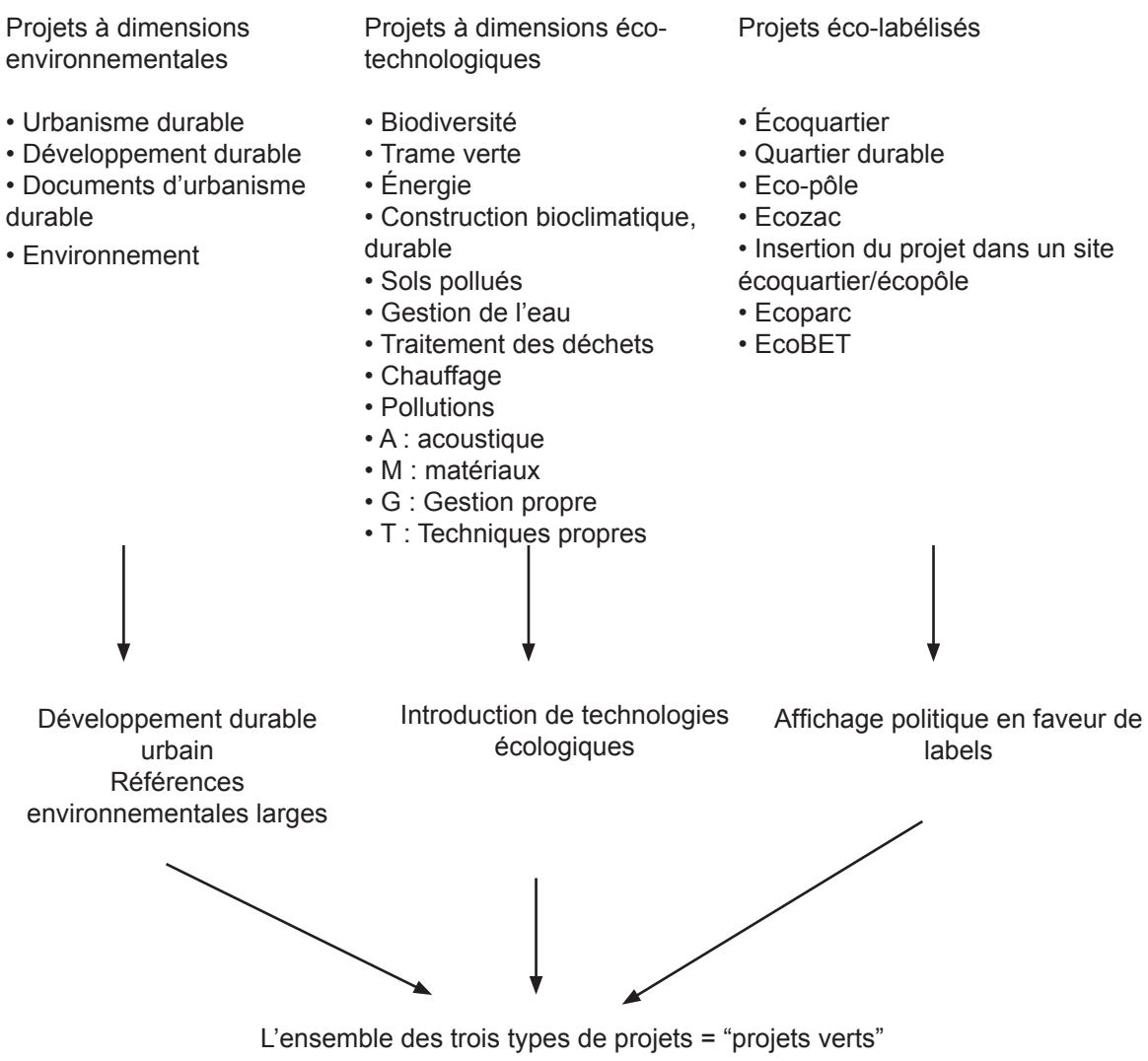
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

• Le premier groupe concerne les « *projets à dimensions environnementales* ». Ce sont les appels d'offres qui contiennent des références environnementales larges, avec des mots-clés tels que « environnement » ou « durable ». Ils correspondent en général à des contrats de préparation d'études urbaines ou de documents d'urbanisme.

• Le deuxième groupe concerne « *les projets à dimensions éco-technologiques* ». Il s'agit ici de projets contenant dans leurs appels d'offres des références à des solutions éco-technologiques émergentes, avec des mots clé tels que « biodiversité, trames vertes, construction bioclimatique, gestion de l'eau, des déchets etc… ». Ces appels d'offres correspondent la plupart du temps à des projets de conception et maîtrise d'œuvre.

• Enfin, le dernier groupe s'intéresse aux « *projets éco-labélisés* ». Il s'agit ici d'appels d'offres contenant des références à des éco-certifications ou éco-labels avec des mots clé tels que « écoquartier » ou « éco pôle ». Ces projets correspondent à un agenda et un affichage politique en faveur de la standardisation de ces labels.

Figure 27 : Les trois types de « projets verts » (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

La deuxième et troisième catégories concernent des projets opérationnels contenant des recommandations environnementales et écologiques pratiques, alors que la première catégorie concerne des études urbaines durables et environnementales. Les trois catégories se superposent et certains appels d'offres appartiennent à une, deux ou même trois catégories. Sur un total de 196 appels d'offres récoltés (ainsi que leurs avis d'attribution correspondants), 48% sont des projets à dimensions environnementales, 18% sont des projets à dimensions éco-technologiques et enfin 11% sont des projets éco-labélisés. Le tableau et le graphique suivant représentent la répartition des projets dans les catégories.

Tableau 1 : Type d'appels d'offres identifiés (Leger, Oueslati, & Salanié, 2013)

	Type de projet	Projets à dimensions environnementales	Projets à dimensions éco-technologiques	Projets éco-labélisés
Projets Verts	Projets à dimensions environnementales	61	-	-
	Projets à dimensions éco-technologiques	21	3	-
	Projets éco-labélisés	5	4	4
	Projets appartenant aux trois catégories en même temps : 8			
Projets traditionnels	Sans caractéristique verte : 90			
Total : 196 appels d'offre				

3.3. Construction de combinaisons type de compétences à analyser

Une fois les projets identifiés, pour répondre à nos questionnements, la méthodologie propose une analyse des combinaisons de compétences demandées dans l'appel d'offres et publiées dans l'avis d'attribution après sélection. Nous comparons ainsi la manière dont la compétence paysage est appelée dans la demande et comment elle est réellement attribuée dans la réponse, en reliant cela aux spécificités environnementales et écologiques du projet, comme le montre la figure suivante.

Figure 28 : Méthodologie de recherche, comparaison entre les compétences professionnelles appelées et attribuées par le processus de sélection des marchés publics (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Il est à noter ici que notre base de données ne nous permet pas de connaître la nature des équipes qui ont proposé une candidature parce que les critères de sélection ainsi que les candidats ne sont pas affichés au BOAMP. Notre étude cible donc essentiellement le résultat après le processus de sélection, ce qui ne nous permet pas de tirer des conclusions sur les compétences professionnelles en tant que critère de sélection mais plutôt sur l'impact de l'introduction de nouvelles recommandations environnementales et écologiques sur la sélection de certaines compétences.

Afin d'identifier la position du paysagiste au sein de groupements de compétences demandées dans l'appel d'offres et au sein d'équipes de conception sélectionnées dans l'avis d'attribution, nous proposons d'étudier six compétences distinctes :
P pour le paysagisme
A pour l'architecture
U pour l'urbanisme
I pour l'ingénierie
E pour les compétences en environnement
Ec pour les compétences en écologie.

A partir de notre réflexion sur le débat disciplinaire en urbanisme et afin de simplifier l'analyse, nous identifions cinq combinaisons types de compétences. Une combinaison type est basée sur une formule de combinaisons possibles de compétences professionnelles. Par contraste entre combinaisons types, nous pouvons tester la présence de l'une ou l'autre des compétences professionnelles, ou des combinaisons émergentes.

- La première combinaison type, que nous désignons sous le terme de « *Traditionnelle* », combine les compétences nécessaires traditionnellement établies de longue date dans un projet d'urbanisme : l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Cela nous permet de tester des combinaisons ne comprenant pas de compétences en environnement ou en écologie.
- La deuxième combinaison type, identifiée sous le terme de « *Tout* » à cause de son caractère exhaustif, regroupe les combinaisons de compétences professionnelles qui comprennent au moins l'architecture et le paysage et l'environnement ou l'écologie, par exemple AUIEP, AUEP, AIEP.
- La troisième combinaison type, identifiée sous le terme de « *Nouveau* » à cause de son caractère émergent regroupe les combinaisons qui excluent systématiquement le paysage, par exemple AEI, AE, AI, AUE.
- La quatrième combinaison type, identifiée sous le terme de « *Mono* », regroupe toutes les combinaisons monodisciplinaires, qui ne regroupe qu'une discipline, comme A, I et E.
- Enfin, la dernière combinaison type concerne les combinaisons qui ne stipulent pas de demande particulière ou qui n'étaient pas renseignées dans l'avis d'attribution, « *NR + autre* ». Le tableau suivant présente un résumé des combinaisons type de compétences.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Tableau 2 : Catégories de combinaisons types de compétences (Leger et al., 2013)

Nom de la catégorie	Combinaisons de compétences	Exemple	Demande	Attribution
Trad. (Traditionnel)	Sans E ou Ec	AUIP, AU, IAP, PU	34	32
Tout.	Au moins A + P + E ou Ec	AUIEP, AUEP, AIEP	24	10
Nouveau.	Sans P	AEI, AE, AI, AUE, AEc	25	19
Mono.	Monodisciplinaire: une seule compétence	A ou E ou I	20	79
NR + autre	NR: Non Renseigné Autre		93	56
TOTAL			196	196

3.4. Analyse statistique

Afin d'analyser les 196 appels d'offres, nous avons testé statistiquement systématiquement l'indépendance entre les projets traditionnels et les projets verts, et cela pour nos variables clés décrivant les combinaisons de compétences demandées dans l'appel d'offres et les combinaisons de compétences sélectionnées comme équipe gagnante dans l'avis d'attribution.

Nous avons étudié les différences de distribution entre ces deux variables en utilisant des tests du $\chi 2$ d'indépendance. Nous avons utilisé le $\chi 2$ de Pearson et effectué un G-test (ratio de vraisemblance) sur le $\chi 2$ d'indépendance. Les deux tests donnent des résultats significatifs dans tous les cas. Pour chaque test d'indépendance effectué, le $\chi 2$ de Pearson et le G-test apportent des conclusions similaires, pour chacun des niveaux habituels de significativité. Nous avons utilisé 1%, 5% et 10% comme limites de rejet d'hypothèse. Les tests ont été appliqués à des tableaux de contingence de type (r×c) avec r lignes et c=2 colonnes (i.e. marché public traditionnel vs un de nos trois types de projets verts). Ainsi, tous les tests effectués suivent une loi du $\chi 2$ avec (r-1)×(c-1) = r-1 degrés de liberté (notés df).

Plusieurs tableaux de contingence montrent des fréquences inattendues, ce qui peut s'expliquer par le fait que nous ayons seulement 196 projets en tout et que certaines des catégories de nos variables à expliquer soient relativement limitées (95 projets environnementaux, 36 projets écologiques et seulement 21 projets éco-labellisés). Il est généralement admis que les tests du $\chi 2$ caractérisés par des fréquences théoriques faibles (<5) ne sont pas toujours fiables. Dans ces cas précis, nous avons effectué le Test exact de Fisher qui a systématiquement confirmé le $\chi 2$ de Pearson. Ainsi, dans le chapitre suivant, nous présenterons seulement les résultats statistiques du $\chi 2$de Pearson (l'ensemble des tests effectués est disponible auprès des auteurs). Dans certains marchés publics, la référence à une compétence n'est pas forcément explicite. Par la suite, ces cas de figure seront notés « NS »

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

(non stipulé). Nous nous sommes également appliqués à étudier si les marchés publics variaient en fonction de la stipulation – ou non – de la compétence. Cela implique des tableaux de contingence de type (2×2) à un degré de liberté. Nous avons appliqué la correction de continuité de Yates pour le $\chi 2$de Pearson dans ces cas précis. Tous les $\chi 2$de Pearson corrigés sont cohérents avec la version non corrigée. Les résultats de l'ensemble des tests effectués sont développés dans le chapitre suivant.

Chapitre 4 - Résultats

4.1. Description de la base de données

Grâce à une analyse simple de notre base de données, nous obtenons les tableaux suivants qui précisent la distribution des 196 projets de quartier sélectionnés selon le type de client, le type de marché et la nature du marché. Nous voyons donc que ce sont plutôt les communes et intercommunalités qui publient des appels d'offres à l'échelle du quartier. Les types de marchés se divisent environ pour moitié entre des études et des projets opérationnels de conception. Enfin, nous voyons que la majorité des appels d'offres que nous avons récoltés concerne un aménagement de site.

Tableau 3 : Type de client (Leger et al., 2013)

Client	Total
Conseil Général	1%
Commune	34%
Etablis. Public	7%
Intercommunalité	26%
OPH	8%
SEM	9%
Autre	17%
Total	100%

Tableau 4 : Type de marché (Leger et al., 2013)

Type de marchés	Total
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	13%
Etude	36%
Etude et maitrise d'œuvre	5%
Maîtrise d'œuvre	46%
Total	100%

Tableau 5 : Nature de marché (Leger et al., 2013)

Nature de marchés	Total
Aménagement de site	72%
Abords de bâtiment	4%
Planification urbaine	24%
Total	100%

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

4.2. Les marchés publics écologiques favorisent les équipes pluridisciplinaires dans la demande mais pas dans l'attribution des groupements de compétences professionnelles

Rappelons que notre première question de recherche pour cette analyse s'intéresse à la manière dont la commande publique écologique favorise ou non les équipes pluridisciplinaires par rapport aux équipes monodisciplinaires dans la demande formulée dans les textes des appels d'offres écologiques et après le processus de sélection, quand l'équipe de conception a été sélectionnée.

Afin d'explorer cette question de recherche, nous identifions les références à la pluridisciplinarité dans la demande et dans l'attribution pour nos 196 appels d'offres et leurs avis d'attribution correspondants. Nous nous attendons à observer une plus grande demande et une plus grande attribution en faveur de la pluridisciplinarité dans les appels d'offres verts en comparaison avec les projets traditionnels. Le tableau suivant présente la pluridisciplinarité dans les appels d'offres et les attributions. Des tests ont été menés pour chacune des catégories de projets verts.

Tableau 6 : La pluridisciplinarité dans les appels d'offres et les attributions (Leger et al., 2013)

	Projets à dimensions environnementales				Projets à dimension éco-technologiques				Projets éco-labélisés				Total	
	Sans		Avec		Sans		Avec		Sans		Avec			
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Pluridisciplinarité demandée dans les appels d'offre														
Demandée	53	54	71	67	58	92	81	29	59	103	86	18	62	121
Non renseignée	47	47	29	28	42	68	19	7	41	72	14	3	38	75
Total	100	101	100	95	100	160	100	36	100	175	100	21	100	196
$\chi^{2\,(a)}$ (df=1)	5.33**				5.67**				4.64**					
Pluridisciplinarité attribuée dans les avis d'attribution														
Oui	34	34	37	35	43	55	39	14	34	60	43	9	32	63
Non	41	41	41	39	40	63	47	17	41	72	38	8	40	79
Non renseignée	26	26	22	21	26	42	14	5	25	43	19	4	28	54
Total	100	101	100	95	100	160	100	36	100	175	100	21	100	196
$\chi^{2\,(b)}$ (df=2)	0.41				2.48				0.67					
$\chi^{2\,(a,c)}$ (df=1)	0.01				0.00				0.11					
Pluridisciplinarité interne (pas sous forme d'associations entre consultants)														
Oui	53	18	63	22	58	32	57	8	62	37	33	3	63	40
Non	47	16	37	13	42	23	43	6	38	23	67	6	37	23
Total	100	34	100	35	100	55	100	14	100	60	100	9	100	63
$\chi^{2\,(a)}$ (df=1)	0.35				0.05				1.55					

(a): Pearson's $\chi 2$ test with Yates' continuity correction (Result consistent with the corresponding G-test).
(b): Pearson's $\chi 2$ test (Result consistent with the corresponding G-test).
(c): Sans la catégorie "NS" .
***: p-value<0.01, **: p-value<0.05, *: p-value<0.1.
%: Poucentage
n: le nombre exact

62% des appels d'offres formulent une demande en pluridisciplinarité. La requête en équipes pluridisciplinaires est plus importante pour les projets verts que pour les projets traditionnels. Cette différence est statistiquement significative. Cependant, cette tendance disparaît de manière surprenante dans les attributions. Seulement 32% des attributions totales sélectionnent une équipe pluridisciplinaire et 40% des équipes gagnantes sont monodisciplinaires. La part de monodisciplinarité et de pluridisciplinarité parmi les équipes gagnantes après sélection est pratiquement la même entre les trois catégories de projets verts et traditionnels. Les différences observées ne sont pas significatives statistiquement. Les recommandations environnementales et écologiques des projets verts n'influencent pas la distribution entre les équipes gagnantes monodisciplinaires et pluridisciplinaires.

Dans les attributions, environ 60% de la totalité des équipes gagnantes pluridisciplinaires sont en réalité un bureau d'étude pluridisciplinaire regroupant les compétences demandées en interne, par opposition à des groupements qui seraient formés par des associations de compétences. On parle alors de « pluridisciplinarité interne ». Cette tendance est sensiblement plus importante dans le cas des projets à dimensions environnementales et éco-technologiques, mais moins importante pour les projets éco-labélisés. Néanmoins, les différences n'étant pas significatives statistiquement, on peut considérer que la part de pluridisciplinarité interne est équivalente pour tous les types de projets.

Alors que, du moins dans leurs intentions, les collectivités encouragent la pluridisciplinarité dans la commande publique pour la conception de leurs projets de quartiers verts, elles ne l'attribuent pas à travers le processus de sélection. Ainsi, les appels d'offres pour les projets de quartiers verts ne favorisent pas une sélection en faveur d'équipes pluridisciplinaires, que cette pluridisciplinarité soit interne ou externe. Dans nos résultats suivants, nous verrons que ce phénomène persiste. Il y a deux raisons possibles à cela. Soit les équipes pluridisciplinaires ne répondent pas aux appels d'offres verts ou sont moins compétitives que les équipes monodisciplinaires, soit les collectivités sont en faveur d'équipes monodisciplinaires. Cette analyse ne nous permet pas de distinguer entre ces deux solutions.

Pour conclure, nous pouvons donc affirmer que les appels d'offres pour les projets de quartiers verts favorisent la demande en équipes pluridisciplinaires au détriment des équipes ne présentant qu'une discipline, mais que la sélection favorise de manière majoritaire la monodisciplinarité pour les équipes gagnantes.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

4.3. Les marchés publics écologiques ne favorisent pas les groupements de compétences professionnelles contenant la compétence paysage ni dans la demande ni dans l'attribution

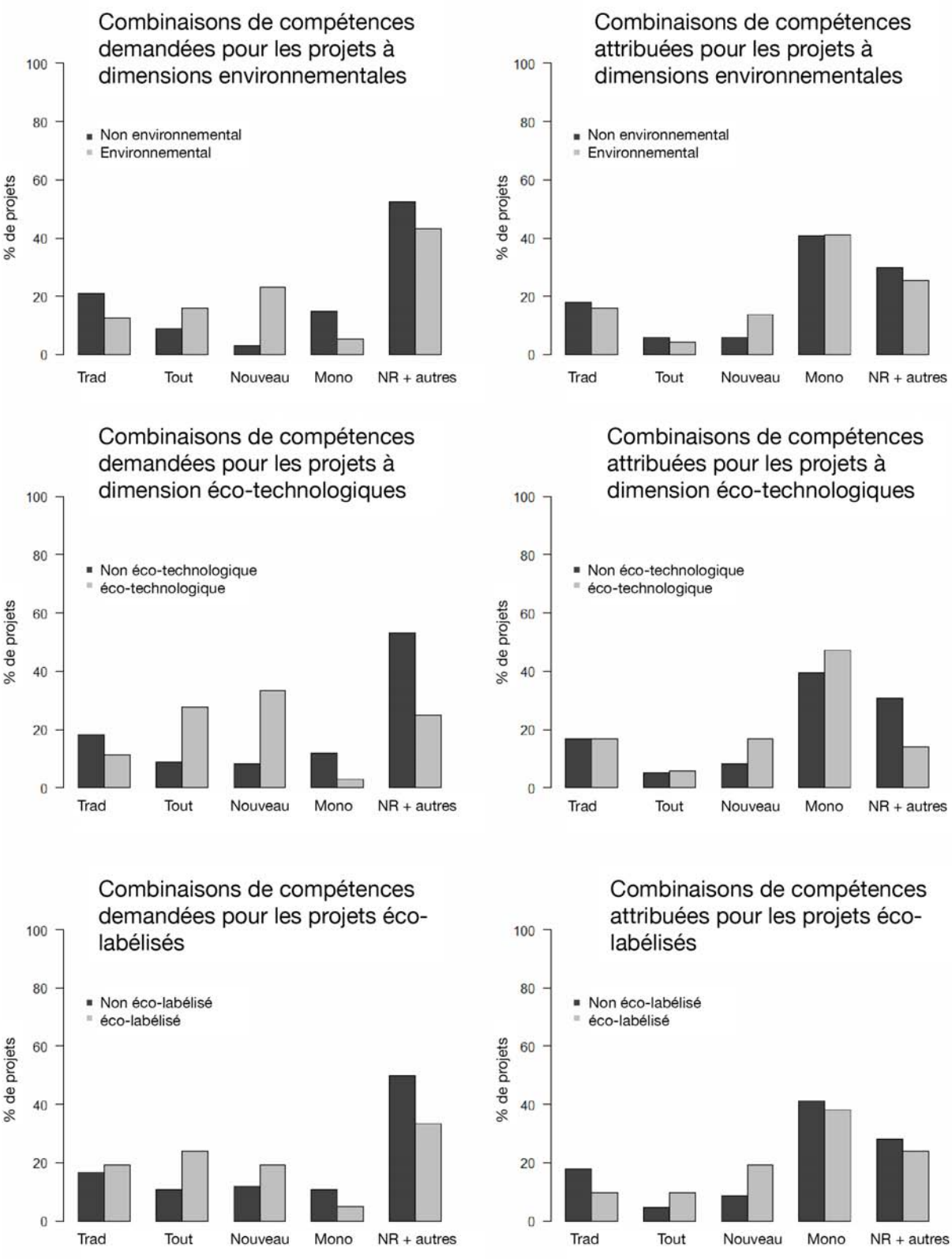
Les catégories de combinaisons type de compétences sont présentées dans le tableau 2, ainsi que leur pourcentage dans la demande et d'attribution. Dans la demande, les combinaisons « Mono » et « Trad » représentent 27% de la totalité des appels d'offres. Ce chiffre est comparable avec les 25% de demande en faveur des combinaisons « Tout » et « Nouveau ». Lorsque l'on regarde les attributions, « Mono » et « Trad » sont largement favorisés, regroupant 57% des avis d'attribution. Cela montre la prédominance des architectes et des urbanistes dans le projet urbain à l'échelle du quartier en France. Par la suite, nous tentons de quantifier l'importance de cette situation pour savoir si les projets verts ont une influence sur la nature des compétences professionnelles sélectionnées dans l'équipe gagnante. La figure suivante présente la distribution quantitative de la demande et de l'attribution en faveur de chaque compétence professionnelle. Les résultats détaillés des tests $\chi 2$ d'indépendance concernant cette partie sont donnés dans l'Annexe C.

Analysons d'abord la demande. Pour chaque type de projet, nous observons des différences pour chaque combinaison type de compétences. Les projets verts font plus souvent appel aux combinaisons « Tout » et « Nouveau », alors qu'ils font moins référence aux combinaisons « Trad » et « Mono » dans la demande. La différence observée entre les catégories est significative pour les groupes de projets à dimensions environnementales et éco-technologiques en comparaison avec leur équivalent traditionnel. Les différences observées concernant la demande pour les projets éco-labélisés ne sont pas significatives.

Analysons ensuite l'attribution. La comparaison entre les deux colonnes de la figure indique que la différence entre les projets verts et traditionnels est grande dans la demande mais beaucoup moins dans l'attribution. La combinaison « Mono » est quantitativement la plus sélectionnée, dans le cas des projets verts ou traditionnels. Enfin, la combinaison « Trad » est défavorisée dans les attributions. Néanmoins, il est important de dire qu'aucune des différences entre projets verts et traditionnels n'est significative dans les résultats.

Notons que, même si les différences ne sont pas significatives dans les attributions, les projets verts sont généralement mieux renseignés en terme de compétences demandées et sélectionnées que les projets traditionnels. Il est possible que les collectivités soient plus précises dans leur demande pour les projets verts, qui sont des projets innovants.

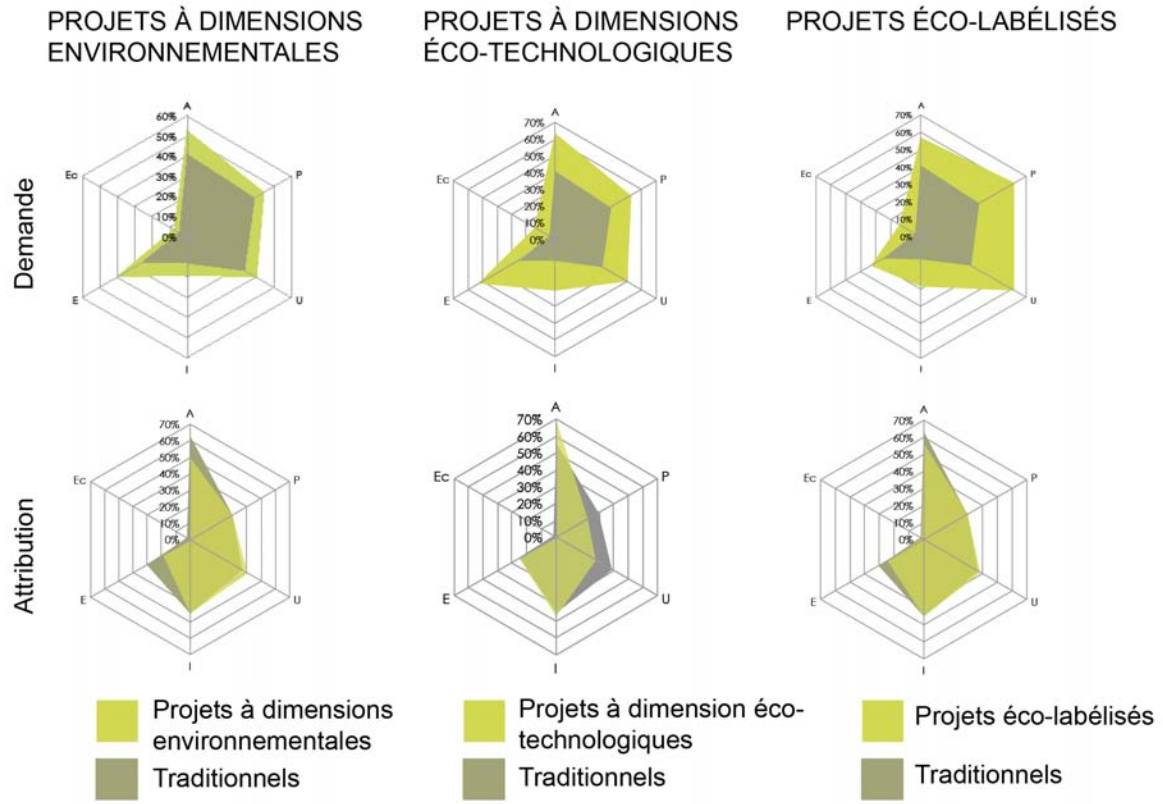
Figure 29 : Demande et attribution de combinaisons types de compétence dans le cas de projets verts ou traditionnels (Leger et al., 2013)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Afin de poursuivre notre analyse, nous ciblons ensuite chaque compétence de manière individuelle. Nous cherchons à mesurer le pourcentage de demande et d'attribution pour chaque compétence.

Figure 30 : Demande et attribution en faveur de chaque compétence professionnelle (Leger et al., 2013)



Pour les projets traditionnels, l'architecture est la compétence la plus demandée, suivie du paysage, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'ingénierie et de l'écologie. Cette distribution ne varie pas dans le cas des projets verts, excepté pour les projets éco-labélisés ou le paysage et l'urbanisme sont demandés avant l'architecture. La demande augmente pour chaque compétence dans le cas des projets verts. Les écologues ne bénéficient pas forcément de cette situation, leur probabilité d'apparaître dans la demande de la commande publique écologique à l'échelle du quartier étant inférieure à 10%.

Si nous regardons les attributions, nous observons un résultat tout à fait différent. Dans les projets traditionnels, l'architecture est la plus présente parmi les compétences des équipes gagnantes. Sa probabilité d'être sélectionnée est toujours au-dessus de 50%. Dans le cas des projets à dimensions écologiques, sa probabilité est même au-dessus de 70%. Juste après l'architecture, c'est la compétence en ingénierie qui est la plus sélectionnée, présente dans presque 50% des équipes gagnantes. Enfin, c'est l'urbanisme et les compétences en environnement. Le paysage est seulement en cinquième position, représentant seulement 30% des équipes gagnantes, suivi par l'écologie. Notons que les

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

différences entre les projets verts et traditionnels sont très faibles. Si nous mettons en parallèle ces résultats avec les résultats présentés précédemment, nous voyons que non seulement il n'y a pas de différences en ce qui concerne les compétences sélectionnées entre les projets verts et les projets traditionnels, mais que la sélection pour chaque compétence reste la même.

Enfin, pour finir ce paragraphe, il nous a semblé utile d'observer la dénomination utilisée pour désigner les compétences paysage dans ces marchés publics écologiques. Il nous semble suffisant de présenter les résultats obtenus dans le cas des projets à dimensions environnementales, tant les résultats sont similaires pour les autres projets verts.

Figure 31 : Dénomination de la demande en paysage (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014)

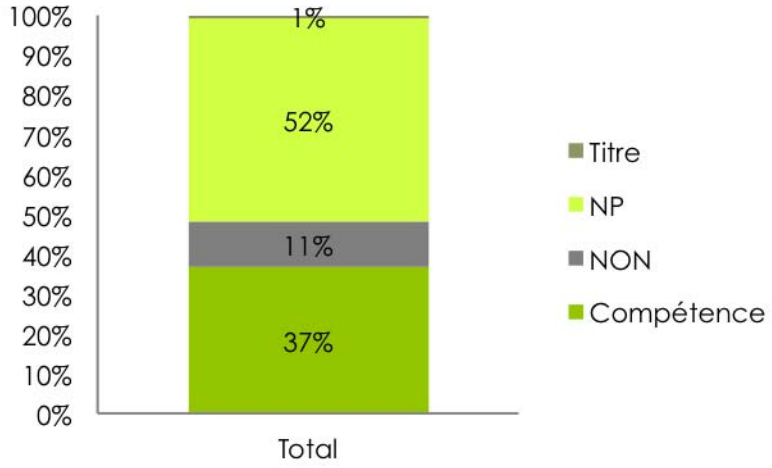
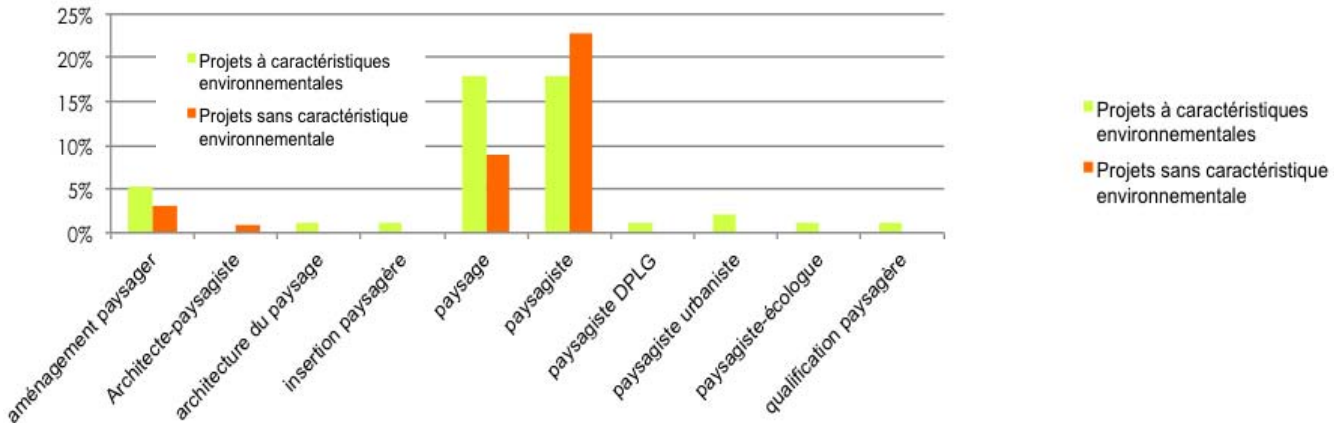


Figure 32 : Dénomination de la demande en paysage pour les projets à dimensions environnementales (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014)



La demande en paysage, aussi bien pour les projets verts que traditionnels, se fait à travers la demande d'une « compétence » associée aux termes de « paysage » et « paysagiste ». Le titre ne semble pas avoir de grande importance, puisqu'il est demandé uniquement à hauteur de 1% dans les projets de quartiers étudiés.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Donc, pour résumer, l'émergence des marchés publics écologiques a un impact sur la formulation de la demande en compétences professionnelles mais pas sur la sélection pour l'attribution de compétences à l'équipe gagnante. Nous pouvons donc conclure que cette commande publique écologique influence la demande mais pas l'attribution des compétences en comparaison avec les marchés publics traditionnels.

Ainsi, pour répondre à notre deuxième question de recherche, les marchés publics écologiques ne favorisent pas les groupements de compétences professionnelles contenant la compétence paysage ni dans la demande ni dans l'attribution. Ils favorisent plutôt les groupements contenant des compétences environnementales (Nouveau et Tout) au détriment des groupements contenant des compétences en paysage sans compétences environnementale (Trad). Ce résultat questionne les relations de compétitivité entre paysagistes et experts de l'environnement dans les nouveaux types de marchés publics écologiques à l'échelle du quartier mais aussi la crédibilité des professions du paysage en réponse aux enjeux écologiques émergents dans la commande publique. Cela sous-entend des nouveaux équilibres dans les rapports de force pouvant jouer en faveur ou en défaveur des paysagistes. De nouvelles expertises voient le jour, de nouveaux acteurs comme des environnementalistes ou écologues interviennent de plus en plus dans la construction de la ville. Ils combinent une expertise verte avec une expertise technique, opérationnelle et constituent aujourd'hui une compétition pour les paysagistes.

4.4. Les marchés publics écologiques ne favorisent pas le paysagiste pour devenir mandataire ni dans la demande ni dans l'attribution

Nous observons pour finir les compétences demandées et attribuées pour le mandataire de projet.

Tableau 7 : Compétences demandées et attribuées pour le mandataire de projet (Leger et al., 2013)

	Mandataire	Projets à dimensions environnementales				Projets à dimension éco-technologiques				Projets éco-labélisés			
		Sans		Avec		Sans		Avec		Sans		Avec	
		%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Demande	A, U, A et U	19	19	44	42	28	44	47	17	30	52	43	9
	InterPlu E ou InterPlu	0	0	2	2	1	1	3	1	1	1	5	1
	P et (A ou U)	11	11	4	4	8	13	6	2	8	14	5	1
	NR	70	71	49	47	64	102	44	16	62	108	48	10
	Total	100	101	100	95	100	160	100	36	100	175	100	21
Attribution	A, U, A et U	50	51	59	56	55	88	53	19	55	96	52	11
	P, P et U	12	12	5	5	9	15	6	2	9	16	5	1
	InterPlu (E ou I)	22	22	24	23	23	37	22	8	22	38	33	7
	I	5	5	3	3	3	5	8	3	5	8	0	0
	Autres	11	11	8	8	9	15	11	4	10	17	10	2
	Total	100	101	100	95	100	160	100	36	100	175	100	21

% : Pourcentage de projet. n : nombre exact de projets

De nouveaux types de compétences sont remarquables dans la demande et dans l'attribution. « InterPlu » représente une structure avec une pluridisciplinarité interne. « InterPlu E » désigne une pluridisciplinarité interne à dominante environnementale et « InterPlu I » à dominante ingénierie. Nous présentons ici un diagramme illustrant la demande et l'attribution en terme de compétence pour le mandataire. En raison de la faible fréquence de certaines compétences, nous avons créé des groupements. Pour la demande, nous avons maintenu le groupement A & U et avons regroupé les autres. Pour les attributions, nous avons regroupé I et autres. Ainsi les résultats se lisent de manière empirique dans le tableau, avec le support des tests $\chi 2$ dans l'annexe C, et de la lecture visuelle de la figure suivante.

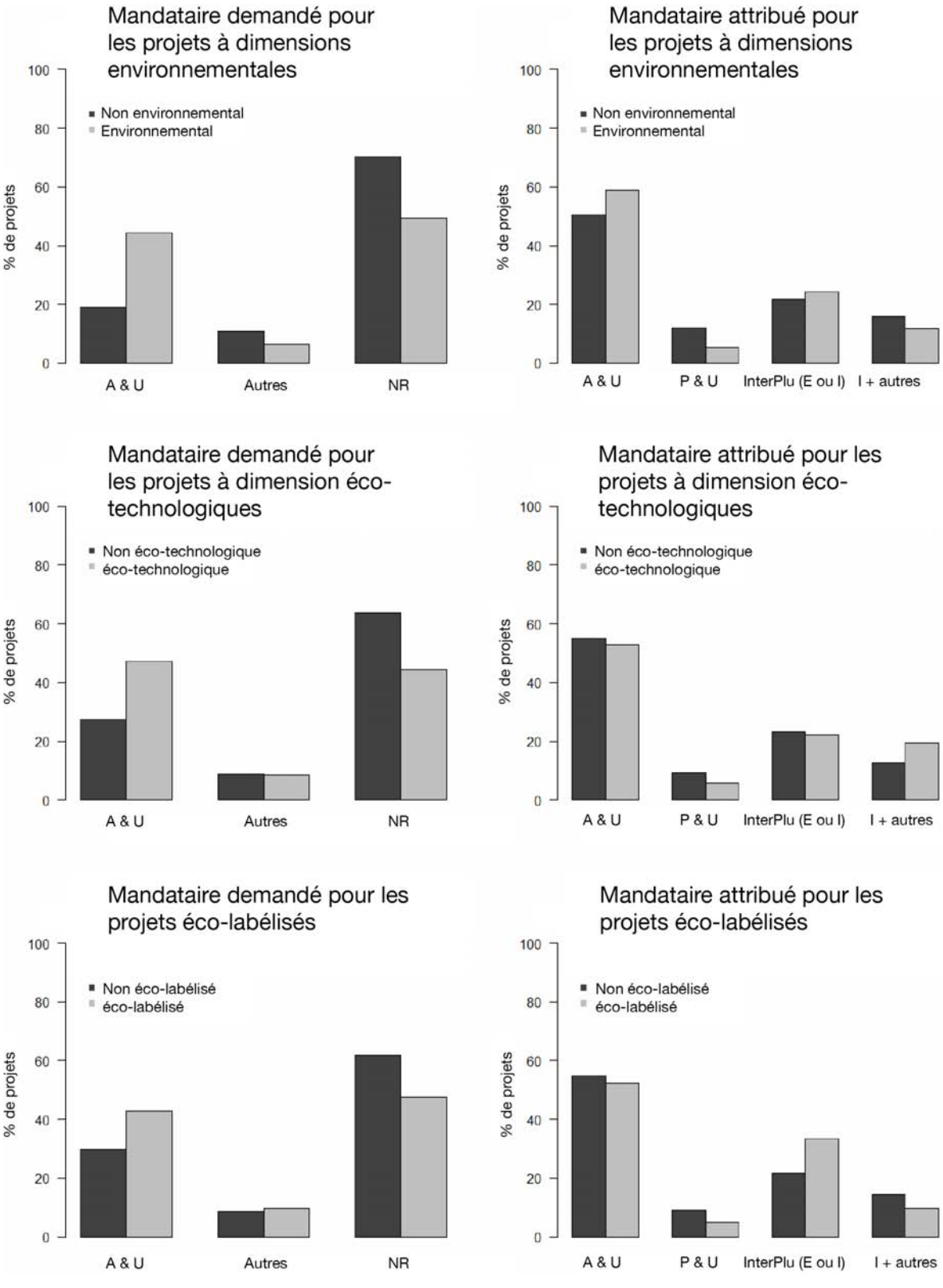
De manière générale, la demande en paysagiste en tant que mandataire est très faible et décroit dans le cas des projets verts. Les architectes et urbanistes sont plus demandés et plus sélectionnés pour devenir mandataire de projets verts que de projets traditionnels. Cette différence est significative statistiquement (cf. Annexe C) pour les projets à dimensions environnementales et écologiques mais pas pour les projets éco-labélisés.

Si nous regardons les attributions de compétence pour les mandataires de projet, nous faisons la même observation. Les architectes et urbanistes deviennent mandataires de projet dans plus de 50% des cas. Environ 25% des projets reçoivent un bureau pluridisciplinaire à dominante environnementale ou en ingénierie comme mandataire. La différence observée entre les projets verts et traditionnels n'est statistiquement pas significative.

En résumé, nous pouvons conclure que la commande publique écologique à l'échelle du quartier ne favorise pas les paysagistes pour devenir mandataire de projet, ni dans la demande ni dans l'attribution. De manière inverse, cette commande publique écologique favorise les architectes ou les urbanistes, voire les bureaux pluridisciplinaires à dominante environnementale ou en ingénierie pour être mandataire de projet, et ceci aussi bien dans la demande que dans l'attribution. Ceci illustre l'importance de la place des architectes et urbanistes dans la conception à l'échelle du quartier en France.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 33 : Compétences demandées et attribuées pour le mandataire de projet (Leger et al., 2013)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 5 - Perspectives pour le développement de la filière paysage dans le contexte de marchés publics écologiques émergents

5.1. La reconnaissance du paysage comme expertise urbaine et écologique

Il existe clairement aujourd'hui une demande sociale en faveur d'un tournant écologique en urbanisme. Cette demande est explicitement traduite à travers les recommandations écologiques contenues dans la commande publique. Notre analyse montre que les marchés publics écologiques sont mieux renseignés en termes de compétences professionnelles requises. Cela illustre une véritable volonté politique en faveur du développement de compétences environnementales chez les acteurs de l'urbain.

Les marchés publics écologiques à l'échelle du quartier n'impactent pas encore sur la hiérarchie traditionnelle qui existe entre les compétences de l'urbanisme à l'échelle du quartier. Les architectes deviennent en majorité mandataires de projet et constituent la majorité des consultants des équipes de conception. Les marchés publics écologiques ne favorisent pas les paysagistes en France. Il existe des discours paysagistes, comme nous avons vu dans la partie précédente avec le Landscape Urbanism, qui promeuvent un « *réalignement disciplinaire dans lequel le paysage supplante le rôle traditionnel de l'architecture comme unité de construction du projet urbain en intégrant les sciences écologiques au centre même de la conception* » (Waldheim, 2006). Les résultats de notre étude montrent une grande différence entre ces discours, les objectifs de la profession et la réalité des marchés. Ceci peut être expliqué de diverses manières.

D'abord, nos résultats interrogent le niveau de reconnaissance dont jouissent les paysagistes, particulièrement lorsqu'ils font face à une demande en compétences environnementales. Il se peut que les clients ne connaissent pas bien le domaine d'expertise des paysagistes, dès lors qu'il s'agit d'une profession non protégée en France. Le développement de la crédibilité environnementale de la filière paysagiste nécessiterait une incorporation non négligeable de connaissances écologiques et environnementales dans les curriculums d'enseignement en paysage.

De nombreuses études montrent que les compétences environnementales des paysagistes ne sont pas aussi développées que dans les discours (Cassidy, 2003; Chick & Micklethwaite, 2004; Coleman, 2001; France, 2003; Szenasy, 2002). En France, les critères verts et le tournant écologique ne semblent pas toujours être l'argument principal du développement de la filière paysagiste. Au contraire, les paysagistes français préfèrent être reconnus pour leur expertise urbaine. Le paysagiste français Michel Desvigne a reçu le Grand Prix de l'Urbanisme, une récompense prestigieuse en 2011. Selon Desvigne, « *c'est le signe d'évolutions très positives : l'amélioration notable de la*

commande publique ces vingt dernières années et l'intervention nouvelle des paysagistes. Auparavant réduites à une caution optionnelle végétale, nos compétences spécifiques dans l'aménagement sont aujourd'hui connues et reconnues » (Desvigne, 2011). La profession s'est fait notamment reconnaître récemment pour son « *expertise spécifique* », basée sur quelques paysagistes français qui sont devenus mandataires de quelques grosses opérations urbaines grâce à leur expertise en conception urbaine.

Enfin, récemment, un grand nombre d'experts environnementaux sont apparus sur le marché en réponse au tournant écologique en urbanisme. Ils combinent une expertise verte avec une expertise plus technique, opérationnelle. Habitués à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires, ils pourraient constituer un champ compétitif pour les paysagistes.

5.2. La reconnaissance du paysage comme discipline académique

Le tournant écologique en urbanisme requiert plus de spécificités dans les pratiques professionnelles mais aussi plus de collaborations pluridisciplinaires. Les frontières entre champs disciplinaires de l'urbanisme tendent à disparaître et de plus en plus de collaborations disciplinaires émergent : les pratiques de l'architecture, l'ingénierie, le paysage ou l'écologie sont souvent complémentaires, particulièrement dans un objectif commun de créer des espaces urbains durables. Les discours professionnels recommandent aujourd'hui une « *disparition progressive des frontières traditionnelles observées entre le paysage, l'architecture, l'urbanisme et l'environnement pour conduire à une nouvelle signification de l'urbain* » (Corner, 2006; Mostafavi, 2004). Notre étude montre que le type de transdisciplinarité encouragée en recherche n'est pas encore mis en œuvre dans les pratiques institutionnelles et juridiques notamment lors d'associations disciplinaires pour répondre à des appels d'offres. Au lieu de cela, la majorité des projets sélectionne une équipe de conception monodisciplinaire, basée sur une seule compétence, alors que la pluridisciplinarité est promue dans la demande de la commande publique écologique.

D'autre part, environ 20% des équipes gagnantes sont des bureaux d'étude pluridisciplinaires : ils concentrent les compétences demandées en une structure pluridisciplinaire. Il a été montré que le secteur public favorise les grandes entreprises dans la mesure où elles sont « *plus capables de faire face à de gros contrats parce qu'elles ont une plus grosse infrastructure* » (Pottinger, 1998). Cela pourrait donc expliquer la raison pour laquelle ce genre de bureaux d'étude est favorisé dans la sélection. En internalisant les compétences, les grandes entreprises offrent des prix plus compétitifs. Cependant, le danger d'avoir un processus de sélection focalisé en priorité sur le prix proposé par le candidat est que « *les consultants sélectionnés pourraient alors eux-mêmes se concentrer sur des questions quantitatives et des objectifs mesurables afin de s'ajuster au client au détriment de l'usager* » (Sporrong & Bröchner, 2009). Quoi qu'il en soit, ces structures constituent une

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

forte compétition pour les paysagistes et autres acteurs urbains. D'ailleurs, l'internalisation des compétences dans une même structure ne garantit pas pour autant de meilleures collaborations disciplinaires.

La compétence en paysage doit se faire reconnaître par ses pairs en urbanisme afin de pouvoir être plus présente dans les collaborations pluridisciplinaires. Néanmoins, nos résultats montrent que le paysagiste, lorsqu'il est présent dans une équipe de conception sélectionnée, est toujours associé à d'autres compétences. Cela confirme le rôle central du paysagiste dans la mise en œuvre de la pluridisciplinarité et le besoin de travailler en collaboration avec d'autres disciplines. Les professions du paysage sont jeunes et n'ont que quelques dizaines d'années de structuration de la filière en France. Les limites de leur expertise sont encore en cours de construction et de reconnaissance. Cependant, ce n'est que « *lorsque les pratiques paysagistes pourront être identifiées comme un réel objet de recherche que le paysagisme pourra participer au phénomène interdisciplinaire en urbanisme* » (Ramadier, 2004). Cette discussion mène au sujet de la reconnaissance de la discipline du paysage. En effet, l'architecture du paysage n'est pas toujours suffisamment reconnue comme discipline de recherche (Deming & Swaffield, 2011) et elle gagnerait à développer son identité académique pour renforcer sa prégnance parmi les acteurs et praticiens de l'urbain. Pour cela, des recherches montrent qu'il est nécessaire de créer un « *réseau de théories et méthodes* » et un « *corps de connaissance spécifique au paysage* » (Van den Brink & Bruns, 2012). De plus, ces éléments devront être diffusés dans le domaine de l'enseignement.

5.3. La reconnaissance du paysage comme profession réglementée

Ce point mène à la discussion sur la reconnaissance d'un titre protégé pour les paysagistes français. Nous avons vu que la position française est ambiguë en Europe avec un titre non-protégé, une fédération qui ne regroupe d'un quart des membres et l'interdiction d'utiliser la dénomination « architecte-paysagiste » ou « architecte du paysage ». Ainsi, l'absence d'une réglementation du titre de paysagiste rend le partenariat avec d'autres professionnels défavorable au développement de la filière paysage, entraine un « *manque d'informations précises sur la situation actuelle de la profession et sur ses débouchés* » (Bichindaritz, 2006) et d'autre part un manque de structuration des « *cadres organisateurs de la recherche en paysage* », et ceci « *tant sur le plan intellectuel que sur le plan institutionnel* » (Besse, 2000a). L'étude de la place des paysagistes dans la commande publique écologique française à l'échelle du quartier illustre le cas d'une profession non-réglementée qui se débat pour exister face à la concurrence puissante des autres acteurs de l'urbanisme, qui sont, dans certains cas, des professions réglementées. Sans titre, les paysagistes français ne sont pas nécessairement invités à prendre part à des projets directement reliés au paysage et risquent de ne pas être mandataires. La filière française des paysagistes bénéficierait de la protection d'un titre qui pourrait permettre de préciser le domaine d'expertise. De plus, une identification juridique permet

un contrôle de l'enseignement de la discipline ainsi qu'un développement professionnel continu des paysagistes grâce à un système diplômant par étapes. Un Ordre professionnel permet aussi d'identifier quantitativement l'offre de la profession sur le marché par rapport à la demande, entre autres dans la commande publique. Citons l'exemple (confidentiel et donc non référencé ici) d'une collectivité qui a fait appel dans son avis de mise en concurrence à « obligatoirement un architecte comme mandataire de l'équipe » alors qu'il s'agissait de la conception d'un aménagement paysager. De plus, le client exigeait la participation d'un paysagiste DPLG, alors que selon la Fédération Française du Paysage, « *les paysagistes concepteurs ne sont pas forcément DPLG* », puisque le référentiel AFNOR reconnaît les six écoles du paysage en France (AFNOR, 2009) ainsi que des écoles en Suisse et en Belgique et des parcours de paysagistes non-diplômés mais ayant validé un processus de qualification. Par la suite, la FFP a pris contact avec ce client, lui sommant de modifier son cahier des charges pour respecter les règles de la concurrence. Cet exemple montre que le renforcement de ce corps professionnel et la protection d'un titre pourraient stimuler le développement des professions en l'ouvrant à plus de marchés. La protection du titre semble donc propice au développement de la profession. Cependant, certains professionnels s'opposent à la création d'un Ordre et rejettent définitions, frontières et règlementations et invoquent pour seul garant le talent personnel ou le style, s'opposant au corporatisme pour les notables de la profession.

À titre d'exemple, citons le cas britannique où l'architecture du paysage est une « *profession régulée* » (Holden & Tricaud, 2008). Le *Landscape Institute* britannique, organisation gouvernementale accréditée, définit le domaine d'expertise et les compétences des paysagistes en protégeant un titre (Landscape Institute, 2012). L'institut a aussi un rôle de promotion de la filière pour lui donner accès à de plus nombreux contrats et être compétitif dans le marché actuel. Il compte aujourd'hui 6000 membres, parmi lesquels des paysagistes, des scientifiques, des étudiants et des personnes provenant du monde académique, dont 500 sont à l'étranger. Environ 3300 membres sont accrédités *Chartered Member of the Landscape Institute CMLI* (Leger, 2010b). La *European Foundation for Landscape Architecture* recommande de suivre des standards européens en ce qui concerne l'encadrement de la reconnaissance professionnelle : domaines de savoir et d'expertise, critères minimums d'enseignement (Vroom, 1994). Aux États-Unis, les corps professionnels paysagistes américains et canadiens ont publié récemment le L*andscape Architecture Body of Knowledge Study Report* qui définit les compétences partagées par la profession et les domaines de connaissances fondamentaux (Williams, Thomas, & Orland, 2004). Pour finir, la création d'un titre pourrait permettre aux paysagistes français de définir leur relation avec d'autres corps professionnels en Europe.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

5.4. Remise en cause de la commande publique et du processus de concours

Nous avons clairement mis en évidence la relation d'influence entre les « moteurs politiques » que constituent les appels d'offres de la commande publique écologique et la demande en terme de nouvelles compétences et de nouvelles collaborations disciplinaires. Nos résultats montrent que les projets verts demandent plus de pluridisciplinarité et plus de compétences professionnelles. Toutefois, la procédure de sélection ne suit pas cette recommandation et les résultats divergent de la demande. Alors que les appels d'offres montrent une tendance à promouvoir la pluridisciplinarité et les compétences vertes, la sélection favorise la monodisciplinarité sans compétence verte. Même si nous ne disposons pas de la composition des équipes candidates et n'avons pas pu observer en détail le processus de sélection, ces résultats remettent en question le rôle de la commande publique comme incitatif pour l'innovation et le renouvellement de la profession de paysagiste. Cela peut être expliqué par un délai entre la publication des lois et des règlementations légales et leur incorporation dans les pratiques institutionnelles et juridiques (Biau, 2002). Il existe en France une relation ambivalente entre un système de planification centralisé qui publie et met en œuvre diverses injonctions réglementaires d'urbanisme et les pratiques sur le terrain des équipes de conception urbaine. Dans notre optique d'étudier la dynamique d'évolution de la filière paysagiste, il est essentiel de prendre en compte les facteurs qui pourraient remettre en cause le processus très réglé de la commande publique. Ainsi, jugé parfois « traumatisant », le « *processus de concours, qui passe par la mise en concurrence des paysagistes par sélection de dossiers, dépouillés par des personnes de compétences le plus souvent autres que celles qu'ils visent, définit grandement le processus d'intervention du paysagiste* » (Claramunt & Mosbach, 1998). Ainsi, la part d'activité paysage sur le marché ne se gagne pas forcement à travers les compétences mais grâce à « *des stratégies de réponse aux commandes* » (Champy, 2000). Les professionnels, et particulièrement les paysagistes, renouvellent aussi leurs pratiques en prenant leur liberté par rapport à ces injonctions, et en reformulant le programme et les règles, c'est l'émancipation professionnelle et la recherche par la pratique. La reformulation de la commande est une tradition paysagiste bien connue. La jeune discipline tente de prouver la valeur de son intervention en remettant en question des vieux principes de l'urbanisme et les hiérarchies de compétences qui les accompagnent. Il convient de reconnaître la commande publique comme un facteur potentiel de développement de la filière paysagiste, mais aussi parmi d'autres facteurs « non-institutionnels » qui proviennent de la pratique elle-même et la volonté d'innover, émanant des praticiens, parfois en opposition avec les injonctions publiques règlementaires. Les processus de concours sont régis par des textes, et fonctionnent selon des règles précises. Nos résultats seraient sans nul doute plus probants si nous étions en mesure d'observer la procédure de sélection, les profils des équipes candidates, les critères de sélection appliqués pour explorer l'évolution du processus de sélection dans la commande publique écologique en France. Les marchés publics pourraient représenter potentiellement des outils de développement en faveur de certaines compétences professionnelles. Ce n'est pas encore le cas pour les paysagistes.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

CONCLUSION DE LA PARTIE II

UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUE QUI INFLUENCE ENCORE PEU LE DÉVELOPPEMENT DES PROFESSIONS DU PAYSAGE

Il est largement reconnu que les paysages en milieu urbain sont très largement influencés par les documents de planification urbaine. Les dispositions réglementaires constituent ainsi la trame de fond de toute l'organisation spatiale et de la création paysagère en milieu urbain. Ainsi, la filière paysage est fortement tributaire de la commande publique et intervient souvent en forte interaction avec d'autres filières professionnelles (urbaniste, architecte). Cette interaction est un élément fondamental de la dynamique d'évolution des professions du paysage.

Partant du constat que 90% de l'activité des paysagistes français émane des marchés publics (Seguin, 2009), nous avons proposé dans cette partie une analyse des pratiques juridiques et institutionnelles des paysagistes basée sur l'observation de la nature des associations disciplinaires requises et sélectionnées par le processus d'appels d'offres des marchés publics en France. Pour conduire cette recherche, 196 appels d'offres et leurs résultats ont été analysés. Deux types de projets ont été identifiés selon la considération d'enjeux écologiques ou non dans l'appel d'offres : les projets traditionnels et les projets verts. Nous avons examiné l'impact de la considération d'enjeux écologiques dans l'appel d'offres sur la position qu'occupent les professions du paysage parmi les associations disciplinaires requises et sélectionnées par les appels d'offres pour la formation d'équipes professionnelles de conception. Notre résultat principal est que l'émergence d'appels d'offres écologiques en France a un impact significatif sur la demande en faveur de nouveaux types de compétences professionnelles et d'associations professionnelles mais pas sur le résultat après sélection. Nous avons montré que, contrairement à la filière de l'architecture, la maîtrise d'œuvre en paysage ne montre pas de leadership de la commande publique écologique émergente à l'échelle du quartier.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Il apparaît qu'une demande de pluridisciplinarité est formulée par les clients pour répondre aux exigences des nouveaux critères écologiques des appels d'offres. De plus, le paysagiste est toujours positionné au sein d'équipes pluridisciplinaires dans la demande formulée par les appels d'offres. Cependant, l'émergence de nouvelles compétences professionnelles en environnement remet en question l'expertise paysagiste et constitue un champ compétitif. Dans la demande, les marchés publics écologiques favorisent les groupements contenant des compétences environnementales au détriment des groupements contenant des compétences en paysage sans compétence environnementale. Ce résultat questionne les relations de compétitivité entre paysagistes et experts de l'environnement aux yeux des clients qui formulent les appels d'offres écologiques à l'échelle du quartier. Contrairement à la demande formulée dans l'appel d'offres, le processus de sélection favorise les équipes monodisciplinaires, souvent un architecte, qui est aussi le favori pour le rôle de mandataire du projet. Cette observation confirme la position de leadership de l'architecte dans les projets de quartiers, qu'ils soient écologiques ou non.

En résumé, l'émergence d'une commande publique écologique à l'échelle du quartier a un impact sur la formulation de l'appel d'offres et le type de compétences demandées, mais pas en faveur des paysagistes. De plus, le processus de sélection des marchés publics écologiques n'a pas d'impact sur la composition de l'équipe de conception finale. Alors que nous pensions que le tournant écologique en urbanisme serait d'une influence positive sur le développement des professions du paysage, nous concluons que ce n'est pas encore le cas. Pourtant, ce tournant écologique pourrait être une opportunité. Pour jouer un rôle central dans le système des marchés publics écologiques, les paysagistes doivent renforcer leur base d'enseignement et de recherche. Cela peut passer par la création d'un corps professionnel et d'un titre protégé, et par un lobbying vers ceux qui formulent les décisions finales sur la sélection de l'équipe gagnante.

L'originalité de cette partie était de proposer une analyse de la commande publique écologique comme moteur potentiel de développement d'une filière professionnelle. Cette méthodologie pourrait être étendue à l'échelle européenne en utilisant la base de données des marchés publics européens, *Tenders Electronic Daily*. Il serait aussi intéressant d'appliquer cette méthodologie à des marchés privés.

Les marchés publics représentent potentiellement des outils de développement en faveur de certaines compétences professionnelles. Ce n'est pas encore le cas pour les paysagistes. La commande publique n'est pas le seul facteur de développement des professions du paysage. Nous nous tournons dans la troisième partie vers une analyse qualitative des pratiques à travers des entretiens de professionnels et des analyses de projets de paysage.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

PARTIE III - OBSERVATION DES PRATIQUES ÉMERGENTES DE CONCEPTION ÉCOLOGIQUE DES PAYSAGISTES

CAS D'ÉCOQUARTIERS EN FRANCE ET AU ROYAUME-UNI

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

INTRODUCTION DE LA PARTIE III

LE PROJET DE PAYSAGE COMME CADRE OPÉRATIONNEL DE L'ÉCOLOGIE

Un état du monde « *La vie avance selon un chaos poétique offert à tous ceux qui veulent bien ne pas fermer les yeux* » Gilles Clément, la Vallée, 17 April 2009.

Nous avons étudié dans les parties I et II les pratiques de discours des paysagistes ainsi que leurs pratiques juridiques et institutionnelles. Nous avons observé la manière dont les paysagistes pensent et transmettent leur pensée dans un discours construit, mais aussi comment ils s'associent par contrat avec d'autres acteurs urbains dans leur réponse à la commande publique. Dans cette troisième et dernière partie, nous nous intéressons au processus de conception des paysagistes. Le tournant écologique en urbanisme se traduit aujourd'hui par l'émergence de nouveaux outils de conception, de nouvelles étapes dans le processus et de nouveaux domaines d'expertise et savoir-faire. Les pratiques de conception des paysagistes évoluent constamment et selon de nombreux critères pour faire face aux nouveaux défis écologiques en urbanisme. Pourtant, la mise en pratique de ces recommandations écologiques reste à la marge en paysage (Corner, 2006; France, 2003).

Face à ce constat, nous cherchons ici à étudier l'écologisation des pratiques paysagistes dans le cadre de projets écologiques innovants, les écoquartiers. De surcroît, nous confrontons dans cette partie des cas d'étude français et britanniques. L'innovation écologique peut se traduire de diverses

manières dans les pratiques de conception des paysagistes, et peut provenir de plusieurs facteurs qui les influencent. Il s'agit d'expliquer les processus de changements observés, de décrire et de caractériser ces processus.

Les quartiers durables et écologiques sont devenus les « *paradigmes de premier plan en urbanisme* » (Whitehead, 2003). Le Ministère de l'Écologie français a mis en place le programme écoquartiers en 2005. Ces projets innovants doivent proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant leur empreinte écologique. Il n'y a pas de programme équivalent au Royaume-Uni. Cependant, il existe différents moyens d'évaluer ces projets grâce à des outils d'évaluation environnementale : *Code for Sustainable Homes* ou *Building for Life.* Nous étudions l'impact de ces politiques d'incitations d'écologisation sur les pratiques de conception des paysagistes.

Huit cas d'étude ont été sélectionnés parmi les projets récompensés par le Ministère de l'Écologie et son programme écoquartiers en France, et par des outils d'évaluation spécialisés sur les quartiers durables au Royaume-Uni et dans lesquels l'approche paysagère a joué un rôle central. Nous avons réalisé une analyse de discours à travers une vingtaine d'entretiens avec les paysagistes des quartiers, mais aussi des experts ou des universitaires. Nous avons ensuite mis en place une méthodologie de recherche d'analyse de projets de paysage, *research on design* (Frayling, 1993; Van den Brink & Bruns, 2012), en nous basant sur les matériaux, plans et documents produits à travers le processus de conception et des visites de site. L'objectif est de comprendre si les pratiques des paysagistes évoluent dans le cadre de ces projets écologiques innovants. L'objectif final est de proposer des principes d'écologisation et des catégories de pratiques paysagistes écologiques.

La partie s'organise comme suit. Premièrement, nous exposons notre périmètre de recherche. Nous expliquons en quoi l'échelle du quartier est adaptée pour étudier l'écologisation des pratiques de conception des paysagistes. Dans un deuxième chapitre, nous exposons la méthodologie, basée sur cinq cas d'étude français et trois cas d'étude britanniques. La méthodologie utilise des entretiens, une analyse des documents de conception et enfin des visites de site. Nous exposons nos résultats basés sur une série de critères écologiques à analyser, puis nous examinons diverses perspectives de réflexion. La partie III fera l'objet d'une publication en anglais, actuellement en préparation (Leger-Smith & Thompson, 2014).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 1 - Périmètre de recherche : focus sur les écoquartiers en France et au Royaume-Uni

Sur les vingt dernières années, le rôle des villes dans le phénomène de changement climatique a été mis en évidence (Betsill & Bulkeley, 2007). Les gouvernements mettent en place des politiques publiques pour inciter des interventions et organiser des transitions sociotechniques, dans les domaines de l'énergie, des déchets, de la circulation, des infrastructures résidentielles, vers une société à faibles émissions de carbone (Bulkeley, Broto, Hodson, & Marvin, 2011; Geels, 2011). La Commission Européenne a récemment souhaité développer les marchés publics écologiques, invitant les collectivités à inclure des critères écologiques dans leurs appels d'offres (Renda et al., 2012). Ces marchés publics écologiques contiennent des cibles qui encouragent les concepteurs urbains, et notamment les paysagistes, à changer leurs pratiques professionnelles. Nous avons déjà montré dans la partie II que l'échelle du quartier apparaît comme appropriée pour étudier le changement écologique et son impact sur les pratiques paysagistes. Nous présentons les types de quartiers écologiques étudiés dans les paragraphes suivants.

1.1. Définition des termes : les écoquartiers et les quartiers durables en France

Nous avons étudié dans les parties précédentes la manière dont l'appareil réglementaire français s'est doté d'outils pour mettre en place des pratiques durables en urbanisme. Aujourd'hui, l'enjeu du Plan Ville Durable promu par le Ministère vise à « *préserver les ressources, les paysages et le territoire. Aux échelles des territoires, des villes, des quartiers et des bâtiments, les préoccupations de développement durable font ainsi l'objet de nombreux travaux et expériences* ». Rappelons que la Loi Grenelle 1 de 2009 vise à mettre en œuvre cinq axes majeurs d'orientation : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, celle de la santé et de l'environnement, l'exemplarité des pouvoirs publics et la mise en place d'une démocratie écologique (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009b) alors qu'en 2010, la loi Grenelle 2 aborde six chantiers majeurs : l'amélioration énergétique des bâtiments et l'harmonisation des outils de planification, un changement dans le domaine des transports, la réduction des consommations d'énergie, la préservation de la biodiversité, la maîtrise des risques, le traitement des déchets et la préservation de la santé, et enfin, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique. C'est la loi Grenelle 1 qui amplifie la mobilisation locale en direction notamment des écoquartiers (Emelianoff, 2010). En effet, le Grenelle de l'environnement en France a fait de la généralisation des écoquartiers l'orientation majeure en matière d'urbanisme en préconisant au moins un écoquartier par ville de plus de 100 000 habitants avant 2012.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Un écoquartier, est, comme le présente le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, « *une opération d'aménagement durable exemplaire qui contribue à améliorer notre qualité de vie tout en l'adaptant aux enjeux de demain : préserver nos ressources et nos paysages, tout en préparant les conditions de la création d'une offre de logements adaptée aux besoins* ». Il s'agit de « *proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant leur empreinte écologique* ». Ces projets innovants sont abondamment étudiés et peuvent être considérés comme un modèle d'urbanisme écologique. De manière générale, ce sont des espaces expérimentaux où les pratiques se renouvellent : ils sont des « *laboratoires d'un urbanisme vertueux, un terreau contextuel propice pour l'innovation et l'apprentissage, un outil urbanistique prometteur dans une perspective de durabilité urbaine* » (Tribout, Manola, Castillo, Ardila, & Charre, 2008) où les expériences menées seraient potentiellement transposables à « *d'autres parties, nouvelles ou existantes, de la ville* » (Schaeffer, Ruegg, & Litzistorf-Spina, 2010). De nombreux travaux de recherche les présentent comme des lieux à penser et pour tester la ville durable à venir (Souami, 2009).

Le Ministère de l'Écologie français a mis en place un palmarès national pour récompenser, en 2009 et 2011, les meilleurs projets d'écoquartiers, basé sur une série de critères (Apparu, 2011). Le premier appel à projets a reçu 160 dossiers en 2009 et 394 dossiers en 2011. En 2013, le ministère a créé un label national qui « *achève la phase d'expérimentation de la démarche et inaugure celle de son développement sur l'ensemble du territoire vers une transition écologique* » (Faucheux, Bessis, & Bailey, 2013). Notre étude, qui s'est intéressée à des écoquartiers en 2012, n'a pas pu prendre en compte les critères et innovations de ce label écoquartier.

Il existe différents types d'écoquartiers. Les typologies d'écoquartiers se basent sur la diversité de la mise en pratiques des approches théoriques de l'écologie et sur la différenciation de leurs modes de construction. On distingue ces quartiers selon le contexte d'émergence, le financement et le montage financier, le niveau et type de durabilité, l'efficacité durable et écologique et enfin les types d'expertises mises en œuvre, les acteurs urbains et l'équipe de conception (Gheziel & Heliot, 2010, p.26). Le Plan Urbanisme Construction Architecture distingue trois types d'écoquartiers. D'abord il y a les « *proto-quartiers* » ou quartiers militants initiés par un noyau dur de militants qui souhaitent faire construire collectivement avec l'aide d'un architecte (Bovet, 2009). Puis les « *quartiers prototypes* » sont plus chers à mettre en œuvre et sont réservés à des populations aisées mais sont extrêmement performants sur le plan environnemental. Enfin, il y a les « *quartiers types* » visant au renouvellement des pratiques traditionnelles d'aménagement et de lotissement (Lefèvre & Sabard, 2009).

Qu'est-ce qui différencie le terme d'écoquartier et de quartier durable ? Le premier relèverait plutôt uniquement de l'écologie alors que le quartier durable comprendrait aussi les dimensions sociales, économiques et participatives (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009a). Comme nous l'avons précisé au début de cette thèse, nous nous intéressons exclusivement aux critères écologiques de ces quartiers et à la réalité de la mise en place du programme politique d'écoquartier. Les méthodes d'évaluation que nous présentons dans le paragraphe suivant nous ont aidés à identifier ces critères.

1.2. Méthode d'évaluation environnementale à l'échelle du quartier en France

Il existe en France diverses méthodes d'évaluation de projets qui peuvent nous renseigner sur les critères écologiques étudiés. Un écoquartier est défini à partir d'un certain nombre d'objectifs quantitatifs qui concernent des paramètres physiques liés à la construction et aux aménagements (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009a). Il existe divers modèles d'évaluation de développement durable applicable à l'échelle du quartier. Tout d'abord, le modèle ENVI, développé par Electricité de France, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et la Calade, a pour but d'apporter un éclairage sur l'impact environnemental de différentes actions au niveau d'un quartier. Le modèle comporte les thèmes d'analyse suivant : l'énergie, l'eau, le CO2, les déchets et l'espace. Le modèle RST02, associant la Direction générale de l'urbanisme, les centres d'étude techniques de l'équipement et le centre d'étude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), s'appuie sur les sept finalités du développement durable définis par le Ministère de l'Écologie ainsi que les vingt-cinq principes de la déclaration de Rio. Cette grille est qualitative et étudie les critères suivants : la gouvernance participative, la dimension sociale, l'interface équitable, la dimension économique, l'interface viable, la dimension environnementale (dynamiques naturelles, gestion économe des ressources naturelles, impact sur l'environnement, pratiques environnementales) et l'interface vivable. Enfin, le modèle INDI 2010 a été établi dans le cadre du projet européen HQE2R et passe au crible divers critères : énergie dans les aménagements, gestion des déplacements, consommation d'espace, biodiversité, gestion de l'eau, gestion des matériaux, exclusion, violence sociale, accessibilité aux services et équipements, qualité technique des logements, qualité d'usage des logements, qualité urbaine des espaces publics, qualité d'usage des espaces publics, gestion des risques, gestion des nuisances, bilan carbone, intégration du quartier à la ville, politique de mixité, diversité de l'offre des logements et culture.

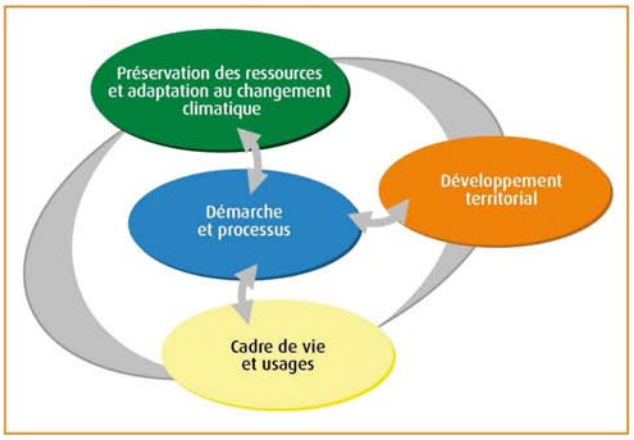
En France, la notion d'écoquartier a été spécifiquement précisée dans le cadre de l'appel à projets ÉcoQuartier du Ministère en 2011, à travers l'élaboration d'une nouvelle grille d'analyse. Cette grille 2011 énonce les grands principes directeurs devant présider à la conception. Les vingt ambitions du programme écoquartier 2011 sont organisées selon la figure suivante (Faucheux, 2011). Ce système est essentiellement qualitatif.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 34 : Les vingt critères écologiques de la Grille ÉcoQuartier 2011 en France (Source : Ministère de l'écologie)

Les quatre dimensions du développement durable adaptées au projet d'aménagement



Grille ÉcoQuartier 2010-2011

Démarche et processus	Cadre de vie et usages	Développement territorial	Préservation des ressources et adaptation au changement climatique
1. Piloter et concerter dans une optique de transversalité	**6.** Promouvoir le vivre-ensemble	**11.** Assurer la mixité fonctionnelle	**16.** Réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique
2. Bien situer et définir son projet	**7.** Promouvoir des modes de vie solidaires et responsables	**12.** Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile	**17.** Optimiser les besoins en énergie et diversifier les sources
3. S'assurer de la faisabilité financière, technique et juridique du projet	**8.** Offrir un cadre de vie agréable et sain	**13.** Promouvoir des modes de déplacement alternatifs et durables	**18.** Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau
4. Savoir gérer et évaluer son projet et son quartier	**9.** Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier	**14.** Inscrire le projet dans la dynamique de développement durable	**19.** Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production de déchets
5. Pérenniser la démarche	**10.** Intensité, compacité et densité : dessiner un quartier adapté au contexte	**15.** Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier	**20.** Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville

Loi Grenelle 1

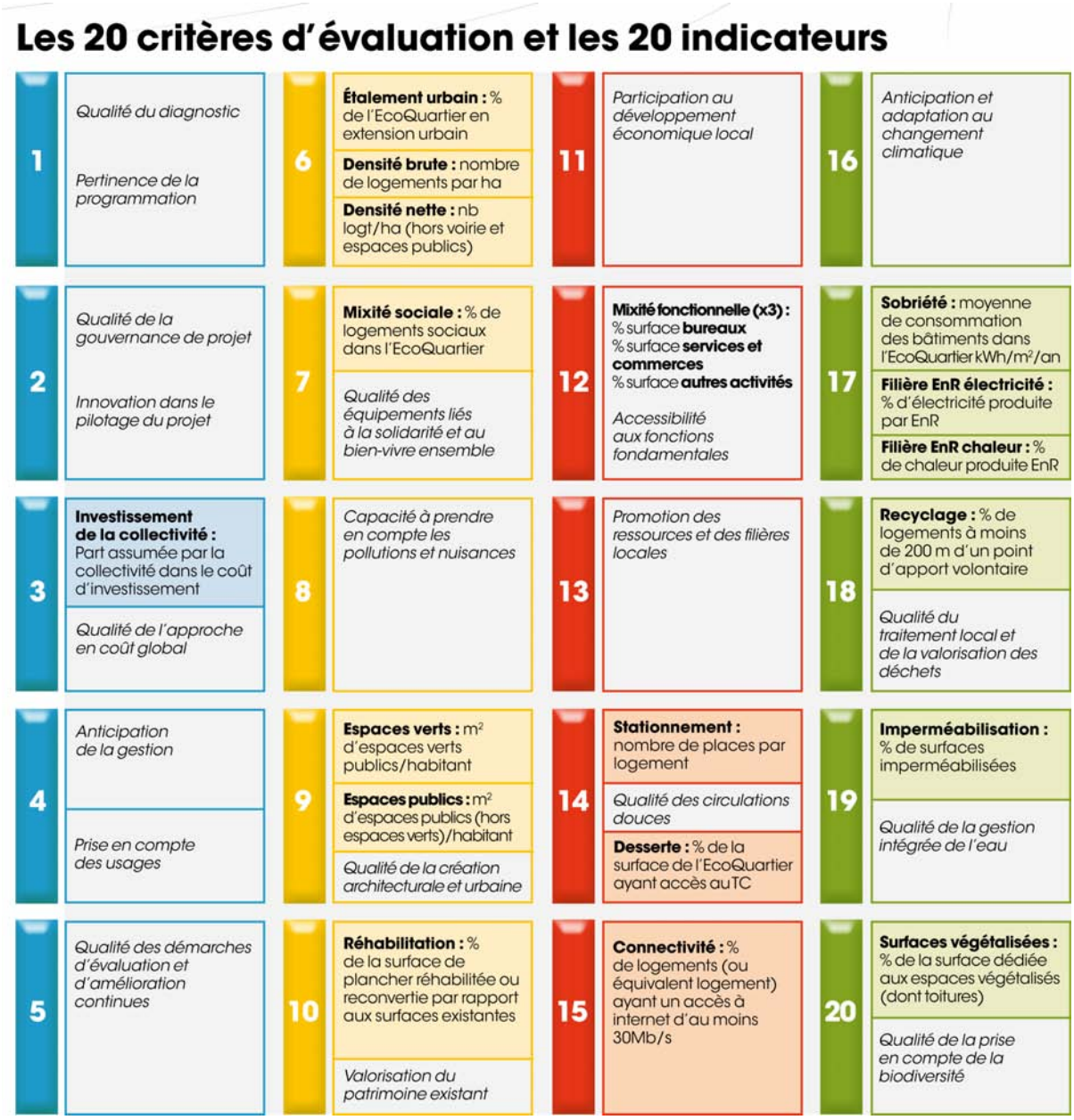
Loi Grenelle 2

Nature en ville

Plan d'action en faveur des territoires ruraux

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'un label ÉcoQuartier par le Ministère de l'Écologie, il est intéressant de consulter le dossier de labélisation et d'étudier les critères énoncés (Faucheux et al., 2013), même si pour des raisons de calendrier (collecte de données et terrains réalisés en 2011 et 2012) nous n'avons pas utilisé ce dossier. La labélisation est basée sur la prise en compte des 20 engagements de la Charte des ÉcoQuartiers. À chaque engagement se rattachent des notions-clés. À chaque notion clé se rattachent des questions ouvertes, auxquelles la collectivité doit répondre de manière synthétique. Une deuxième partie qui n'est pas à la charge de la collectivité, se présente comme suit : indicateurs chiffrés, qui se calculent automatiquement en fonction des données quantitatives renseignées, critères d'évaluation, notés sur une échelle de 1 à 3 par les experts en charge du dossier.

Figure 35 : Indicateurs pour la labélisation ÉcoQuartier (Source : Ministère de l'écologie)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

La sélection de nos cas d'étude a porté sur des quartiers qui ont reçu un prix lors des concours nationaux écoquartier de 2009 et 2011. Ces palmarès ont été remis sur la base des grilles de critères que nous venons de présenter.

1.3. Intérêt du cas britannique : les écoquartiers et les quartiers durables au Royaume-Uni

Il n'y a pas de programme équivalent au programme ÉcoQuartier au Royaume-Uni. Cependant, il existe différents moyens d'évaluer des projets urbains, notamment des quartiers. Nous explicitons ici l'intérêt du cas britannique et de la législation du tournant écologique dans l'aménagement du paysage urbain au Royaume-Uni.

Le cas britannique montre des complémentarités et des différences avec le contexte français. La comparaison entre les deux pays renforce la prise de recul potentielle par rapport à des déterminants culturels et permet d'éviter une analyse particulariste, spécifique à une zone. Cela nous amène aussi à nous intéresser à une littérature anglo-saxonne très avancée sur les questions d'écologie en paysage. Cette analyse en miroir nous permet de mettre en lumière le cas français et ne prétend pas être une analyse comparative.

Les professions du paysage sont très structurées au Royaume-Uni. Ainsi, l'architecture du paysage est une profession organisée autour d'un système législatif. D'un point de vue historique, en 1946, le *New Towns Act* oblige à mettre en place des plans stratégiques de paysage pour tout nouveau développement. Entre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les structures appelées *Urban Development Corporations* ont été mises en place et ont conduit à de grands développements résidentiels. Elles ont employé des paysagistes comme consultants. Depuis 1993 et la nouvelle loi du *National Lottery Act*, plus de financements sont attribués aux paysagistes (Holden, 2006). Le *Landscape Institute* rassemble la plus grande partie des paysagistes britanniques. Le Royaume-Uni a mis en place un système de développement professionnel continu pour atteindre l'accréditation donnant accès au titre d'architecte du paysage. Le domaine de la recherche en paysage y occupe une place internationale déterminante, avec, par exemple, la revue *Landscape Research*.

La thèse de Vincent Béal s'intéresse aux politiques du développement durable et à la gouvernance de l'environnement dans les villes françaises et britanniques entre 1970 et 2010. Dans sa thèse, il explique qu'au Royaume-Uni, l'intégration du développement durable dans les politiques nationales à destination des villes se greffe sur le mouvement de revalorisation des échelles locales qui s'amorce à partir du début des années 1990. Dès la publication du Livre blanc *This Common Inheritance,* les gouvernements locaux sont identifiés comme les échelles de gestion pertinentes des problèmes environnementaux qu'ils soient locaux ou globaux. A partir des années 1990, sous

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

un gouvernement conservateur, une stratégie nationale de développement durable est élaborée, permettant de renforcer la législation environnementale. Cela débouche sur la promulgation de plusieurs lois importantes comme l'*Environmental Act* de 1995 qui introduit de nouveaux instruments d'action publique, principalement dans le domaine de l'évaluation environnementale. En 1997, le *New Labour* est élu. Plusieurs institutions sont créées ou renforcées. En 1999, c'est l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement durable. Cette institutionnalisation prend la forme de la création d'un cadre d'incitation visant à favoriser l'investissement des villes dans les thématiques de développement durable. Des politiques durables émergent graduellement dans le cadre de programmes de revalorisation de l'échelle régionale, de renforcement des dispositifs néo-managériaux de contrôle et d'évaluation, d'agendas néo-communautaires et de gestion. Le *Sustainable Communities Plan* de 2003 est un plan de développement territorial pour toute l'Angleterre mis en place par le *Deputy Prime Minister*. Le *Low Carbon Transition Plan* est un programme national qui établit la manière dont le Royaume-Uni doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Plus récemment, l'élection d'un gouvernement conservateur en 2010 a entrainé des réformes dans le système de planification. Le *National Planning Policy Framework* (NPPF) a été publié en Mars 2012. Il résume toute une série de règlementations en un document plus concis et plus axé développement durable. De plus, le *Localism Act* de 2011 met en place une réglementation concernant l'aménagement urbain de quartiers. Dans ce cadre, un programme pour la mise en place de plusieurs *Eco-town* au Royaume-Uni est établi, c'est le *Eco-town Planning Policy Statement* (PPS) *1 Supplement*. Ces programmes très récents n'ont pas été encore suivis de réalisations innovantes à l'échelle du quartier.

De manière plus générale, il y a une véritable crise du logement au Royaume-Uni. Le *Department of Communities and Local Government* a établi la nécessité de construire plus de trois millions de nouveaux logements d'ici à 2020. Ces logements doivent se placer dans une perspective de constructions durables pour faire face au changement climatique et avoir un impact restreint sur l'environnement. Ainsi la politique de logement contenue dans la directive *Planning Policy Statement 3 : Housing* (PPS3) recommande des constructions adaptées à un contexte local, incluant le point de vue des habitants, réduisant les impacts sur le changement climatique, proposant des espaces publics de qualité, promouvant la vie locale, la protection de la biodiversité locale.

1.4. Méthodes d'évaluation environnementale à l'échelle du quartier au Royaume-Uni

Il n'existe pas au Royaume-Uni de programme équivalent à celui mis en place par le Ministère de l'Écologie en France. Pour étudier les critères écologiques dans les projets de quartiers, nous nous basons sur deux outils d'évaluation environnementale très utilisés au Royaume-Uni. Lors de la sélection de projets pour notre étude, nous ciblerons ceux qui obtiennent les meilleures notes lors

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

de ces évaluations environnementales.

La *Commission for Architecture and the Built Environment* (CABE) était l'institution de conseil en architecture, urbanisme et espaces publics de 1999 à 2011 sous le précédent gouvernement. *Building for Life* était le standard britannique pour l'évaluation de la qualité des bâtiments et quartiers. L'approche était basée sur les recommandations tirées des politiques d'aménagement du territoire. Cet outil comprenait vingt critères d'évaluation, résultant en une notation basée sur un nombre de points. Les critères reflétaient l'importance de la fonctionnalité, de l'attractivité et la durabilité de logements et quartiers bien conçus. La note finale reçue est sur 20. Les critères sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Critères de l'outil d'évaluation environnementale Building for Life (Building for Life, 2011)

Environment and community	
1	Does the development provide (or is it close to) community facilities, such as a school, parks, play areas, shops, pubs or cafes?
2	Is there an accommodation mix that reflects the needs and aspirations of the local community?
3	Is there a tenure mix that reflects the needs of the local community?
4	Does the development have easy access to public transport?
5	Does the development have any features that reduce its environmental impact?
	Character
Character	
6	Is the design specific to the scheme?
7	Does the scheme exploit existing buildings, landscape or topography?
8	Does the scheme feel like a place with distinctive character?
9	Do the buildings and layout make it easy to find your way around?
10	Are streets defined by a well-structured building layout?
Streets, parking and pedestrianisation	
11	Does the building layout take priority over the streets and car parking, so that the highways do not dominate?
12	Is the car parking well integrated and situated so it supports the street scene?
13	Are the streets pedestrian, cycle and vehicle friendly?
14	Does the scheme integrate with existing streets, paths and surrounding development?
15	Are public spaces and pedestrian routes overlooked and do they feel safe?
Design and construction	
16	Is public space well designed and does it have suitable management arrangements in place?
17	Do the buildings exhibit architectural quality?
18	Do internal spaces and layout allow for adaptation, conversion or extension?
19	Has the scheme made use of advances in construction or technology that enhance its performance, quality and attractiveness?
20	Do buildings or spaces outperform statutory minima, such as building regulations?

Le *Code for Sustainable Home* (CfSH), le deuxième outil présenté ici, est une méthode d'évaluation environnementale basée sur l'outil *Building Research Establishment's* (BRE) *Eco homes standard* (Code for Sustainable Homes, 2006). Ce code a été mis en place en 2007. Il complète la méthode *BRE Eco homes* préexistante en indiquant des niveaux requis obligatoires dans les domaines de l'efficacité énergétique / CO2 et de l'efficacité dans la gestion de l'eau. Il ajoute des nouveaux domaines de la durabilité : les déchets, les matériaux, la pollution, la santé et le bien-être. Ce système

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

est quantitatif et attribue une note pour chaque domaine de performance environnementale en deux temps : le stade conception et le stade post-construction, en utilisant des critères d'objectifs et de vérification (Code for Sustainable Homes, 2010). Le code a six niveaux. Les différents niveaux sont atteints par une combinaison de notes minimales à atteindre et une proportion de notes flexibles. Dans ce code, il y a plusieurs indicateurs clé de performance environnementale incluant la gestion des eaux de ruissellement, la santé, le bien-être et l'écologie, mais aussi l'énergie et la reconnaissance du paysage existant comme valeur écologique. Les critères sont présentés en suivant.

Figure 36 : Catégories d'évaluation environnementale du Code for Sustainable Homes (Code for Sustainable Homes, 2010)

Categories	Issue
Energy and CO_2 Emissions	Dwelling emission rate (M) Fabric energy efficiency (M) Energy display devices Drying space Energy labelled white goods External lighting Low and zero carbon technologies Cycle storage Home office
Water	Indoor water use (M) External water use
Materials	Environmental impact of materials (M) Responsible sourcing of materials – basic building elements Responsible sourcing of materials – finishing elements
Surface Water Run-off	Management of surface water run-off from developments (M) Flood risk
Waste	Storage of non-recyclable waste and recyclable household waste (M) Construction site waste management Composting
Pollution	Global warming potential (GWP) of insulants NO_X emissions
Health and Well-being	Daylighting Sound insulation Private space Lifetime Homes (M)
Management	Home user guide Considerate Constructors Scheme Construction site impacts Security
Ecology	Ecological value of site Ecological enhancement Protection of ecological features Change in ecological value of site Building footprint

(M) denotes issues with mandatory elements.

Dans cette figure, (M) signifie que ces catégories présentent des niveaux de critères minimum à atteindre. Chaque domaine est pondéré de la manière suivante.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 37 : Pondération des crédits pour chaque catégorie du Code for Sustainable Homes (Code for Sustainable Homes, 2010)

Categories of Environmental Impact	Total Credits in each Category	Weighting Factor (% points contribution)	Approximate Weighted Value of each Credit
Category 1 Energy and CO_2 Emissions	31	36.4%	1.17
Category 2 Water	6	9.0%	1.50
Category 3 Materials	24	7.2%	0.30
Category 4 Surface Water Run-off	4	2.2%	0.55
Category 5 Waste	8	6.4%	0.80
Category 6 Pollution	4	2.8%	0.70
Category 7 Health and Well-being	12	14.0%	1.17
Category 8 Management	9	10.0%	1.11
Category 9 Ecology	9	12.0%	1.33
Total	–	100.0%	–

Chaque crédit rapporte un certain nombre de points selon son pourcentage de contribution. L'objectif de ce système d'évaluation est d'atteindre le niveau *Zero Carbon,* c'est-à-dire le niveau maximum 6 pour des constructions en 2016 (Williamson, Brockhurst, Farrer, & Wilder, 2012).

Figure 38 : Nombre total de points à atteindre par niveau du Code for Sustainable Homes (Code for Sustainable Homes, 2010)

Total Percentage Points Score (equal to or greater than)	Code Levels
36 Points	Level 1 (★)
48 Points	Level 2 (★★)
57 Points	Level 3 (★★★)
68 Points	Level 4 (★★★★)
84 Points	Level 5 (★★★★★)
90 Points	Level 6 (★★★★★★)

Les cas d'étude exemplaires que nous sélectionnons pour notre étude doivent avoir pour objectif un niveau excellent, niveau 5 ou 6.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Nous venons de voir que l'échelle du quartier est adaptée à l'étude de l'écologisation des politiques publiques. Il existe en France un programme public innovant en la matière et, bien que le Royaume-Uni n'ait pas de programme équivalent, il s'est doté de son côté d'un outil puissant d'évaluation environnementale pour ce type de quartiers. Quel est le rôle du paysagiste dans cette transition écologique à l'échelle du quartier ? Plus spécifiquement, est-ce que cette écologisation peut entrainer une mutation du processus de conception des paysagistes ?

1.5. Le quartier écologique, projet propice au développement des pratiques paysagistes

Malgré de nombreuses critiques à l'égard des écoquartiers en France, le considérant comme « *une forme douce d'un nouvel hygiénisme* » (Matthey & Walther, 2005) dont « *la composante environnementale se réduit à une forme circonscrite de modernisation écologique qui, centrée sur elle-même, serait inattentive aux transformations écologiques plus profondes qui seraient nécessaires* » (Bonard & Matthey, 2010), nous tenons à souligner que cette partie de thèse ne s'intéresse pas à l'évaluation de ce programme d'écoquartier mais plutôt à son impact sur l'évolution des pratiques de conception des paysagistes.

L'écoconception est une démarche qui propose un ensemble d'outils dont le processus devrait être « *plus solide sur les aspects d'évaluation et de prise en compte environnementale* » que le processus classique (Pinheiro-Croisel, 2013). La conception paysagère joue un rôle important dans les quartiers écologiques. En France, les trames vertes créées dans les écoquartiers font partie de la conception paysagère et combinent les services éco systémiques avec d'autres fonctions (Wang-Vedrine, 2012). Ainsi, les espaces verts urbains sont utilisés comme des réserves de biodiversité mais aussi de réserve de terrains, des systèmes de traitement des eaux, de bassins de rétention, de parcelles pour jardins familiaux (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009b). Lorsqu'ils sont interrogés sur l'intégration des fonctions écologiques dans leur processus de conception, les paysagistes mentionnent entre autres l'utilisation des plantes natives, les matériaux locaux et les stratégies de protection des sites (Calkins, 2005). Selon le *Landscape Institute*, les domaines de gestion de l'eau, d'énergie et de production de nourriture, les déchets, la qualité de la conception, la biodiversité et la cohésion sociale peuvent être mis en place à travers les pratiques des paysagistes (Williamson et al., 2012). Le critère essentiel lors de la conception paysagère de nouveaux quartiers est de chercher à atteindre un équilibre entre l'efficacité économique du projet, les besoins sociaux des usagers et l'impact environnemental (Williamson et al., 2012). Ainsi, l'intervention du paysagiste doit être mise en place dès le début de la conception. Certes, il existe une littérature florissante sur le sujet de l'éco-conception en paysage, pourtant il existe peu d'études ciblant spécifiquement la conception paysagère dans les écoquartiers. C'est ce vide théorique que nous souhaitons combler dans cette dernière partie de thèse.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1.6. Comment les pratiques paysagistes évoluent-elles ?

Nous cherchons à comprendre ici les mécanismes d'évolution des pratiques de conception des paysagistes. Combinant les connaissances du vivant et le geste architectural, les paysagistes proposent une approche scientifique et créative. La nature des pratiques de conception en paysage est établie, avec des techniques et un « *savoir spécifique* » (Davodeau & Montembault, 2012), lui conférant une identité claire au sein des professions de la conception. Les pratiques des paysagistes résultent d'une intention de construire un projet, elles qualifient l'action en tant que conséquence d'une vue théorique ou de mise en œuvre d'un projet. Elles évoluent dans un contexte professionnel particulier, en interaction avec d'autres pratiques et constituent un corpus partagé de savoirs, parfois protégé par une licence avec un système de développement professionnel continu, l'obligation de se conformer à des standards de conduite et de résultat, la collégialité et la validation par les pairs. Elles incarnent les aspects pratiques d'un champ disciplinaire et constituent un corpus, des procédés et méthodes spécifiques mises en place pour rendre opérationnel ce savoir.

Les pratiques de conception des paysagistes évoluent constamment pour faire face aux nouveaux défis écologiques en urbanisme (Reimer, 2010) et selon de nombreux critères :

1. Les paysagistes n'hésitent pas à reformuler une commande publique et un programme qu'ils jugent trop restreints et peu flexibles. La redéfinition de la commande est qualifiée de phénomène révélateur au cours duquel le paysagiste réexamine les objectifs du commanditaire en regard du site et de son analyse initiale et suggère des objectifs complémentaires ou différents. Il s'avère d'ailleurs que, dans la plupart des cas, c'est lorsque le paysagiste prend le risque de ne pas suivre complètement les limites du programme qu'il a le plus de chances de remporter un concours. La majorité des concours gagnés sont remportés par des propositions innovantes. Dans quelques cas minoritaires, les paysagistes vont même jusqu'à refuser la commande en proposant quelque chose de radicalement différent, utopique, manifeste. Citons l'exemple d'un paysagiste qui, au lieu de répondre à une commande pour un quartier écologique, a proposé un quartier entièrement sur pilotis, au-dessus d'une forêt, pour diminuer au maximum les impacts environnementaux. Le discours paysagiste consiste à « *remettre en cause la commande elle-même, à répondre à côté ou au-delà, et plus généralement à déborder les limites de la consultation pour situer ailleurs ses véritables enjeux* » (Marot, 1995).

2. La pratique tend à évoluer par la pratique elle-même. C'est en pratiquant l'activité de conception chaque jour que le paysagiste affine ses gestes et se crée ses propres outils. Par exemple, il développe des gabarits de dessin innovants et des pratiques qui peuvent entrainer un changement dans le champ professionnel (Georg, Linde, Pinheiro-Croisel, & Aggeri, 2011). Il apprend aussi de ses erreurs.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

3. Le contexte économique et opérationnel de la mise en œuvre force aussi le paysagiste à de nombreux compromis. Une idée et un dessin ne sont pas toujours réalisables. La limitation du budget pour la réalisation et la gestion de l'ouvrage forcent les concepteurs à réviser leur posture. Ce facteur limitant peut s'avérer révélateur de nouvelles pratiques, plus économes.

4. Nous étudions des pratiques situées dans un contexte social au sein duquel plusieurs facteurs influencent les mécanismes d'évolution : la relation entre acteurs urbains, les évènements sociaux et politiques, les mouvements de pensée dans les milieux professionnels... Les réseaux de communication sur les politiques et les technologies peuvent « *servir à organiser la transmission de bonnes pratiques* » (Blok, 2012).

5. La notion d'écologie est interprétée de manière différente selon les paysagistes. Une pratique écologique est perçue différemment selon le praticien. La manière dont les paysagistes perçoivent leur travail et les différences entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font a un impact sur le projet. Cela dépend d' « *un contexte de temps et d'espace dynamique et multidimensionnel, constitué des conditions collectives d'existence en interaction avec les caractéristiques de l'individu lui-même* » (Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2010).

6. L'innovation peut aussi prendre la forme d'une opposition. Les concepteurs sont « *fiers de briser les règles en manipulant les normes* » (Michlewski, 2008) en poussant les frontières des solutions traditionnelles. Cela revient à la proposition manifeste du paysagiste en contradiction totale avec le programme. Les pratiques deviennent une revendication.

Cette partie de la thèse contribue donc au domaine de recherche sur l'évolution du champ des pratiques en paysage. Nous gardons à l'esprit ces différents paramètres et mécanismes d'évolution d'un champ professionnel.

Nous examinons comment les politiques et recommandations écologiques à l'échelle du quartier ont un impact sur le processus de conception des paysagistes en France et au Royaume-Uni.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

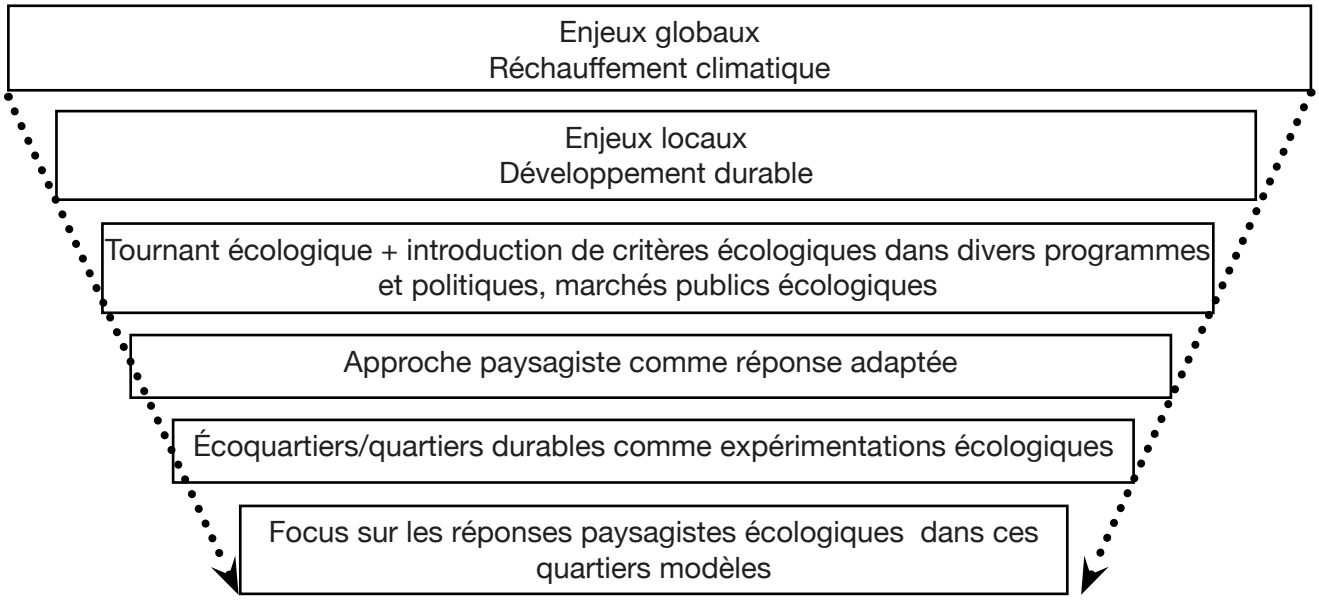
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 2 - Une méthodologie pour observer des pratiques paysagistes innovantes basée sur des critères écologiques à l'échelle du quartier

2.1. Critères écologiques d'analyse : croisement des objectifs opérationnels du programme Écoquartier en France et des critères d'évaluation britanniques

Dans cette dernière partie de thèse, nous avons choisi d'étudier les critères écologiques contenus dans les programmes publics d'écoquartiers ou de quartiers durables et qui peuvent être pris en compte dans l'approche paysagiste. Nous excluons donc tout critère traitant de la dimension sociale ou économique. Partant des enjeux globaux du réchauffement climatique, nous ciblons les enjeux locaux du développement durable à travers l'étude du tournant écologique et l'introduction d'enjeux écologiques dans divers programmes. Le paysagisme se positionne comme réponse opérationnelle.

Figure 39 : Périmètre de recherche pour l'étude de l'écologisation des pratiques paysagistes dans les quartiers (Réalisation : Leger-Smith, 2014)



Nous cherchons à identifier des critères écologiques comme périmètre d'analyse pour l'innovation des pratiques paysagistes en France et au Royaume-Uni. L'idée est donc ici de croiser les informations relatives aux critères écologiques contenus dans le programme écoquartier en France avec les critères écologiques contenus dans les méthodes d'évaluation environnementale au Royaume-Uni pour établir nos propres critères d'analyse.

Tout d'abord, nous allons examiner d'autres classifications de critères écologiques dans la littérature scientifique. Nous partons de la définition des services éco systémiques comme

« *conditions et processus à travers lesquels les écosystèmes naturels et les espèces qui les composent, maintiennent et satisfont la vie humaine* » (Daily, 1997). La classification du Millenium Ecosystem Assessment (2005) distingue quatre classes de services éco systémiques : « *La première catégorie présente les services de soutien. Ce sont ceux se trouvant à la base de toute vie et de tout mécanisme biologique. La deuxième catégorie est l'ensemble des services de régulation : la régulation du climat à différentes échelles, la régulation de la qualité de l'eau, des sols, des catastrophes naturelles et aussi la régulation des maladies sont des services bien connus rendus par des écosystèmes complexes. La troisième catégorie comprend les services d'approvisionnement qui sous-tendent la disponibilité des ressources que nous offre le fonctionnement des écosystèmes. Enfin, une quatrième catégorie est directement liée à la perception par les humains des milieux naturels* » (Balez & Reunkrilerk, 2013).

Farr identifie des critères pratiques pour mettre en place des projets durables aux États-Unis : « *la compacité* » dans le but d'augmenter la densité, « *l'exhaustivité* » comme moyen de fournir les besoins quotidiens sur le site et en types résidentiels disponibles, « *la connectivité* » pour intégrer transport et occupation du sol (Farr, 2008). Particulièrement, parmi divers critères pour l'éco-conception, Farr mentionne les domaines suivants reliés au paysage et à notre analyse : accessibilité piétonnière et à vélo, changement des habitudes de transport, connectivité, éclairage, espaces verts, traitement des eaux usées, production de nourriture, énergies renouvelables, gestion des eaux renouvelables.

D'autres auteurs identifient divers domaines d'intervention en vue de la conception d'un quartier écologique : les déplacements, le paysage et les espaces verts, l'aménagement de l'espace public, l'énergie, les matériaux, les déchets ménagers, la gestion des chantiers (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2009b). D'autres mentionnent les modes d'implantation des écoquartiers, la nature en ville (nature, eau, végétal), la densité et mixité fonctionnelles, la mobilité et l'exclusion, la mixité sociale, l'éco-construction et les formes urbaines (qualité environnementale), la démocratie participative (Lefèvre & Sabard, 2009). Enfin, il est aussi fait mention de re-naturaliser et ré-urbaniser la ville, d'associer l'habitat et les activités en reliant les quartiers entre eux, d'aller vers une nouvelle citoyenneté, de remailler la ville et de diversifier les quartiers (Lefèvre, 2008).

Au Royaume-Uni, une littérature professionnelle établit diverses catégories de critères écologiques qui peuvent être pris en compte pour l'approche paysagiste. Il s'agit du manuel de recommandations à l'intention des paysagistes établis en 2012 par le *Landscape Institute* pour des logements de qualité (Williamson et al., 2012). En ce qui concerne les catégories abordant les considérations environnementales, le document recommande la création d'espaces naturels, l'appréciation de la valeur des arbres, la gestion de l'eau, les jardins familiaux, la gestion des déchets et le recyclage.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

La grille écoquartier a été croisée avec les grilles des outils d'évaluation britannique et française pour mettre en place une grille d'analyse commune. Nous avons aussi pris en compte les recommandations concernant les bonnes pratiques en éco-conception dans la littérature scientifique et opérationnelle. Nous avons spécifiquement ciblé les critères écologiques et avons exclu, comme défini par notre périmètre de recherche, toute référence aux processus de concertation et de développement économique et social. Nous obtenons donc les critères suivants.

La manière dont est formulée la commande a un impact majeur sur les pratiques des paysagistes. Notre question de recherche s'intéresse à la manière dont les critères écologiques, tels qu'ils sont introduits dans la commande, influencent les pratiques paysagistes. Les critères écologiques utilisés pour notre analyse sont donc découpés par thématique, à l'image de la commande oublique et des outils d'évaluation :

- l'eau
- le sol
- les énergies renouvelables
- les déplacements
- les matériaux
- les déchets
- la biodiversité
- le recyclage
- la gestion du site à long terme
- les jardins familiaux.

2.2. Hypothèses

Découlant de notre approche sur les critères écologiques, nos hypothèses de recherche sont les suivantes :

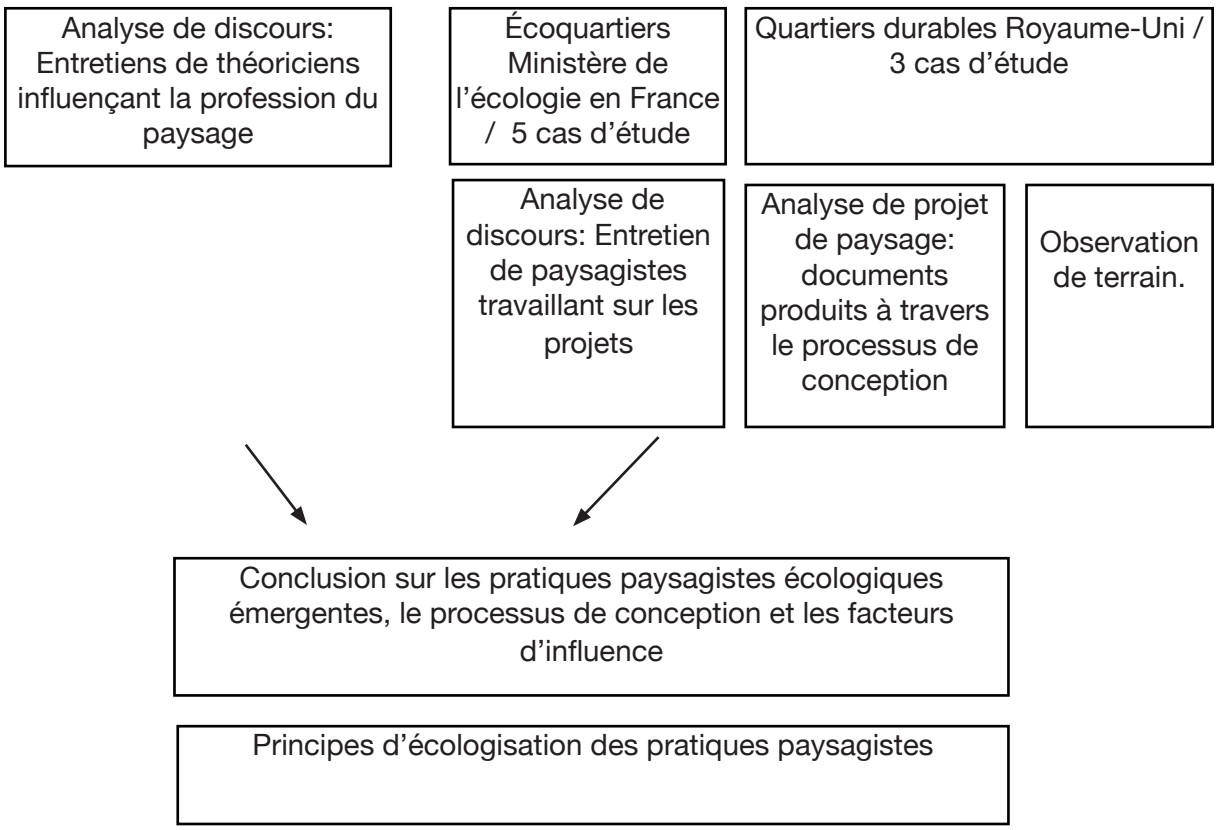
(1) Les pratiques de conception des paysagistes évoluent dans les divers domaines écologiques que nous avons identifiés.
(2) Le processus de conception change : nouvelles étapes, utilisation d'outils innovants, évaluation, documents en plus.
(3) Il y a plusieurs facteurs d'évolution de ces pratiques de conception : âge, génération, expérience, éducation, collaborations pluridisciplinaires.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2.3. Méthodologie de recherche

Pour cette dernière partie de thèse, la méthodologie utilisée est propre à la « discipline du paysage » et développe des outils d'observations spécifiques aux pratiques paysagistes. Elle est basée sur plusieurs étapes de collecte de données et d'analyse. Huit cas d'étude ont été sélectionnés parmi les projets récompensés par le Ministère de l'Écologie et son programme écoquartiers en France et par des institutions spécialisées sur les quartiers durables au Royaume-Uni et dans lesquels l'approche paysagère a joué un rôle central. Nous avons d'abord réalisé treize entretiens préparatoires avec des universitaires et experts, puis une analyse de discours à travers huit entretiens avec les paysagistes des quartiers. Nous avons ensuite mis en place une méthodologie d'analyse de projets de paysage, *research on design* (Frayling, 1993; Van den Brink & Bruns, 2012), en nous basant sur les matériaux, plans et documents produits à travers le processus de conception. Et nous avons enfin réalisé des visites de terrain. Nous explicitions cette méthodologie dans les paragraphes qui suivent.

Figure 40 : Méthodologie de recherche mise en place (Réalisation : Leger-Smith, 2014)



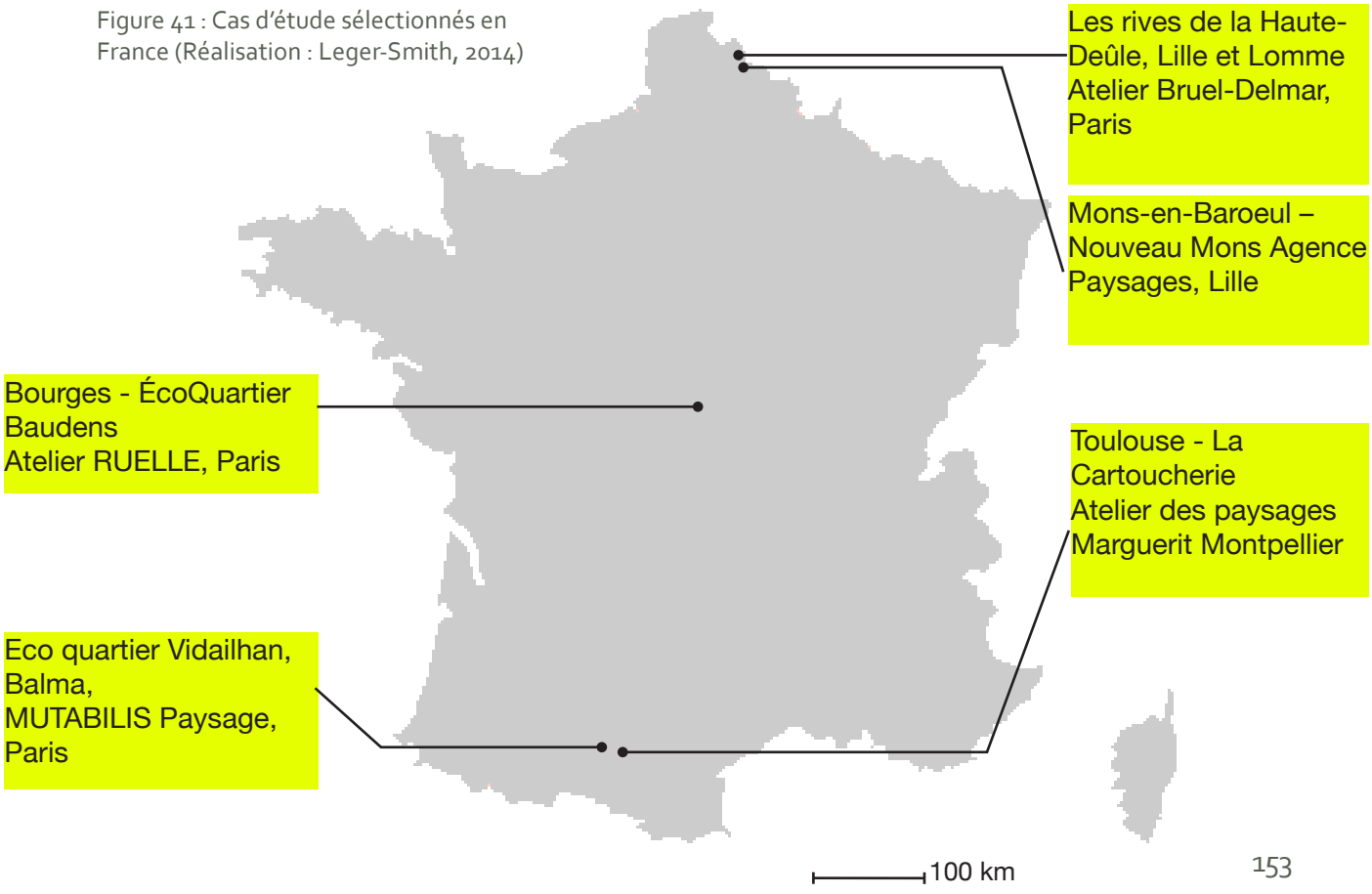
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2.4. Sélection des cas d'étude

Notre choix s'est porté sur des quartiers français et britanniques dont le contexte d'émergence était semi-privé, semi-public. Nous avons exclu tout projet privé, basé sur l'initiative habitante car nous considérons que ces types de montage poursuivent des objectifs propres et sont des cas encore trop isolés, en tout cas en France et au Royaume-Uni, pour avoir un impact sur les pratiques paysagistes au sens large. Ces initiatives sont souvent des quartiers d'habitat alternatif, fondées sur une critique des modes de production conventionnels du logement, proposant une mutualisation vers un « habiter autrement ».

En France, notre choix s'est porté sur des écoquartiers qui avaient reçu un prix au titre de critères de performance écologique remis par le Ministère de l'Écologie lors des deux concours écoquartier de 2009 ou de 2011. Cependant, il n'existe pas de moyen d'évaluation de la performance écologique d'un quartier en France. Les critères d'étude de ces écoquartiers sont essentiellement qualitatifs. Dans le cas du Royaume-Uni, nous avions à disposition les notes d'évaluation de performance écologique des quartiers. Nous avons consulté deux types de méthodes d'évaluation, le *Building for Life* de CABE ou le *Code for Sustainable Home*. Enfin, nous avons sélectionné des quartiers dans lesquels le paysage jouait un rôle central et dans lequel le paysagiste jouait un rôle important dans l'équipe de conception. Cette sélection n'est pas exhaustive mais présente un échantillon reflétant les pratiques paysagistes écologiques émergentes en France et au Royaume-Uni en réponse aux recommandations écologiques institutionnelles.

Figure 41 : Cas d'étude sélectionnés en France (Réalisation : Leger-Smith, 2014)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 42 : Cas d'étude sélectionnés au Royaume-Uni (Réalisation : Leger-Smith, 2014)



2.5. Méthodologie de l'entretien

Nous avons analysé les discours des paysagistes afin de comprendre l'évolution de leurs pratiques grâce à des entretiens semi-directifs. Une approche essentiellement technique n'aurait pas permis de comprendre en profondeur les choix et les pratiques observés. L'entretien permet d'approcher des récits par le recueil de mots. Il implique une double exigence, celle d'identifier les objets du discours et celle de sélectionner, trier ces données et de les interpréter. Le chercheur tente de mettre à jour des opinions. Cela implique une co-construction entre enquêteur et enquêté. Le chercheur devient un acteur social de son investigation, mais doit pourtant conserver une posture distanciée. L'objectif de l'analyse de discours est d'étudier le contenu et le sens du discours dans un contexte particulier, au sein d'une communauté professionnelle, afin d'en comprendre les motivations, sens, actions et réactions. Nous analysons la structure du langage, ainsi que le contexte social et culturel au sein duquel il est produit. Être paysagiste, c'est appartenir à une école de pensée en se référant à des figures de la profession, des collègues et des enseignants qui ont marqué un parcours. C'est aussi se référer à différents mouvements. Nous analysons pourquoi et comment les paysagistes interviennent dans une situation donnée, mais également comment ils se positionnent dans l'espace social et comment ils sont perçus ou souhaitent être perçus par les autres acteurs. La contextualisation des discours s'avère une nécessité puisque nous avons choisi d'interroger des paysagistes français

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

et britanniques. L'observation binationale renforce la prise de recul potentielle par rapport à des déterminants culturels, notamment dans le cas de la production de connaissances, sur les espaces concernés par ces recherches. Les perceptions et les représentations que se font les paysagistes de leurs propres pratiques professionnelles se forment dans un contexte de temps et d'espace, au sein d'une communauté professionnelle mais aussi selon leur personnalité. Nous souhaitons mettre en évidence ces facteurs déterminants par la méthode des entretiens semi-directifs réalisés dans deux contextes culturels différents et auprès de paysagistes d'horizons variés.

Cette analyse peut d'une part constituer un instrument objectif, focalisé sur l'identification du contenu et d'aspects dominants, et d'autre part adopter une perspective plus critique pour révéler des valeurs et des positions dissimulées dans le discours. Un bon exemple est l'analyse conduite par Ian Thompson (2000) de l'université de Newcastle pour examiner les valeurs qui façonnent les pratiques paysagistes dans son ouvrage *Aesthetic, Social and Ecolgical Values in Landscape Architecture: a Discourse Analysis*.

L'analyse des données récoltées permet ensuite d'associer des profils de réponses correspondant à des profils de paysagistes pour identifier des catégories collectives de discours et, dans une certaine mesure, des catégories de pratiques.

2.6. Entretiens préparatoires

Nous avons réalisé dans un premier temps des entretiens préparatoires de personnes clés dans la profession : treize en France et deux au Royaume-Uni. Ces personnes ressources, universitaires, penseurs et théoriciens contribuent à enrichir la réflexion sur l'évolution de la profession. Ces entretiens nous ont permis de compléter notre littérature afin de les confronter aux affirmations fournies par les paysagistes des projets. Cela nous a permis de préparer notre grille d'entretien des paysagistes. La grille d'entretien figure en Annexe D. Cette grille présente les grandes thématiques que nous avons abordées lors de ces entretiens :

1-L'écologie, un facteur d'évolution parmi d'autres
2- Evolution de leur pratique et de leur pensée en matière d'écologie.
3- Partenariats/collaborations avec d'autres professions/experts/spécialistes
4- Un exemple réussi de projet de paysage à contenu écologique affirmé
5- Risques, dangers, dérives, contraintes : terrain critique.
6- Enseignement de l'écologie au paysagiste
7- France et international
8 - La figure de paysagiste urbaniste

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Ces entretiens ont duré de une à deux heures, selon la disponibilité de la personne interrogée. La plupart du temps, l'explication de mon sujet de recherche, de l'objectif du travail et des entretiens et enfin la simple évocation des grands titres listés ci-dessus suffisaient à lancer l'entretien semi-directif. Les questions plus détaillées figurant dans la grille d'entretien me servaient à relancer la discussion si celle-ci s'épuisait, ce qui a été rare. Ces entretiens n'ont pas été retranscrits par écrit car ils constituent une étape préparatoire.

Tableau 9 : Entretiens préparatoires (Réalisation : Leger-Smith, 2014)

Date	Personnes
02/07/2012	Franck Faucheux, Responsable du programme *Écoquartiers*, Ministère de l'Ecologie, Paris, France.
26/06/2012	François-Xavier Mousquet, Paysagiste, Directeur du Parc Mosaïc, Houplin-Ancoisne, Lille, France. Auteur d'un article sur la relation entre le paysagiste et l'écologue (Mousquet, 2011).
25/06/2012	Sébastien Marot, Philosophe, Expert sur les questions reliant architecture, paysage et urbanisme, Paris, France
20/06/2012	Laurent Lelli, Géographe, Toulouse, France.
02/06/2012	Catherine Mosbach, Paysagiste et Directeur de l'agence Mosbach Paysage, Paris, France.
02/06/2012	Ariella Masboungi, architecte-urbaniste en chef de l'Etat, chargée de la mission Projet urbain auprès du directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, au ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, Paris, France.
01/06/2012	Gilles Clément, Paysagiste Jardinier, Paris, France.
24/05/2012	Cyria Emelianoff, Professeur, Développement durable urbain et écoquartier, Université du Maine, Le Mans, France.
11/05/2012	Gilles Vexlard, Paysagiste, Directeur de l'agence Latitude Nord, Maisons-Alfort, France.
31/05/2012	Pierre Donadieu, Géographe et ingénieur agronome, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, Versailles, France.
16/10/2012	Robert Holden, Greenwich University, Maitre de conférence au département paysage de l'école de paysage de Greenwich, Londres, Royaume-Uni.
02/10/2012	Danielle Sinnett, Chercheur au *Centre for Sustainable Planning and Environments*, University of West of England, Royaume-Uni

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2.7. Entretiens des paysagistes des projets

À la suite de ces entretiens préparatoires, nous avons mis en place une grille d'entretien adressée aux paysagistes des projets afin d'explorer les discours du chef de projet de l'atelier de paysage et ses pratiques lors de la mise en œuvre du projet, plus particulièrement à la lumière des enjeux écologiques. Dans nos huit entretiens avec les chefs de projet, nous avons parlé à six paysagistes et deux architectes comme le montre le tableau suivant.

Nous avons analysé le rôle de l'écologie et du développement d'outils pour améliorer la qualité écologique du projet et ce sur divers points :
- une première section sur le sujet de l'écologie et de sa définition, son rôle en tant que facteur d'évolution et l'intérêt que la personne interrogée y porte,
- une deuxième section sur l'évolution des pratiques paysagistes dans chacun des domaines écologiques, les innovations proposées comparées à des projets traditionnels,
- une troisième section sur les facteurs d'influence leur permettant d'adapter leurs pratiques.

Les sections de l'entretien s'organisaient de la manière suivante (détails Annexe E) :

[Votre agence]
[Écologie comme facteur d'évolution des pratiques paysagistes]
[Marchés publics écologiques]
[Le projet]
[Évolution du processus de conception / aspect technique]
[Évolution du processus de conception / outil et approche]
[Facteurs d'évolution]
[Sur le terrain]

L'entretien a été construit pour détecter l'évolution des pratiques. Tous les entretiens ont été réalisés entre Mai et Août 2012 en France en Septembre et Octobre 2012 au Royaume-Uni. La plupart du temps, la simple évocation des grands titres listés ci-dessus suffisaient à lancer l'entretien semi-directif. Les questions plus détaillées figurant dans la grille d'entretien me servaient à relancer la discussion. Ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits. Des extraits sont insérés sous forme d'encadrés dans la partie « résultats ».

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Tableau 10 : Cas d'étude sélectionnés en France et au Royaume-Uni (Réalisation : Leger-Smith, 2014)

Projets	*Récompense*	*Entretien*
Écoquartier Baudens, Bourges, France	Projet lauréat du palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès des territoires stratégiques «Ville moyenne ».	16/05/2012 Studio : Atelier Ruelle, Angers, France (Architecture, Urbanisme, Paysage) Chef de Projet : Philippe Pinson, Architecte
Écoquartier de la Haute-Deule, Lille, France	Projet lauréat du palmarès national des écoquartiers 2009, Palmarès «eau ».	01/06/2012 Studio : Atelier Bruel-Delmar, Paris (Paysage) Chef de Projet : Sylvie Bruel, Paysagiste
Écoquartier de la Cartoucherie, Toulouse, France	Prix au palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès des territoires stratégiques, renouvellement urbain	18/06/2012 Studio : Atelier des Paysages, Montpelier (Paysage et Urbanisme) Chef de Projet : Alain Marguerit, Paysagiste
Écoquartier Mons-en-Baroeul, Nouveau Mons, Lille, France	Projet lauréat du palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès thématique - Performances écologiques, mention approche écologique globale.	28/06/12 Studio : Agence Paysages, Lille (Paysage et Urbanisme) Chef de Projet : Jérôme Thomas, Architecte.
Écoquartier Balma Vidailhan, Toulouse, France	Projet lauréat du palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès thématique- Qualité du projet à la vie de quartier	19/06/12 Studio : Agence Mutabilis, Paris (Paysage et Urbanisme) Chef de Projet : Juliette Maître, Paysagiste.
The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume Uni	Mentionné par le *Landscape Institute* comme cas d'étude pour le rapport "*Making it home, the power of landscape to create good housing*" Placé par le *Architect Journal* dans le *top 10* pour ses enjeux durables en 2011.	18/10/2012 Studio : Studio Engleback, Tunbridge Wells , Kent (Paysage et Urbanisme) Chef de Projet : Luke Engleback, Paysagiste
Hanham Hall Eco Village, Bristol Royaume Uni	Premier projet *Zero Carbon* en Angleterre. La conception doit atteindre le Niveau 6, la plus haute catégorie du *Code for Sustainable Homes*. Fait partie du programme gouvernemental *Carbon Challenge Initiative*	03/10/12 Studio : HTA, London (Architecture, Urbanisme, Paysage) Chefs de Projet : James Lord, Directeur du département Paysage, Oliver Chapman, Paysagiste du projet, Rory Bergin, Responsable durabilité & innovation chez HTA
Staiths South Bank, Phase 1, Gateshead, Newcastle, Royaume Uni	A reçu le prix *Building for Life 2005 CABE Silver Award* et meilleur projet résidentiel	11/10/12 Studio : Glen Kemp, Gateshead, Newcastle (Paysage et Urbanisme) Chef de Projet : Gerry Kemp, Paysagiste

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2.8. Analyse de projet de paysage

Outre les entretiens, nous avons utilisé l'outil d'analyse de projet de paysage.

Frayling (1993) différencie trois méthodologies d'analyse de projet. D'abord, l'analyse de projet ou « *research on design* » qui tire des conclusions d'analyse de cas d'étude. Ensuite, l'analyse pour le projet ou « *research for design* » qui consiste à réaliser une analyse paysagère au service du projet. Cela correspond par exemple aux analyses paysagères nécessaires en amont de tout projet de paysage. Enfin, il y a la recherche par le projet ou « *research by design* » qui met en place une recherche-action en utilisant la méthode de projet de manière répétée pour tester certains aspects de la conception (Van den Brink & Bruns, 2012). Dans notre travail, nous mettons en œuvre la première méthodologie de l'analyse de projet, ou « *research on design* ». Nous analysons le processus de conception et la méthode de représentation à travers l'étude des documents produits lors de la conception pour interpréter les intentions du concepteur, ainsi que les réalités physiques et paysages urbains créés sur le site par le dessin, la réalisation et gestion. Nous consultons les documents de conception, les étude urbaines d'avant-projet ou de projet, les esquisses et les plans stratégiques, les propositions, les textes publiés, les photos de projet, les visualisations…Cela permet une analyse de chaque étape du projet. Seuls certains paysagistes nous ont autorisés à diffuser ces informations. Cette méthodologie nous permet d'observer les formes des paysages et les manières dont les paysagistes les pensent et les transforment. Ainsi, à travers l'analyse de projet, nous confrontons les écrits et discours des paysagistes, leurs projets avec l'espace conçu et vécu. Il s'agit d'observer un processus de transformation de l'espace avec toutes les conséquences que cela implique sur le vécu des gens et leurs usages.

2.9. Visite de site : balades urbaines

La consultation des plans des concepteurs et l'analyse de leurs intentions personnelles ne peuvent pas fournir une conclusion exhaustive d'un paysage en évolution. Dans ce contexte, il devient nécessaire d'aller sur le site et d'examiner la réalité pratique de ces paysages émergents. De plus, l'approche du terrain est l'approche paysagiste par excellence. Nous avons donc réalisé des visites de sites pour chacun des projets, quand cela était possible, certains projets n'étant pas encore construits. La visite de site se déroule souvent avec le paysagiste ou un entrepreneur pour étudier la réalité de la construction et gestion et d'examiner la véracité du discours. En effet, la réalisation est une étape importante en paysage qui force souvent le concepteur à des compromis. Suite à l'étude des documents de conception et aux visites de site, nous avons réalisé des fiches pour chaque projet étudié afin de présenter brièvement ces résultats. Ces fiches sont présentées dans les pages qui suivent. Ces fiches présentent les détails du projet, les acteurs, le calendrier et le contexte. Nous présentons aussi les documents de conception analysés et les photos de la visite de site.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Chapitre 3 - Résultats

La partie résultat commence par la présentation des fiches projet. Elle permet au lecteur de se faire une première idée des sites et de prendre connaissance des extrait de documents d'analyse. Par la suite, les résultats s'appuient sur ce matériel ainsi que sur les entretiens, présentés sous forme de citations dans le texte ou sous forme d'encarts. Rappelons qu'il y a cinq projets français et trois projets britanniques. Chaque fiche projet compte entre 2 et 4 feuillets (Réalisation : Leger-Smith, 2014).

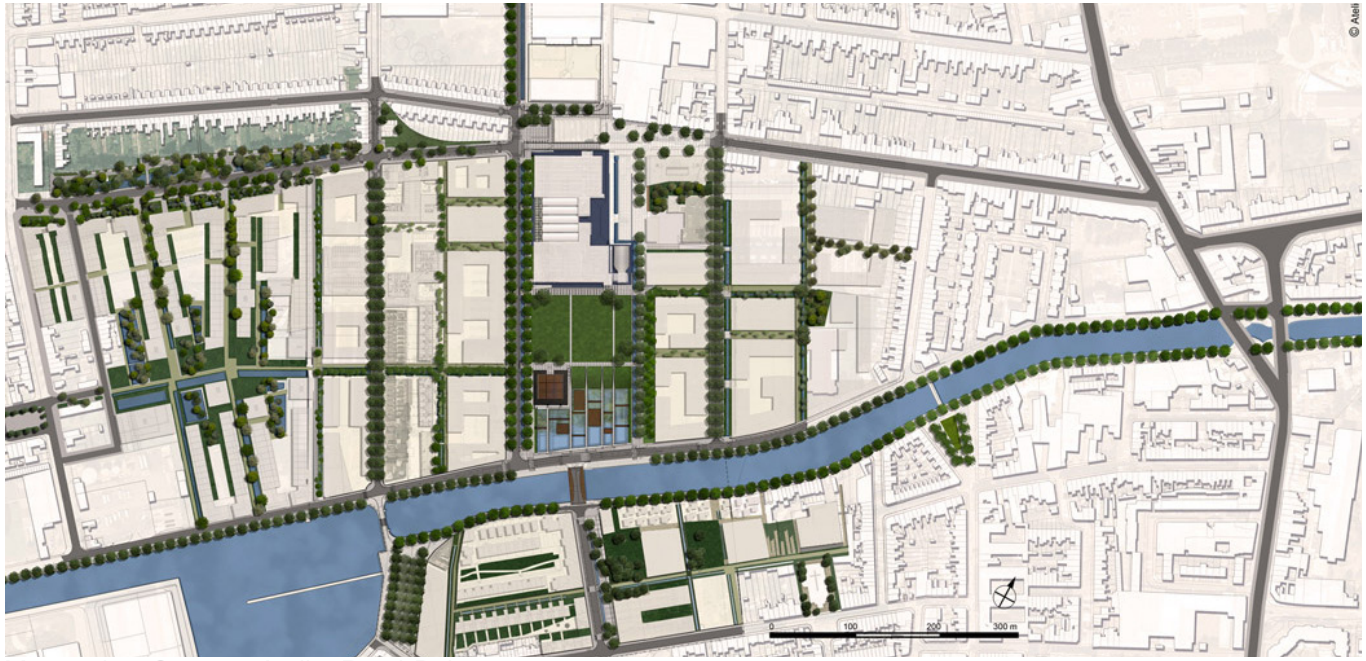
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1. LES RIVES DE LA HAUTE-DEÛLE LILLE ET LOMME

FICHE PROJET *Atelier de Paysage Bruel-Delmar*





Masterplan, Source : Atelier Bruel-Delmar

PROCÉDURE
Zone d'Aménagement Concertée

LABELS/PRIX
Prix 2009, Palmarès thématique, prix du Palmarès Eau, titulaire du label national ÉcoQuartier 2013.

CONTEXTE
Ce site est dans une zone urbanisée à proximité des centres-villes de Lille et de Lomme. Une ligne de métro est accessible à environ 500 mètres. Ce secteur est marqué par son passé à dominante industrielle depuis la fin du XIXe siècle. On y retrouve des ruptures d'échelles paysagères entre le patrimoine architectural industriel et l'habitat ouvrier. Le projet des Rives de la Haute Deûle porte une double ambition de renouvellement urbain et de développement économique.

TAILLE
une centaine d'hectares de part et d'autre de l'ancien Canal de la Deûle. L'objectif du projet est d'atteindre une densité de 1 soit 125 logements / hectare habitable. Cette densité est supérieure aux quartiers environnants.

PROGRAMME DE L'OPÉRATION
Logements 600 logements, commerces, services, équipements publics, bureaux.
PHASE: 2009/2012, Lancement des programmes Logements / Activités, Travaux voie des Saules (2010), Travaux voie nord-sud 2 (2011)
Réalisation du pont sur la Deûle et la rue Canrobert (2010-2011).

CLIENT
Maîtrise d'ouvrage délégante, Lille Métropôle Communauté Urbaine (LMCU).

AMÉNAGEUR
Aménageur SORELI (SAEM de rénovation et restauration de Lille).

MAÎTRISE D'OEUVRE
Atelier de paysages Bruel-Delmar (mandataire)
Equipe concepteur Architecte urbaniste JP Pranlas-Descours.
Expert Conseil environnemental Isabelle Hurpy.

ENTRETIEN
1 Juin 2012 avec Mme Bruel de l'atelier Bruel-Delmar.

DOCUMENTS ANALYSÉS
Palmarès Écoquartier 2009 Eau, Fiche Plate-forme d'observation des Projets et Stratégies urbaines : Euratechnologie et les Rives de la Haute-Deûle,

VISITE DE SITE
27 Juin 2012

CALENDRIER
En grande partie construit lors de la visite, reste une phase en cours de construction.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1. LES RIVES DE LA HAUTE-DEÛLE LILLE ET LOMME

VISITE DE SITE - 27JUIN 2012 *Atelier de Paysage Bruel-Delmar*











eau / postindustriel / béton / zone humide / espace public / drainage / sauvage / ouvert

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

1. LES RIVES DE LA HAUTE-DEÛLE LILLE ET LOMME

VISITE DE SITE - 27JUIN 2012 *Atelier de Paysage Bruel-Delmar*













tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2. ÉCOQUARTIER VIDAILHAN, BALMA, TOULOUSE

FICHE PROJET *Mutabilis - Agence de Paysage*





Plan du jardin public, Source : Mutabilis / Grand Toulouse (2011).

PROCÉDURE
Zone d'Aménagement Concertée

LABELS/PRIX
Projet lauréat du palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès thématique- Qualité du projet à la vie de quartier

CONTEXTE
Le quartier de Vidailhan présente les caractéristiques suivantes : une situation privilégiée sur les collines de Balma proche de Toulouse et du métro, une gestation associée aux habitants au processus de projet, et une ambition urbaine et environnementale. La trame générale du projet s'est voulue ouverte, pour mettre en relation les quartiers riverains et étendre le coeur du quartier, constitué par le grand Jardin public. Le groupe de travail de réflexion de l'écoquartier souhaite concevoir un quartier ouvert au plus grand nombre, incitant au « bien vivre ensemble » et répondant aux préoccupations liées au changement climatique et aux équilibres économiques.

TAILLE
31 ha.

PROGRAMME DE L'OPÉRATION
Le quartier est composé de plusieurs îlots d'habitations avec 1 750 logements prévus et des bureaux. Il est articulé autour d'un grand jardin public de 2 hectares. En 2015 il est prévu l'arrivée de nombreux commerces et services de proximité, une crèche et un groupe scolaire.

CLIENT
Maîtrise d'ouvrage: Toulouse Métropôle

AMÉNAGEUR
Oppidea, SEM d'Aménagement Toulouse Métropôle

MAÎTRISE D'OEUVRE
Urbanistes / Architectes : KCAP / Droit de cité Architecture.
Paysagistes : Mutabilis

ENTRETIEN
19 Juin 2012 avec Juliette Bailly-Maître de Mutabilis Paysagistes

DOCUMENTS ANALYSÉS
Equipements publics - programmation et implantation mutabilis - réunion 27/11/08, ZAC deuxième phase Cahier de prescriptions urbaines architecturales paysagères et environnementales, Jardin Vidailhan Mutabilis 04-11-08, Matérialités et Mobilier urbain Mutabilis 27-11-08, Gestion des jardins Philosophie et coûts Mutabilis 13-10-09, Eau et Urbanisme Mutabilis 101214, Commission accessibilité Mutabilis 31 Janvier 2012, Mise au point lot éclairage public Mutabilis Janvier 2010, Mise au point alternatives pour l'esplanade Michaux Mutabilis Juin 2010.

VISITE DE SITE 19 Juin 2012

CALENDRIER Logements en partie construit, jardin en cours de construction

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

2. ÉCOQUARTIER VIDAILHAN, BALMA, TOULOUSE

VISITE DE SITE - 19JUIN 2012 *Mutabilis - Agence de Paysage*











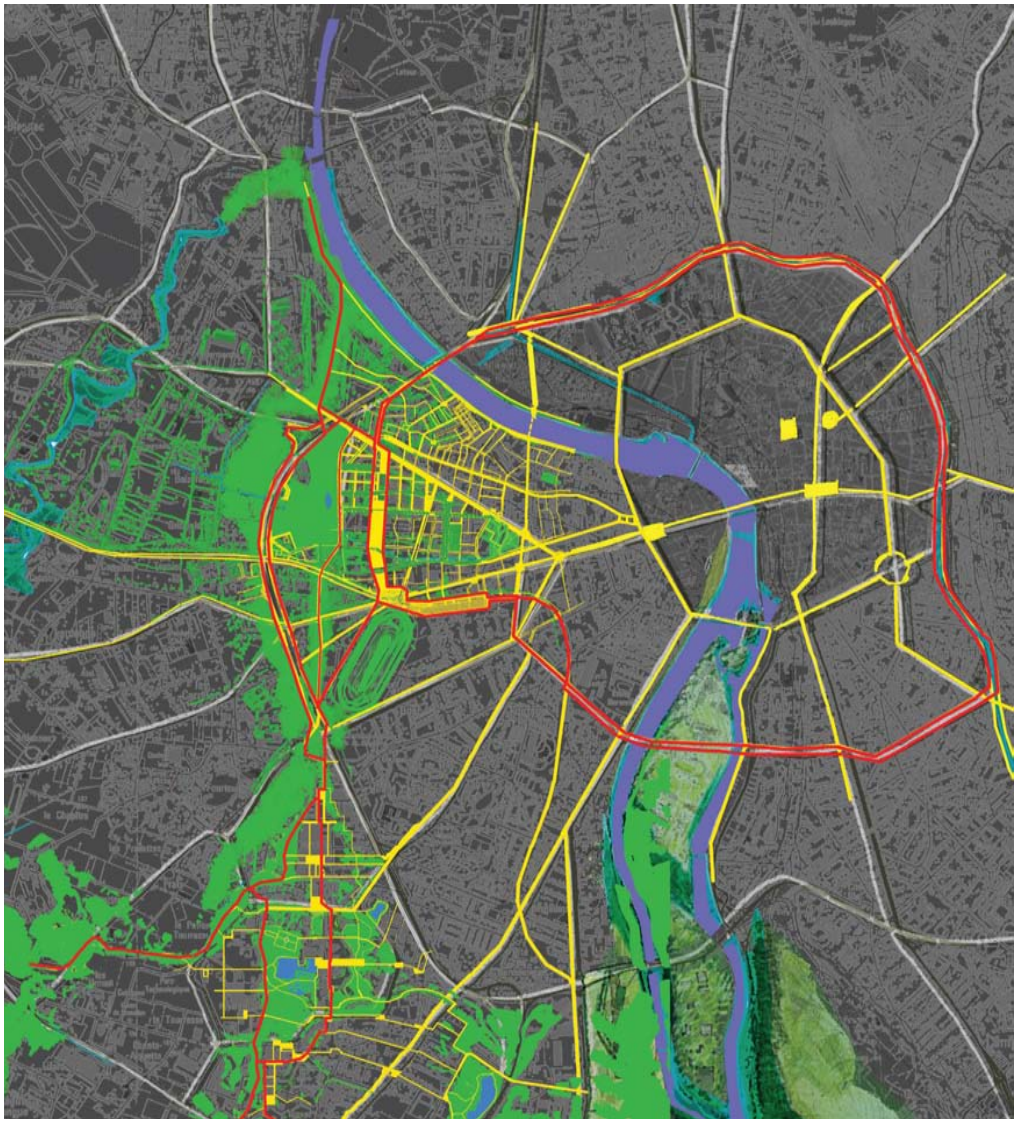
ouvert / campagne / vert / local / espace public / calme

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

3. ÉCOQUARTIER LA CARTOUCHERIE, TOULOUSE

FICHE PROJET Atelier des Paysages, Alain Marguerit





Plan stratégique urbain autour de la Cartoucherie,
Source : Atelier des Paysagses.

PROCÉDURE
Zone d'Aménagement Concertée
LABELS/PRIX
Prix au palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès des territoires stratégiques, renouvellement urbain
CONTEXTE
Ce site a été acquis par la ville de Toulouse, en vue d'y développer un nouveau quartier d'habitat. La mémoire du site trouvera dans les anciennes halles du GIAT un lieu d'expression : ce bâtiment exceptionnel de plus de 7000 m2 sera reconverti en espace culturel et associatif.
TAILLE 33 ha
PROGRAMME DE L'OPÉRATION
3100 logements, 6 000 m2 de commerces de proximité, 90 000 m2 d'activités et enseignement supérieur. 14 900 m2 d'équipements publics dont une maison de projet, un groupe scolaire, une crèche, un équipement enfance famille, une salle de quartier. Les anciennes halles du GIAT de plus de 7000 m2 seront reconverties en espace culturel et associatif. Au programme également : 3 places de quartier, 2 ha d'espaces naturels de promenades et de parcs, 2,6 km de pistes cyclables et 3 parkings-silos mutualisés aux entrées du quartier.
CLIENT
Maîtrise d'ouvrage: Toulouse Métropole
AMÉNAGEUR
Oppidea, SEM d'Aménagement Toulouse Métropole
ÉQUIPE MAÎTRISE D'OEUVRE
Urbanistes, architectes : Bernard Paris et Alain Marguerit, Atelier des Paysages
ENTRETIEN
18 Juin 2012 avec Alain Marguerit de l'Atelier des Paysages
DOCUMENTS ANALYSÉS
Dossier de réalisation Notice de présentation, Dossier avant-projet Notice explicative Janvier 2012, Dossier Plan d'ensemble Novembre 2011, Présentation 26 Janvier 2012, Notice de présentation et ca hier de prescriptions Architecturales, urbaines, paysagères et environnementales Février 2012.
VISITE DE SITE 19 Juin 2012
CALENDRIER Logements en cours de construction

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

3. ÉCOQUARTIER LA CARTOUCHERIE, TOULOUSE

ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION *Atelier des Paysages*

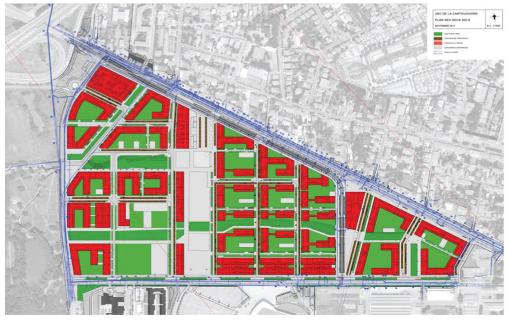




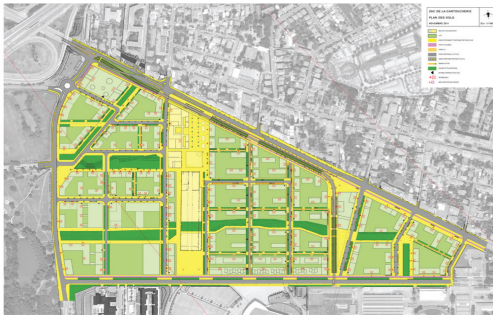




LE SOUS-SOL



LE SOL

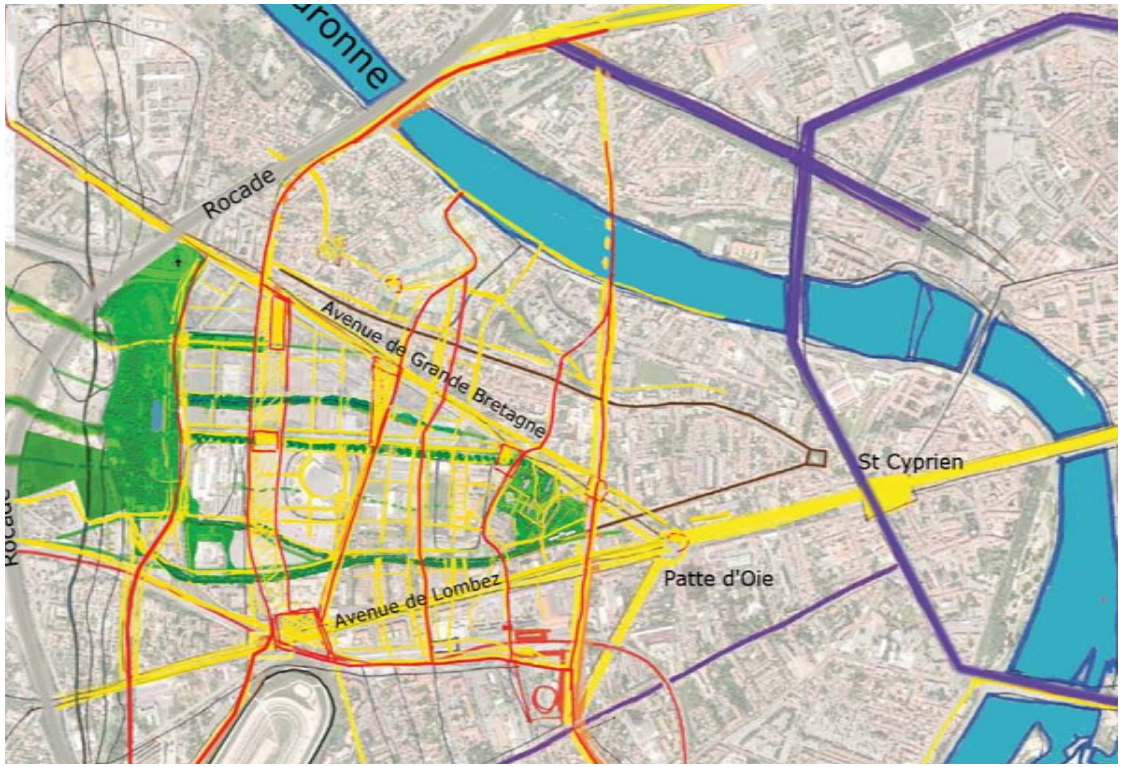


opération urbaine / ouvert / passé industriel

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

3. ÉCOQUARTIER LA CARTOUCHERIE, TOULOUSE

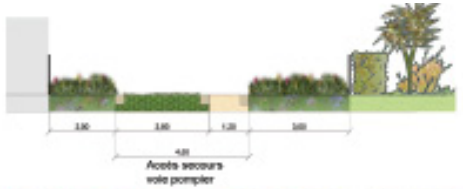
ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION *Atelier des Paysages*

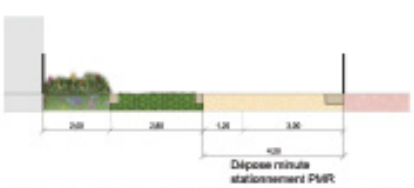




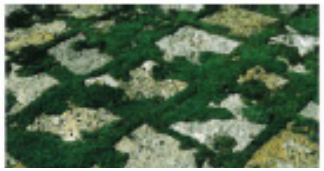














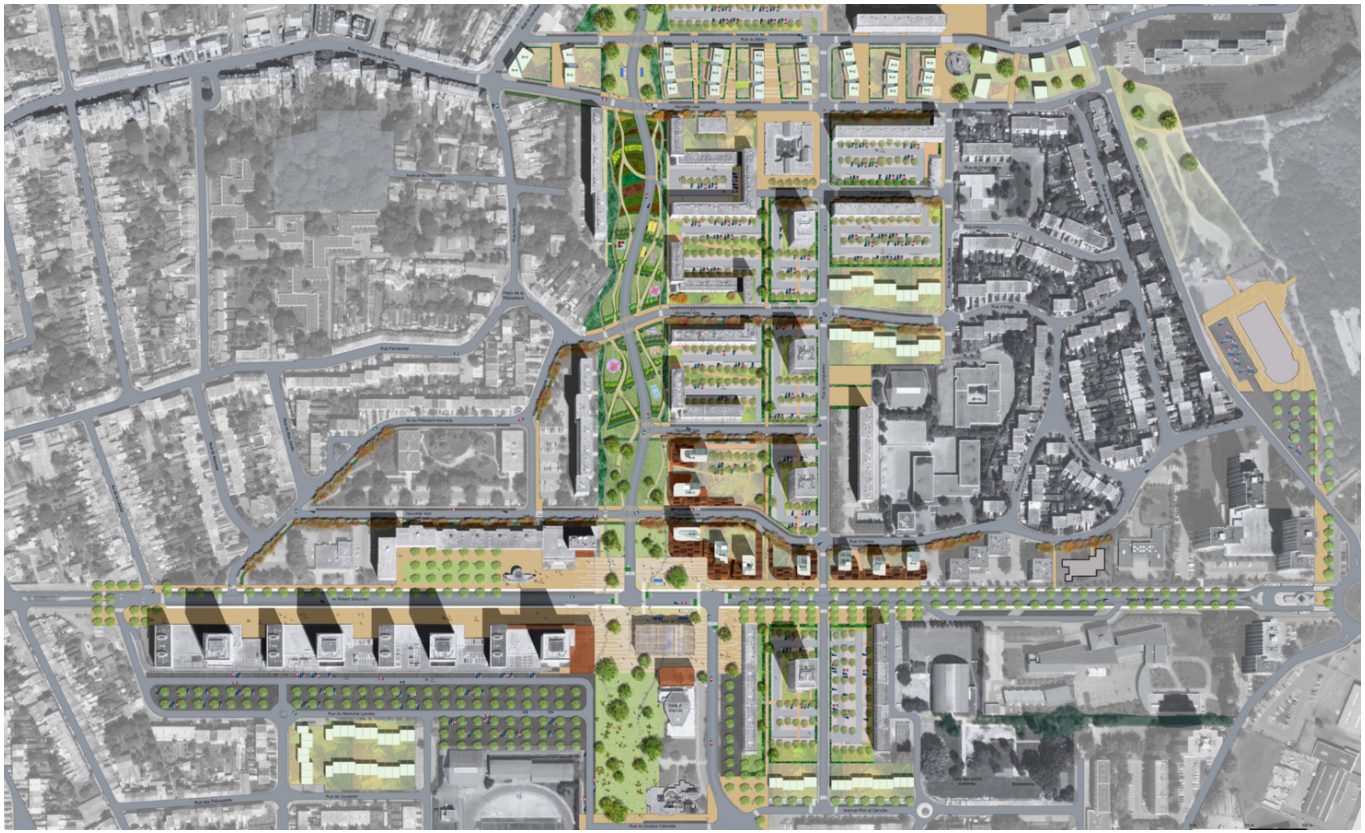
ouvert / vert / local / espace public / calme / urbain

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

4. ÉCOQUARTIER MONS-EN-BAROEUL, NOUVEAU MONS, LILLE

FICHE PROJET *Agence PAYSAGES*





Masterplan, Source : Atelier Paysages

PROCÉDURE
Renouvellement urbain, Dispositif Agence nationale du renouvellement urbain, Programme national de rénovation urbaine

LABELS/PRIX
Projet lauréat du palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès thématique - Performances écologiques, mention approche écologique globale.

CONTEXTE
Le projet consiste en la rénovation urbaine de la ZUP de Mons-en-Baroeul, édifiée dans les années 70. Ce projet, conçu dans une ambition de qualité urbaine, architecturale et environnementale, répond aux défis de mixité sociale et urbaine, d'écologie et de biodiversité, de circulation douce et d'accessibilité pour tous. Le projet est centré sur l'amélioration de la qualité de vie des 12 000 habitants du quartier, une qualité et un confort des logements accrus, une sobriété énergétique et une mixité sociale renforcée. La qualité paysagère des espaces publics a été mise en avant et des actions ont été menées pour le tri des déchets et la sensibilisation des habitants à la biodiversité.

TAILLE 10 ha

PROGRAMME DE L'OPÉRATION
Démarche lourde de recomposition urbaine et sociale du quartier afin de résoudre en profondeur les multiples problèmes générés par son type d'urbanisme en réintégrant physiquement, économiquement et socialement ce quartier dans la ville et dans le marché local de l'habitat. Le projet prévoit la destruction/construction/reconstruction de 403 logements.

CLIENT
Ville de Mons-en- Baroeul

AMÉNAGEUR
Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), SEM Ville renouvelée

MAÎTRISE D'OEUVRE
Agence Paysages, Lille (mandataire) et Agence Empreinte

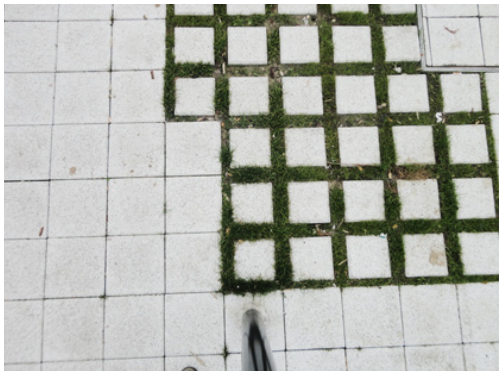
ENTRETIEN
28 Juin 2012 avec Jerôme Thomas de l'agence Paysages.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

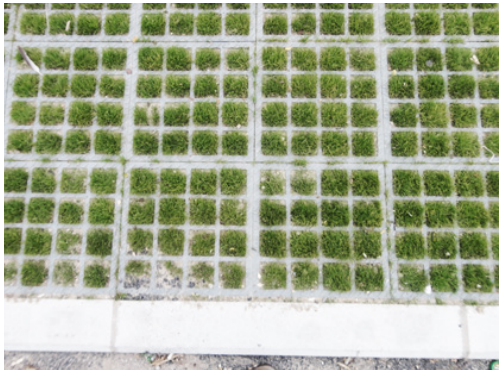
4. ÉCOQUARTIER MONS-EN-BAROEUL, NOUVEAU MONS, LILLE

VISITE DE SITE 28 JUIN 2012 *Agence PAYSAGES*

DOCUMENTS ANALYSÉS
Étude de définition sept 2005 et oct 2005, Diagnostic/intentions de projet avril 2005, panneaux finaux sept 2005, film présentation projet oct 2005.
VISITE DE SITE
28 Juin 2012
CALENDRIER
En cours de construction lors de la visite.








ouvert / eau / topographie / drainage / vert / nature / rénovation urbaine

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

5. ÉCOQUARTIER BAUDENS, BOURGES

FICHE PROJET *Atelier Ruelle*





Vue 3D, Source : Atelier Ruelle

CLIENT
Maîtrise d'ouvrage délégante, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)
AMÉNAGEUR
SEM TERRITORIA
MAÎTRISE D'OEUVRE
Atelier RUELLE
ENTRETIEN
16 Mai 2012 avec Philippe Pinson de l'Atelier Ruelle
DOCUMENTS ANALYSÉS
Réunion publique fev 2012, Pro DCE Plan Masse, Carnet de coupes et détails.
VISITE DE SITE
Pas de visite de site, construction non commencée.

PROCÉDURE
Reconversion de friches urbaines, renouvellement urbain/ réhabilitation de quartiers existants
LABELS/PRIX
Projet lauréat du palmarès national des écoquartiers 2011, Palmarès des territoires stratégiques «Ville moyenne ».
CONTEXTE
Le projet se situe sur une friche urbaine d'un ancien hôpital militaire de 5 ha, à proximité du centre de Bourges. Il s'agit d'un projet de renouvellement urbain en coeur de ville préservant un patrimoine bâti fort, tout en offrant une forte densité et une grande qualité de paysage urbain et végétal.
TAILLE 5ha
PROGRAMME DE L'OPÉRATION
Création de 350 logements, dont 110 logements sociaux contribuant à répondre aux objectifs du Plan de Renouvellement Urbain, ainsi que des services, bureaux et commerces et 1,8 ha d'espaces publics.

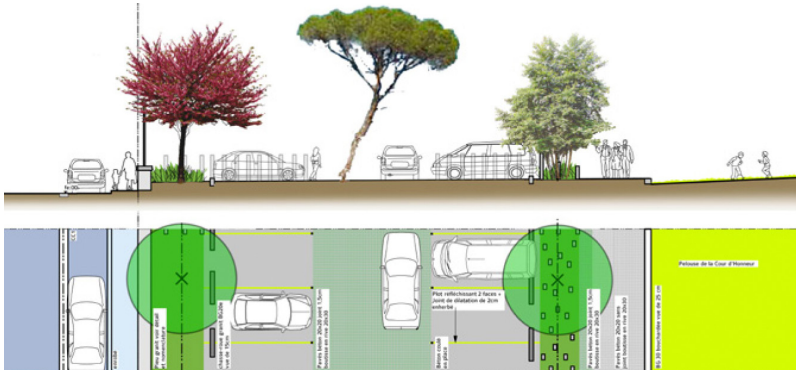
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

5. ÉCOQUARTIER BAUDENS, BOURGES

ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION *Atelier Ruelle*









tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

6. HANHAM HALL ECO-VILLAGE, BRISTOL

FICHE PROJET *HTA Landscape Architects*



Masterplan, Source : HTA Landscape Architects

PROCÉDURE
Développeur privé
LABELS/PRIX
Le premier quartier “zero carbon” d’Angleterre. Le quartier est censé atteindre le niveau 6, catégorie maximum d’accréditation du “Code for Sustainable Homes”.
CONTEXTE
Ce site est dans une zone péri-urbaine dans la périphérie de la ville de Bristol au Royaume-Uni. Le site accueillait autrefois un hôpital. Le site est longé par la ceinure verte de Bristol et se situe sur les pentes de la vallée de l’Avon. Le site est relié à Bath et Bristol par les routes A4 et M4. Une des pistes cyclables les plus utilisées de la région longe le site.
TAILLE
6,6ha
PROGRAMME DE L’OPÉRATION
195 nouvelles maisons, dont 65 à loyer modéré, services, zone d’emploi, espaces publics et deux parcs, jardins familiaux.
CLIENT
The Homes and Communities Agency
South Gloucestershire Council
DÉVELOPPEUR
Barratt Homes
MAÎTRISE D’OEUVRE
HTA Architects/Landscape Architects
Consultant environnement: Arup
ENTRETIEN
3 Octobre 2012 avec James Lord, Directeur du département Paysage, Oliver Chapman, Paysagiste du projet, Rory Bergin, Responsable durabilité & innovation chez HTA.
DOCUMENTS ANALYSÉS
Masterplan, Landscape Soft Specification and Plant Schedules (cahier technique sur les spécifications paysagères et le plan de plantation), Design Statement 2007 (Avant Projet), Design and Access Statement (Avant Projet) dec 2008.
VISITE DE SITE
30 Novembre 2012 en companie d’un représentant de Barratt Homes.
CALENDRIER
En cours de construction lors de la visite

6. HANHAM HALL ECO-VILLAGE, BRISTOL

ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION HTA Landscape Architects



Site Constraints

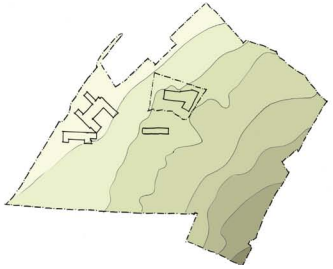
Existing Vegetation

The existing vegetation ranges from hedgerows and good examples of native endemic trees as specimens and groves to young non-natives of poor form or health. Hedgerows and endemic species along with quality non-natives tolerant of drought conditions will be retained.



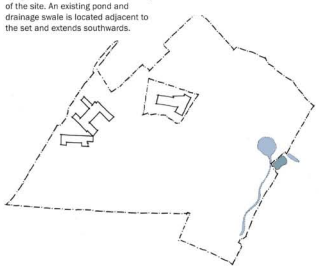
Topography and Views

The site has an aspect sloping gently to the South East. Strong views extend East towards Hanham Hills from Hanham Hall and are fundamental to the development.



Ecology & Ponds

Ecology takes the form of several habitats including poor quality hedgerows and meadows. Several animal species have been noted and a badger sett is located on the boundary of the site. An existing pond and drainage swale is located adjacent to the set and extends southwards.



Source : HTA Landscape Architects

Formal, rural, village green, community

Hanham Hall forms the historical hub of the site with a Formal Meadow extending to the south. To the east is the Village Green which then extends into the Green Network. The residential areas to the east form part of the Rural Village with their gardens. To the south is The Mews with shared surface parking and recreation areas.



Circulation

Vehicular access is secondary to pedestrian and cycle circulation. The site has been made as permeable as possible to allow residents greater freedom of movement and access to public transport.



Play/social

Much of the public realm could be considered as informal recreation space being separated from traffic and well overlooked. Secure play areas have been located as part of the social node network to satisfy the Six Acre requirement. A LEAP has been located in the northern green space as a regional playground.



Ecology

The hedgerows have been extended throughout the site and will be enhanced to increase species diversity. Extensive areas will be turned over to meadow and managed together with the hedgerows to ensure they become viable habitats. As part of the SUDS strategy several ponds and swales will be created which will host amphibians and reptiles and extend their reach into the site.

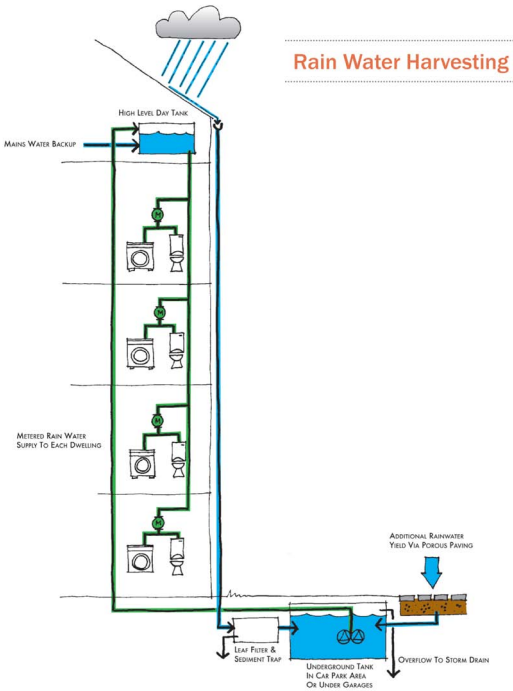


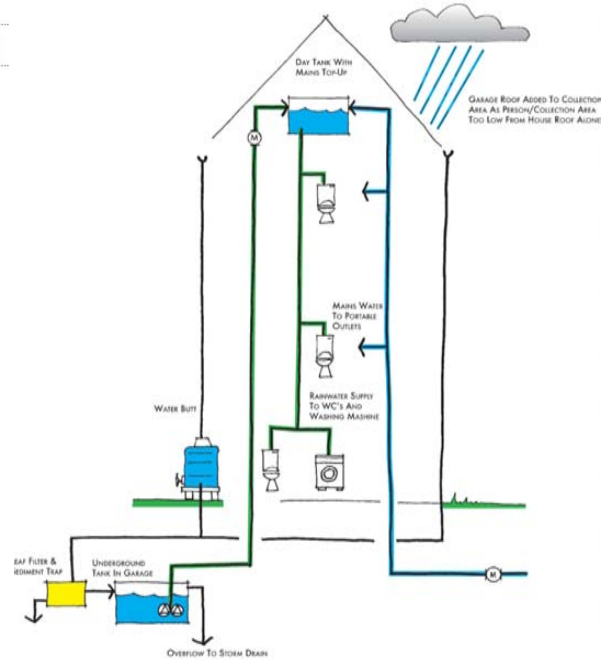
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

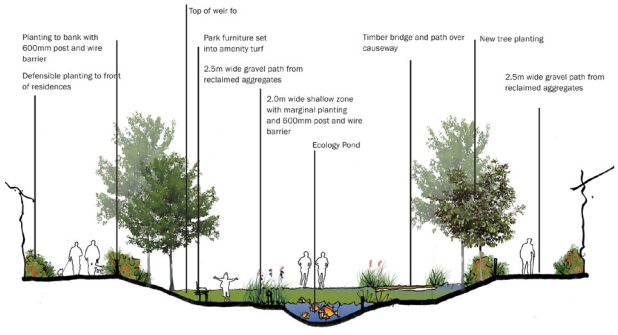
6. HANHAM HALL ECO-VILLAGE, BRISTOL

ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION / VISITE DE SITE 30 NOV 2012















tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

7. THE TRIANGLE, SWINDON

FICHE PROJET Studio Engleback





Visualisation du quartier organisé autour de l'espace vert central, Source : Studio Engleback

PROCÉDURE
Développeur privé
LABELS/PRIX
Mentionné par le *Landscape Institute* comme cas d'étude pour le rapport "Making it home, the power of landscape to create good housing"

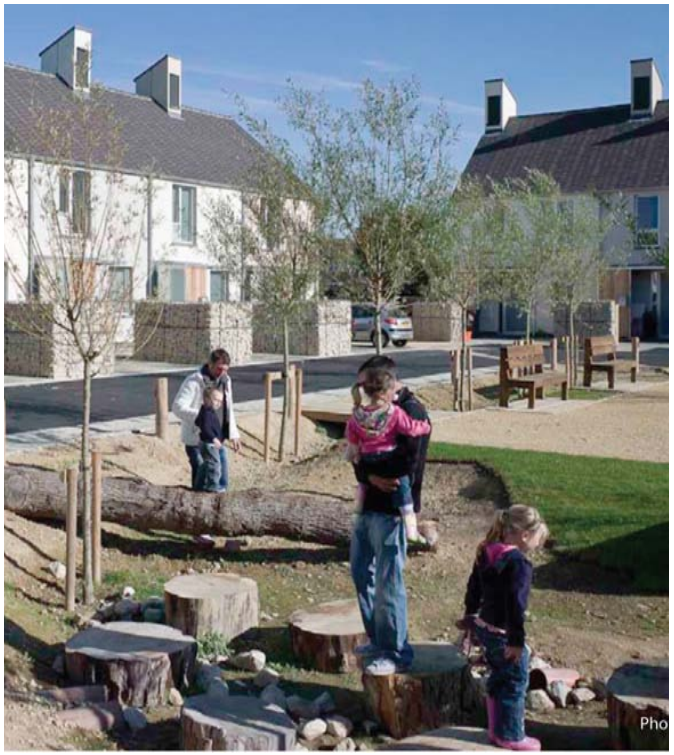
Placé par le *Architect Journal* dans le top 10 pour ses enjeux durables en 2011. Gagnant du *Sustainable Water Industry Group (SWIG) Awards* dans la catégorie « domestique ».
CONTEXTE
The Triangle propose un développement de quartier sur un ancienne pépinière au nort ouest de la ville de Swindon.
TAILLE
0,84ha
PROGRAMME DE L'OPÉRATION
43 nouvelles maisons développées en cul-de-sac selon le programme *Home Zone* (zone spécifiquement désignée dans la législation britannique comme telle pour répondre prioritairement au besoin des piétons, cyclistes, enfants et résidents) autour d'un espace vert central et de jardins familiaux. La production de nourriture dans les jardins collectifs est au coeur du projet.
DÉVELOPPEUR / CLIENT
Hab Oakus
MAÎTRISE D'OEUVRE
Studio Engleback (paysagistes), Glen Howells Architects, Curtins Consulting, Pinnacle, Max Fordham LLP, DBK
ENTRETIEN
18 Octobre 2012 avec Luke Engleback du studio Engleback.
DOCUMENTS ANALYSÉS
Environmental infrastructure Juin 2009, Le dossier de candidature pour le *Landscape Institute Awards* 2012 pour la catégorie moins de 1 hectare, Studio Engleback Juin 2012.
VISITE DE SITE
Mars 2013
CALENDRIER
Site construit.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

7. THE TRIANGLE, SWINDON

VISITE DE SITE - MARS 2013 Studio Engleback













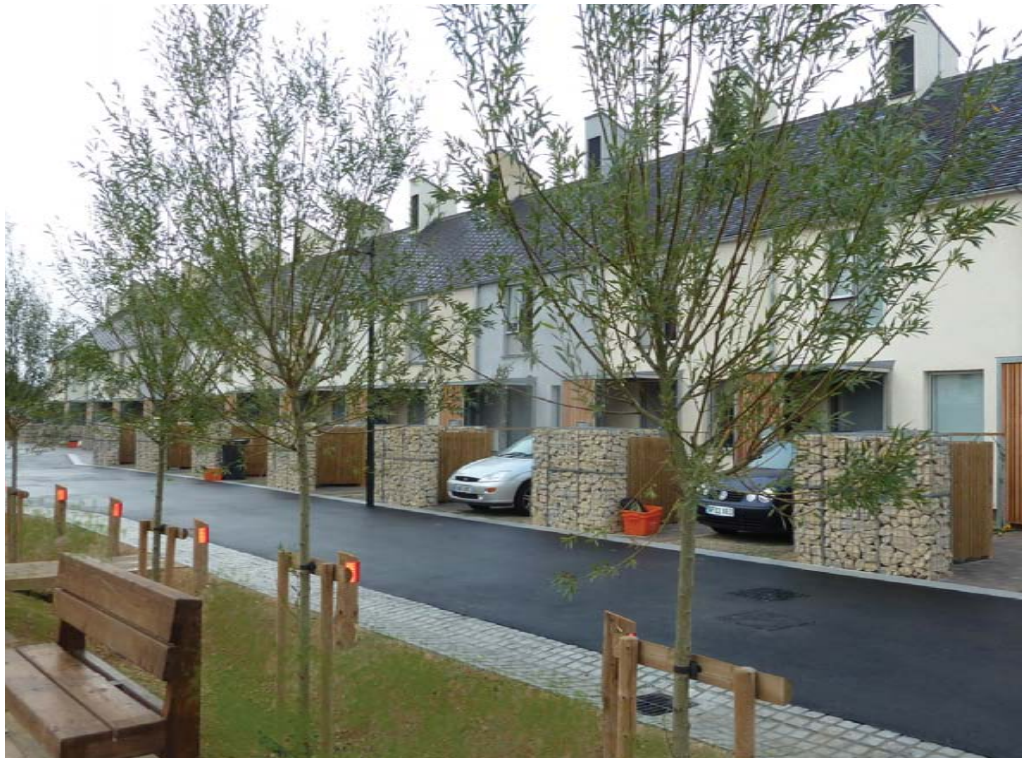
économique / simple / bon sens / familial / local

(Source : Studio Eng-

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

7. THE TRIANGLE, SWINDON

VISITE DE SITE - MARS 2013 / ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION









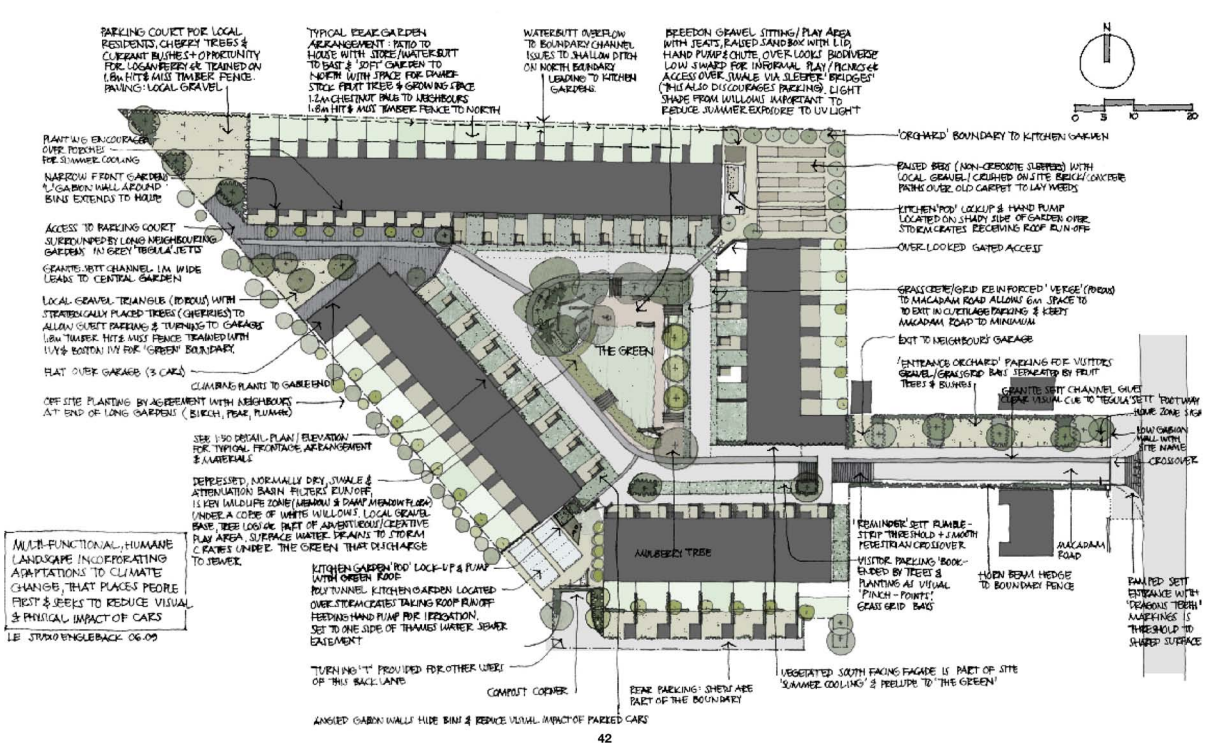
eau / espaces de jeux

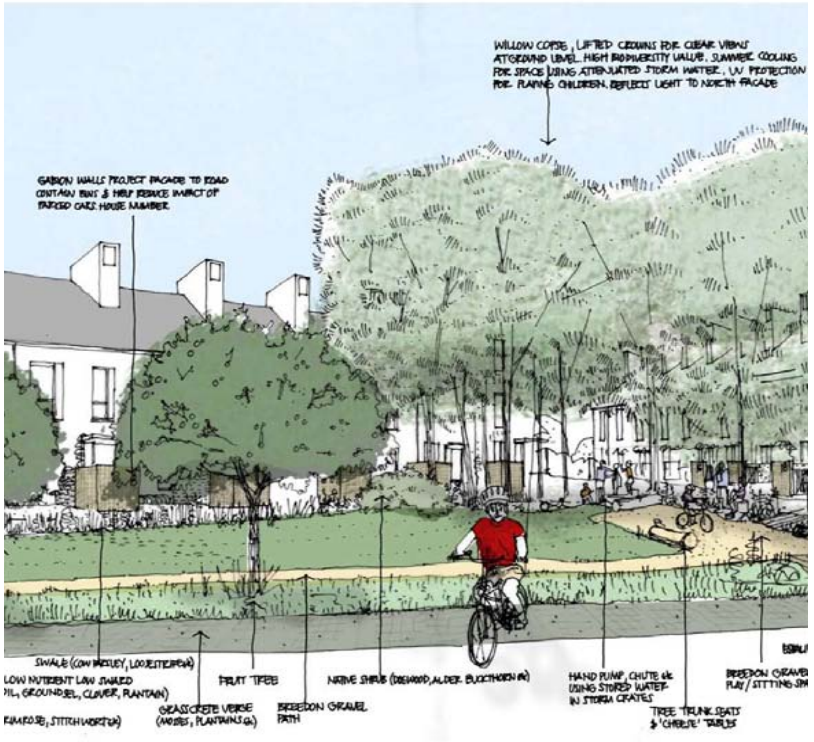
(Source : Studio Engleback)

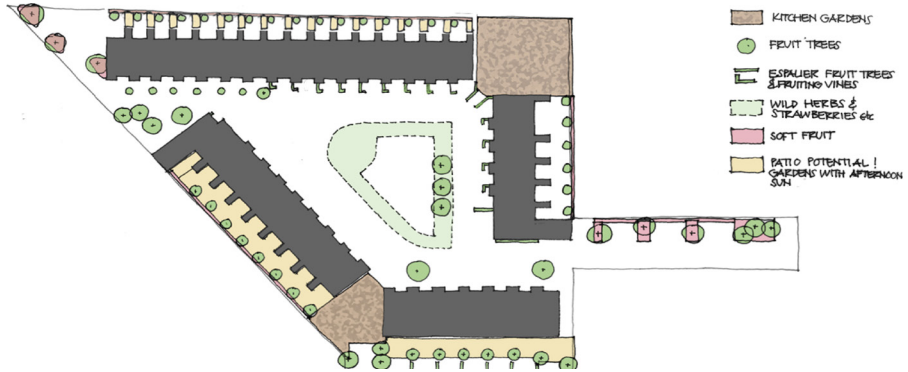
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

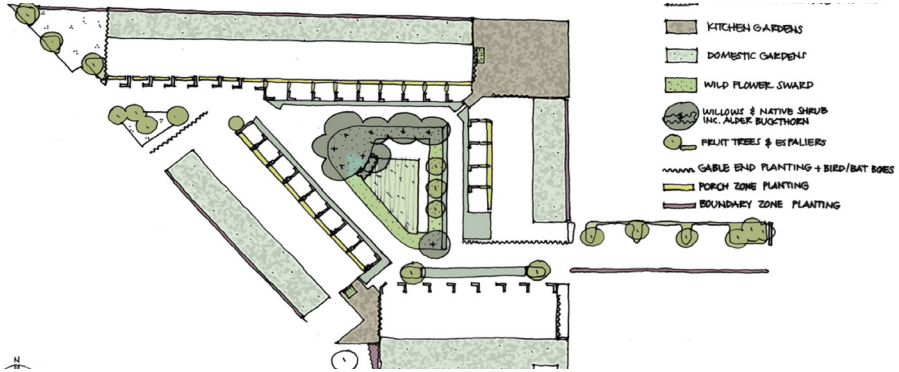
7. THE TRIANGLE, SWINDON

ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION Studio Engleback









(Source : Studio Engleback)

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

8. STAITHS SOUTH BANK, PHASE 1, GATESHEAD, NEWCASTLE

FICHE PROJET *Glen Kemp*



Localisation du site le long du fleuve Tyne, Newcastle

PROCÉDURE
Développeur privé
LABELS/PRIX
A reçu le prix *Building for Life 2005 CABE Silver Award* et meilleur projet résidentiel.
CONTEXTE
Développement du quartier sur la rive sud du fleuve Tyne à Newcastle.

TAILLE
3,4ha
PROGRAMME DE L'OPÉRATION
158 nouvelles maisons développées en Phase 1 (au total 800 maisons) selon le programme *Home Zone* (zone spécifiquement désignée dans la législation britannique comme telle pour répondre prioritairement au besoin des piétons, cyclistes, enfants et résidents). Le projet doit délivrer une approche innovante en terme d'espaces publics résidentiels avec l'intégration de surfaces partagées piétons/véhicules.
DÉVELOPPEUR / CLIENT
George Wimpey North Ltd
MAÎTRISE D'OEUVRE
Glen Kemp (Paysagistes), Ian Darby Partnership, Hemingway Design, Arup, Kendall Cross Holdings Ltd, Donald Anderson
ENTRETIEN
11 Octobre 2012 avec Gerry Kemp, Directeur du studio Glen Kemp Landscape Architects.
DOCUMENTS ANALYSÉS
Études urbaines avant projet.
VISITE DE SITE
11 Octobre 2012
CALENDRIER
Site construit, fin des travaux 2005.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

8. STAITHS SOUTH BANK, PHASE 1, GATESHEAD, NEWCASTLE

VISITE DE SITE - OCTOBRE 2012 *Glen Kemp*













mobilité / surfaces partagées / marériaux locaux / économique / mobilités douces / piétons / vélos

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

8. STAITHS SOUTH BANK, PHASE 1, GATESHEAD, NEWCASTLE

VISITE DE SITE OCT 2012 / ANALYSE DE DOCUMENTS DE CONCEPTION











circulation ralentie / epsaces public ouverts / place centale du piéton et du cycliste

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

3.1. Evolution des pratiques paysagistes pour chaque domaine écologique étudié

Dans cette partie du chapitre 3, nous présentons nos résultats pour chaque domaine écologique étudié.

Les systèmes de gestion durable de l'eau : un facteur de différenciation des pratiques paysagistes

Les systèmes de gestion de l'eau sont parmi les sujets les plus évoqués par les paysagistes parce qu'ils sont très reliés à l'aménagement des espaces extérieurs en lien avec le sol, la biodiversité et le végétal. C'est aussi un des domaines sur lequel le paysagiste a le plus d'impact.

Le domaine de la gestion de l'eau présente depuis quelques années un fort potentiel d'innovation. Le guide sur la gestion de l'eau dans les projets présentés à l'appel à projets Écoquartiers 2009 recommande de promouvoir une urbanisation soucieuse de son environnement en protégeant la ressource en eau de l'impact des activités humaines. Le document présente les différentes règlementations en urbanisme concernant la gestion de l'eau puis liste des points importants à prendre en compte dans les écoquartiers : la mise en place d'une politique territoriale de l'eau, la mise en place d'un partenariat à l'échelle du projet, la réduction de la consommation d'eau potable, en contribuant au lien social, au cadre de vie et en favorisant la préservation de la biodiversité (Hautbois, Menetrieux, Demiautte, & Trincat, 2011). L'idée générale est de mettre en place une gestion intégrée de l'eau dans les projets.

Pour faire face à ces enjeux, la littérature positionne en bonne place les paysagistes pour proposer des réponses. Le paysagiste répondrait aux objectifs techniques et de conception préconisés dans le cadre d'écoquartier : prendre en compte, à l'échelle locale, l'ensemble des documents de planification et de réglementation sur l'eau à l'échelle territoriale, proposer des études préalables, limiter les débits de rejets d'eaux pluviales du domaine privé, solutionner le tamponnement intégré de la crue centennale. Ainsi, le paysagiste peut avoir un impact sur les domaines suivants à travers ses propositions paysagères : le traitement des eaux de surface et des eaux souterraines, la qualité et la quantité des eaux utilisées et les systèmes de drainage (Roseland, 2005). Les réseaux de drainage urbain durables (*Sustainable Drainage Systems SuDS*) permettent de « *réduire les risques d'inondations, d'améliorer la qualité de l'eau, d'augmenter la biodiversité. L'eau devient un élément du paysage plutôt qu'une menace. Des systèmes de drainage ouverts tels que les toits végétalisés, la récolte des eaux pluviales, les rigoles de drainage ouvertes permettent de ralentir le ruissellement des eaux de surface et leur infiltration, augmentent la biodiversité, diminuent les coûts*

de construction et peuvent être complémentés par des bassins d'atténuation » (Villarreal, Semadeni-Davies, & Bengtsson, 2004; Williamson et al., 2012). Sont intégrées des stratégies d'économie d'eau et le recyclage des eaux usées sur le site. Une littérature abondante a été publiée ces dernières années dans ce domaine. Les paysagistes, spécialistes du vivant et de la conception, contribuent fortement à la proposition de plan de gestion durable de l'eau dans les quartiers innovants puisqu'ils agissent directement sur les formes urbaines. L'encadré suivant illustre cette idée.

Encadré 1 - L'eau comme facteur d'évolution des pratiques paysagistes (Entretien, Mousquet, 2012)

« *Il y a des domaines qui ont un impact spatial fort. L'intérêt de la gestion des eaux, ça tient le crayon tout seul. C'est par là qu'on commence. Le paysagiste, quand il fait un trait de crayon, il sait qu'il aligne les euros. Il sait combien ça coûte. La gestion des eaux est par définition un système économique et écologique, puisque tant qu'on tient les eaux en surface, on fait du tamponnement à peu de frais et on fait de la diversité parce qu'on enrichit le milieu (...)* ».

Cas d'étude 1 / La Haute Deûle

Le quartier de la Haute Deûle à Lille est le projet lauréat du concours national des écoquartiers 2009, palmarès « eau » (fiche projet 1). Il met en œuvre une solution technique alternative de gestion des eaux pluviales innovante à travers des espaces paysagers à fort attrait visuel. Ce quartier est marqué par son passé à dominante industrielle depuis la fin du XIXe siècle. À l'origine, l'eau prenait déjà une place importante sur ce site. Jusqu'au XIXe siècle, le terrain des Bois Blancs voit une urbanisation tardive à cause des sols marécageux. À la fin du XIXe siècle, avec le drainage du terrain et la progression de l'industrialisation, les constructions s'intensifient. Les usines se développent sur de vastes surfaces (principalement sur les berges de la Deûle) et des habitations rudimentaires sont construites pour les ouvriers. La création du port de Lille et l'achèvement du canal de la Deûle, en 1955, confortent l'enclavement du quartier qui devient alors une île. Dans le plan de contexte suivant, on voit bien l'enclavement du quartier encadré par deux bras du canal de la Deûle, au nord le bras de Canteleu et au sud le canal à grand gabarit. La Gare d'Eau assure la liaison entre les deux et fait office de parking à péniche.

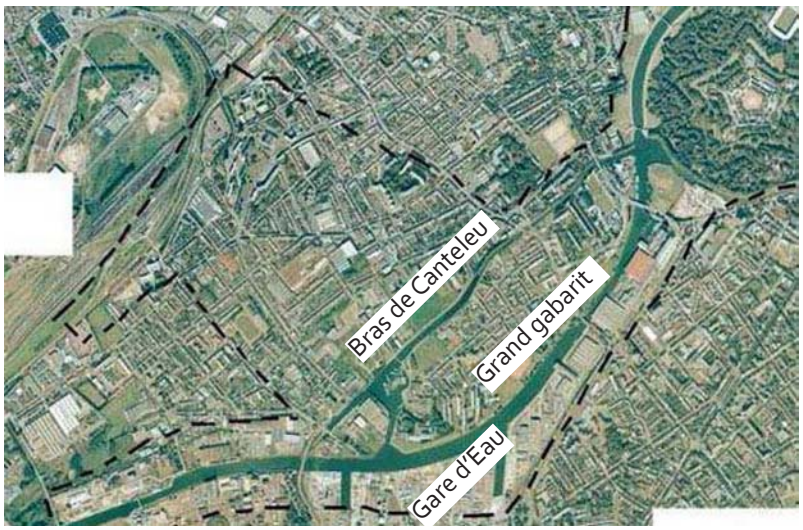
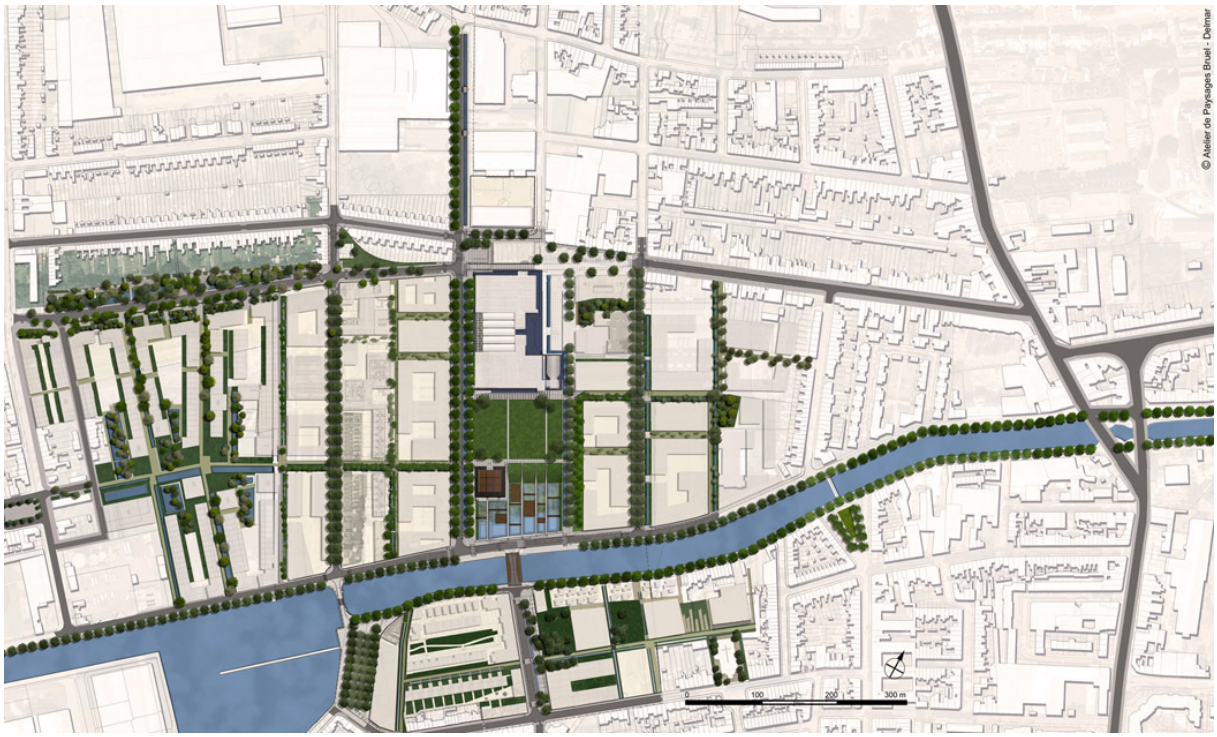


Figure 43 : Les rives de la Haute Deûle, périmètre et contexte (Source : Lille Métropole Communauté Urbaine)

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Dans ce projet qui propose des logements, des commerces et des services, l'idée est de valoriser la présence du canal de la Haute Deûle au coeur du développement et de faire revivre l'image du marais existant autrefois (Hautbois et al., 2011). La qualité et la quantité des rejets dans le milieu naturel sont contrôlés et l'idée est de valoriser et rendre visible l'eau. La qualité des espaces publics en est transformée. Le projet met en œuvre à l'échelle de l'espace public un scénario de stockage de l'eau de pluie dans un bassin d'agrément avec une série de canaux qui y amènent l'eau récoltée.

Figure 44 : Masterplan écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Série de canaux amenant l'eau récoltée vers un bassin d'agrément central, le long du Canal de la Haute Deûle (Source : Atelier Bruel-Delmar).



Le ruissellement de l'eau pluviale est « *organisée en un écoulement gravitaire et aérien, suivant un système de bassins versants successifs, jusqu'à un rejet régulé à 2l/s/ha dans le canal. Ce système se concrétise par la mise en place de noues, de canaux et d'un jardin d'eau, qui intègrent l'eau au coeur des espaces publics* » (Hautbois & Faucheux, 2011). La figure suivante montre le bassin d'agrément et sa qualité paysagère en terme d'espace public. Il y a un vrai travail sur la dépollution des eaux pluviales à travers la création d'un jardin d'eau qui utilise le procédé de phytoremédiation (épuration de l'eau par les plantes). Son dimensionnement prévoit un temps de séjour de l'eau de l'ordre de 30 jours avant son rejet vers le canal de la Haute Deûle. Un travail rapproché avec l'écologue de la ville de Lille, Yohan Tison a été nécessaire dans ce projet. La visite du site a aussi été réalisée en sa présence pour comprendre l'intérêt écologique de la conception des espaces extérieurs. Concernant le choix des végétaux en rapport avec la gestion de l'eau dans ce projet, le paysagiste a sélectionné des espèces locales telles que le bouleau ainsi que des essences familières des milieux humides telles que frênes, saules, aulnes, nénuphar, massette. Les essences végétales sont adaptées à la variation du niveau de l'eau selon les précipitations et créent un habitat spécifique de zone humide qu'il est possible d'observer depuis des plateformes agrémentées de bancs. Le

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

circuit de canaux et le bassin, tout en créant un chemin esthétique, proposent une démonstration pédagogique sur la gestion alternative de l'eau pluviale.

Figure 45 :Écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Bassin de stockage des eaux pluviales (Photo : Leger-Smith, visite de site 01/06/2012)



Le projet met aussi en œuvre une rétention de l'eau non apparente stockée dans le substrat des aménagements paysagers afin d'alimenter les végétaux plantés. Des cheminements hydrauliques de type noues plantées, fossés, ou jardin creux infiltrant permettent de tamponner les eaux pluviales. Tous ces éléments créent des espaces publics de grande qualité esthétique et écologique. Ce réseau de canaux rend l'eau et son traitement visibles en surface. Tout l'espace public est organisé autour de ces canaux qui sont enjambés, traversés et qui, par leur orientation vers le canal de la Deûle, créent des perspectives visuelles vers cet ouvrage hydraulique remis au centre du quartier. L'eau devient une trame visuelle, écologique et structurante et révèle le passé du quartier, à l'origine marécageux.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 46 : Écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Cheminements hydrauliques plantés (Photo : Leger-Smith, visite de site 01/06/2012)



Figure 47 : Écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Cheminements hydrauliques plantés et pavage perméable (Photo : Leger-Smith, visite de site 01/06/2012)



L'eau devient plus une ressource qu'un simple déchet, caché et évacué. Comme l'explique la paysagiste du projet Mme Bruel, la question de l'eau est primordiale, elle est « *révélatrice de la géographie de la climatologie et de la météorologie. Le régime des pluies par exemple influence énormément le projet* » (Entretien, Bruel, 2012). De plus, selon elle, « *la vraie écologie c'est de ne pas avoir de tuyaux et non pas un succédané de noue paysagère* ».

Nous voyons donc dans ce cas d'étude que la gestion durable des eaux de pluie a permis la mise en place d'espaces publics esthétiques. Le quartier en est devenu bien plus attrayant tout en respectant les références esthétiques du passé industriel de cette région. Par exemple, le choix de mobilier urbain en acier Corten ou l'utilisation de bétons bruts donne un caractère post-industriel aux espaces publics urbains créés (cf. photos fiche projet 1). La mise en place de canaux et bassins filtrants n'est pas nouvelle dans le domaine du paysage. La manière dont ce système propose des espaces publics attractifs respectueux du passé industriel et des conditions hydrographiques existantes en fait néanmoins un cas unique.

Cas d'étude 2 / Mons-en-Baroeul

Le deuxième exemple est le projet d'écoquartier à Mons-en-Baroeul, présentant également un traitement des eaux particulier. Dans ce projet de rénovation urbaine importante à proximité de Lille, les rues anciennes de Mons sont parallèles ou perpendiculaires à la pente. Le plan orthogonal du nouveau Mons reprend ce principe. Les rues Est-Ouest sont l'occasion de retenir systématiquement l'eau dans une noue, pour lui laisser le temps d'humidifier le sol et d'irriguer les arbres. Seul l'excédent des grosses pluies part en surverses dans les tuyaux d'évacuation qui sont par conséquent d'un diamètre plus petit. Le chef de projet de l'agence Paysages de Lille, Jérôme Thomas, architecte, nous explique le concept : « *Nous avons une rue mono pente, l'eau coule en surface vers le système de drainage. La noue se raccroche au bout de l'axe, et se termine sur une succession de bassin. Ça se finit par une grande noue qui récupère tout. Il n'y a rien d'enterré en eau de voirie. En revanche, on a des surverses, car le sol infiltre très peu* » (Entretien, Thomas, 2012).

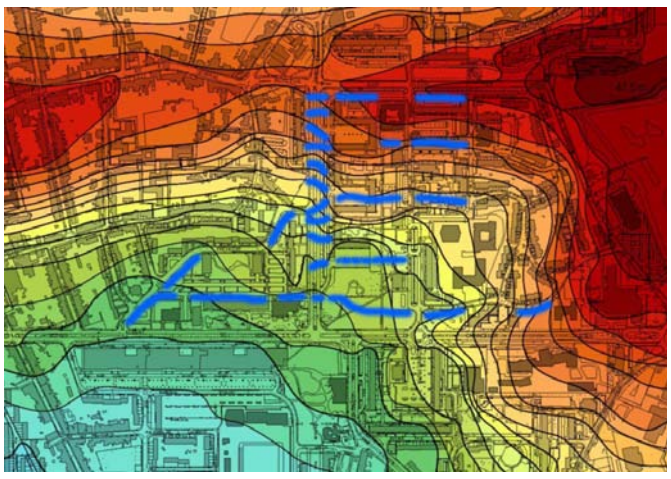


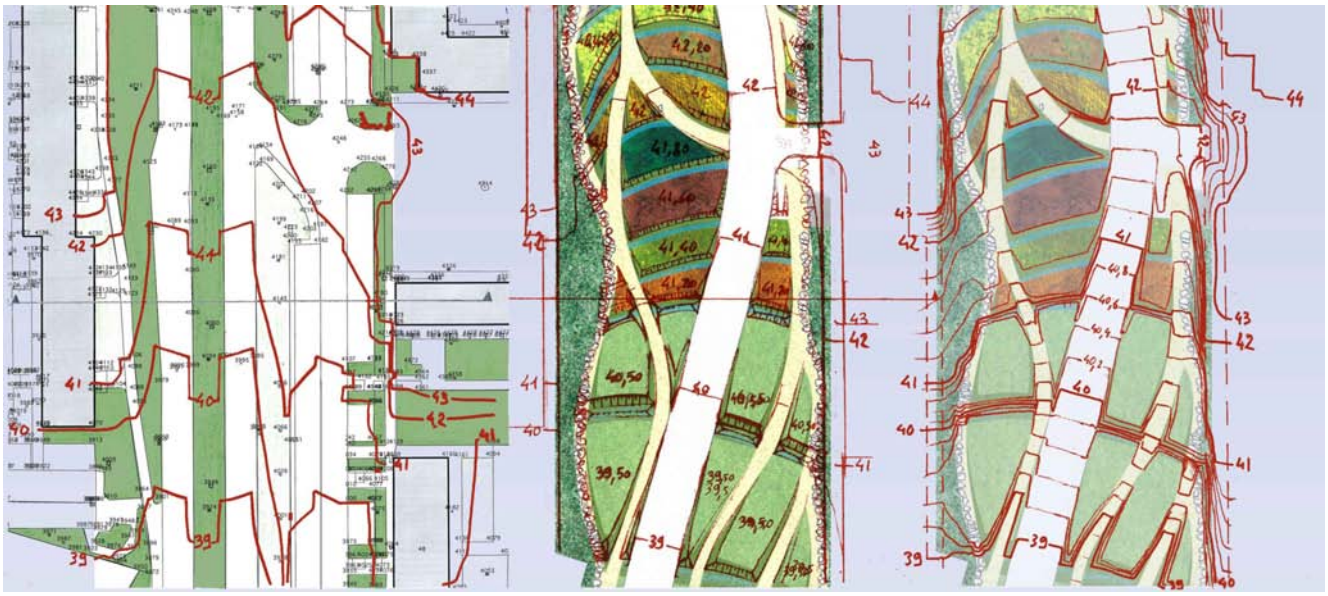
Figure 48 : Écoquartier de Mons-en-Baroeul, l'écoulement de l'eau dans la pente (Étude de définition, 2005)

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Le traitement de l'eau proposé s'appuie sur la topographie particulière du site. Un système de bassins versants permet de récolter l'eau provenant de noues horizontales. Le débouché de ces voies sur l'axe Nord/Sud, aménagé en grandes terrasses, est l'occasion de prolonger ces noues, et de les généraliser à tout l'axe, créant des liens entre l'axe et les quartiers. Le plan paysager propose un axe central linéaire composé de terrasses qui s'appuient sur le système d'écoulement naturel caractéristique au site. Cet aménagement paysager ramène les eaux en surface, les rend visibles autour d'un espace public attrayant.

Figure 49 : Écoquartier de Mons-en-Baroeul, aménagement de l'axe linéaire central en terrasse (Écoquartier de Mons, Étude de définition, 2005)



Il est important de souligner l'utilisation de pavages perméables qui jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'eau pluviale, principe utilisé par plusieurs paysagistes comme le montrent les figures ci-dessous. Dans le projet de Mons, le paysagiste a utilisé des pavés béton à joints poreux posés de manière flexible pour réduire l'empreinte carbone. Ces pavés permettent la percolation de l'eau, l'entretien de la tondeuse et une réutilisation ultérieure.

Figure 50 : Écoquartier de Mons-en-Baroeul, revêtements perméables (Photo : Leger-Smith, visite de site 28/06/2012)





Les autres paysagistes français interrogés ont aussi évoqué le lien important entre la fonctionnalité écologique de ces ouvrages hydrauliques et leur attractivité visuelle, comme par exemple la paysagiste Bailly-Maître (Entretien, 2012) de l'agence parisienne Mutabilis nous décrivant un projet à Nanterre.

Encadré 2 - L'eau comme élément structurant du plan paysager (Entretien, Bailly-Maître, 2012)

« *Dès l'offre, on parle de systèmes intelligents et logiques, ça se défend dans les projets avec de la pédagogie au niveau des services, et en travaillant vers le meilleur pour adapter chaque réponse au contexte, et aux capacités du site. Ça se fait même pendant le chantier. À Nanterre, on travaille sur un parc qui était très emblématique sur la question écologique, notamment sur la question du traitement de l'eau. Le système mis en place vient pomper de l'eau, la fait passer à travers un système de bassins filtrants, on parle de phyto épuration, peu accessible au départ et de plus en plus accessible à mesure qu'elle devient propre. Elle devient un outil d'agrément puisqu'elle fait partie de bassins de jardins particuliers. Ce n'est pas vu uniquement du côté technique de l'épuration, mais aussi esthétique et plaisir. Ensuite, l'eau est basculée dans un lieu beaucoup plus naturel avec de grandes prairies en tonte régulière pour des parties intenses, et en simple fauche une à deux fois l'an pour les parties les moins soumises aux pressions et aux utilisations. Quand on a mis en place la structure du projet, on s'est aperçu qu'on avait de l'argile. On s'est servi de cette argile pour faire l'étanchéité du contre fossé, le lieu naturel. Ça nous a fait des économies financières. Aujourd'hui le projet continue avec le Conseil Général qui analyse la qualité de l'eau pour vérifier que le système est toujours en marche. Sur ce parc, il y a un vrai système qui a été mis en place, et qui a été suivi jusqu'au bout* ».

Nous devons retenir que l'incitation contenue dans la commande publique en écoquartier en faveur des systèmes de gestion durable et écologique des eaux de pluie encouragent les paysagistes à adapter des propositions de formes urbaines écologiques les plus proches des conditions existantes du site (dans le projet de la Haute Deûle par rapport au canal existant et au passé marécageux du site et Mons par rapport à la topographie du site). Comme l'explique la paysagiste du projet : « *Les gros quartiers devraient être générateurs de différence et non pas d'analogie puisque l'on est censé avoir la réponse la plus juste possible par rapport à des conditions de site, d'ensoleillement, de vent. La forme urbaine et la forme architecturale devraient être facteurs de différenciation et d'adaptation fine à des caractéristiques de site* » (Entretien, Bruel, 2012).

Cas d'étude 3 / Hanham Hall, Bristol

Au Royaume-Uni, comme nous l'avons précisé, il n'y a pas de programme écoquartier. Le premier projet exemplaire que nous avons étudié est le quartier de Hanham Hall à Bristol (fiche projet 6), dont le paysage a été conçu par HTA Landscape Architects, un bureau basé à Londres. Dans ce projet, la prise en compte du traitement des eaux usées est exemplaire. Le réseau d'assainissement durable

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

s'adapte aux lignes de niveau existantes du site. Un réseau de bassin de rétention et d'atténuation ainsi que de systèmes de drainage durable par infiltration dans le sol collecte les eaux selon la pente caractéristique au site. Ces systèmes permettront de ralentir l'écoulement de l'eau pour une infiltration naturelle dans le sol et un traitement des eaux par les plantes.

Figure 51 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, Lignes de niveau et systèmes de drainage durables (Hanham Hall, Design Statement, 2007)



Le paysagiste propose un système de collecte des eaux pluviales du toit et des surfaces perméables de parking pour l'usage domestique, réduisant ainsi la demande en eau potable. Ceci soulage le réseau et évite une surcharge et un traitement supplémentaire par la station d'épuration. Le réseau d'eaux usées permet de limiter les pollutions diffuses dans le milieu naturel. Comme le montre la figure suivante, les eaux de pluie sont récupérées sur les toits des bâtis, stockées et réutilisées pour les douches, les toilettes ou les machines à laver.

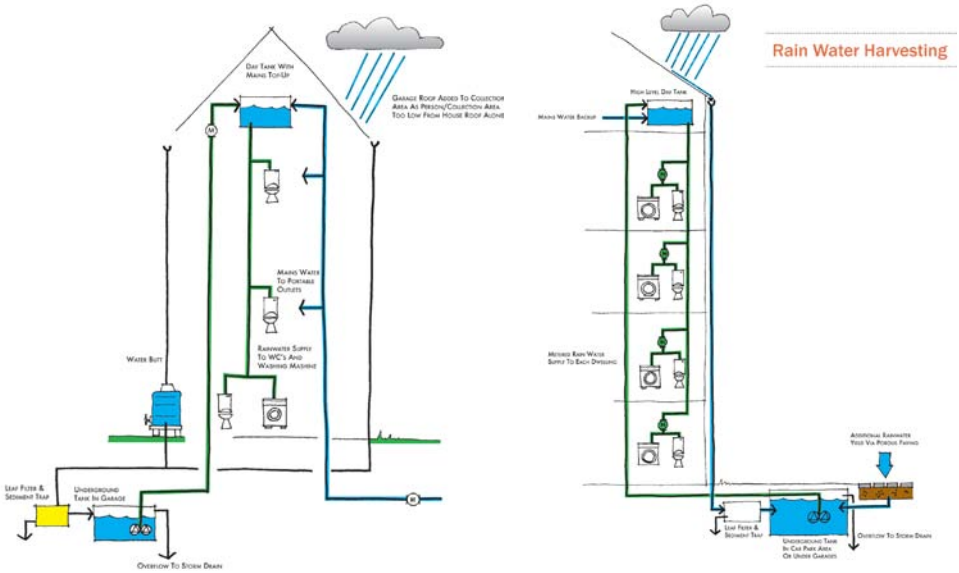
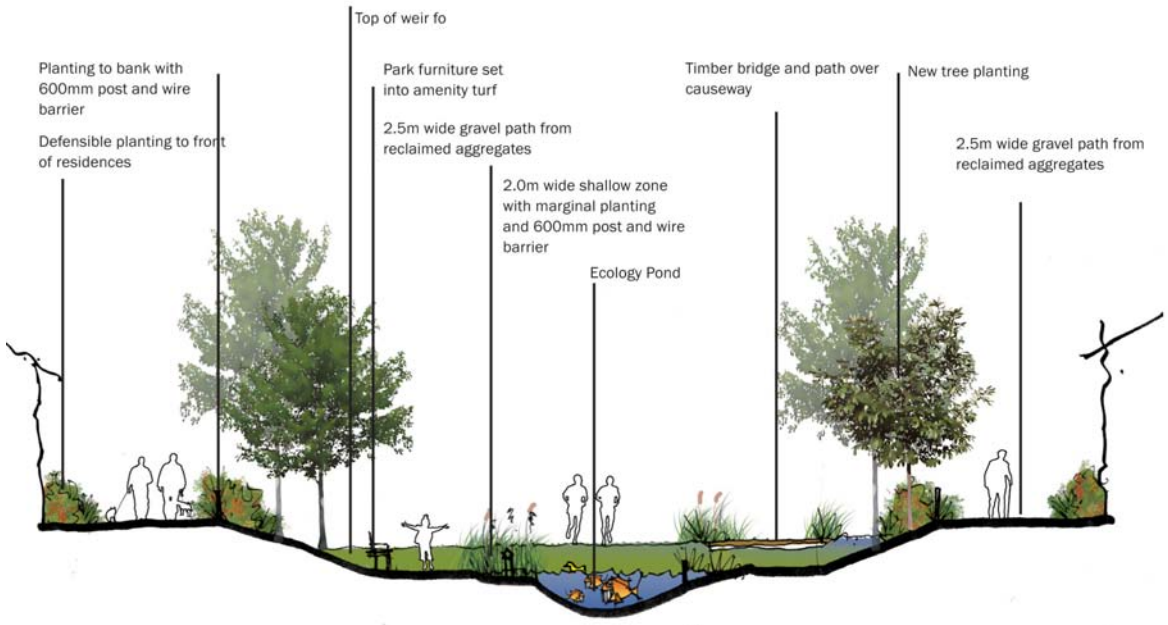


Figure 52 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, Système de collecte des eaux pluviales (Hanham Hall, Design Statement, 2007)

La coupe suivante présente le réseau de drainage urbain durable au sein des espaces publics extérieurs et l'aménagement paysager qui se développe autour de cet ouvrage hydraulique. Cet élément prend une place centrale dans le quartier et constitue une valeur écologique essentielle. Les espèces végétales et les graviers permettent une infiltration des eaux dans le sol.

Figure 53 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, Réseau de drainage urbain durable (Hanham Hall, Design Statement, 2007)



La particularité du cas britannique est la comptabilisation d'éco-crédits afin d'obtenir une note écologique performante. Cela est particulièrement valable pour ce quartier *Zero Carbon* unique au Royaume-Uni. L'intérêt de ce type de certification est d'inciter le promoteur à investir dans des systèmes écologiques. Le système de drainage apparent constitue un argument écologique de vente. Les injonctions contenues dans les outils d'évaluation environnementale britanniques encouragent les paysagistes à en proposer de façon systématique dans les quartiers écologiques. Il en résulte une série d'espaces publics articulés autour de la thématique de l'eau autour desquels le plan paysager s'organise.



Figure 54 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, plan (Hanham Hall, Design Statement, 2007)

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Cas d'étude 4 / The Triangle, Swindon

Le deuxième projet exemplaire au Royaume-Uni dans ce domaine est le projet The Triangle à Swindon dans le Wiltshire, conçu par le studio londonien Engleback (fiche projet 7). Il présente un traitement des eaux intéressant. Le studio Engleback a gagné le *Sustainable Water Industry Group* (SWIG) *Awards* dans la catégorie « domestique ». Le paysagiste Luke Engleback explique que l'eau était le moteur de la conception dès le départ. L'eau de pluie est récoltée depuis le toit des maisons dans les jardins privés afin d'être réutilisée dans les maisons et dans les zones de stockage communales pour l'arrosage des jardins. Des surfaces perméables permettent de réduire l'écoulement et retiennent l'humidité sur le site pendant les périodes de sécheresse. L'eau circule au sein d'un canal ouvert qui se transforme en un système de drainage urbain durable. Celui-ci détourne naturellement les voitures et protège l'espace vert central du quartier.

Figure 55 : The Triangle, Swindon, Wiltshire, Royaume-Uni, système de gestion de l'eau (Engelback, 2012)

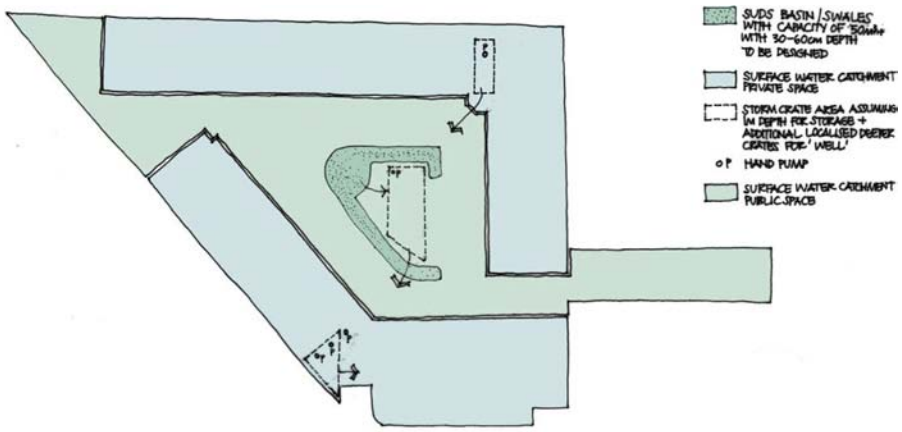


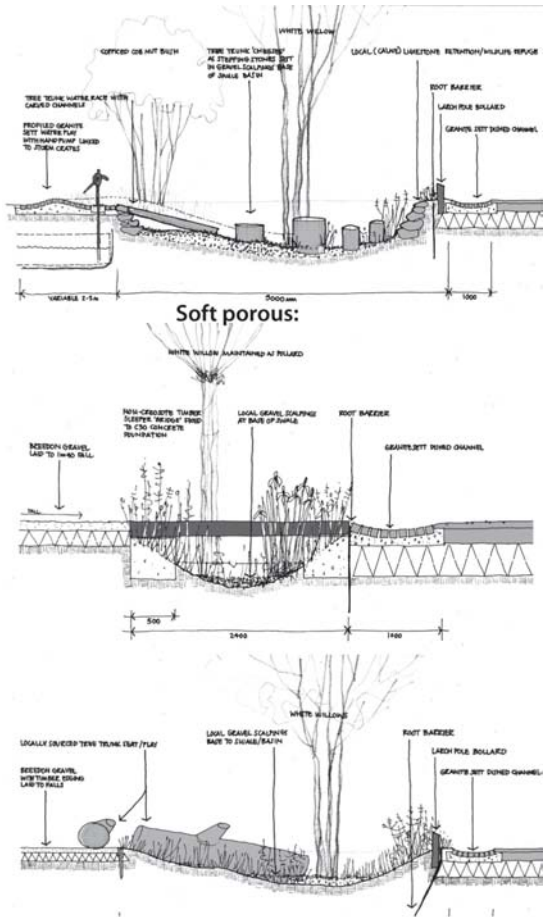
Figure 56 : The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume-Uni, coupe du système de drainage urbain durable (Engelback, 2012)



Au milieu de l'espace public central, une sorte de bassin d'orage récolte les eaux en cas de fortes pluies. Il est assez profond pour que les enfants l'utilisent comme espace de jeu en période normale. Il est planté de saules blancs et d'un ensemble de graminées adaptées aux zones humides pour augmenter la biodiversité de cet espace en relation avec le paysage d'origine au sol argileux.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 57 : The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume-Uni, coupe du bassin d'orage central pouvant aussi servir de jeux pour les enfants (Engelback, 2012)



Ce cas d'étude illustre bien l'influence du système d'évaluation environnementale britannique sur le projet pour créer des espaces publics extérieurs multifonctionnels du point de vue écologique. Le projet du Triangle est un petit projet avec un budget et un espace réduits. La seule manière qu'avait le paysagiste de créer une telle valeur ajoutée écologique reconnue par le système de notation de l'évaluation environnementale était de concentrer dans un espace restreint diverses fonctions écologiques (récolte d'eau, drainage par infiltration naturelle, habitat de zone humide) et de créer un espace multifonctionnel (espace vert, zone de jeux pour enfants, parking sur le même espace). Le résultat est un plan paysager qui place l'eau au centre de son espace public.

Figure 58 : The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume-Uni, vue d'ensemble (Engelback, 2012)



Conclusion de la partie sur l'eau

L'eau est une composante forte du paysage. Le paysagiste intervient dans ce domaine en transformant des espaces fonctionnels en espaces publics attractifs. L'approche paysagiste rend les systèmes de gestion durable de l'eau visibles au public. Les eaux sont ramenées à la surface au lieu d'être enterrées. Leur traitement permet de montrer des systèmes écologiques et créent une attractivité visuelle. En France, l'incitation contenue dans la commande publique en écoquartier en faveur des systèmes de gestion durable et écologique des eaux de pluie influence les paysagistes à adapter des propositions de formes urbaines écologiques les plus proches des conditions existantes du site, par exemple par rapport à la pente comme à Hanham Hall, à la qualité d'infiltration du sol comme pour le Triangle à Swindon, à la mémoire et au passé du site comme pour le quartier de la Haute-Deûle. Ces recommandations sont des facteurs de différenciation des pratiques paysagistes puisque la réponse de conception doit être la plus adaptée possible aux spécificités du site. Dans le domaine de la gestion écologique de l'eau, il n'existe pas de recettes toutes faites : il faut s'adapter. Au Royaume-Uni, le système de l'éco certification pousse le promoteur à investir dans de tels systèmes écologiques. La faisabilité technique, le niveau de reconnaissance de l'efficacité écologique et leur visibilité en tant qu'argument de vente pour une meilleure qualité des espaces publics incitent les paysagistes à proposer de tels systèmes de drainage écologiques de manière presque systématique dans les écoquartiers.

La Biodiversité, un facteur en faveur de l'intervention paysagiste

La biodiversité est essentielle pour l'existence de l'ensemble des services écosystémiques. Elle participe à la résilience des écosystèmes (Bradley, 2009). Elle joue un rôle fondamental dans la réalité complexe et dynamique que sont les systèmes socio-écologiques. Le *Landscape Institute* britannique a publié un guide sur l'intérêt de l'approche paysagère pour créer des développements résidentiels de qualité (Williamson et al., 2012). Ce rapport aborde la question sous l'angle des considérations environnementales dans l'idée de créer des espaces pour la nature. Ainsi selon ce guide, l'approche paysagère permet la création de services écosystémiques par l'attention qu'elle porte aux fonctions essentielles telles que la formation du sol ou la production de nourriture, l'énergie ou les matériaux. La valeur économique de ces services écosystémiques est aujourd'hui reconnue. L'approche paysagère doit intervenir en amont du projet. L'idée centrale est de protéger ou de créer de nouveaux habitats : les toits végétaux dans les environnements urbains denses, la plantation d'arbres, de haies, la végétalisation ou encore la création de zones humides. La connexion entre ces espaces permet de minimiser la fragmentation entre les habitats. Ces éléments contribuent aussi à l'adaptation au changement climatique et à la création d'un lien entre les habitants et la nature.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Le programme écoquartier a des objectifs précis dans le domaine de la biodiversité. Il recommande le développement des espaces de nature à toutes les échelles, la création de promenades vertes, la mise en valeur d'éléments remarquables du patrimoine naturel et paysager, la préservation des parcs, jardins, arbres remarquables existants. L'objectif pour le paysagiste est de développer sa connaissance de la biodiversité locale et des fonctions écologiques associées et d'en tenir compte lors de la planification. Une attention particulière est donc portée à la biodiversité ordinaire et remarquable. Mais les questions de biodiversité ne se limitent pas aux corridors végétaux et à la végétalisation du projet. Elles sont très reliées aux questions de sols, notamment à travers la limitation des mouvements de terre aux sols pollués et aux questions d'épuration de l'eau par le sol et les végétaux en surface et sur le site. La commande publique française en écoquartier souligne que le rôle du paysagiste est de concevoir des espaces naturels multifonctionnels reliant les questions végétales, de l'eau et du sol. Ainsi, les espaces verts sont souvent combinés avec des systèmes de drainage ouverts et des espaces publics. Ils permettent la collecte des eaux de pluie, l'isolation des bâtis, un équilibre du taux de végétalisation, la promotion d'un environnement agréable et la biodiversité (Villarreal & Bengtsson, 2005). Selon les textes officiels, aussi bien en France qu'au Royaume-Uni, l'intervention paysagiste est bénéfique en terme de biodiversité lorsqu'elle intervient en amont et lorsqu'elle met en place des espaces multifonctionnels reliant les questions végétales, hydrauliques et pédologiques.

Cas d'étude 1 / Écoquartier Vidailhan, Balma, Toulouse

Le premier exemple ici est l'écoquartier Vidailhan à Balma dans la périphérie de Toulouse (fiche projet 2). Le site présente un contexte de relief collinéen, avec de belles perspectives vers le grand paysage alentour. On retrouve des éléments végétaux du passé agricole du site : bosquets et haies bocagères. L'organisation du plan d'aménagement paysager a été déterminée en grande partie par la présence de ce patrimoine végétal issu de l'usage agricole. Ce patrimoine est intégré dans la trame d'espaces libres du quartier. L'un des axes majeur du parti paysager du projet est de compléter ce maillage afin de créer un continuum végétal, support de déplacement pour la faune et source de fraicheur (Grand Toulouse, 2011). Du fait de son usage agricole, l'état actuel du site en termes de diversité d'essences ligneuses est relativement pauvre (chênes, platanes, frênes et ormeaux). Le projet prévoit une densification des plantations sur le site, le long des voies et dans les espaces publics majeurs. La végétation existante est conservée au maximum. L'idée est de créer des continuités vertes sillonnant le site et d'enrichir la biodiversité. Pour rester sur cette idée de densification de la trame végétale existante, le paysagiste propose des cheminements doux, type sentiers plantés, pour rappeler le passé agricole et créer des continuités.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 59 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, trame végétale densifiée (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011)



L'illustration suivante appuie l'idée de densification végétale.

Figure 60 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, densification végétale (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011)



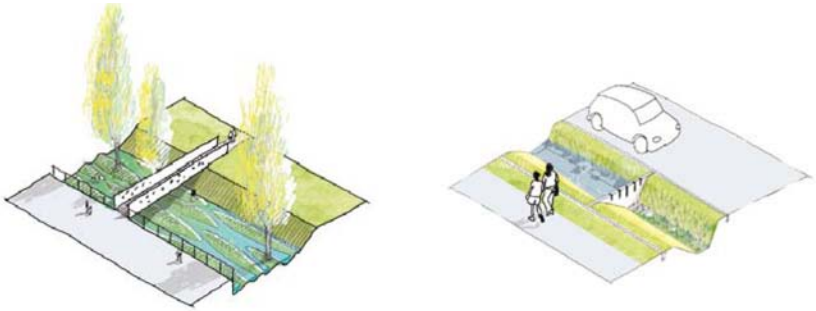
La stratégie de gestion alternative des eaux pluviales apporte des solutions à la problématique environnementale et contribue à l'émergence d'habitats différents. Cela permet une source de déploiement de la biodiversité sur le site. Afin de tirer parti de la richesse du patrimoine naturel comportant des habitats hérités du passé agricole, le paysagiste propose des espaces paysagers multifonctionnels qui respectent et englobent les éléments existants et proposent un croisement de plusieurs usages comme le montre la figure suivante. Ainsi le terrain de sport d'un des espaces publics situés au centre du quartier est inondable et le bassin de rétention principal aménagé en jardin creux peut devenir une zone de jeu ou de promenade.

Figure 61 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, Le square public de Vidailhan proposant des zones de gestion alternative de l'eau pluviale multifonctionnelles (bassin de rétention, réservoir de biodiversité, zone de promenade, jeux pour les enfants et sports) (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011)



Le bassin versant, aménagé en jardin creux inondable, est accessible lorsque les pluies ne sont pas importantes et crée un espace de promenade ou de jeux, riche en biodiversité.

Figure 62 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, le jardin creux inondable (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 63: Bassin versant du parc public de Vidailhan aménagé en jardin creux (Photo Leger-Smith, visite de site 10/04/2012 et 19/06/2012).



Cas d'étude 2 / Ecovillage de Hanham Hall, Bristol

Le deuxième cas d'étude est l'écoquartier d'Hanham Hall à Bristol (fiche projet 6). Le contexte du site est riche en terme de biodiversité. Situé à la limite de l'agglomération de Bristol, le site est relié d'une part à un paysage urbain et d'autre part à la ceinture verte de l'agglomération et aux premières parcelles agricoles d'élevage, tout juste adjacentes au périmètre de projet. La végétation existante est composée de haies et d'arbres endémiques matures, mais aussi de spécimens plus jeunes et parfois de moindre qualité, créant des habitats d'une biodiversité riche. Un rapport décrit aussi la présence de blaireaux (traces et terriers). Le parti paysager s'adapte aux spécificités existantes en terme de biodiversité dans le but de les enrichir. Les haies et les espèces natives, ainsi que les espèces non-natives présentant une qualité de résistance à la sécheresse sont conservées dans le projet.

Figure 64 : Écoquartier Hanham Hall, Bristol, végétation existante et densification de végétation (Hanham Hall, Design Statement, 2007)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Selon l'agence de paysage londonienne HTA interrogée, le système de certification *Code for Sustainable Home* proposant la quantification de crédits dans le domaine de la biodiversité est un facteur en faveur du paysagiste. L'idée de système de crédit est d'obtenir un score maximum afin de certifier le projet au mieux, pour potentiellement vendre à un prix plus élevé. À Hanham Hall, le promoteur ainsi que le client souhaitaient obtenir le plus d'éco-crédits possibles. L'éco-crédit portant sur le domaine de la biodiversité était un des plus faciles et moins coûteux à obtenir par rapport aux autres éco-crédits, portant sur les constructions et les infrastructures (système d'énergie renouvelables, installation d'équipements pour le recyclage des déchets etc…). Le paysagiste nous a expliqués que « *le plan paysager et les plantes étaient bien moins chers à mettre en place en comparaison avec le prix de la construction du quartier et des bâtiments, c'est pourquoi les promoteurs, dans le but d'obtenir ce crédit et d'être bien noté, ont poussé à leur mise en place* » (Entretien, Lord, Chapman, & Bergin, 2012). Ce système d'éco-crédit a par conséquent justifié une intervention conséquente du paysagiste. Cela a justifié l'élargissement du projet en terme de superficie afin d'inclure plus de patrimoine végétal pouvant être comptabilisé comme source de richesse en biodiversité. Le promoteur a dû acquérir une parcelle à l'est du projet de développement pour augmenter la surface d'habitats écologiques et le nombre d'espèces présentes, créant ainsi un parc. Le paysagiste a proposé une palette végétale de plantes natives, et, pour répondre au système de critère, il a dû multiplier de manière très conséquente le nombre d'espèces, l'amenant par exemple à recommander « *trente-six espèces au mètre carré* » (Entretien, Lord et al., 2012). L'exemple de Hanham Hall à Bristol montre comment le système britannique de crédits écologiques peut jouer en faveur de l'intervention paysagiste dans le domaine de la biodiversité.

Figure 65 : Écoquartier Hanham Hall, Bristol, l'achat d'une parcelle supplémentaire au projet, transformée en parc dans le but d'obtenir un maximum de crédits écologiques (Hanham Hall, Design Statement, 2007).



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Le paysagiste joue un rôle essentiel dans la réalité des systèmes socio-écologiques comme l'ont souligné de nombreux auteurs (Elmqvist et al., 2003; Folke et al., 2004). Les points essentiels à retenir sont que les recommandations de la commande en terme de biodiversité jouent en faveur de l'intervention du paysagiste, spécialiste des espaces verts et de la stratégie végétale. Ces critères influencent même la création de parcs et l'élargissement des zones à fort potentiel écologique comme les zones humides, élargissant le rôle du paysagiste dans l'équipe de conception. Ces critères encouragent les paysagistes à proposer des réponses plus proches des spécificités du site et à créer des espaces écologiques multifonctionnels.

L'amélioration du sol : un facteur central pour la prise en compte du substrat mais encore peu développé à l'échelle du quartier

Le sol est un élément essentiel spécifique dans l'approche paysagère, constituant le substrat sur lequel vont pousser les plantes, en relation avec la gestion de l'eau et la biodiversité. Le système de gestion alternatif des eaux de pluie doit s'adapter au sol et à la géologie. Selon le type de sol, alcalin, neutre ou acide, il y a diverses manières de gérer la question du traitement des eaux. La prise en compte du sol est un facteur de différenciation des pratiques paysagistes. Chaque pratique s'adapte au contexte. Le paysagiste commence par préparer le sous-sol pour nourrir le sol et permettre le développement en canopée. Il est nécessaire de se poser la question de la qualité du substrat, de sa nature et de ses défauts, de la façon dont on pourrait l'améliorer plutôt que de le remplacer par de la terre végétale. Pour illustrer ce propos, les deux encadrés suivants illustrent deux avis sur l'approche du paysagiste par rapport au substrat. Le premier propose d'enrichir le substrat à moindre coût.

Encadré 3 - Économie de moyens comme facteur d'évolution (citation d'un paysagiste anonyme)

« *Je peux vous dire que le premier projet a été le projet qui a initié notre pratique. C'était une commande particulière dans un milieu extrême, puisque c'était une ancienne carrière avec un sol qui avait été analysé comme étant inculte. C'était une très petite commune, 150 habitants, l'usine faisait le béton pour le retraitement des déchets atomiques de l'usine de la Hague. Il y avait très peu d'argent sur ce projet, 60 fr. le mètre carré. Il fallait avoir une attitude extrêmement humble et plus fine d'observation des dynamiques écologiques en place avec des conditions climatiques dures et très peu de sol. Il n'était pas question d'aller contre ces éléments-là mais au contraire de les utiliser comme des outils de notre projet. Nous avons eu la chance de pouvoir travailler avec Jacques Montaigu qui était prof à l'école d'horticulture de Versailles, et qui était à la retraite, et qui a accepté de faire un conseil ponctuel. Il a donné des conseils très simples comme de ne pas amener de la terre venant de n'importe où. Délicatement décaper le terrain du champ d'à côté, mettre de la terre avec un fort potentiel riche en semences. Nous avons vraiment suivi ses conseils alors que l'entreprise a poussé pour faire de l'hydroseeding. Nous avons lutté contre des technologies nouvelles qu'on voulait nous faire adopter, type autoroutière. Nous sommes très contents d'avoir*

suivi cet avis. Nous avons changé notre expérience à cette époque, nous avions le temps d'aller au fond des projets. Nous avons passé beaucoup de temps et nous nous sommes forgés une attitude ».

Le paysagiste peut traiter les sols contaminés et les réutiliser, mélangés à du compost au lieu d'acheter de la terre végétale importée. Il est nécessaire que le paysagiste soit proactif en amont pour éviter tout changement en fin de projet. Pour illustrer ce propos, l'encadré suivant décrit la posture de l'agence Mutabilis dans un de leur projet.

Encadré 4 - Travail du sol (Entretien, Bailly-Maître, 2012)

« *On nous demande de répondre à pas mal d'exigences et de contraintes liées au sous-sol et lié à de l'activité industrielle. On nous demande de proposer des usages malgré le sol pollué. Pour la partie jardin d'expérimentation, on va commencer à dépolluer une partie, sur des terres qui sont dramatiquement polluées. On aimerait mettre en place un partenariat avec l'ADEME sur les zones avant même que le projet soit établi, pour que ça rentre dans le phasage de la mise en œuvre du projet, on aimerait définir des zones qui seront des zones d'expérience où on va essayer d'améliorer la qualité du sol au travers le végétal, en fermant tout, ensuite en laissant passer les gens au-dessus, en travaillant sur le végétal de manière à ce que la pollution soit piégée dans les racines et ne passe plus dans les feuilles. Pour que l'on permette le passage du public sans aller forcément toucher la terre. Il y a aussi d'autres parties que l'on pensait travailler totalement en confinement* ».

Néanmois, nos entretiens montrent que la question du sol, bien que primordiale, est encore peu prise en compte. Ce paysagiste anonyme nous décrit la posture qu'il recommande.

Encadré 5 - Prise en compte du substrat (citation d'un paysagiste anonyme)

« *Je pense que cette préoccupation de l'écologie nous pousse à avoir une encore meilleure connaissance des conditions de cette écologie du site. La question du sol, la question du substrat est quelque chose qui est souvent oublié. Nous sommes partis d'une époque où l'on changeait systématiquement la terre végétale, où l'on amenait systématiquement de la terre nouvelle. Aujourd'hui on a des terres végétales très mauvaises qui sont livrées sur des chantiers, des terres battantes des champs qui sont de très mauvaise qualité. Sur cette question du substrat particulièrement dans les milieux urbains, on ne se pose plus la question de leur qualité et de leur nature et de leurs défauts et de la façon dont on pourrait l'améliorer plutôt que de la changer. C'est les conditions de la recherche d'un équilibre. Comment un paysage pérenne va croître et se bonifier. C'est extrêmement difficile parce qu'on ne maîtrise pas tout* ».

Nous notons que la question du substrat a été très peu discutée concrètement dans nos huit projets et peu d'applications nous permettent d'avoir des éléments concluants pour cette partie. Ce qui nous amène à penser que l'échelle du quartier ne favorise pas une intervention du paysagiste au niveau du substrat. Celle-ci serait peut-être plus importante dans des projets traitant directement de cette question (projets de dépollution de sols).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Matériaux recyclés : du traçage au recyclage sur place

La problématique du traitement des matériaux est souvent reliée à des logiques de recyclage ou de traçage de l'origine des matériaux. Ainsi, la plupart des paysagistes interrogés lors de nos entretiens ont mentionné l'utilisation de matériaux de source locale ou recyclés. Au Royaume-Uni, il existe un guide, le *Green Guide*, présenté par la méthode d'évaluation environnementale accréditée BREEAM (*BRE Environmental Assessment Method)*. La section concernant les matériaux propose des notations allant de A+ à E, ou A+ représente la meilleure performance environnementale. Pour l'écoquartier de Hanham Hall à Bristol, 60% des matériaux du site ont été notés au minimum C pour pouvoir atteindre la certification niveau 6 du *Code for Sustainable Home* visée dans ce projet (Entretien, Lord et al., 2012). Les matériaux doivent être au maximum locaux, peu chers et durables. Ainsi, pour le quartier *Home Zone* de Gateshead à Newcastle (fiche projet 8), le paysagiste Glen Kemp, pour ses structures d'espaces publics et son mobilier urbain, a fait venir le bois d'une forêt de proximité à gestion durable (Kemp, 2012, entretien) comme le montrent les figures suivantes.



Figure 66 : Quartier Home Zone à Gateshead, Newcastle, Bois pour mobilier urbain provenant d'une forêt à gestion durable ↑









Figure 67 : Home Zone, the Staiths, Newcastle, mobilier urbain en bois durable (Photos Leger-Smith, visite de site 11/10/12) →

L'encadré suivant illustre la posture de Kemp lors du choix des matériaux pour son mobilier urbain.

Encadré 6 - Matériaux locaux (Entretien, Kemp, 2012)

« *Nous voulions utiliser le plus possible de matériaux locaux. Nous avons choisi les briques locales, juste de l'autre côté de la route. Ensuite, nous connaissions une personne qui gère une forêt locale à travers une approche durable. Il fait du mobilier urbain avec le bois. Cette arche de bois a été créée parce que quand je suis allé le voir dans son entrepôt, il y avait cet énorme morceau de bois. Je lui ai demandé de l'utiliser et ça n'a posé aucun problème. Ça a coûté seulement 900 pounds, très peu cher. Je lui ai aussi demandé s'il pouvait faire des cubes à partir d'un reste de bois qui n'avait pas d'intérêt commercial. Il les a ensuite insérés dans le pavage pour former des bancs. Les choses simples comme cela, ça entraine une réaction des gens* ».

De manière générale, la question des matériaux écologiques a été peu discutée et illustrée dans nos cas d'étude. Les paysagistes ont évoqué la question du traçage des matériaux afin d'identifier leur origine. Certains parlent de recycler sur place les matériaux de déblaiement du chantier. Peu de paysagistes se sont arrêtés sur cette question lors de nos entretiens et, excepté le cas du projet à Newcastle, peu de ces idées sont mises en œuvre dans nos exemples.

Gestion des déchets et recyclage : un gestion coûteuse qui limite sa mise en place

Le plan paysager peut inclure un plan de gestion des déchets. Le *Landscape Institute* britannique explique de quelle manière les paysagistes peuvent le mettre en place: « *une solution paysagère peut consister à proposer un système de transformation de déchets en énergie, comme la production combinée de chaleur et d'électricité ou la digestion anaérobique pour produire du biogaz, couplée au compostage de déchets organiques pour la production de nourriture* » (Williamson et al., 2012). Il fait appel à la compétence des paysagistes pour l'évaluation et la prévention des sites contaminés par l'utilisation de systèmes biologiques. Dans la plupart des cas, les hydrocarbures peuvent être absorbés dans le système racinaire végétal par exemple. La commande publique française incite à la mise en valeur de cycles existants mais aussi la création d'écocycles sur le site. Il est recommandé de favoriser la réhabilitation, réutilisation et reconversion du bâti existant ainsi que l'éco construction par l'utilisation de matériaux recyclés ou locaux.

Dans l'écoquartier de Hanham à Bristol, l'agence de paysage londonienne HTA propose un plan de gestion des déchets avec des équipements de recyclage pour chaque ménage, le recyclage des gravats de déconstruction et des équipements de compostage (Hanham Hall, Design Statement, 2007). Selon ce plan, il n'y aurait que « *2% des déchets envoyés à la décharge* » (Entretien, Lord et al., 2012). Cependant, le quartier de Hanham Hall n'est pas encore entièrement construit et déjà de nombreuses modifications sont en cours. Il arrive que la réalité du terrain soit toute autre. Ainsi, « *la réalité du projet ne va pas aussi loin que les affichés du départ, avec parfois des villes qui ne sont pas équipées* » (Entretien, Bailly-Maître, 2012).

En général les réponses récoltées lors de nos entretiens ont peu illustré la thématique des déchets, tant en paroles qu'en réalisations concrètes. Cela peut être notamment expliqué par un coût de gestion important de tels systèmes de recyclage / compostage.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Déplacements durables : une intervention paysagiste nécessaire en amont du projet

Les modes de déplacement sont un sujet essentiel dans le développement durable urbain concernant l'équilibre entre transports publics et privés (Berg, 2009; Bokalders & Block, 2010; Jabareen, 2006), les connections pour l'accessibilité et la mobilité, la limitation du trafic pour une qualité de vie du quartier, les choix des modes de déplacement entre le vélo, la voiture et les transports en commun, le parking et l'occupation du sol, les systèmes piétons (Xu, 2011). La place du piéton est essentielle pour créer une communauté durable (Wheeler & Beatley, 2009). Le réseau cyclable sécurisé est fondamental, ainsi que la limitation de vitesse. L'environnement physique des cheminements et leurs nœuds sont essentiels dans l'expérience du piéton (Xu, 2011).

Dans nos cas d'étude, le premier point abordé est l'implication nécessaire du paysagiste dès le premier pas de la conception dans le dessin des tracés de route, cheminements et carrefours pour éviter les changements fondamentaux du dessin à la fin du projet. Dans le projet The Staiths à Gateshead (fiche projet 8), le paysagiste Glen Kemp a proposé un *Home Zone*, qui est une zone spécifiquement désignée dans la législation britannique comme telle pour répondre prioritairement au besoin des piétons, cyclistes, enfants et résidents. La vitesse et la présence de la voiture y sont limitées. Il décrit un plan fait pour réduire la vitesse du trafic en couplant géométrie de la route et végétation comme élément construit pour manipuler le flux de voitures en réduisant la surface de la route et la vitesse. Il propose un « *environnement végétalisé pour contrôler la manière de conduire* ». Les routes sont dessinées pour libérer du terrain pour le végétaliser, avec des surfaces partagées, des largeurs différentes, des traitements de surfaces et de haies variés, des squares créés plutôt que de favoriser des croisements. L'idée est ici de « *déranger le conducteur du véhicule pour le forcer à ralentir* » (Entretien, Kemp, 2012).

Figure 68 : The Staiths, Newcastle, Plan de stratégie d'un Home Zone, zone spécifiquement désignée comme telle pour répondre prioritairement au besoin des piétons, cyclistes, enfants et résidents (Plan Stratégique Home Zone, 2001).



Figure 69 : The Staiths, Newcastle, Surfaces partagées entre piétons et voitures (Photo Leger-Smith, visite de site 11/10/12)



tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Dans l'écoquartier Nouveau Mons (fiche projet 4), l'approche paysagère propose de « *casser une logique très véhicule, très classique, un peu brutale des années soixante-dix avec une autoroute centrale* » par la création d' « *une centralité linéaire de 400 mètres, un axe continu qui s'exprime par un grand jardin, un parc* » accessible à tous, « *une voie refaite et un mail avec une noue qui accueillera le marché* » et des parkings engazonnés perméables (Entretien, Thomas, 2012).

Figure 70 : Écoquartier Mons, Lille, nécessité de reconfigurer l'axe principal du site (Diagnostic, Agence Paysages, 2005) et la centralité linéaire (Propositions, Agence Paysages, 2005)

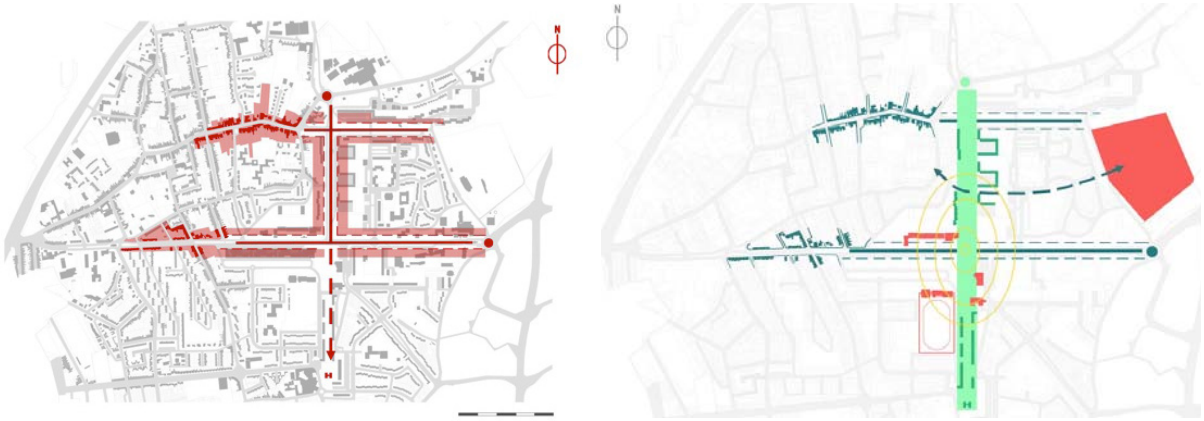


Figure 71 : Écoquartier Mons, Lille, proposition d'une centralité linéaire de 400 mètres pour casser une « logique très véhicule » (Propositions, Agence Paysages, 2005)



Figure 72 : Écoquartier Mons, Lille, Mail central avec noue qui accueillera le marché (Propositions, Agence Paysages, 2005)



D'autres techniques ont été mentionnées dans les entretiens tels que la construction de parkings denses à étage pour concentrer les véhicules (Entretien, Bruel, 2012), ou « *un garage au rez-de-chaussée de la maison, encourager le partage de la voiture, créer un lien vers la piste cyclable nationale, le tout à travers un Plan Vert de Transport* » (Entretien, Lord et al., 2012) ou négocier la réduction du nombre de voitures par habitation (Entretien, Engleback, 2012). La question de changer les habitudes de parking (Entretien, Pinson, 2012) ou de réduire les permis de places de parking dans la rue (Entretien, Holden, 2012) a aussi été abordée. Mais l'approche paysagère est

plus vaste. La « *mobilité technique* » concernant un flux équilibré entre les piétons et les voitures est complémentaire de la « *mobilité économique* » concernant les pratiques urbaines, les usages, l'employabilité, les espaces publics et la « *mobilité résidentielle* » concernant la définition du territoire de vie (Entretien, Marguerit, 2012). Après la deterritorialisation des années quatre-vingt, une approche paysagère écologique reterritorialise à travers des cycles courts, le local en relation avec le global. « *C'est du travail itératif entre les échelles que sort l'intelligence d'un projet* » (Entretien, Marguerit, 2012). L'encadré illustre ce point de vue.

Encadré 7 - La mobilité (Entretien, Marguerit, 2012)

« *Si l'on arrive à mettre en relation, on arrive à régler beaucoup de problèmes. On met en relation des choses qui peuvent évoluer, des choses qui sont enclavées, qui changent d'affectation et d'usage. On le voit beaucoup dans la manière dont on traite l'espace public, le piéton, le cycle, les transports en commun, la voiture, mais c'est plus que ça. C'est la mobilité économique, la mobilité résidentielle, comment les gens peuvent passer d'un endroit à l'autre qui définissent un territoire de vie* ».

Énergies durables et renouvelables : peu d'interventions paysagistes concrètes dans ce domaine

Toutes les propositions de conception paysagère ont un impact sur la consommation énergétique du quartier et peuvent donc être un facteur d'influence pour les économies énergétiques. Les solutions peuvent être aussi diverses que les systèmes d'énergie solaire, l'éolien, l'énergie de la biomasse. Nos cas d'étude nous ont permis d'observer brièvement trois cas de figure.

Le premier cas d'étude est peu concluant. En tant que projet pilote soutenu par le gouvernement, le projet d'écoquartier à Hanham Hall à Bristol avait au début prévu d'atteindre le niveau *Code level 6* du classement *Sustainable Homes*, c'est-à-dire un projet *Zero Carbon*. Après des restructurations gouvernementales, la pression sur les objectifs de durabilité a été plus faible (Entretien, Lord et al., 2012). D'un projet prévu non relié aux réseaux d'électricité et alimenté essentiellement par une chaudière biomasse, l'équipe est revenue vers un projet plus traditionnel, relié au réseau électrique national, avec des panneaux photovoltaïques.

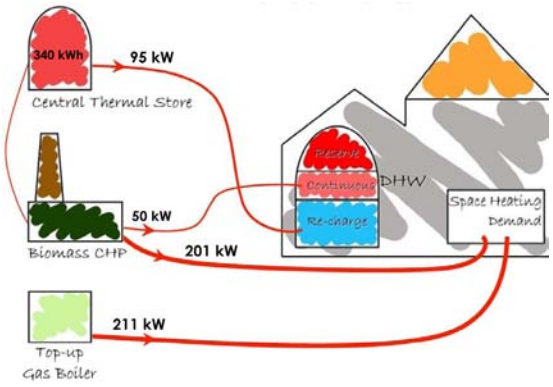


Figure 73 : Écoquartier Hanham Hall, Bristol, Diagramme de distribution de chaleur prévue à l'origine mais qui ne pourra finalement pas avoir lieu par restrictions de budget (Hanham Hall, Design Statement, 2007).

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 74 : Écoquartier Vidailhan, Balma, Toulouse, Proposition d'une chaufferie à bois (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011)



De manière similaire, le deuxième cas d'étude affichait des intentions qui ne pourront plus avoir lieu. Dans l'écoquartier de Vidailhan à Balma dans la périphérie toulousaine, le promoteur avait prévu de mettre en place un réseau de chaleur constitué à 80% d'énergies renouvelables, desservant les bâtiments de logements collectifs et les équipements publics des quartiers de Vidailhan. Ainsi, le promoteur prévoyait que l'énergie distribuée soit produite « *à partir d'une chaufferie bois à plaquettes forestières et d'un concentrateur solaire de 1000m2. Le bois utilisé pour alimenter la chaufferie proviendra de forêts situées en Midi-Pyrénées et certifiées PEFC (label de gestion durable de la forêt), à une quarantaine de kilomètres de Vidailhan. Ce choix d'un approvisionnement en énergie innovant et exemplaire évitera chaque année l'émission de plus de 1000 tonnes d'équivalent CO2 dans l'atmosphère* » (Grand Toulouse, 2011). L'agence de paysage parisienne Mutabilis avait un temps imaginé proposer la plantation d'une forêt sur le site pour alimenter ce centre en énergie mais l'idée a été abandonnée, en raison d'un trop grand coût.

Enfin le troisième cas d'étude présente une solution beaucoup plus modeste mais qui a été effective. L'intention de réduire l'intensité d'éclairage public a été abordée dans les entretiens. Dans le projet The Triangle, le studio londonien Engleback utilise systématiquement les éclairages LED (lampe à diode électroluminescente) couplés à des déclencheurs automatiques, alors que dans le cas du quartier de Mons, la commune a accepté de continuer à payer l'éclairage public à condition que le bailleur s'équipe de certains appareils (Entretien, Thomas, 2012).

Dans ce domaine, nous voyons donc que les réponses ont semblé plus hésitantes que sur les solutions

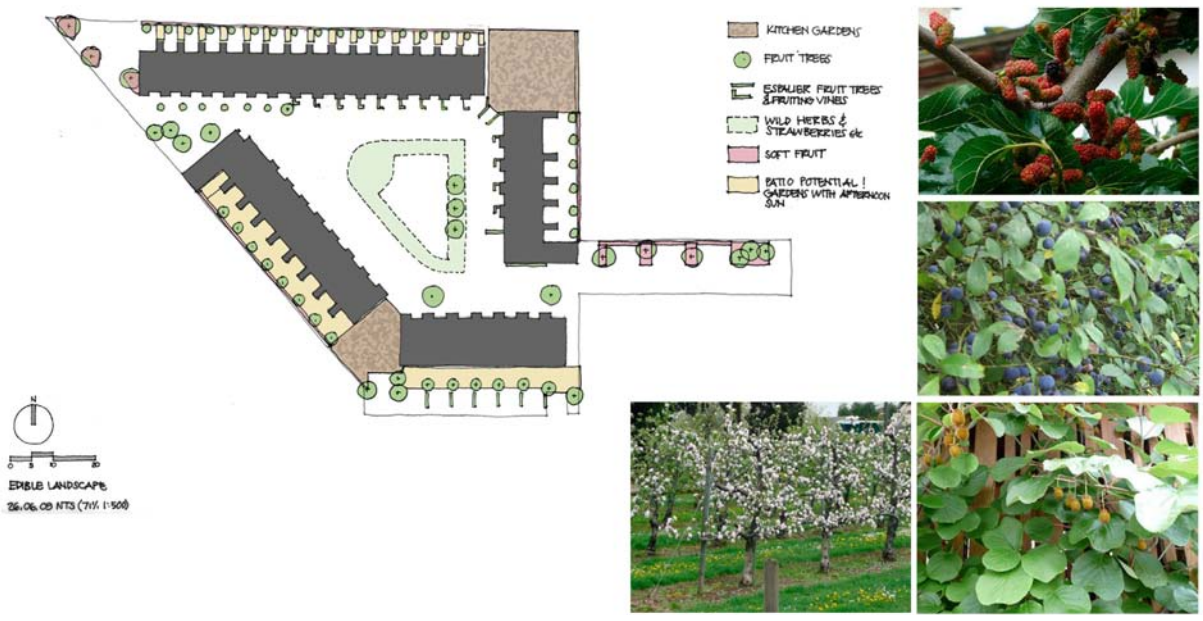
tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

écologiques spécifiques au site (eau, biodiversité). Les paysagistes interrogés ne constituent pas un levier d'influence important pour la mise en place de systèmes de gestion alternatifs dans le domaine de l'énergie. Ces questions sont en général encore gérées par l'architecte et l'ingénieur. Alors que l'approche paysagiste pourrait proposer des systèmes transversaux s'adaptant à l'ensemble du site par exemple sur les questions énergétiques, il semble, à l'échelle du quartier, que ces questions d'ordre plus technique avec un fort impact financier soient confiées aux architectes/ingénieurs.

Les jardins familiaux : un domaine propice à l'intervention du paysagiste

Les jardins familiaux donnent l'opportunité aux communautés de jardiner ensemble. Le paysage nourricier permet, « *dans les fermes urbaines, les jardins communautaires, et les vergers, de semer, faire pousser, récolter et partager les récoltes. De nombreux paramètres doivent être pris en compte : l'accès, la contamination de la terre, la gestion, la gouvernance, le compostage, un lieu de stockage* » (Williamson et al., 2012). Un de nos cas d'étude est exemplaire dans ce domaine. Dans le projet du Triangle à Swindon, la production alimentaire est l'idée centrale (fiche projet 7).

Figure 75 : The Triangle, Swindon, plan de paysage nourricier (Engleback, 2012)



Dans la candidature du Studio Engleback pour les *Landscape Institute Awards* 2012, le paysagiste Luke Engleback explique que des jardins familiaux et vergers sont mis en place pour faciliter l'interaction sociale entre les habitants et assurer la sécurité alimentaire en lien avec le réchauffement climatique à long terme. Les jardins familiaux au nord sont composés de bandes des plantations, de fruitiers, d'une zone de compostage et d'un abri à outils. Les jardins familiaux au sud comportent des serres pour allonger la période de culture. De plus, chaque maison dispose d'une haie fruitière à l'entrée du jardin. En outre, l'eau de pluie est récupérée des toits dans des réservoirs pour l'arrosage du jardin. Le studio a publié un ouvrage pour expliquer la démarche du paysage nourricier collectif, *the Edible Landscape Manual* (Entretien, Engelback, 2012) et un document *Grow to eat, guide.*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014



Figure 76 : The Triangle, Swindon, jardins familiaux (Engleback, 2012).

Conclusion de l'analyse par domaine écologique

Nous avons exploré la manière dont l'approche et les pratiques de conception des paysagistes ont évolué dans les divers domaines écologiques énoncés dans la commande publique et dans les outils d'évaluation environnementale. Rappelons notre première hypothèse de recherche : les pratiques de conception des paysagistes évoluent dans les divers domaines écologiques que nous avons identifiés. Le tableau suivant récapitule les changements de pratiques observées, les systèmes mis en place et l'avis des paysagistes à travers les entretiens, l'analyse des documents de conception et la visite de site.

Tableau 11 : Résumé des changements de pratiques paysagistes observés dans les huit cas d'étude et dans chaque domaine écologique (Réalisation Leger-Smith, 2014).

Projets	*Systèmes mis en place dans ce domaine*	*Idée phare du paysagiste / ce qui aurait pu être fait*
Écoquartier Baudens, Bourges, France	Traçage des matériaux de pavage utilisé. Réduction de la place de la voiture.	Volonté de changer les habitudes de parking mais changements difficiles. Volonté de changer la gestion des espaces verts mais difficulté de changement d'habitudes.
Écoquartier de la Haute-Deule, Lille, France	Système de gestion durable de l'eau de pluie et des rejets domestiques (tout traitement en surface). Utilisation de la phytoépuration. Pavage perméable.	La prise en compte des domaines écologiques dans les quartiers est un facteur de différenciation des pratiques paysagistes.
Écoquartier de la Cartoucherie, Toulouse, France	Réflexion autour de l'amélioration de la qualité du sous-substrat, du substrat et de la canopée. Système de mobilité durable.	Concepts de « mobilité résidentielle », « mobilité technique » et « mobilité économique ».

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Projets	*Systèmes mis en place dans ce domaine*	*Idée phare du paysagiste / ce qui aurait pu être fait*
Écoquartier Mons-en-Baroeul, Nouveau Mons, Lille, France	Système de gestion durable de l'eau (tout traitement en surface). Traitement des eaux usées par percolation vers des bassins de décantation en terrasse. Pavage perméable. Système d'éclairage durable. Réflexion autour des mobilités douces, piétonisation. Création d'une centralité linéaire/espace vert.	Critique de la grille de critères écologique par domaine. Critique d'une écologie trop techniciste, nécessité d'une approche par systèmes « intelligents ».
Écoquartier Balma Vidailhan, Toulouse, France	Prise en compte de la biodiversité héritée du passé agricole du site (densification végétale, conservation/création de continuités végétales). Conception d'espaces paysagers multifonctionnels (terrains de sport/jardin creux inondables) : approche transversale des domaines écologiques par une vision paysagiste.	Le bon sens du jardinier. Volonté de mettre en place une chaufferie à bois pour le quartier mais manque de moyens.
The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume Uni	Jardins familiaux pouvant nourrir potentiellement toutes les familles avec publication d'un guide pour faire pousser sa nourriture. Système de gestion durable des eaux (récolte des eaux et drainage filtrant).	Création d'espaces paysagers multifonctionnels, vision transversale paysagiste.
Hanham Hall Eco Village, Bristol Royaume Uni	Système de gestion durable de l'eau, écoulement gravitaire, drainage par percolation naturelle, pavage perméable. Mise en valeur de la biodiversité existante sur le site. Densification de la biodiversité et création de nouveaux habitats. Utilisation de systèmes à énergies renouvelables mais aux frais des habitants. Recyclage des gravats de construction. Réduction de la place de la voiture, connexion aux réseaux de mobilité locaux (bus, piste cyclable). Plan de gestion des déchets.	À l'origine volonté de concevoir un quartier off-grid (non relié au réseau d'énergie national) mais idée abandonnée car trop coûteuse. Idée de recycler la plupart des déchets verts par compostage abandonnée car trop coûteuse.
Staiths South Bank, Phase 1, Gateshead, Newcastle, Royaume Uni	Conception d'un Home Zone favorisant les mobilités douces et la place du piéton. Utilisation de matériaux durables locaux pour le mobilier urbain.	Le paysagiste aurait aimé supprimer l'utilisation de la voiture, le facteur limitant étant ici les habitudes.

Aucune pratique paysagiste fondamentalement innovante n'a été mise en place à travers ces divers cas d'étude. Il apparaît évident dans cette partie que le processus de conception n'est pas révolutionné par l'introduction des critères écologiques dans la commande publique française ou dans les outils d'évaluation environnementale britanniques. L'approche du paysagiste reste la même selon la plupart des témoignages de nos entretiens. Nous ne validons donc pas cette hypothèse de recherche mais y apportons des nuances. L'apparition des écoquartiers et des outils d'évaluation environnementale annonce un changement.

Bien que les paysagistes aient déjà pratiqué cette approche écologique dans divers projets, le quartier écologique a le mérite de rassembler tous ces critères écologiques dans un seul projet. Les paysagistes, traditionnellement spécialistes de la conception des espaces extérieurs, se voient investis de la mission de relier ces domaines divers dans un plan stratégique écologique commun. Ici, la notion d'espaces écologiques multifonctionnels, revenue souvent au cours des entretiens, prend tout son sens. Ils créent des services écosystémiques à travers la conception d'espaces multifonctionnels.

Les injonctions écologiques de la commande poussent le concepteur à proposer une solution unique et propre aux caractéristiques existantes du site. Le paysagiste est très bien placé dans ce domaine puisqu'il s'agit précisément de son expertise. En ce sens, la demande écologique ne fait pas réellement évoluer ses pratiques, mais ne fait que les conforter. Le paysagiste, traditionnellement, adapte les formes urbaines au plus près des conditions existantes du site tout en reliant toutes ces problématiques dans des espaces multifonctionnels. Il met l'accent sur les fonctions en les reliant à travers une approche esthétique pour créer des espaces publics attrayants : chaque solution est unique puisque chaque condition de site est unique. Les solutions proposées diffèrent donc énormément d'un projet à l'autre. La réponse de conception doit être la plus adaptée possible aux caractéristiques du site, notamment écologiques. Les paysagistes sont vraisemblablement bien placés pour répondre aux enjeux écologiques très spécifiques au site et liés aux conditions existantes comme par exemple les ressources du site et reliés à la faune et la flore, les questions de l'eau et la biodiversité. Les écoquartiers poussent les paysagistes à différencier leurs pratiques et approches. Cependant, nous avons remarqué que les paysagistes interrogés étaient moins précis sur les aspects globaux du réchauffement climatique, les questions énergétiques, les questions du sol et des déchets.

Le questionnaire de l'entretien, basé sur la séparation exclusive des domaines écologiques tels qu'ils sont présentés dans la commande ou les outils d'évaluation, interrogeait les paysagistes sur leurs pratiques dans ces domaines séparés. Cette séparation en domaines écologiques apparaît peu pertinente pour étudier l'approche paysagiste. Selon les paysagistes interrogés, ils ont une approche transversale à ces domaines, proposant une vision d'ensemble intégrée. De plus, les propositions paysagères écologiques sont efficaces si le paysagiste intervient très en amont du projet. Cela est particulièrement vrai pour les domaines de l'infrastructure et de l'ingénierie comme les déplacements

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

et la voirie.

Pour finir, la dimension de la visibilité du projet est essentielle. Elle fonctionne comme un argument de vente pour une meilleure qualité des espaces publics. Le paysagiste est donc sollicité pour rendre ces systèmes et ces espaces multifonctionnels plus lisibles. Ceci est en particulier valable pour le domaine de l'eau que nous avons traité en premier et qui est de loin le plus abordé par les paysagistes. La gestion de l'eau est un facteur de différenciation des pratiques par essence : il n'existe pas deux projets dans lesquels cette gestion peut s'approcher de la même manière tant elle dépend des caractéristiques du site. Ces systèmes de gestion de l'eau permettent aux paysagistes de rendre l'eau visible, ramenée en surface, et créent donc des vitrines écologiques et pédagogiques des projets.

3.2. L'évolution du processus de conception paysagère

Nous explorons dans cette partie la manière dont le processus de conception des paysagistes évolue aux regards des injonctions écologiques. Cela nous a amené à interroger le paysagiste sur des étapes supplémentaires de la conception ou les nouveaux outils qu'il aurait mis en place.

La plupart des paysagistes interrogés lors des entretiens affirment qu'ils ne voient pas d'évolution radicale de leur processus de conception au regard des nouveaux enjeux écologiques contenus dans la commande publique. Pour nombre d'entre eux, le projet de paysage est ainsi depuis toujours, tout cela faisant partie de leurs manières de penser, comme le témoigne l'encadré suivant.

Encadré 8 - Evolution du processus de conception (Entretien, Pinson, 2012)

« *Je n'ai pas le sentiment d'avoir fait évoluer le processus de conception lui-même. Par exemple, tenir compte du patrimoine arboré a toujours fait partie de nos préoccupations, inscrire le projet au mieux dans la topographie existante…Tout cela fait partie de nos manières de penser qui ont trouvé un écho dans le projet de développement durable.* ».

Ainsi, les aspects du projet n'ont pas changé, « *ils ont adhéré au contraire au développement durable* » (Entretien, Thomas, 2012). Nous constatons cependant qu'il existe des éléments annonçant une évolution future possible d'après l'ensemble des entretiens menés, par l'introduction de ces paramètres écologiques dans la commande publique.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

En premier lieu, l'analyse paysagère prend une place plus importante. Les critères écologiques contenus dans la commande poussent les paysagistes à développer leurs analyses sur les espèces et les habitats existants. L'analyse en devient une véritable source d'inspiration quotidienne comme en témoigne le paysagiste suivant.

Encadré 9 - L'analyse permanente (Entretien, Mousquet, 2012)

« *Bernard Lassus défendait l'analyse comme élément même de projet. En ce sens il était réellement écologue, parce qu'en fait, il disait que tout projet doit émerger de l'analyse qu'on fait d'un territoire et de son contexte. En gros on n'intervient pas. En fait si, on intervient, puisqu'il disait que l'analyse est créative. C'est une démarche très créative que d'analyser. Alors que beaucoup de gens pensaient que l'analyse était une recherche d'objectivité, donc de non-intervention du regard. Alors que non, le regard est une interprétation, c'est forcément inventif. L'analyse est inventive. Cette logique d'analyse inventive est une des prémices de la démarche écologique. La démarche écologique c'est la reconnaissance des dynamiques naturelles d'un milieu, si on les identifie bien, le projet va pousser tout seul* ».

Le degré de précision technique que demande la conception écologique encourage les paysagistes à s'associer avec des écologues, ce que nous développons plus tard. Pour accompagner cette technicité, les paysagistes ont progressivement mis en place des outils tout au long de leur processus de conception. Ainsi, ils utilisent des guides de bonnes pratiques, des fiches pratiques, des logiciels d'évaluation pour une auto-évaluation interne environnementale. Au Royaume-Uni, la tâche est facilitée par des guides d'évaluation environnementale extrêmement précis qui guident pas à pas le paysagiste quant aux objectifs à atteindre dans divers domaines. Pour ce qui est de la construction du projet et du suivi de chantier, il doit être minutieux pour s'assurer que les entrepreneurs mettent bien en place toutes les recommandations. Ainsi certains paysagistes rédigent des supports de suivi et de communication : « *il y a un travail très fin obligatoirement à faire au fur et à mesure de la fabrication du quartier. Il y a le suivi des travaux, mais il y a aussi un travail à long terme d'adaptation, de négociations pour retravailler le projet qui s'étend sur la période des travaux* » (Entretien, Bruel, 2012). Enfin, la gestion à long terme d'un projet à fort potentiel écologique est importante. Le paysagiste doit d'ailleurs s'assurer qu'il y aura des budgets attribués à cette phase. Il est nécessaire que l'équipe de maintenance soit familière avec le site et comprenne la conception et les systèmes mis en place. C'est pourquoi l'exercice de communication avec les entrepreneurs est très important. Il arrive qu'il y ait une dichotomie entre les volontés affichées par le politique et la réalité de la ville et de ses services. Ce sont des problèmes de finances, d'habitude et de formation, comme en témoigne le paysagiste suivant.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Encadré 10 - Changer les habitudes (Entretien, Thomas, 2012)

« *Le service assainissement s'occupe des tuyaux, le service espace verts s'occupe de la gestion des espaces verts. Si on fait des noues, on pose moins de tuyaux, donc moins de budget et moins de boulot. Mais cette économie correspond à une perte du budget potentiel pour le service assainissement qui voit cela d'un très mauvais oeil. Il n'y a donc pas de report de budget sur le service espace verts qui va pourtant devoir entretenir. Les choses se compliquent, et tout le monde a des freins, pas forcément sur le fond, mais parce que ça se traduit par une perte de pouvoir pour un service administratif, c'est absurde mais c'est une réalité. Il y a aussi la question de la réglementation, son côté positif avec des vrais sujets comme la loi sur l'eau, mais aussi son côté un peu négatif lorsque tout le monde se protège (...)* ».

La deuxième hypothèse de recherche s'intéressait aux nouvelles étapes, outils, évaluation et autres documents supplémentaires dans le processus de conception du projet de paysage influencés par les enjeux écologiques de la conception urbaine. Nous concluons qu'il n'y a pas de mutation majeure et fondamentale dans les étapes et les outils du processus de conception paysagiste au regard du tournant écologique en urbanisme.

3.3. Les facteurs d'évolution des pratiques paysagistes écologiques

Nous avons interrogé les paysagistes sur les divers facteurs d'évolution de leur processus de conception. Nous avons tenté de savoir comment ils arrivaient à s'adapter à ce niveau de technicité et à ces injonctions écologiques. Cela passait par des nouvelles collaborations disciplinaires ou par d'autres facteurs extérieurs. Nos résultats sont regroupés ci dessous par domaines identifiés.

L'enseignement en paysage

L'aptitude à faire évoluer ses pratiques au regard des nouveaux enjeux écologiques dépend de la formation d'origine, ou de l'origine des jeunes recrues. La part d'écologie dans les formations de paysage est inégale selon les écoles en France. Il est aujourd'hui nécessaire de « *modifier les formations afin de sensibiliser les acteurs urbains aux disciplines complémentaires que nécessite la construction d'un milieu urbain* » (Entretien, Pinson, 2012). Les paysagistes présentent des compétences spécifiques « *sur le végétal d'une façon générale, le fonctionnement des milieux, une sensibilité que les architectes n'ont pas du tout* » (Entretien, Bruel, 2012). Les notions de connaissance du site et du terrain enseignées dans les écoles de paysage familiarisent les étudiants avec une culture de l'écologie. Pour les paysagistes français interrogés lors de nos entretiens (donc diplômés il y a déjà plus de vingt ans), ces notions ont été enseignées entre autres à l'école de Versailles par Michel Corajoud, Alexandre Chemetoff, et Gilles Clément, comme nous l'expique la paysagiste Bailly-Maître dans l'encadré suivant. Les figures enseignantes de l'écologie dans les écoles de paysage ont aujourd'hui changées.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Encadré 11 - L'écologie du bon sens (Entretien, Bailly-Maître, 2012)

« À *Versailles, on avait un département écologie avec des gens qui étaient pleins de bon sens, qui nous ont fait voir des choses qui étaient fondamentales sur la question de l'écologie. Et puis d'une manière naturelle, il y a une curiosité sur l'enchaînement et la compréhension globale du système. Naturellement on s'y intéresse, c'est un peu le bon sens du jardinier. Il se dit, j'ai ça sur place, pourquoi je vais m'embêter à aller chercher les choses ailleurs, de la bonne terre ailleurs alors que je peux fabriquer mon compost. Il y a une espèce de compréhension de la machine globale et une volonté de faire au plus logique, au plus économe, au plus simple. Le jardinier va pailler, économiser l'eau, parce que pour lui, tout est ressource* ».

Les notions de substrat, de botanique, de connaissance pure des végétaux, de leurs usages et sur la culture urbaine, voire architecturale devraient être mieux développées dans l'enseignement pour permettre aux paysagistes de jouer ce rôle de mandataire (Entretien, Bruel, 2012). En outre, la formation des gestionnaires prend du temps et peut être un frein. C'est « *un changement de culture nécessaire, en apportant la certitude qu'au final il y a un gain, soit en terme économique, soit en terme de qualité, soit en terme de gestion* » (Entretien, Pinson, 2012). Il ressort donc des entretiens des paysagistes français un besoin d'approfondir la formation en écologie dans les écoles de paysage ainsi que les compétences techniques propres à la conception urbaine, comme le témoigne un paysagiste dans l'encadré suivant.

Encadré 12 - Besoin d'un enseignement en urbanisme dans les écoles de paysage (citation d'un paysagiste anonyme)

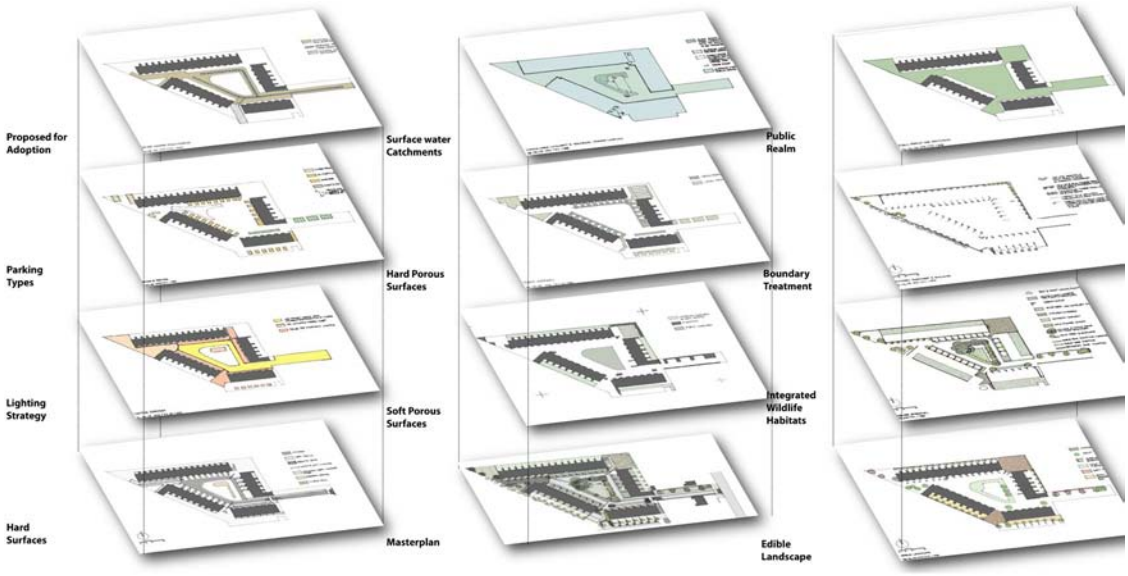
« *En tant que paysagiste pur, sortant d'une école de paysage sans expérience en urbanisme, il y a quand même des questions sur l'habitabilité, sur les règles du construit qui nécessitent qu'un complément de formation, de connaissances, soit donné au paysagiste par une formation d'urbanisme, soit un tiers qui serait un urbaniste et qui viendrait travailler avec le paysagiste* ».

Au Royaume-Uni, les entretiens ont révélé un manque de lien évident entre la recherche et la pratique, ainsi que la transmission d'un savoir fondamental. Les paysagistes britanniques sont formés le plus souvent à devenir opérationnels dès que possible à la sortie de l'école. L'enseignement se concentre donc sur des compétences techniques de la conception urbaine, incluant une dimension écologique technique. Cela vient du fait que les paysagistes britanniques sont formés dans des écoles rattachées le plus souvent à des universités techniques (les deux écoles de paysage londoniennes, *Greenwich University* et *Kingston University*, Leeds, Manchester), appelées les *polytechnics* en anglais, par opposition aux universités traditionnelles, appelées les *red brick* (excepté pour les écoles de paysage d'Édimbourg, de Newcastle ou encore de Sheffield). Ainsi, il y a peu de lien entre la recherche scientifique et l'enseignement du paysage, ce qui peut desservir les étudiants paysagistes, plus habitués à apprendre et appliquer des compétences techniques qu'à comprendre des processus (Leger, 2010a). Cela pourrait avoir un impact sur la manière dont les critères écologiques sont pris en compte : s'agit-il de critères techniques à appliquer au projet ou plutôt de processus intelligents

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

à comprendre, analyser et mettre en place ? Enfin, néanmoins, n'oublions pas que les fondateurs de la pensée écologiques étaient anglo-saxons. Les paysagistes britanniques bénéficient de cette parenté culturelle avec ces mouvements. Ainsi, le fondateur de l'école de paysage d'Édimbourg à l'*Edinburgh College of Art*, fut lui-même un élève de l'écossais Ian McHarg, immigré ensuite aux États-Unis dans les années soixante et auteur du célèbre ouvrage *Design with Nature*. Cette parenté se ressent encore aujourd'hui dans le travail des paysagistes britanniques diplômés d'Édimbourg, qui développent une approche McHargienne dans leur analyse paysagère. Luke Engleback, directeur du studio Engleback et paysagiste d'un de nos cas d'étude à Swindon, The Triangle, a étudié à l'école de paysage d'Édimbourg. Lors de notre entretien, il a expliqué que l'enseignement reçu à Édimbourg était basé sur une superposition des couches d'analyse comme le recommandait McHarg. Lorsque l'on regarde les documents de conception qu'il nous a transmis, une image transmet parfaitement cette idée et renvoit elle-même à la figure illustrant l'analyse de l'américain James Corner dans *Operation Field* (Fig. 19), lui même influencé par l'approche de McHarg (Fig. 8).

Figure 77 : The Triangle, Swindon, analyse en strate d'analyse inspirée de Ian McHarg (Engleback, 2012)



La génération du paysagiste joue aussi sur la capacité d'adaptation, la flexibilité et l'ouverture aux domaines innovants. En France, les jeunes paysagistes (diplômés dans les dix dernières années) peuvent faire plus facilement évoluer leurs pratiques de conception en réponse aux nouveaux enjeux écologiques, héritiers d'une « *formation avec des enseignements sur le développement durable et donc une sensibilité* » mais parfois « *ils préfèrent faire un bel objet plutôt que de travailler sur la question écologique* » alors que « *les praticiens plus matures sont aussi plus attentifs au discours de l'écologie et prêts à dialoguer* » (Entretien, Bruel, 2012). Pour Bailly-Maître (Entretien, 2012), pour un jeune paysagiste, tout commence par « *la volonté d'affirmer son geste* », suivi par une prise de conscience de la « *notion du bien collectif et l'adaptation à la commande, au budget* ».

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

L'influence des figures de la profession et de sa propre pratique

Les paysagistes semblent être influencés par leur propre expérience et celle des grandes figures de la profession, c'est l'influence de la pratique par la pratique. Tout d'abord, ces grandes figures peuvent être des enseignants, chercheurs ou paysagistes avec lesquels on a eu contact à l'école pendant ses études. Ils peuvent aussi être d'autres paysagistes qui communiquent plus sur leurs opérations, qui publient, qui font des projets manifestes, exemplaires, innovants. Ces grandes figures proviennent donc de l'enseignement, de la recherche et de la pratique. Dans cet ordre d'idée, nous pouvons nous référer à la partie I de la thèse, qui a étudié l'impact d'un grand mouvement contemporain en paysage, le Landscape Urbanism, sur la pensée des paysagistes. Ceci est valable pour les monographies de paysagistes publiées, les conférences et toutes sortes d'initiatives autour de la communication sur des projets exemplaires. La participation à des travaux de recherche, d'enseignement, de groupes de discussion sur les pratiques professionnelles, la « *visite de projets réalisés par des confrères, les colloques, une veille technologique en interne* » (Entretien, Pinson, 2012) aident les paysagistes à faire évoluer plus vite leurs pratiques de conception. L'agence Mutabilis se rend régulièrement en voyage à l'étranger pour se tenir au courant tout comme l'atelier Ruelle qui participe « *régulièrement à des formations qui sont concentrées sur des enjeux techniques et culturels* » (Entretien, Thomas, 2012).

Encadré 13 - Visites à l'étranger (Entretien, Bailly-Maître, 2012)

« *Il y a aussi beaucoup une culture globale de ce qui se fait ailleurs. Ça fait deux ans que l'on fait des voyages avec toute l'agence. Ce sont des vacances très studieuses, c'est des métiers de passionnés. Pendant les vacances on va voir qui fait quoi etc. Avec l'agence on est parti l'année dernière à Bâle, on revient tout juste de Copenhague. On se documente avant sur les projets et on va voir concrètement ce qu'il en est. On le fait de manière assez innocente, ce ne sont pas non plus des conférences sur place. On y va assez simplement, on prend ce qui est à prendre avec l'observation* ».

Au Royaume-Uni, le paysagiste de notre cas d'étude à Newcastle nous a expliqué comment sa collaboration précédente avec un architecte suédois avait influencé toute sa pratique.

Encadré 14 - Matériaux locaux (Entretien, Kemp, 2012)

« *L'architecte Ralph Erskine a beaucoup influencé mes pratiques quand j'ai travaillé avec lui, ainsi que Per Gustafsson, de la Lund University en Suède. Les Suédois sont vraiment tournés vers ces choses-là. Erskine est anglais, c'est un quaker. Il n'a vraiment pas aimé la tournure politique qu'ont prise les choses en Angleterre avant la deuxième guerre mondiale. Il est parti en Suède et a fondé son agence d'architecture mais il travaille internationalement. Certainement, toutes influences sur moi proviennent de son travail. Per Gustafsson était un professeur d'architecture en Suède. Il prenait ses étudiants en troisième année et les amenait camper dans une forêt. À trois heures du matin, il les réveillait pour aller marcher dans la forêt. L'idée était de leur vider la tête de l'architecture et de l'ingénierie. Le paysage, c'est différent. C'est vivant, ça sent, ça produit des sons. Ils comprenaient ce que c'était que le paysage. Ça les mettait en contexte* ».

Et puis il y a aussi sa propre pratique, l'idée étant que l'on apprend de ses propres erreurs et des hasards des circonstances. Les paysagistes misent énormément sur le développement des compétences par la pratique. Il s'agit de « *se nourrir de chaque expérience, de chaque partenariat, chaque projet* » (Entretien, Pinson, 2012). A la sortie de l'école, le paysagiste « *prend le premier travail qui se présente et apprend son art, graduellement il l'affûte et apprend plus* » (Entretien, Engleback, 2012). Le contexte joue beaucoup et « *les circonstances des premières commandes influencent les partenariats à établir* » (Entretien, Bruel, 2012). C'est le projet qui initie la pratique. La paysagiste Anne-Sylvie Bruel explique que l'une de leur première commande, dans un milieu extrême et avec très peu de financement les avait poussés à avoir une attitude extrêmement humble et plus fine d'observation des dynamiques écologiques en place avec des conditions climatiques dures et très peu de sol, et d'utiliser les éléments comme des outils du projet. Comme facteur d'inspiration pour leurs pratiques, les paysagistes ajoutent aussi l'observation des grandes figures de la profession. Au delà de l'influence par leur propre pratique, les paysagistes mettent aussi en place des formations professionnelles. Au Royaume-Uni, il existe des programmes de développement continu professionnel (*Continuing professional development*) rendus obligatoires par le système d'accréditation du *Landscape Institute*, le *Pathway to Chartership*. Chaque entreprise enregistrée auprès du corps professionnel en paysage doit ainsi obligatoirement financer des programmes de formation professionnelle pour ses employés (Leger, 2010b).

Multidisciplinarité et collaborations professionnelles

Aujourd'hui, de plus en plus, les maîtres d'ouvrage s'adjoignent des consultants extérieurs avec des compétences d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en écologie, ce qui modifie la commande et la précise. Plutôt que souhaiter devenir mandataire de projet, les paysagistes défendent les collaborations entre disciplines, le partage et la confrontation des points de vue. Dans le domaine de l'écologie, la collaboration doit prendre la forme d'un « *conseil, non pas d'un alibi, l'écologie devient le moteur du projet urbain* ». Ainsi, le « *paysagiste travaille à différents stades du projet, pourquoi pas en amont, mais aussi travaille de manière transversale avec d'autres partenaires* » (Entretien, Bruel, 2012).

Mais qui sont ces écologues ? Ces partenariats influencent-ils les pratiques de conception des paysagistes ? Il y a quelques années, les partenariats se construisaient avec des scientifiques, comme nous l'explique ce paysagiste anonyme ici.

Encadré 15 - Multidisciplinarité et collaborations professionnelles (citation d'un paysagiste anonyme)

« *À l'époque c'était beaucoup plus facile qu'aujourd'hui puisque l'on avait fait appel à des scientifiques. À chaque site il y avait son spécialiste. Ils étaient appelés sur un système de vacations comme un appui scientifique. C'était au moment de la conception initiale qu'ils intervenaient pour nous éclairer et nous permettre, par un système d'acupuncture, de transformer leurs avis*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

scientifiques en projet. Car c'était des scientifiques, pas du tout accoutumés à la notion de projet, qui nous amenaient leurs connaissances scientifiques, et nous on les transformait en outils du projet. Aujourd'hui, on a beaucoup plus de mal à avoir cette démarche-là, parce que la structuration administrative des appels d'offres et des marchés demande à ce qu'il y ait des gens avec des papiers administratifs, des autorisations, des assurances. Finalement, on tombe plutôt dans des réponses où on fait appel à des bureaux d'études plus généralistes ».

L'agence parisienne Mutabilis explique que « *la question de l'écologie n'est pas une thématique que l'on traite simplement, au début ou à la fin du projet. Elle est présente en permanence. Elle fait partie de la conception du projet. Elle est complètement intégrée à la démarche du paysagiste* » (Entretien, Bailly-Maître, 2012), comme l'expliquent aussi les paysagistes de Hanham Hall à Bristol dans l'encadré suivant :

Encadré 16 - Collaborations pluridisciplinaires (Entretien, Lord, Chapman, Bergin, 2012)

« *Nous avons dû travailler avec les écologues très tôt dans le projet, car les crédits écologiques requis sur ce projet demandaient un niveau de réflexion écologique très important. En général, les écologues ne sont appelés que vers la fin du projet. Alors qu'ici, c'était un vrai projet écologique. Nous avons dû travailler avec eux sur le développement de propositions possibles* ».

Ces collaborations ont donc une grande influence sur le processus de conception paysagiste. Elles influencent « *de nouvelles façons de travailler, de nouveaux types d'équipes, de nouvelles méthodes de travail* » (Entretien, Marguerit, 2012). Les disciplines sont complémentaires. Il s'agit d'une curiosité à développer par rapport à l'écologue, pour comprendre son approche, ses idées, son vocabulaire. Dans la méthode, il y a donc des « *moments de travail obligatoire ensemble, et chacun amène sa propre pierre à l'édifice en sachant que sa pierre doit s'appuyer sur celle de l'autre. C'est l'interdépendance* ». La collaboration s'enrichit des désaccords, des contradictions. Toutefois, le processus avance uniquement si les personnes rassemblées autour de la table sont investies par leurs structures d'un pouvoir de décision et qu'il y a une véritable prise de position. C'est ce que nous a expliqué le paysagiste de la Cartoucherie à Toulouse dans l'extrait suivant.

Encadré 17 - Collaboration pluridisciplinaire (Entretien, Marguerit, 2012)

« *Notre alliance principale est le désir de travailler ensemble. Ça facilite énormément les choses de travailler ensemble. Ce n'est pas que mon projet, ou mon idée, ou mon dessin qui passe en premier. C'est quelque chose qui est débattu, discuté, qui a pris de la matière, de l'épaisseur, de la vie, avec des approches différenciées. Quand moi je dessine d'un seul trait, je sais expliquer pourquoi le trait passe là. Réellement, c'est itératif. C'est-à-dire qu'en général on découvre ensemble, on avance en même temps, nos regards se croisent. On est amené à tout mettre tout de suite sur la table. Il n'y a pas un qui avance avant les autres, c'est par la discussion. Une chose très importante, c'est Edgar Morin qui a écrit cela, c'est la prise de position. Chacun dans son domaine doit dire vers où il voit le projet s'orienter. Ce n'est pas le projet par le dessin, mais ce sont les grands équilibres, ou la problématique de la mobilité. Comment on prend des positions, on ne sait pas d'où vient*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

l'idée, c'est par le partage. C'est la mise en commun, la communication, on arrive au-devant des autres qui sont en attente avec un point de vue qui est argumenté avec de l'épaisseur et qui amène le débat. S'il y a une contradiction tant mieux. La personne en face réagit, un débat s'établit, la personne rentre dans le système. La pire des choses est de faire un compte-rendu sans réaction. La contradiction c'est la vie. Quand nous acceptons le projet, nous décidons d'imposer une méthode, qui est le partage. C'est-à-dire un fonctionnement en atelier de projet partagé. Autour de la table se réunissent des décisionnaires, investis par leur direction d'un pouvoir de décision ».

Il arrive qu'il y ait un chevauchement des missions entre le paysagiste et l'écologue. Nous avons abordé plut tôt le rôle du paysagiste quant à la lisibilité écologique d'un projet. L'écologue peut parfois jouer le rôle du paysagiste, dans le sens où il devient le faire valoir écologique du projet. Dans ce cas-là, le paysagiste perdra une partie de ses missions qu'il avait l'habitude de traiter au motif que son expertise n'est pas assez pointue en écologie. Nous n'avons cependant pas d'exemple illustrant cela parmi nos cas d'étude. Le paysagiste de l'écoquartier de Mons évoque un effet post-Grenelle : « *l'écologue, c'est le mot magique* » (Entretien, Thomas, 2012).

Pour finir, les collaborations disciplinaires ont l'avantage de forcer des personnes à travailler ensemble, faire des compromis et changer leurs habitudes. Les paysagistes doivent « *provoquer des changements d'attitude* » (Entretien, Engleback, 2012), « *bousculer, convaincre* » (Entretien, Thomas, 2012), c'est très important pour mettre en œuvre un projet de paysage écologique.

Encadré 18 - Manque de communication et d'habitude (Entretien, Mousquet, 2012)

« *Dans ce métier, il faut du courage, il faut se battre, il faut rencontrer un maître d'ouvrage confiant pour passer le mandat à un paysagiste, les élus ont du mal* ».

La commande publique écologique et sa reformulation

La formulation d'objectifs écologiques dans la commande publique française a incontestablement libéré certains paysagistes sur le sujet de l'écologie et a poussé à développer certains savoirs faire, même s'ils étaient déjà présents traditionnellement dans l'approche paysagiste. La commande affiche des objectifs et les finance. Le paysagiste Alain Marguerit avance les éléments suivants.

Encadré 19 - La commande publique comme facteur d'influence (Entretien, Marguerit, 2012)

« *Il y a des choses qui se sont confortées, conceptualisées spatialement et traduites dans une réalité technique de définition du projet…La commande politique change beaucoup aujourd'hui dans les problématiques d'éco quartier…La loi a permis de cadrer des choses, ça aide des maîtres d'ouvrage à écrire ou à dicter ce qu'ils ne sauraient dicter s'ils n'avaient pas ce cadre. Pour d'autres, ça leur a donné, et j'en fais partie, une façon de dialoguer et de travailler, de l'afficher directement, en toute liberté…Il faut se saisir de cette approche écologique, la sortir de la mode, et en faire de nouveaux savoir-faire* ».

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Pour l'agence parisienne Mutabilis, la thématique des écoquartiers est « *un objectif de communication* », mais qui les a amenés « *à tout revoir, travailler sur des systèmes de workshop, être un peu plus performants et un peu plus pointus, est un peu plus descriptifs dans ce qu'ils mettaient en place par rapport à l'écologie* » (Entretien, Bailly-Maître, 2012).

Or, dans la culture même des paysagistes, il y a une envie forte, voire une nécessité de reformuler cette commande publique, soit parce qu'elle n'est à l'origine pas assez précise, soit parceque elle est considérée comme trop techniciste et basée sur une grille d'écocritères inflexible, soit parce qu'elle est peu innovante, soit parce que le paysagiste souhaite aller plus loin et avoir une vision plus transversale. Les marchés publics peuvent constituer des processus de candidature et de réponse très lourds qui empêchent la créativité. Or les processus d'innovation vont parfois à l'encontre des systèmes en place. Le paysagiste Mousquet explique ci-dessous pourquoi les marchés publics peuvent être des éléments inhibants pour l'innovation.

Encadré 20 - Les marchés publics comme facteurs d'évolution (Entretien, Mousquet, 2012)

« *Les maîtres d'ouvrage ont besoin de se rassurer parce que l'on est dans une époque où les marchés publics demandent que l'on soit inattaquable, tout le temps. Le fait d'être en permanence à l'abri des attaques fait que l'on est plus dans une logique de défense que de propositions. Ce n'est pas favorable au projet. On n'ose pas. C'est très inhibant. Il faut des maîtres d'ouvrage qui osent. Il faut donc accepter de formuler les questions autrement, et pour cela, il faut une certaine culture, une certaine confiance qui est rarement compatible avec les principes de sécurité que l'on nous impose dans les marchés publics* ».

Paradoxalement, l'innovation et le dépassement des règles de ce système de marchés publics sont très appréciés lors du processus de concours, comme l'explique Mousquet.

Encadré 21 - Reformulation de la commande publique (Entretien, Mousquet, 2012)

« *La plupart des concours gagnés sont hors concours : ils ne devraient pas gagner parce qu'ils n'ont pas répondu au cahier des charges. C'est souvent une reformulation de la question. C'est quelque chose que l'on apprend énormément aux étudiants, de ne jamais répondre aux questions en direct. Personnellement, je ne réponds jamais aux questions qu'on me pose, je commence par reformuler la question, et je réponds à la question que je me suis reformulée. Quand on se reformule la question, on en arrive à sortir du programme. C'est en sortant du programme que l'on peut gagner le concours. C'est bien plus intelligent comme ça. Le programme se base sur la production moyenne à laquelle on peut s'attendre et espère la tirer vers le haut. Celui qui gagne, c'est celui qui dépasse la contrainte. Souvent dépasser la contrainte, c'est se mettre à côté du programme. Il faut aussi un maître d'ouvrage courageux qui accepte* ».

Enfin, la volonté de reformulation du paysagiste intervient pour créer plus de transversalité entre les critères écologiques listés, pour proposer une solution intelligente, comme en témoigne cette paysagiste interrogée.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Encadré 22 - Reformulation de la commande (Entretien, Bailly-Maître, 2012)

« *Quand on arrive sur un terrain, on se demande quelle est la demande, en quoi on peut l'améliorer, pour donner une réponse la plus intelligente possible, la plus raisonnée possible. Quelles sont les ressources en place, aussi bien en termes physiques qu'en termes de gestion, un patrimoine végétal ou une activité qui nous permettra de réutiliser quelque chose dans le cadre du projet. Par exemple on a une proposition pour un hippodrome. Les gens jettent les papiers sur le sol systématiquement, peut-on se resservir de ces papiers ? Est-ce qu'on peut fabriquer quelque chose à partir de ça ? Il y a la commande, et sur ce site là, il y a une structure végétale magnifique qui n'est pas du tout mise en avant, c'est mal géré, avec un élagage dramatique. On va pouvoir former sur la taille des arbres avec une approche pédagogique, il faut une vraie stratégie de remise en place et de régénération de l'existant. Ça pour le coup, c'est très jardin, c'est même presque forestier. Si c'est un équipement qui reçoit beaucoup de monde de manière temporaire, on cherche à adapter la qualité du sol en fonction de l'usage. On doit proposer une jauge de stationnement un peu dure un peu fixe, de l'enrobé, un autre lieu intensif sur lequel il y a moins souvent de gens* ».

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Contexte économique et coût

L'acte de conception est le lien entre l'ambition du politique, la réalité pratique et ce qui est réalisable par les services de la ville ou autre collectivité, ceci étant souvent lié aux coûts, aux habitudes et aux connaissances et compétences techniques. Le coût est-il une limite à la mise en œuvre des objectifs écologiques ? Ces derniers, dans un projet urbain, devraient permettre de diminuer les coûts en terme de consommation d'énergie, de ressources et de matière. Cependant, les coûts à la construction ou de la gestion du projet peuvent s'avérer plus élevés. Ainsi, si le calcul s'arrête à ces coûts de construction et de gestion, la conception écologique est plus onéreuse qu'une conception classique, car les économies d'énergie, de matériaux et de maintenance ne sont pas pris en compte. En outre, le paysagiste est souvent payé à la construction, sa mission n'est appréciée que par le résultat réalisé à long terme. La conception écologique en paysage passe par la recommandation de pratiques innovantes et qui demandent moins de maintenance : laisser certaines parcelles en friche pour le développement de la biodiversité, éviter la construction de canalisations pour l'eau pour favoriser sa circulation dans des zones ouvertes. S'il y a moins de tuyaux dans le projet, il y a moins de budget pour la construction et donc indirectement pour la conception. Il en est de même pour les budgets alloués à la gestion, pouvant être réduits si le degré de construction ou d'intervention est réduit.

La réalité économique du projet est différente en France et au Royaume-Uni. L'écologie est largement utilisée comme argument de vente dans le cas britannique, pour « *attirer les gens* » (Entretien, Sinnett, 2012). Les promoteurs ont pour unique but de réaliser un profit sur leur investissement. La qualité écologique peut signifier un profit plus important, ce qui peut jouer en

faveur de l'intervention du paysagiste. Mais il est fréquent que les négociations entre le promoteur et le client soient difficiles et que la qualité du projet en pâtisse. Les coûts de construction et de maintenance augmentent et l'investisseur ne voit pas les résultats et l'économie réalisée grâce à la qualité écologique d'un projet. Les calculs économiques dans un projet urbain ne prennent pas en compte les économies qui seront faites dans le futur. Il faudrait utiliser un système qui permet d'étaler les investissements et les coûts dans le temps. Avec des mesures fiscales adaptées, il serait possible de convertir les économies réalisées dans le futur en un coût initial plus faible (Entretien, Holden, 2012). Les paysagistes devraient œuvrer en faveur de ces mesures.

Conclusion

Notre troisième hypothèse de recherche s'intéressait aux facteurs d'évolution du processus de conception. Nous avons montré que ce processus de conception n'a pas changé fondamentalement. Nous avons exploré les facteurs d'évolution des pratiques paysagistes et avons confirmé notre hypothèse en l'enrichissant de facteurs supplémentaires. Tout d'abord, la formulation d'objectifs écologiques dans la commande publique française et dans les outils d'évaluation pour la qualité des quartiers a incontestablement libéré certains paysagistes sur le sujet de l'écologie et a créé de nouveaux savoirs faire. Plusieurs facteurs influencent leurs pratiques. Les paysagistes semblent être influencés par leur propre expérience et celle des grandes figures de la profession, ce que l'on peut appeler l'influence de la pratique par la pratique. D'autres facteurs sont l'expérience internationale, la recherche, la génération, l'enseignement qu'ils ont reçus en écologie. La multidisciplinarité et les collaborations professionnelles, notamment avec les écologues, sont complètement intégrées à la démarche du paysagiste. Elles sont faites de désaccords et de confrontations et engendrent de nouvelles façons de travailler, de nouveaux types d'équipes et de nouvelles méthodes de travail. Enfin, des facteurs limitants seraient également le contexte économique et le manque de communication et d'habitudes.

Chapitre 4 – Quelles Typologies de pratiques paysagistes écologiques émergentes ?

Dans ce chapitre, nous formulons d'abord des catégories de postures paysagistes émergentes sur l'écologie à partir de nos données d'analyse. Puis, partant du constat que le découpage en domaine de critères écologiques dans la commande et les outils d'évaluation ne correspond pas à l'approche transversale paysagiste, nous formulons dans une deuxième section des principes transversaux d'écologisation des pratiques paysagistes. Une typologie est une classification taxonomique appliquée de manière compréhensive à des catégories entières de formes et relative à des valeurs et des pratiques. De telles stratégies de classification produisent « *un savoir en*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

testant des regroupements ou des structures organisationnelles, basés sur des propriétés, motifs, comportements ou thèmes en commun » (Deming & Swaffield, 2011). Il existe un dénominateur commun aux pratiques paysagistes écologiques de conception. Cette typologie décrit les tendances que nous avons observées dans notre méthodologie qualitative, les grandes directions rencontrées au cours de nos entretiens.

4.1. Différentes postures paysagistes par rapport à l'écologie

Nous proposons des catégories selon la manière dont le mot ou concept d' « écologie » est compris et utilisé par les paysagistes dans leur travail et la posture que les paysagistes veulent adopter par rapport à ce mouvement de conception urbaine écologique. Nous avons observé une pluralité de convictions et postures paysagistes par rapport à ce concept. Ses définitions sont innombrables. L'écologie est à l'origine une science, proposant des nombreux principes dans les domaines de la conservation ou préservation et à partir de laquelle se développent, en ce qui nous concerne, les sciences de l'écologie du paysage et de l'écologie urbaine en aménagement. Les enjeux écologiques en milieu urbain désignent aujourd'hui une combinaison de facteurs qui mettent en danger la qualité de vie humaine, et même sa pérennité dans le futur. Dans ce contexte, la commande publique combine la demande sociale et la réalité pour traduire dans les lois, décrets et les programmes tels que les écoquartiers, des critères écologiques à suivre en conception urbaine écologique. Puis l'écologie devient réalité lors de la conception et la construction de ces projets. Le paysagiste est chargé d'intégrer tous ces niveaux pour les penser en terme de cycles, systèmes transversaux... en bref, de penser le projet opérationnel de paysage. L'écologie devient systémique, intégrante, englobante, c'est l'application opérationnelle de l'écologie par le projet de paysage. Enfin, il y a l'écologie des gestionnaires et des responsables de la maintenance ou comment faire perdurer les systèmes et cycles créés dans la durée. Mais l'écologie est comprise, pratiquée et projetée de manière très différente selon les paysagistes. Le paysagiste Mousquet nous explique comment l'écologie a longtemps effrayé les paysagistes.

Encadré 23 - Posture paysagiste par rapport à l'écologie (Entretien, Mousquet, 2012)

« *Les paysagistes se méfient du terme écologie. Maintenant ça passe, c'est bon. Mais pendant longtemps, ils étaient presque fiers de dire qu'ils n'étaient pas dans l'écologie. Parce que c'était une sorte de non projet. L'écologie était trop perçue comme une démarche de protection sauvegarde et sanctuarisation des milieux. Et donc c'est incompatible avec la notion de projet. On a assisté à pas mal de projets qui étaient en fait des non projet, ou des faux non projets, car on pense que ne rien faire, ça n'est pas un projet. Mais c'est une décision grave de ne rien faire, c'est un sacré projet. Beaucoup de paysagistes ont du mal à gérer cela, confrontés en face d'eux à des ingénieurs ou à des spécialistes de l'environnement qui effectivement n'ont pas conscience de ce que c'est*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

que le projet. Il y a donc une incapacité à communiquer entre les gens qui protègent, qui pensent que l'écologie est un tout sur lequel on n'intervient pas, et puis le paysagiste qui est une image d'interventionniste, qui ne s'embarrasse pas des dynamiques parce que c'est un artiste qui fait des grands gestes et qui veut faire des œuvres qui en mettent plein la vue. En gros c'est ça la caricature des deux approches ».

Face à la diversité des interprétations, nous formulons des catégories de postures paysagistes émergentes sur l'écologie.

L'écologie comme bon sens, sous entendue

Une première catégorie de paysagistes considère l'écologie comme du bon sens, sous-entendue. Les paysagistes, spécialistes du vivant, incarnent l'écologie un peu malgré eux. Leurs pratiques en deviennent écologiques naturellement, comme le montrent les extraits suivant.

Encadré 24 - L'écologie comme bon sens (citation d'un paysagiste anonyme)

« *Quand la notion de développement durable a émergé dans le discours politique, on a dit que les paysagistes étaient le monsieur Jourdain du développement durable, on a toujours fait ça! On n'a jamais mis des tuyaux dans les jardins, on n'a jamais arrosé* ».

Encadré 25 - Écologie comme bon sens (Entretien, Thomas, 2012)

« *Les principes que l'on défend étaient là, j'allais dire, avant. Les grands principes prônés étaient là. Ce sont souvent des principes d'économie, c'est d'éviter de recourir à certains systèmes, c'est tout bête, un système d'arrosage, un système mécanique, enfin tout ce qui est très technique, très technologique. Ça coûte très cher en entretien, les questions de gestion sont souvent oubliées. Nos réponses ne s'appuient pas sur des systèmes technologiques lourds d'entretien, donc si on a une fibre écologique, elle est là. Par exemple, on sait généralement que l'eau coule de haut en bas ! Ce sont des choses apparemment idiotes, mais importantes... Les grands enjeux sont le déplacement, la gestion de l'eau, le relief...* ».

L'atelier Bruel-Delmar parisien « *pratique l'écologie depuis toujours* » alors que pour Mutabilis, « *l'écologie rime plus avec bon sens, cohérence, logique, qu'avec effort particulier à remplir, croix à mettre dans un questionnaire* » (Entretien, Bailly-Maître, 2012), et d'ajouter « *la profession de paysagiste, et de jardinier, tend naturellement vers l'écologie* ». Mais est-ce que cela suffit à garantir une qualité écologique et des compétences solides ? Bien que la profession ait bien intégré les enjeux écologiques, elle réalise aussi que ce changement écologique a besoin de facteurs d'incitation forts, comme par exemple les crédits écologiques des outils d'évaluation (Entretien, Lord et al., 2012). Enfin, certains n'utilisent jamais le terme d'écologie dans leur travail, elle est sous-entendue.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

L'écologie comme facteur d'inspiration

L'écologie est approchée par certains paysagistes comme un facteur puissant d'inspiration. Les principes des sciences écologiques sont basés sur la systémique, ce que le paysagiste peut mettre en œuvre. C'est le point de vue fort développé par le paysagiste François-Xavier Mousquet. Il interprète l'écologie comme un ingrédient du projet.

Encadré 26 - L'écologie comme facteur d'inspiration (Entretien, Mousquet, 2012)

« *L'écologie est un ingrédient, comme le substrat. C'est notre matériau physique. C'est un substrat dynamique, tout est dynamique. L'écologie c'est la reconnaissance de la dynamique comme matériau. Il y a une poétique dans la dynamique même. C'est le concept de Gilles Clément, la reconnaissance de la richesse de la vie et de l'inattendu bienvenu. On est capable de l'intégrer. C'est une approche poétique. Le regard critique et l'écoute sont permanents. L'analyse est permanente. On pense qu'elle est préalable et exhaustive, mais non. L'analyse n'est qu'une interprétation permanente des données auxquelles on est soumis* ».

Le deuxième argument développé par Mousquet est que l'écologie peut être un facteur d'inspiration en ce qu'elle est une science et un matériau humain et culturel.

Encadré 27 - L'écologie comme facteur d'inspiration (Entretien, Mousquet, 2012)

« *Je pense que l'écologie, c'est réellement scientifique. Simplement, la science, aujourd'hui, doit composer avec l'interprétation. L'écologie est aux frontières du paysage, et la projection culturelle sur l'écologie est bel et bien une interprétation. Les grands ayatollahs sont aujourd'hui du côté de l'écologie et ne sont pas forcément rationnels. Une fois que l'on a conscience de ça, on est sur un matériau qui est autant humain et culturel. Il est une réalité physique, il y a une interprétation mentale de cette réalité, et c'est ça notre matériau en tant que paysagistes* ».

Mousquet explique aussi en quoi le paysagiste doit convaincre pour défendre sa place d'acteur transversal.

Encadré 28 - L'écologie comme facteur d'inspiration (Entretien, Mousquet, 2012)

« *Les élus préfèrent demander à des concepteurs architectes pour être sûrs d'avoir le grand geste et à des ingénieurs et un écologue pour avoir la rigueur objective de respect du milieu, alors que le paysagiste est un espèce d'ensemblier qui a le grand geste mais qui interprète et qui affiche franchement, il interprète la réalité d'un milieu. Ça fait peur parce que ça nécessite de la part du maître d'ouvrage, du maire, de la collectivité, une certaine culture capable d'assumer cela. Nous sommes dans une logique de marché public où tout doit être défendable, non attaquable. Quand on affiche que l'on est subjectif, on est critiqué pour ne pas être sérieux. Pour être sérieusement subjectif, il faut être capable de s'asseoir autour d'une table et de discuter de l'intérêt culturel d'une démarche et de son fondement subjectif* ».

L'écologie comme connaissance fine du milieu

Une autre catégorie de paysagistes considère l'écologie comme une connaissance fine du milieu. La préoccupation de l'écologie pousse les paysagistes à avoir une meilleure connaissance des conditions de l'écologie du site, du terrain, des questions du sol, du substrat et des conditions de la recherche d'un équilibre. Cette connaissance du milieu est d'abord quelque chose que les paysagistes apprennent à l'école, comme en témoigne l'extrait suivant.

Encadré 29 - L'écologie comme connaissance fine du terrain (citation d'un paysagiste anonyme)

« *Nous avons eu trois enseignants à Versailles qui nous ont influencés : Michel Corrajoud, Alexandre Chemetoff, et Gilles Clément. Alexandre Chemetoff, dans son travail sur l'eau, était l'un des précurseurs pour renvoyer l'eau en surface sur des bassins de rétention par exemple. Michel Corrajoud nous disait toujours, c'est de la difficulté que vient le projet. Même si ces réponses à l'époque étaient beaucoup plus marquées formellement et moins tournées sur l'écologie, ça nous a appris à avoir cette attitude de connaissance du site, de connaissance du terrain, qui je pense est une culture de l'écologie* ».

L'objectif est de comprendre « *comment un paysage pérenne va croître et se bonifier* » (Entretien, Bruel, 2012). Ainsi, dès l'offre, les paysagistes parlent de « *systèmes intelligents et logiques, proposant le meilleur pour adapter chaque réponse au contexte, et aux capacités du site* » (Entretien, Bailly-Maître, 2012). Nous avons vu dans nos études de cas à quel point les caractéristiques du site sont plus prises en compte à travers l'approche écologique en conception urbaine. Basé sur le principe traditionnel du paysagiste pour pratiquer l'analyse permanente, les critères écologiques de la commande le poussent à aller plus loin dans ses connaissances sur le site, notamment dans le domaine de l'eau et de la biodiversité.

L'écologie comme approche techniciste

Une autre catégorie de paysagiste conçoit l'écologie comme une approche techniciste, avec ses bons et ses mauvais côtés. Le bon côté est l'apparition de nouvelles technologies et compétences dans les équipes-projets avec de nouvelles façons de penser l'aménagement. Par exemple, un paysagiste change sa pratique de conception selon « *la part que représente un matériau dans l'investissement initial, la dépense énergétique nécessaire, le coût d'entretien* » (Entretien, Pinson, 2012). Les nouvelles technologies permettent d'économiser de l'énergie par exemple. Cette approche est mise en avant par les grilles de recommandations techniques dans les marchés publics ou les outils d'évaluation. Proposer le plus grand nombre de techniques innovantes permet ainsi de recevoir la meilleure note ou le plus grand nombre de crédits. Certes, la technologie apporte certainement des solutions, mais n'est-elle pas plutôt du ressort de l'ingénieur ? L'inconvénient de cette approche est

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

« *une perte dans la connaissance de l'environnement, de l'endroit où l'on vit et des phénomènes qui le régissent, une perte du bon sens, de l'observation et de la compréhension* » (Entretien, Pinson, 2012), qui est pourtant le domaine d'expertise du paysagiste. Une approche techniciste de l'écologie peut aussi être un facteur limitant avec « *des appels d'offres qui demandent de remplir des parties liées à l'écologie complètement aberrantes* » (Entretien, Bailly-Maître, 2012). L'extrait suivant illustre ces inconvénients.

Encadré 30 - L'écologie techniciste (Entretien, Pinson, 2012)

« *Cette notion de développement durable ne doit pas devenir un bastion techniciste, une sorte de règlement normatif à appliquer à tout prix. Le risque deviendrait l'uniformisation des formes urbaines, des aménagements. On ne vit pas de la même façon à Marseille et à Roubaix. L'ensoleillement n'est pas le même, la pluviométrie non plus… la culture, l'histoire, le rapport au territoire, la sociologie…Peut-on concevoir des nouvelles pratiques identiques pour un projet en milieu urbain dense et pour une bourgade du centre de la France ou les besoins et les modes de déplacements disponibles sont totalement différents ?* ».

Pour finir, une grande technicité dans un écoquartier demande un certain type de gouvernance et peut signifier l'absence de politique au profit de la technoculture, ce qui change le paysagiste en « *prestataire de la techno culture au lieu d'être au service des élus* » (Entretien, Marguerit, 2012). L'important, afin de rassembler tous les services et les compétences nécessaires à un écoquartier est de faire en sorte qu'il y ait des croisements de thématiques. Cela demande un travail important pour associer services et administrations.

L'écologie comme plan de gestion

Certains paysagistes considèrent que la gestion à long terme de leurs projets est fondamentale à une approche paysagiste écologique. Au même titre que l'analyse devient permanente, la gestion prend toute son importance dans un projet écologique, surtout du point de vue paysagiste dont le projet s'inscrit résolument dans la durée. Un point essentiel est la transmission des règles de gestion écologiques aux gestionnaires par des plans guides destinés aux services techniques. D'ailleurs, la gestion est vue comme un outil de conception à long terme. Le projet est dessiné, mais la maintenance permet de faire mûrir le projet, de le faire évoluer dans le temps, comme l'illustre l'intervention suivante du paysagiste Gerry Kemp.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Encadré 31 - La gestion comme outil de conception (Entretien, Kemp, 2012)

« *Si l'on considère la gestion comme un outil de conception, nous nous attendons à ce que notre plan initial soit modifié avec le temps grâce à une bonne gestion de l'espace. Il y a des choses que nous plantons le premier jour mais que nous ne souhaitons vraiment pas voir après 5 ou 10 ans. Nous proposons certaines espèces pour le court terme mais le gestionnaire/jardinier doit les faire évoluer, les modifier avec le temps. Il serait bien aussi d'avoir une équipe pluridisciplinaire de gestionnaires qui s'occupe à long terme de la zone. Ces personnes deviennent alors familières avec le lieu, elles comprennent les intentions du concepteur et connaissent les résidents. Mais cela peut être difficile. Ce sont souvent les pratiques administratives ou de gestion qui sapent les choses simples que l'on essaie de mettre en place. Atteindre ce degré de collaboration peut être difficile et frustrant* ».

L'écologie comme posture politique

D'autres paysagistes se positionnent comme des militants de la cause écologique. Par exemple, le paysagiste Gilles Clément qui considère l'écologie comme un positionnement politique, indissociable. On peut faire référence ici aux mouvements de la décroissance ou des *Guerilla Gardening*. L'encadré suivant traite de cette question.

Encadré 32 - L'écologie politique (Entretien, Marguerit, 2012)

« *Le terme écologie, ça dépend comment on le définit. C'est important. Il y a des gens très différents. Le géographe anarchiste Elisée Reclus a défini pour moi le premier ce qu'était l'écologie dans le sens où le social est au centre des choses mais aussi l'économie, l'approche environnementale est bien sûr lambda. Il parle du progrès et du regrès par exemple. Tout ça ce sont des choses que l'on a dans la tête. Braudel aussi en parle. Aujourd'hui, nous sommes allés tellement loin dans le déséquilibre qu'il y a entre l'activité de l'homme et l'approche des éléments naturels, tout ce qui est le vivant qui n'est pas nous, que tout ça devient une obligation. Cela est traduit politiquement par des objectifs et des textes, mais tout ça c'est de la politique au mauvais sens du terme* ».

Cette posture est exprimée aussi bien en France qu'au Royaume-Uni. Le projet de Marguerit à Toulouse (la Cartoucherie) cible particulièrement les questions sociétales d'espaces publics, de mobilité et d'usages. La gouvernance était d'ailleurs au centre de l'entretien avec une réflexion sur la manière d'organiser l'équipe de conception et les services. Le projet de Kemp à Newcastle est un *Home Zone* et s'intéresse donc à la mobilité et aux espaces piétonniers. Il offre en majorité des logements neufs à loyer ou prix d'achat modéré.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Conclusion sur les postures paysagistes par rapport à l'écologie

L'écologie recoupe de nombreux domaines et peut être comprise de manière différente par les acteurs urbains. Les entretiens réalisés auprès de spécialistes ou de paysagistes praticiens de nos cas d'étude nous ont permis d'identifier un large prisme de compréhension du terme d'écologie. Ce qu'il ressort de cette analyse est que, certes le terme est interprété de plusieurs manières, mais il incarne toujours un aspect positif, rarement une contrainte, sauf peut-être dans le cas de l'approche techniciste. L'interprétation de l'écologie comme bon-sens, facteur d'inspiration, connaissance fine du milieu et outil de gestion ne sont pas en opposition avec l'approche traditionnelle paysagiste, aucune d'entre elles ne proposant d'approche fondamentalement différente. Elles semblent toutefois mettre en exergue certaines caractéristiques de l'approche paysagiste, comme la prise en compte du temps long, de la mémoire des lieux et des continuités spatio-temporelles autour du site de projet. La compréhension de l'écologie comme approche techniciste incarne une contrainte à certains égards. Elle impose des normes techniques inflexibles et la ségrégation des critères écologiques qui, pourtant, forment un système holistique. L'écologie politique est assez différente en ce sens qu'elle constitue une position d'opinion politique, touchant notamment aux questions de gouvernance et plus largement de société.

4.2. Principes d'écologisation des pratiques de conception des paysagistes

Grâce à cette meilleure compréhension du terme d'écologie, nous avons établi deux grands principes de la modernisation écologique des pratiques paysagistes. Bien que nous ayons montré une faible évolution du processus de conception qui finalement conforte l'approche paysagiste, la commande publique écologique permet de renforcer deux principes qui nous semblent centraux. Ces principes esquissent un renforcement des façons de penser et d'agir des paysagistes, dans leurs méthodes, techniques, outils adaptés à l'échelle du quartier écologique. Les paysagistes se réapproprient les enjeux écologiques segmentés de la commande et les ré-amalgament dans une stratégie d'ensemble plus tansversale pour créer un projet de paysage écologique.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Une approche paysagiste systémique, adaptée au site et aux conditions existantes

L'approche écologique à l'échelle du quartier accentue le caractère systémique et transversal du rôle du paysagiste. Comme nous l'avons vu dans nos cas d'étude, l'approche paysagiste s'empare des caractéristiques écologiques de la commande pour mettre sur pied un projet de paysage transversal, basé sur les spécificités du site. La solution est unique pour chaque site et ne peut pas être, par définition, une réponse ré-applicable. Pour atteindre cet objectif, le paysagiste reformule souvent une commande écologique jugée maladroite, peu flexible et très segmentée, comme l'expriment les encadrés suivants.

Encadré 33 - Critique de la grille des critères écologiques (citation d'un paysagiste anonyme)

« *La question des écoquartiers est un vrai problème. Les critères de qualification et de la terminologie éco quartier ne sont pas assez définis. La certification éco quartier est donnée sur un certain nombre de points durs et de critères. Cela n'est pas suffisant pour garantir les qualités nécessaires* ».

Encadré 34 - Critique de la grille de critères écologiques (Entretien, Bailly-Maître, 2012)

« *Dès qu'on tombe sur un dossier qui axe écologie, on remplit des croix dans un formulaire, avec des cibles. Ce n'est pas mal fait, mais c'est basique, ça manque de subtilité, de profondeur. On sent que ce n'est pas tellement intégré... Cependant, il faut savoir saisir ces outils au bon moment, en raisonnant* ».

La posture paysagiste de réinterrogation et de questionnements permanents est adaptée à la dynamique d'évolution quotidienne des écosystèmes. Le diagnostic écologique, partagé avec l'écologue, explique la réalité des écosystèmes en présence et leur possible évolution. La posture paysagiste d'analyse permanente permet d'être clairvoyant sur les caractères du site, son histoire, ses continuités et de les réinterroger en permanence. La gestion à long terme appréhendée comme un outil de conception peut aussi servir à faire évoluer les formes, les cycles et les systèmes sur le site. La transmission du savoir et des intentions écologiques sont indispensables pour gérer cette évolution à long terme. Pour ce qui est des critères écologiques de la commande, l'approche écologique conforte plus les pratiques paysagistes dans certains domaines que dans d'autres.

L'approche écologique génère des différences et non des analogies. Elle est un facteur de différenciation des pratiques paysagistes, comme le montre l'analyse de nos cas d'étude, pour lesquels chaque problématique est traitée différemment. Les commandes publiques écologiques sont tout d'abord très différentes les unes des autres. La compréhension du concept d'écologie est très diverse selon la culture, la position politique, l'enseignement reçu, la sensibilité et la personnalité du paysagiste. Chaque site présente des spécificités géographiques, sociales, écologiques etc...Enfin,

l'intelligence du projet est basée sur le questionnement et la reformulation. Tous ces facteurs sont sources de différenciation et génèrent des réponses adaptées. Toutefois, les limites rencontrées lors de notre analyse montrent que ce point de vue peut s'avérer en réalité encore théorique notamment dans les domaines du sol, de l'énergie et des déchets. C'est d'ailleurs dans ces domaines que les pratiques paysagistes se sont encore le moins différenciées ou se sont le moins emparées de la question à l'échelle du quartier, ceci pour différentes raisons. Le sol est un domaine abordé par les paysagistes lorsque le projet est ciblé spécifiquement sur cette question, par exemple lorsqu'il s'agit directement de traiter un site contaminé par la question de l'amélioration du sol. Le recyclage des déchets représente un domaine passionnant pour les paysagistes mais qui s'avère coûteux à long terme et qui est donc encore peu en place à l'échelle des quartiers. Enfin, l'énergie, question fondamentale surtout à l'échelle du quartier, est encore peu traitée pleinement par les paysagistes mais plutôt par les ingénieurs.

Pluridisciplinarité : le paysagiste, loin de la figure de l'urbaniste mandataire

Comme le montre la partie II sur la commande publique, l'architecte est toujours mis en avant dans la commande publique écologique (Leger et al., 2013), il y a une forte compétitivité entre les structures pluridisciplinaires, les petites agences de paysage et entre les différentes disciplines. Le paysagiste est très rarement mandataire dans les projets de quartiers écologiques. Nous avons aussi montré que les collaborations pluridisciplinaires sont absolument indispensables pour construire un projet urbain écologique. Les écoquartiers constituent un défi pour les paysagistes dans lesquels ils se confrontent à de nombreuses autres professions. Ainsi, comment aller vers cette pluridisciplinarité ?

L'approche écologique en paysage favorise une démarche transversale, systémique, qui croise toutes les thématiques, toutes les échelles, dans une perspective territoriale d'aménagement d'espaces publics, de la ville et de l'urbanisme. Certains discours professionnels, comme le Landscape Urbanism par exemple, défendent la position paysagiste comme médiateur privilégié du projet à sensibilité écologique dont il peut devenir acteur de la synthèse pluridisciplinaire. Cette approche théorique semble évoquer la perspective d'une équipe pluridisciplinaire avec un paysagiste comme mandataire éventuel : le paysagiste comme acteur de la synthèse des problématiques sur le site. Cependant, même si l'idée est séduisante et a été développée à travers quelques discours corporatistes, les paysagistes interrogés lors de nos entretiens semblent en majorité en faveur d'une collaboration pluridisciplinaire. La complexité écologique pousse à plus de collaboration. Ainsi, intervenir dans une démarche de projet urbain nécessite de lier des compétences multiples, basé sur la complémentarité de ces compétences pour qu'elles se confrontent et s'enrichissent. D'autre part, il n'est pas sûr que les paysagistes disposent de toutes les compétences en conception urbaine nécessaires pour devenir mandataire de projets urbains. Tout au plus, les paysagistes « *peuvent être mandataires, mais ils auront besoin dans leurs équipes d'architectes ou*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

d'urbanistes » (Entretien, Bruel, 2012; Pinson, 2012). Une demande de transversalité intégrative extrême peut aussi poser des problèmes, les paysagistes peuvent se cacher derrière une compétence large, mais pas nécessairement spécialisée ou performante sur les questions techniques. Le paysagiste n'est pas un technicien, il devrait pouvoir maîtriser les rudiments de l'écologie, surtout dans le contexte d'une commande publique grandissante dans ce sens. Si le paysagiste veut jouer un rôle central en conception urbaine écologique, il doit maîtriser une approche globale, appréhender toutes les composantes d'un projet urbain. Tout cela pose aussi la question de la formation du paysagiste à l'urbanisme écologique, les questions sur l'habitabilité, sur les règles du construit…Les paysagistes ne sont pas architectes et ne peuvent maîtriser toutes les questions sur les formes urbaines intégrant l'ensoleillement, les échanges thermiques, le respect des règles d'urbanisme. Le plus important est que le paysagiste intervienne le plus en amont du projet, pour préciser la commande.

Chapitre 5 - Perspectives de réflexion

L'observation binationale, ou plutôt l'utilisation de trois cas britanniques pour mettre en valeur les cas français n'a pas montré de différences fondamentales. D'un côté, nous avons le programme public des écoquartiers et de l'autre le standard national *BREEAM* ou l'outil *Code for Sustainable Home*. Depuis 2005, de nombreuses collectivités ont construit un écoquartier sans qu'aucune source de financements n'ait pourtant été mise en place, alors que leur coût de construction est souvent plus élevé que des projets traditionnels. Cela illustre bien le pouvoir d'un système de planification centralisé en France et la grande influence des programmes nationaux. De nombreuses communes françaises ont lancé un programme écoquartier, alors qu'elles sont encore peu nombreuses au Royaume-Uni. L'approche britannique est beaucoup plus « libérale », avec des investisseurs qui voient d'un bon œil la qualité d'un projet si celle-ci peut entrainer un profit (cf. étude de cas sur Hanham Hall, Bristol). Cela favorise l'approche paysagiste dans certains cas, mais peut aussi compliquer les négociations quant aux coûts de construction et de maintenance plus élevés qu'un projet traditionnel. Dans cette partie, nous développons les deux points qui nous ont semblé ressortir le plus de notre analyse : la critique de l'approche par critères écologiques et l'écologie de ces quartiers expérimentaux comme facteur de différenciation des pratiques paysagistes.

5.1. Critique de la grille de critères écologiques : cocher des cases ou reformuler la commande ?

La commande publique écologique influence graduellement les pratiques de conception des paysagistes par les enjeux écologiques qu'elle énonce, mais elle ne provoque pas une mutation fondamentale. Il y a un net décalage entre le discours de la commande qui fonctionne par grille et domaines écologiques très séparés, et le paysagiste qui dit amalgamer tous ces domaines et

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

créer des systèmes continus et transversaux. Les exemples sont nombreux dans nos cas d'étude, notamment la création d'espaces paysagers multifonctionnels, combinant un système de drainage durable sous la forme d'un bassin de rétention, un espace de jeux inondable et comprenant une stratégie de densification végétale.

Le système en grille est très contesté car il ne correspond pas à la réalité et est un facteur limitant dans bien des cas. La grille écoquartier semble adaptée à une vision techniciste et managériale de l'éco-conception. Les systèmes de management environnemental des écoquartiers visent à organiser et mesurer qualitativement et, si possible, quantitativement les critères écologiques de la commande. En France, bien que la certification écoquartier soit donnée sur un certain nombre de points durs et de critères, du point de vue des paysagistes, ils ne sont pas assez définis et « *cela n'est pas suffisant pour garantir les qualités nécessaires, en particulier au niveau de la forme urbaine et de la densité* » (Entretien Bruel, 2012). Au delà de leur définition, c'est la volonté même de les présenter sous forme de grille, séparés les uns des autres, qui pose problème. L'approche écologique ne peut se concevoir sous forme de domaines séparés. C'est une approche intelligente qui pense des systèmes et les intègre pour créer des espaces attrayants. La manière dont est rédigée la commande publique écologique constitue donc un facteur limitant pour la qualité et la compréhension des véritables enjeux écologiques. Le niveau de précision et de transversalité est faible, et la question de l'intelligence de l'homme avec la nature avec des conditions de site urbain est souvent éludée. C'est ce qu'exprime le paysagiste dans l'extrait suivant.

Encadré 36 - Critique de la grille de critères écologiques (Entretien, Thomas, 2012)

« *Depuis 3 ou 4 ans, on parle de plus en plus de qualité, d'écologie, et d'environnement, et on l'applique malheureusement de façon à peu près inversement proportionnelle. En résumé, plus on en parle, moins on le fait, c'est vraiment ça. On passe le temps sur le dossier, qui prouvera, croix de bois croix de fer, que l'on fait de la qualité, du durable et de la très haute performance. Tout ce temps, une fois que tout le monde a bien vérifié la présence des virgules écologiques, on plie le dossier, on le met dans l'armoire institutionnelle pour s'assoir dessus. On fait le projet en courant parce que il n'y a plus de temps. C'est-à-dire que la "qualité" affichée se fait au détriment du projet. Le surinvestissement de bonne volonté un peu naïve et administrative a un coût, qui est absorbé au détriment du projet. Très concrètement, ça se traduit par moins de temps sur le projet, et donc moins de qualité, ce qui est un vrai problème. L'intention est bonne, mais contre productive, car la qualité, y compris écologique, est une question d'intelligence du projet et de temps consacré à sa conception. Je pense qu'il y aura un moment où le thème sera mieux digéré, alors on pourra l'aborder d'une manière plus sereine. Nous n'avons pas encore passé ce cap, on cherche plus à prouver qu'à faire* ».

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

L'écologie constitue dans ce cas une barrière pour le paysagiste, qui se sent obligé de remplir des croix dans un formulaire, avec des cibles, d'une manière basique, manquant de subtilité, de profondeur sur la vraie intelligence de l'écologie. Le temps du projet de paysage est utilisé à la constitution de dossiers administratifs d'évaluation de critères écologiques et de démonstration d'une approche spécifiquement écologique alors qu'au contraire, il faudrait que le concepteur passe plus de temps à la conception, pour dessiner des systèmes intelligents et économes.

Au Royaume-Uni, il existe un système de notation et d'évaluation très précis. C'est un système plus quantitatif. Le système est basé sur des standards nationaux établis par le gouvernement (*BREEAM*, *Code for Sustainable Home*). Les promoteurs se servent de cet outil comme outil de marketing, ce qui leur permet de vendre le projet plus cher, comme dans les exemples de Hanham Hall ou du Triangle. Pour atteindre les niveaux requis pour l'évaluation environnementale ou pour afficher des valeurs écologiques fortes, les paysagistes tendent parfois à faire prévaloir certains domaines pour lesquels les crédits écologiques seront plus faciles et moins chers à atteindre au détriment d'autres données. Ce système de grille crée des incohérences, par exemple lorsque l'on remplace de nombreuses essences végétales existantes sur le site par des essences « natives », ou lorsque le paysagiste doit spécifier un nombre extrêmement élevé d'espèces graminées au mètre carré pour atteindre un score. Le problème est que le concepteur garde constamment à l'esprit les quantités à atteindre. Il arrive aussi que ce système soit bénéfique au projet, dans ce cas les crédits fonctionnent comme des moteurs de développement.

À travers ces systèmes de grille de notation, les institutions jouent un rôle important mais contraignant dans l'évolution des pratiques paysagistes. D'un côté, les systèmes de référence, les appels d'offres, les certifications, la création et l'évaluation de labels peuvent être transférables et encourager l'innovation pour les pratiques paysagistes écologiques. C'est le cas par exemple dans le quartier de Hanham Hall, où les critères écologiques ont poussé le paysagiste à créer et rendre visible un système de drainage urbain durable, l'installation de pavages perméables et la création d'un parc planté de nombreuses espèces végétales natives. C'est aussi le cas à Mons-en-Baroeul où le paysagiste a mis en place un système de récupération des eaux en terrasse pour permettre une percolation gravitaire et des pavages perméables. D'un autre côté, les institutions créent des dépendances dans les processus d'innovation. C'est le cas à Hanham Hall ou le paysagiste se retrouve tributaire du client et d'un programme inflexible dont l'objectif est uniquement d'atteindre le niveau maximum de certification. La commande publique écologique et les outils d'évaluation tentent d'être vertueux mais restent encore mal formulés, comme l'ont exprimé de nombreux paysagistes. Les concepteurs sont alors souvent tentés de reformuler le programme pour aller vers de nouvelles idées. C'est d'ailleurs souvent lorsque les paysagistes reformulent la commande qu'ils créent de l'innovation et remportent un concours. À Mons-en-Baroeul, l'agence Paysages avait à l'origine conçu le projet sans objectif de créer un écoquartier. Ce n'est que plus tard que la commune a décidé de candidater pour recevoir la certification. Cela montre que le paysagiste a dès

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

le départ innové dans ses propositions. Nous avons perçu de manière générale dans nos entretiens une volonté de la part du paysagiste de remettre en cause les systèmes établis. Cela ressort bien dans l'entretien avec la paysagiste Anne-Sylvie Bruel, opposée à toute idée de critères écologiques et défendant une approche de projet englobante, comme dans le projet de la Haute Deûle où l'eau est le fil conducteur. Cependant, l'écologie est une véritable compétence et on perçoit parfois un malaise au moment d'aborder des questions plus techniques. Cela a été le cas notamment dans les domaines très techniques du traitement du sol et de l'énergie pour lesquels les paysagistes interrogés ne développaient que très peu ces questions. Est-ce que cela pourrait cacher une fragilité sur certains aspects techniques de la conception urbaine écologique ?

5.2. La réalité des paysages créés dans ces quartiers : l'écologie comme facteur d'homogénéisation ou de différenciation ?

Selon la littérature scientifique, on assiste aujourd'hui à un processus de « *cosmopolitisation urbaine verte* » (Blok, 2012). De nombreux éléments viennent de contextes non-locaux : l'expertise technique, les matériaux de construction, les standards environnementaux. Souvent, les professionnels urbains agissent comme agents de transfert dans une circulation globale de modèles tout faits. Dans nos études de cas, nous n'avons pas observé le phénomène de typologies homogènes s'installant sur la France entière quel que soient le sol, le climat. Du moins, la pratique paysagiste s'oppose à ce phénomène dans chacun de nos cas d'étude. Les paysagistes ont fait appel à des solutions similaires en théorie mais leur application à travers le projet crée des quartiers très différents les uns des autres. Les paysagistes interrogés sont conscients de ce risque d'homogénéisation des formes urbaines et mettent tout en œuvre pour l'éviter. Au contraire, ce pourrait bien être le rôle du paysagiste de mettre en valeur le sentiment d'appartenance à un lieu. Plus que n'importe quel autre professionnel de l'urbain, il est attaché aux caractéristiques spatio-temporelles du site. Si l'écologie globale de la conception urbaine homogénéise les formes urbaines, l'approche écologique du paysagiste au contraire agit comme un facteur de différenciation. L'eau ne sera pas traitée de la même manière par un paysagiste selon le projet puisque les caractéristiques du milieu le forcent à proposer des solutions radicalement différentes.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

CONCLUSION DE LA PARTIE III

LES PRATIQUES ÉCOLOGIQUES : UN HÉRITAGE PAYSAGISTE

La troisième partie avait pour objectif de vérifier si l'introduction de critères écologiques dans la commande publique et dans les outils d'évaluation à l'échelle du quartier provoque une mutation des pratiques de conception des paysagistes. Pour cela, huit cas d'étude ont été sélectionnés parmi les projets récompensés par le Ministère de l'Écologie et son programme écoquartiers en France et par des systèmes d'évaluation environnementale spécialisés sur les quartiers écologiques au Royaume-Uni et dans lesquels l'approche paysagère a joué un rôle central. Nous avons réalisé une analyse de discours à travers une vingtaine d'entretiens avec les paysagistes des quartiers, mais aussi des experts ou des universitaires. Nous avons ensuite mis en place une méthodologie de recherche d'analyse de projets de paysage en nous basant sur les matériaux, plans et documents produits à travers le processus de conception et des visites de site.

Notre analyse approche les pratiques paysagistes par domaine des critères écologiques car c'est la manière dont la commande publique écologique est présentée. Nous montrons que le processus de conception ne change pas fondamentalement dans chacun des critères explorés. À l'échelle du quartier, les paysagistes sont particulièrement adroits pour prendre en compte les caractéristiques écologiques reliées aux spécificités du site : la gestion durable de l'eau, la prise en compte de la biodiversité et les matériaux locaux. Ils sont moins présents sur les aspects globaux du réchauffement climatique, les questions énergétiques, mais aussi les questions du sol et des déchets. Ceci est dû à des limitations de budgets et aux connaissances techniques relatives à ces domaines. Les paysagistes critiquent la commande publique basée sur des critères écologiques et recommandent une vision transversale de ces critères. Ils relient ces domaines dans un plan stratégique écologique commun. Ils créent des services écosystémiques à travers la conception d'espaces multifonctionnels, tout

en conservant une approche esthétique pour créer des espaces publics attrayants. Il n'y a pas de mutation majeure dans les étapes et les outils du processus de conception paysagiste. Toutefois, l'aspect écologique de la conception met en avant certaines étapes : l'analyse, la construction du projet, le suivi de chantier et la gestion à long terme. Il existe divers facteurs possibles d'évolution de ces pratiques : la commande publique, leur propre expérience et celle des grandes figures de la profession, l'expérience internationale, la recherche, la génération, l'enseignement en écologie, la multidisciplinarité et les collaborations professionnelles, le contexte économique et les coûts, enfin le manque de communication et d'habitudes.

Ensuite, nous déclinons les diverses interprétations possibles par les paysagistes de la notion d'écologie : l'écologie comme bon sens, l'écologie comme facteur d'inspiration, l'écologie comme connaissance fine du milieu, l'écologie comme approche techniciste, la gestion comme plan de gestion et l'écologie comme posture politique. Nous établissons deux grands principes d'écologisation des pratiques paysagistes : une approche paysagiste systémique et adaptée au site et aux conditions existantes et une approche paysagiste qui promeut la pluridisciplinarité entre les acteurs urbains.

Enfin, dans une dernière partie, nous indiquons des éléments de réflexion concernant l'efficacité de la grille de critères écologiques, l'importance de la reformulation de la commande et l'homogénéisation des paysages créés dans ces quartiers.

Cette partie montre que les critères écologiques introduits dans la commande publique française et dans les outils d'évaluation britanniques à l'échelle du quartier n'ont pas d'influence fondamentale sur les pratiques et le processus de conception urbaine des paysagistes. Ces critères écologiques ne sont donc pas des facteurs fondamentaux de l'évolution des pratiques de conception des paysagistes. Cela confirme d'ailleurs les résultats de la partie II : bien que les marchés publics écologiques émergents poussent les paysagistes à faire évoluer leurs pratiques, ils ne sont pas encore les moteurs d'une véritable mutation de celles-ci (Leger et al., 2013). Nous montrons même que la plupart de ces pratiques écologiques existaient déjà dans la démarche de projet de paysage traditionnelle et qu'elle font partie d'un héritage paysagiste. Néanmoins, l'approche paysagiste est un facteur de différenciation entre ces quartiers écologiques tant la réponse paysagiste constitue une solution unique et propre aux caractéristiques existantes du site. En d'autres termes, ces critères écologiques contribuent à la différenciation entre les diverses pratiques paysagistes, s'adaptant aux spécificités du site dans chaque projet. Le quartier écologique rassemble de nombreux critères écologiques dans un seul projet. Les paysagistes, dont l'approche est traditionnellement écologique, relient ces domaines dans un plan stratégique écologique commun. L'approche paysgaiste se place en contrepied des méthodologies d'écoconception qui auraient tendance à homogénéiser les formes urbaines entre ces quartiers.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'ÉCOLOGIE COMME OUTIL DE LA DÉMARCHE DE PROJET DE PAYSAGE

Rappel de la problématique

Une pratique professionnelle se définit par la manière de mettre en application des méthodes, processus et outils propres au domaine professionnel observé : le champ d'action des paysagistes s'inscrit dans une culture de projet, désigné par le terme de « projet de paysage ». En conception urbaine, la posture paysagiste se distingue d'autres pratiques urbanistiques par la façon particulière de mettre en rapport site et programme, et ceci selon plusieurs principes : une analyse expérientielle de terrain, ensuite un diagnostic paysager interprétant les mécanismes de transformation spatio-temporelle des attributs du site, et une réponse aménagiste qui s'inscrit dans la mémoire du site et le long terme et dans un souci des continuités spatiales urbaines. Pour cela, les paysagistes n'hésitent pas à reformuler la commande lorsqu'elle leur paraît inadaptée. Dans le contexte d'une urbanisation croissante et d'une limitation des ressources, le tournant écologique dans la conception urbaine se traduit par l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles. Cela concerne tous les acteurs urbains et en particulier les paysagistes. La relation entre aménagement du paysage et écologie est ancienne. L'approche paysagiste a progressivement gagné du terrain jusqu'à être considérée aujourd'hui comme une méthode opérationnelle pour la conception urbaine écologique.

Ce travail de thèse interroge l'évolution des pratiques paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

La modernisation écologique est l'ensemble des facteurs et processus combinés qui produisent des changements en direction d'une société écologique. Par un équilibre entre injonctions règlementaires émergentes, contournements de ces injonctions par les paysagistes, dynamisme d'innovation provenant de la filière des paysagistes elle-même et contexte économique, les pratiques des paysagistes se façonnent, évoluent et mutent. Dans notre thèse, nous avons ciblé trois domaines de l'évolution des pratiques de paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine : l'évolution de la pensée paysagiste à travers l'analyse de leurs pratiques de discours, l'évolution de leurs pratiques institutionnelles par une analyse des associations disciplinaires au sein des marchés publics écologiques et enfin l'évolution de leurs pratiques de conception à travers l'analyse de huit cas d'étude de quartiers écologiques en France et au Royaume-Uni. La méthodologie de recherche déploie divers outils d'analyse provenant pour certains d'autres disciplines, telles que la géographie, la linguistique, l'économie et la statistique, mais comporte aussi une partie plus proche de l'analyse de projet de paysage. Nous résumons ci-dessous les trois parties de la thèse en explicitant les méthodologies utilisées.

Rappel des résultats

Partie I

La première partie de thèse s'intéresse à l'évolution des pratiques de discours des paysagistes. Nous mettons en parallèle les discours paysagistes français sur le tournant écologique en urbanisme avec l'un des discours les mieux formulés et les plus pertinents reliant la notion de paysage aux sciences écologiques, le Landscape Urbanism, afin de comprendre leur degré d'innovation, particulièrement sur les sujets de la temporalité et de la spatialité. L'originalité de cette partie est de confronter les discours français aux discours anglophones et majoritairement américains du Landscape Urbanism pour remettre en question leur degré d'innovation.

À travers une analyse interprétative de discours, nous montrons que le Landscape Urbanism engendre un débat disciplinaire et se réclame d'une nouvelle discipline : il revendique l'approche paysagiste comme une solution opérationnelle aux avancées théoriques recommandant une plus grande intégration écologique en urbanisme. Ce discours paysagiste exploite l'émergence des questions écologiques en urbanisme pour promouvoir les professions du paysage. Les idées du Landscape Urbanism ne sont pas uniques puisqu'elles existent en France et en Europe depuis longtemps. **Nous montrons que ni le discours américain ni son équivalent français ne présentent de véritables signes d'évolution des discours paysagistes.** Plutôt, ils utilisent une sémantique empruntée à l'écologie pour reformuler des concepts de l'écologie du paysage et renforcer des pratiques existantes. Ces discours agissent comme un facteur de conservation d'une démarche traditionnelle de projet de paysage structurée sur un discours professionnel. Ils auraient vocation à devenir des

discours pédagogiques, voire une école de pensée si leurs principes étaient enseignés plus largement dans les écoles de paysage. Ils ne constituent pas un mouvement de recherche, capable de provoquer une mutation vers de nouvelles pratiques professionnelles innovantes.

Partie II

Dans cette partie, nous avons étudié l'impact des politiques publiques sur les pratiques juridiques et institutionnelles des paysagistes. Cette partie examine les marchés publics comme facteurs de développement potentiels de la filière des paysagistes. Une analyse de 196 appels d'offres à l'échelle du quartier a été menée pour comprendre l'impact de l'incorporation d'enjeux écologiques dans l'appel d'offres sur la position qu'occupent les professions du paysage parmi les associations disciplinaires requises et sélectionnées dans les marchés publics. Notre résultat principal est que l'émergence d'appels d'offres écologiques en France a un impact significatif sur la demande en faveur de nouveaux types de compétences professionnelles et d'associations professionnelles, mais pas sur le résultat après sélection. Nous montrons que, contrairement à la filière de l'architecture, la maîtrise d'œuvre en paysage ne montre pas de leadership à la lumière de la commande publique écologique émergente à l'échelle du quartier. L'émergence de nouvelles compétences professionnelles en environnement remet en question l'expertise paysagiste et constitue un champ compétitif. En résumé, **l'émergence d'une commande publique écologique à l'échelle du quartier a un impact sur la formulation de l'appel d'offres et le type de compétences demandées, mais qui ne favorise pas les paysagistes.**

Partie III

Dans cette troisième et dernière partie, nous nous intéressons au processus de conception des paysagistes. Nous cherchons à étudier l'écologisation des pratiques paysagistes dans le cadre de projets écologiques innovants, les écoquartiers. Nous confrontons dans cette partie huit cas d'étude français et britanniques récompensés. Nous réalisons une analyse de discours à travers des entretiens avec les paysagistes des quartiers pour chaque cas d'étude ainsi qu'une analyse de projet de paysage.

Nous montrons que le processus de conception ne change pas fondamentalement. À l'échelle du quartier, les paysagistes sont particulièrement adroits pour prendre en compte les caractéristiques écologiques reliées aux spécificités du site : la gestion durable de l'eau, la prise en compte de la biodiversité et les matériaux locaux. Ils sont moins présents sur les aspects globaux du réchauffement climatique, les questions énergétiques, mais aussi les questions du sol et des déchets. Ceci est dû à des limitations de budgets, au manque de connaissances relatives à ces domaines et au type de projet étudié (ici les quartiers). Les paysagistes critiquent la commande publique basée sur des critères écologiques et recommandent une vision transversale de ces critères.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Nous établissons deux grands principes d'écologisation des pratiques paysagistes : une approche paysagiste systémique et adaptée au site et aux conditions existantes et une approche paysagiste qui promeut la pluridisciplinarité entre les acteurs urbains. **Cette partie montre que les critères écologiques introduits dans la commande publique française et dans les outils d'évaluation britanniques à l'échelle du quartier n'ont pas encore d'influence fondamentale sur les pratiques et le processus de conception urbaine des paysagistes.** Cependant, certains de ces critères écologiques s'avèrent être des facteurs de différenciation des pratiques paysagistes d'un quartier à l'autre, dans la mesure où les paysagistes adaptent leur démarche de projets aux spécificités du site.

Résumé des résultats

En résumé, nous pouvons lister les éléments de résultats suivants, valables pour notre périmètre de recherche qui concerne la conception urbaine à l'échelle du quartier :

- L'approche paysagiste est définie avant tout par la démarche de projet de paysage, qui opérationnalise les principes scientifiques de l'écologie.
- Le tournant écologique ne fait que renforcer l'expertise urbaine du paysagiste et sa démarche de projet.
- Les marchés publics écologiques ne favorisent pas particulièrement la sélection des paysagistes dans l'équipe, encore moins comme mandataire.
- L'incorporation de critères écologiques dans la commande publique et les injonctions réglementaires ne constituent pas encore un facteur d'évolution fondamental des pratiques de conception des paysagistes à l'échelle du quartier.
- Ces critères sont un facteur de différenciation des pratiques des paysagistes, ces derniers adaptant leur approche aux spécificités, entre autres écologiques, du site.
- L'approche paysagiste s'oppose par essence au phénomène d'homogénéisation des formes urbaines que pourrait induire la grille des critères écologiques de la commande publique.
- Les paysagistes doivent s'attacher à développer leur expertise urbaine pour devenir paysagiste-urbaniste afin d'être mieux reconnus parmi les acteurs de la conception urbaine.
- L'approche paysagiste défend la pluridisciplinarité dans la conception urbaine.
- Nous n'avons pas identifié d'arguments en faveur de l'existence d'une école française du paysage basée sur une approche particulière de la prise en compte des critères écologiques.

Dans les paragraphes suivants, nous discutons quelques perspectives complémentaires.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

L'écologie comme outil de la démarche de projet de paysage et opportunité de développement de la filière paysagiste

Nous avons montré dans ce travail de thèse que le tournant écologique dans la conception urbaine n'a pas encore d'effets fondamentaux sur la pensée paysagiste, le mode d'association pluridisciplinaire des paysagistes dans les équipes de conception et leurs pratiques de conception. Cependant, ce tournant est fortement marqué au sein de la commande publique écologique qui demande de nouveaux savoir-faire et de nouveaux types d'associations pluridisciplinaires, dans les grands mouvements de pensée qui s'en réclament sans pour autant proposer de nouveaux principes théoriques et dans les objectifs de projet plus que réellement dans les pratiques d'aménagement. Une première explication est qu'il existe un temps entre la promulgation d'une règle et son effet observé. Entre temps se déroule une période de test, d'expérimentation pendant laquelle les résultats ne sont pas toujours évidents. En outre, les facteurs d'évolution d'une profession ne peuvent pas venir exclusivement des injonctions réglementaires. Le renouvellement des pratiques a lieu localement, dans les collectivités locales, au plus près des habitants, par les professionnels eux-mêmes. Ce changement se fait parfois en opposition aux règles fixées en les reformulant.

Nos résultats montrent que l'écologie n'est pas un facteur d'évolution des pratiques paysagistes mais bien un outil constitutif du projet de paysage. La démarche de projet de paysage est un moyen d'application opérationnelle des principes de l'écologie dans la conception urbaine. Il s'agit de mieux appréhender la multifonctionnalité, la systémique, le vivant, la mémoire des lieux, le temps long, les dynamiques, chose que le paysagiste s'attelle à faire depuis que sa profession existe. Les spécificités écologiques des sites poussent les paysagistes à adapter et différencier leurs pratiques. Si le paysagiste répond pleinement à cette attente d'approche écologique en conception urbaine, la question est plutôt de comprendre comment le paysagiste peut devenir mandataire de projets urbains. Les paysagistes peuvent construire la ville comme des urbanistes, avec l'écologie comme moyen nécessaire.

L'introduction de ces critères écologiques dans la commande illustre un agenda politique et constitue une opportunité de développement de la filière paysagiste. Cela nécessitera le développement de nouvelles compétences environnementales, un affichage plus clair des objectifs, une visibilité dans les discours et les collaborations pluridisciplinaires des paysagistes ainsi que dans leurs réalisations concrètes de projets.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Pour aller plus loin : comment développer ce travail de recherche ?

Ce travail de thèse a offert des pistes de réflexion pour un projet de recherche futur et a ouvert la voie à diverses perspectives. La comparaison dans une première partie du contexte français et américain et dans une troisième partie du contexte français et britannique a montré peu de différences fondamentales. La première partie s'intéressait au Landscape Urbanism, discours d'origine américaine mais qui constitue un mouvement aujourd'hui international. Dans cette partie, nous montrons que le Landscape Urbanism est une illustration des discours promotionnels dans un contexte économique compétitif tel qu'aux États-Unis. Nous montrons aussi qu'il existe des idées similaires en France mais qui utilisent moins la sémantique de l'écologie. La troisième partie permettait une observation britannique mais n'a pas mis en évidence de différences dans les pratiques de conception. Or ce résultat pourrait s'avérer propre au type de projet étudié et aux paramètres étudiés. Certains auteurs ont avancé le concept d'« *éco-urbanisme à la française* » (Madec, 2012) qui prendrait beaucoup plus en compte les questions sociales. Le paysagisme-urbanisme à la française représenterait, selon ce concept, une approche politique et sociale particulière à l'échelle de la ville aussi bien qu'une approche écologique systémique transversale. Ce point de l'équité territoriale n'est pas développé dans ce travail de thèse et constitue une des limites de notre recherche. En effet, il existe de nombreuses manières de comprendre l'écologie. Ce travail de thèse a ciblé les préoccupations environnementales et les solutions techniques qui peuvent être proposées. Mais l'écologie peut aussi apporter des réponses sociales, fondamentales à l'échelle d'un quartier, souvent étudié sous la thématique des quartiers durables. Il serait intéressant d'élargir le spectre de l'écologie aux questions sociétales, ce qui pourrait révéler une position singulière des pratiques de la filière paysagiste française. Nous avons ciblé l'échelle du quartier qui concerne des pratiques individuelles de bien-être résidentiel. Étudier l'évolution des pratiques de conception des paysagistes de l'espace public, comme par exemple les parcs, les squares ou les places publiques, aurait sûrement avancé des résultats différents puisque l'on aurait abordé des échelles plus grandes, des enjeux plus structurels. La compréhension du concept d'écologie en France semble accentuer le volet social, par contraste avec le contexte britannique ou américain. Les comparaisons binationales pourraient s'avérer plus convaincantes si, par exemple, on avait étudié les discours paysagistes, les appels d'offres ou les projets mettant l'accent sur le processus de démocratisation spatiale, les pratiques de concertation ou les processus de conception collective. Plus concrètement, nos analyses de discours pourraient cibler par exemple les discours des paysagistes sur l'écologie dans sa dimension éthique et sociale, notre analyse de marchés publics pourrait s'étendre à un contexte européen et étudier les paramètres socio-économiques de l'appel d'offre en lien avec la sélection du paysagiste, et enfin les cas d'étude de projets pourraient se diversifier en termes d'échelle d'étude, de type de portages financiers, de critères de sélection de projets et de contexte culturel. Ces perspectives ouvrent des pistes de recherche diverses et intéressantes.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

RÉFÉRENCES

Afeissa, H.-S. (2009). *Qu'est-ce que l'écologie ?* Paris : Librairie philosophique J. Vrin.

AFNOR. (2009). *Paysagiste concepteur - définition de la profession et de ses modalités d'exercice*.

Ahl, V., & Allen, T. F. H. (1996). *Hierarchy theory: a vision, vocabulary, and epistemology*. New York, USA: Columbia University Press.

Alberti, M. (2008). *Advances in Urban Ecology*. New York: Springer Science.

Amossy, R. (2008). Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires, *Argumentation et Analyse du Discours* (en ligne), mis en ligne le 01 octobre 2008, Consulté le 23 octobre 2013. URL : http://aad.revues.org/200

Andersson, T. (2010). *Landscape urbanism versus landscape design*. TOPOS, 71.

Apparu, B. (2011). *Résultats de l'appel à projets ÉcoQuartier 2011*. Paris : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Balez, A., & Reunkrilerk, J. (2013). Écosystèmes et territoires urbains : impossible conciliation ?, *Développement durable et territoires, Santé et environnement*, 4.

Banerjee, A. V., & Duflo, E. (2003). Inequality And Growth: What Can The Data Say?, *Journal of Economic Growth*, 267-299.

Barles, S. (2005). *L'invention des déchets urbains.* Champ Vallon : Seyssel.

Baudry, J., & Burel, F. (2010). L'écologie du paysage, une approche fonctionelle.In J. Baudry, P. Blandin, F. Burel & M. Toublanc (Eds.) *Les carnets du paysage, Écologies à l'œuvre*, 19, 32-50.

Beigel, F., & Christou, P. (2004). Designing the Rug and Not the Picnic: Paju Landscape Script, Paju Book City, Seoul, Korea, 1999 - Present. In M. Mostafavi (Ed.), *Landscape Urbanism: a machinic for the manual landscape*. London: AA Publications.

Bell, S., Stiles, R. & Jørgensen, K. (2010). *LE:NOTRE Two Output report: Research and teaching* ("Teaching for Research - Research into Teaching") European Council of Landscape Architecture.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale*. Paris: Gallimard.

Berg, P. G. (2009). *Timeless Cityland - An interdisciplinary approach to building the sustainable human habitat*. Uppsala: Baltic University Press.

Berg, P. G., & Nycander, G. (1997). Sustainable neighbourhoods - a qualitative model for resource management in communities. *Landscape and Urban Planning*, 39(4), 117-135.

Berque, A. (2000). *Médiance de milieux en paysages*. Paris : Belin.

Berque, A., Conan, M., Donadieu, P., Lassus, B., & Roger, A. (1999). *Mouvance. Cinquante mots pour le paysage*. Paris : Éditions de la Villette.

Bertrand, G., & Briffaud, S. (2010). *Le Paysage, Retour d'expériences entre recherche et projet*, Centre départemental du patrimoine de Landes.

Besse, J.-M. (2000a). Le paysage et les discours contemporains. Prolégomènes. In J.-L. Brisson (Ed.), *Le Jardinier, l'Artiste et l'Ingénieur,* Besançon : Les Éditions de l'imprimeur.

Besse, J.-M. (2000b). *Voir la terre Six essais sur le paysage et la géographie*. Paris : Actes Sud.

Besse, J.-M. (2009). *Le goût du monde : exercices de paysage*, Arles : Acte Sud, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

Betsill, M., & Bulkeley, H. (2007). Looking back and thinking ahead: a decade of cities and climate change research. *Local Environment*, 12, 447-456.

Biau, V. (2002). *The attribution of public contracts to project consultants in Europe*, Paris: French Ministry of Culture and Communications (Architecture and Heritage Division), Centre de recherche sur l'habitat (LOUEST, UMR n°7544, CNRS), École d'Architecture de Paris-Val de Seine.

Bichindaritz, F. (2006). *Enseigner le paysage, Les enseignements du paysage dans les écoles d'architecture et de paysage*, Paris : Ministère de la Culture, France.

Blanchon-Caillot, B. (2006). Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitations, 1945 - 1975. *STRATES, Paysage urbain, genèse, représentation, enjeux contemporains, matériaux pour la recherche en sciences sociales*, LADYSS, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces, 13 (en ligne), consulté le 7 avril 2011, URL : http://strates.revues.org/5723

Blanchon, B., & Audouy, M. (2000). *Pratiques paysagères en France au XXe siècle, figure d'une évolution : personnalité et projet*. Paris: Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement - École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille.

Blok, A. (2012). Greening cosmopolitan urbanism? On the transnational mobility of low-carbon formats in Northern European and East Asian cities. *Environment and Planning A*, 44, 2327 - 2343.

Bokalders, V., & Block, M. (2010). *The whole building handbook: How to design healthy, efficient and sustainable buildings*. London, Sterling, VA: Earthscan, RIBA Publishing.

Bonard, Y., & Matthey, L. (2010). Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable, *Cybergeo : European Journal of Geography*, Quartier durable ou éco-quartier ? (en ligne), consulté le 11 octobre 2011, URL : http://cybergeo.revues.org/23202

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Bovet, P. (2009). *Écoquartier en Europe*. Mens : Terre Vivante.

Bradley, K. (2009). *Just Environments: Politicising Sustainable Urban Development*. Stockholm: The Royal Institute of Technology.

Braunstein, P., & Doyle, M. W. (2001). *Imagine Nation: The American Counterculture of the 1960's and 70's*, London: Routledge.

Brown, G., & Yule, G. (1983). *Discourse analysis*. Cambridge: Cambridge University Press.

Bruntland, G. H. (1987). *Report of the World Commission on Environment and Development*, United Nations, General Assembly Resolution.

Bühler, È. A., Cavaillé, F., & Gambino, M. (2006). Le jeune chercheur et l'interdisciplinarité en sciences sociales, des pratiques remises en question. *Natures Sciences Sociétés*, 14, 392-398.

Building for Life. (2011). *The 20 criteria*.

Bulkeley, H., Broto, V. C., Hodson, M., & Marvin, S. (2011). Introduction. In H. Bulkeley, V. C. Broto, M. Hodson & S. Marvin (Eds.), *Cities and Low Carbon Transitions* (pp. 1-10). London: Routledge.

Burns, C., & Kahn, A. (2005). *Site matters. Design concepts, Histories and Strategies*. New York and London: Routledge.

Button, K. (2002). City management and urban environmental indicators. *Ecological Economics*, 40, 217-233.

Calkins, M. (2005). Strategy use and challenges of ecological design in landscape architecture. *Landscape and Urban Planning*, 73(1), 29-48.

Carson, R. (1962). *Silent Spring*. Boston, Massachusetts: Houghton Mifflin.

Cassidy, R. (2003). White Paper on Sustainability. *Building Design and Construction*, 10.

Champy, F. (2000). Les architectes, les urbanistes et les paysagistes, Entre complémentarités et concurrences. In T. Paquot, M. Lussault & S. B.-. Gendrot (Eds.), *La ville, l'urbain : l'état des savoirs* (pp. 215-224). Paris : La découverte.

Charlot-Valdieu, C., & Outrequin, P. (2009a). *Écoquartier Mode d'emploi*. Paris: Eyrolles.

Charlot-Valdieu, C., & Outrequin, P. (2009b). *L'urbanisme durable, Concevoir un écoquartier*. Paris : Editions du Moniteur (Département Architecture).

Chemetoff, A. (2000). In Masboungi, A. (Ed), *Penser la ville par le paysage*. Paris: La Villette.

Chemetoff, A., Péna, M., & Vexlard, G. (2010). Paroles de paysagistes. In Pousin, F. (Ed), *Les Carnets du Paysage, Du côté des Ingénieurs*, 18.

Cherrett, J. M. (1989). Key concepts: the results of a survey of our members' opinions. In J. M. Cherrett, A. D. Bradshaw, F. B. Goldsmith, P. J. Grubb & J. R. Krebs (Eds.), *Ecological concepts: the contribution of ecology to an understanding of the natural world* (pp. 1-16). Oxford, UK: Balckwell Scientific Publications.

Chick, A., & Micklethwaite, P. (2004). Specifying recycled: understanding UK architects and designers practices and experience. *Design Studies* 25(3), 251-273.

Chomarat-Ruiz, C. (2008). La critique de paysage peut-elle être scientifique ? *Projet de Paysage* (1) (en ligne), consulté le 3 mars 2012, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

la_critique_de_paysage_peut_elle_etre_scientifique_

Christodoulou, S., Griffis, F. J., Barrett, L., & Okungbowa, M. (2004). Qualifications-based selection of professional A/E services. *Journal of Management in Engineering*, 20(2), 34-41.

Cice, C., & Dubost, F. (1986). *La profession de paysagiste*. Paris : Mission de la recherche urbaine, centre de sociologie des arts.

Claramunt, M. (2013). Evolution et état des lieux du métier de paysagiste. *Openfield*, 1.

Claramunt, M., & Mosbach, C. (1998). De la nature du projet de paysage : nature of a landscape projet. *Pages Paysage*, 7, 54-63.

Clément, G. (2004). *Manifeste pour le Tiers paysage*. Paris : Sujet-Objet.

Clément, G. (2006). *Le jardin en mouvement : De la Vallée au jardin planétaire*. Paris : Sens & Tonka.

Code for Sustainable Homes. (2006). *A step-change in sustainable home building practice*. Department for Communities and Local Government, British Government.

Code for Sustainable Homes. (2010). *Technical Guide*, Department for Communities and Local Government, British Government.

Coleman, C. (2001). *Design Ecology: Assessing the Future of Green Design*. International Interior Design Association, Chicago.

Commission Européenne. (2004). *Buying Green! A Handbook on Environmental Public Procurement*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

Communiqué de Presse, (2012). Paris: Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Conseil de l'Europe. (2000). *Convention Européenne du Paysage*. Florence: Council of Europe.

Corajoud, M. (2000). Le projet de paysage : lettre aux étudiants. In J.-L. Brisson (Ed.), *Le Jardinier, l'Artiste et l'Ingénieur*, Paris : Les Éditions de l'imprimeur.

Corajoud, M. (2010). *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*. Arles/Versailles: Acte Sud, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille.

Cormier, L. (2011). *Les trames vertes: entre discours et matérialités, quelles réalités?* Thèse de doctorat, Agrocampus Ouest, Université d'Angers, Angers.

Corner, J. (1990). A discourse on theory I: Sounding the depths-origins, theory and representation *Landscape Journal* 17(2), 61-78.

Corner, J. (2004). Landscape Urbanism. In M. Mostafavi (Ed.), *Landscape Urbanism : a machinic for the manual landscape*. London: AA Publications.

Corner, J. (2006). Terra fluxus. In C. Waldheim (Ed.), *The Landscape Urbanism Reader* (pp. 21-33). New-York: Princeton Architectural Press.

Costanza, R., d'Arge, R., de Groot, R., Farber, S., Grasso, M., Hannon, B., et al. (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, 387, 253-260.

Cronon, W. (1991). *Nature's Metropolis*. New York: A. A. Norton.

Czerniak, J. (2006). Looking back at Landscape Urbanism : Speculations on Site. In C. Waldheim (Ed.), *The Landscape Urbanism Reader* (pp. 291). New-York: Princeton Architectural

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Press.

Daily, G. (1997). *Nature's Services. Societal Dependence on Natural Ecosystems*. Washington, DC: Island Press.

Davodeau, H. (2003). *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale Université d'Angers*. Lille : Atelier National de la reproduction des thèses.

Davodeau, H. (2007). *La boîte noire du projet de paysage*. Colloque Institut National de la Recherche Agronomique - Société Française d'Economie Rurale.

Davodeau, H. (2011). *La tension esthétique / politique dans l'action publique sur les paysages*. Colloque Paysage et politique : le regard de l'artiste, Université d'Angers.

Davodeau, H. (2014). Le réseau des écoles de paysage françaises : enjeux pédagogiques, scientifiques et professionnels. *Revue Sud-Ouest Européen, Le paysage en réseau(x) : acteurs, politiques et productions*.

Davodeau, H., & Montembault, D. (2012). La participation, un facteur de renouvellement des pratiques paysagistes, Mise en œuvre d'une recherche-action. In L. Matthey, D. Gaillard & H. Gallezot (Eds.), *Paysage en partage, Sensibilités et mobilisations paysagères dans la conduite de projet urbain*. Lausanne : Fondation Baillard Architectes.

Deffontaines, J.-P. (1998). *Les sentiers d'un géoagronome*. Paris : Arguments.

Delbaere, D. (2010). *La fabrique de l'espace public.* Paris : ellipses.

Deleuze, G., & Guattari, F. (1980). *Capitalisme et schizophrénie 2 : Mille plateaux*. Paris : Editions de Minuit.

Deming, E., & Swaffield, S. (2011). *Landscape Architectural Research: Inquiry, Strategy, Design*. New York: John Wiley & Sons.

Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.

Desvigne, M. (2002). In Masboungi, A. (Ed), *Penser la ville par le paysage*. Paris : La Villette.

Desvigne, M. (2009). Introduction. In M. Desvigne (Ed.), *Natures intermédiaires, Les paysages de Michel Desvigne*. Basel, Boston, Berlin: Birkhaüser Verlag AG.

Desvigne, M. (2011). *La ville au delà de la banlieue, Interview de Michel Desvigne, Grand prix d'urbanisme*. Paris : Ministère du Développement Durable.

Desvigne, M. (2012). *Grand prix de l'urbanisme 2011*. Grand prix de l'urbanisme 2011, Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris.

Dewey, J. (1927). *The Public and its Problems*. New York: Holt Publishers.

Donadieu, P. (2000). *La société paysagiste*. Arles : Acte Sud, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

Donadieu, P. (2006). Landscape Urbanism in Europe: from brownfields to sustainable urban development. *Journal of Landscape Architecture JoLA*, 2(2).

Donadieu, P. (2007). Le Paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? *Economie Rurale* (en ligne) Consulté le 20 Novembre 2010, http://economierurale.revues.org/index1923.html

Donadieu, P. (2009a). *Les Paysagistes*. Arles : Acte Sud, École Nationale Supérieure de Paysage

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

de Versailles.

Donadieu, P. (2009b). Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ? *Projet de Paysage* (2), consulté le 10 octobre 2011, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quel_bilan_tirer_des_politiques_de_paysage_en_france_

Donadieu, P., & Bouraoui, M. (2003). *La formation des cadres paysagistes en France par le Ministère de l'Agriculture 1874-2000*. Versailles : Laboratoire de recherches de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles - Programme de recherches "Politiques publiques et paysages : analyse, comparaison, evaluation", Ministère de l'Écologie et du Développement Durable/CEMAGREF Bordeaux.

Donadieu, P., & Périgord, M. (2005). *Clés pour le paysage*, Les Hameaux : Ophrys.

Duban, F. (2001). *L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires*. Hérodote, La Découverte, 1(100), 55-86.

Eisen, J. B. (1999). Brownfields policies for sustainable cities. *Duke environmental law and policy forum*, 9, 188-229.

Elmqvist, T., Folke, C., Nyström, M., Peterson, G., Bengtsson, J., Walker, B., et al. (2003). Response diversity, ecosystem change and resilience. *Frontiers in Ecology and the Environment* 1, 488 - 494.

Emelianoff, C. (2010). Ville et urbanisme durables: un mouvement international. In R. Heliot (Ed.), *Ville durable et écoquartiers, comprendre la démarche pour agir aujourd'hui dans sa collectivité et son territoire*. Montreuil: Cédis.

Emerson, R. W. (1836). *Nature*. Boston : James Monroe and Company.

Engelback, S. (2012). *Landscape Institute Awards 2012 Submission for the <1 hectare category*, Studio Engleback. London, UK.

Fabos, J. (1995). Introduction and overview: the Greenway movement, uses and potentials of greenways. *Land-Use planning*, 33, 1-13.

Faith-Ell, C., Balfors, B., & Folkeson, L. (2006). The application of environmental requirements in Swedish road maintenance contracts. *Journal of Cleaner Production*, 14(2), 163–171.

Farr, D. (2008). *Sustainable urbanism: Urban design with nature*. Hoboken, New York: John Wiley and Sons.

Faucheux, F. (2011). *Appel à projets ÉcoQuartier 2011. Notice explicative de la grille ÉcoQuartier*. Paris: Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Equipe projet ÉcoQuartier du Ministère.

Faucheux, F., Bessis, B., & Bailey, G. (2013). *Dossier de labélisation, Label ÉcoQuartier*. Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, du Logement et de la Nature. Paris.

Ferry, L. (1992). *Le Nouvel Ordre écologique : L'arbre, l'animal et l'homme*. Paris : Grasset.

Flam, M. (2010). *L'Economie Verte*. Paris : Presses Universitaires de France.

Folke, C., Carpenter, S., Walker, B., Scheffer, M., Elmqvist, T., Gunderson, L., et al. (2004). Regime shifts, resilience, and biodiversity in ecosystem management. *Annual Review of Ecology, Evolution and Systematic*, 35, 557–581.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Forestier, J. C. N. (1908). *Grandes villes et systèmes de parcs*. Paris : Hachette.

Forman, R., & Gordon, M. (1986). *Landscape ecology*. New-York, New York: John Wiley and Sons.

Foucault, M. (1991). On power. In K. Dovey (Ed.), *Framing Places. Mediating power in built form*. London & New York: Routledge.

France, R. (2003). Green world, gray heart? The promise and reality of landscape architecture in sustaining nature. *Harvard Design Magazine* (18), 30-36.

Frayling, C. (1993). Research in art and design. *Royal College of Art Research Papers,* 1(1), 1-5.

Freidson, E. (1986). *Professional Powers*. Chicago: The University of Chicago Press.

Fromonot, F. (2011). Manières de classer l'urbanisme. *Criticat*, 8.

Fry, G. L. A. (2001). Multifunctional landscapes-towards transdisciplinary research. *Landscape and Urban Planning*, 57(3-4), 159-168.

Fulton, G. (2005). Review "Landscape Urbanism: a machinic for the manual landscape". *Landscape Journal* 24(2).

Garmory, N., Tennant, R., & Winsch, C. (2007). *Professional Practice for Landscape Architects* (2 ed.). New-York: Architectural Press.

Gaston, K. J. (2010). Urban Ecology. In K. J. Gaston (Ed.), *Urban Ecology,* Cambridge: Cambridge University Press.

Gazvoda, D. (2002). Characteristics of modern landscape architecture and its education. *Landscape and Urban Planning*, 60, 117-133.

Geels, F. (2011). The role of cities in technological transitions: analytical clarifi cations and historical examples. In H. Bulkeley, V. C. Broto, M. Hodson & S. Marvin (Eds.), *Cities and Low Carbon Transitions* (pp. 13–28). London: Routledge.

Geisler, E. (2011). *Élaboration d'une méthode de qualification du paysage sonore, le cas des quartiers durables allemands Kronsberg et Vauban*. Thèse de doctorat, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

Georg, S., Linde, G. G. d., Pinheiro-Croisel, R., & Aggeri, F. (2011). *Eco-districts and sustainable cities - institutionalization though experimentation*, San Antonio, United States: The Academy of Management Annual Meeting 2011.

Georgescu-Roegen, N. (1979). *La décroissance : Entropie - Écologie - Économie*. Paris: Sang de la terre.

Gheziel, E., & Heliot, R. (2010). Les mots de la "ville durable" : exploration et essai de typologie. In R. Heliot (Ed.), *Ville durable et écoquartiers, comprendre la démarche pour agir aujourd'hui dans sa collectivité et son territoire*. Montreuil : Cédis.

GIEC. (2013). *Changements climatiques 2013, Les éléments scientifiques, Résumé à l'intention des décideurs.* Contribution de groupe de travail I au conquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de climat.

Goeldner-Gianella, L., & Humain-Lamoure, A.-L. (2010). Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement. *L'espace géographique*, 4, 325-344.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Gouriou, M.-S. (2010). Promenade en AOC viticole, la qualité environnementale est-elle visible? In J. Baudry, P. Blandin, F. Burel & M. Toublanc (Eds.) *Les carnets du paysage, Écologies à l'œuvre*, 19, 113-135.

Grand Toulouse. (2011). *ZAC Balma-Gramont, Deuxieme phase, Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales.*

Guattari, F. (1989). *Les trois écologies*. Paris : Éditions Galilée.

Hanham Hall, Design Statement. (2007). Barratt Homes, ARUP, HTA, Kingspan, Sovereign Housing Group.

Harvey, D. (1996). *Justice, Nature and the Geography of Difference*. New York: John Wiley & Sons.

Haughton, G., & Hunter, C. (1994). *Sustainable Cities*. Londres: Jessica Kingley/Regional Studies Association.

Hautbois, O., & Faucheux, F. (2011). *Palmarès ÉcoQuartier 2009*, Eau, ÉcoQuartier Les Rives de la Haute-Deûle, Villes de Lille et Lomme. Ministère de l'écologie, du Logement et de la Nature (Ed.). Paris.

Hautbois, O., Menetrieux, C., Demiautte, J.-P., & Trincat, A.-M. (2011). *Étude sur la gestion de l'eau dans les projets présentés à l'appel à projets ÉcoQuartiers 2009*, Ministère de l'Écologie, des Transports et du Logement (Ed.). Paris.

Hebert, F. (2007). Le paradoxe du paysage urbain dans les discours paysagistes. *STRATES, Paysage urbain, genèse, représentation, enjeux contemporains, matériaux pour la recherche en sciences sociales*, LADYSS, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces, 13 (en ligne), consulté le 5 mars 2011, URL : http://strates.revues.org/5493

Hensen, M. (2004). Ocean North - Surface Ecologies. In M. Mostafavi (Ed.), *Landscape Urbanism: a machinic for the manual landscape*. London: AA Publications.

Hight, C. (2004). Portraying the Urban Landscape: Landscape in Architectural Criticism and Theory, 1960 - Present. In M. Mostafavi (Ed.), *Landscape Urbanism : a machinic for the manual landscape*. London: AA Publications.

Holden, R. (2006). Landscape architecture in the United-Kingdom. *TOPOS*, 56.

Holden, R., & Tricaud, P.-M. (2008). The title landscape architect in Europe. *International Federation of Landscape Architects Newsletter*, 11-14.

Imbert, D. (2007). *Landscape Architects of the World, Unite ! Professionnal organizations, practise, and politics, 1935 - 1948*. Harvard University Graduate School of Design.

Jabareen, Y. R. (2006). Sustainable Urban Forms: Their Typologies, Models, and Concepts. *Journal of Planning Education and Research*, 26, 38-52.

Jabareen, Y. R. (2013). Planning the resilient city: Concepts and strategies for coping with climate change and environmental risk. *Cities*, 31, 220-229.

James, W. (1907). *Pragmatism: A new name for some old ways of thinking*. New York: Longman Green and Co.

Jannière, H., & Pousin, F. (2007). Paysage urbain: d'une thématique à un objet de recherche.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

STRATES, Paysage urbain, genèse, représentation, enjeux contemporains, matériaux pour la recherche en sciences sociales, LADYSS, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces, 13 (en ligne), consulté le 5 mars 2011, URL : http://strates.revues.org/4953

Jenks, M., & Jones, C. (2010). *Dimension of the sustainable city: Future City 2*. London: Springer.

Johnson, B. & Hill, K., *Ecology and Design: Frameworks For Learning*. Washington, DC: Island Press.

Johnson, B. R., Silbernagel, J., Hostetler, M., Mills, A., Ndubisi, F., Fife, E., et al. (2002). The Nature of Dialogue and the Dialogue of Nature: Designers and Ecologists in Collaboration. In B. Johnson & K. Hill (Eds.), *Ecology and Design: Frameworks For Learning*. Washington, DC: Island Press.

Jollivet, M., & Legay, J.-M. (2005). Canevas pour une réflexion sur une interdisciplinarité entre sciences de la nature et sciences sociales. *Natures Sciences Sociétés,* 13(2), 184-188.

Kandjee, T., & Penfornis, S. (2009). Topotypes : le projet de paysage comme démarche de recherche. *Projet de Paysage* (1) (en ligne), consulté le 20 octobre 2011, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/topotypes_le_projet_de_paysage_comme_demarche_de_recherche

Kashef, M. (2008). Architects and planners approaches to urban form and design in the Toronto region: A comparative analysis. *Geoforum*, 39, 414-437.

Keravel, S. (2008). *Passeurs de paysages. Une réflexion sur la transmission de l'expérience paysagère,* Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris: Colin.

Kuhn, T. S. (1962). *The Structure of Scientific Revolutions*. Chicago, United States: University of Chicago Press.

Labat, D. (2011). *L'évaluation des politiques publiques de paysage dans les documents d'urbanisme. Définition et proposition méthologique dans le cadre du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux*, Thèse de doctorat, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

Landscape Institute. (2003). *Guide to Procedure for Competitive Tendering*. London, UK: Landscape Institute.

Landscape Institute. (2012). Landscape Architecture: A guide for clients. *Landscape Institute Journal*.

L'Anton, J., & Audouy, M. (1999). *Eléments de réflexion sur les pratiques des paysagistes contemporains.* Versailles : Centre de Documentation de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille.

Lascoumes, P. (2001). *Les ambiguïtés des politiques de développement durable, Université de tous les savoirs - Qu'est-ce que les technologies ?*, Conférence n.293 (5), 561- 570. Paris : Odile Jacob.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences Po.

Latouche, S. (2004). *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative.* Paris : Mille et une nuits.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Latour, B. (1999). *Politiques de la nature, Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : Editions la Découverte.

Latz, P. (2000). In *Penser la ville par le paysage, projet urbain*. Paris : La Villette.

Lefèvre, P. (2008). *Voyages dans l'Europe des villes durables*. Paris : Plan Urbanisme Construction Architecture, Recherches.

Lefèvre, P., & Sabard, M. (2009). *Les écoquartiers*. Rennes : Editions Apogée.

Leger, A. (2010a). La recherche en architecture du paysage au Royaume-Uni. *Projets de Paysage*.

Leger, A. (2010b). Le fonctionnement du Landscape Institute au Royaume-Uni, *Projets de Paysage*,.

Leger, A., Oueslati, W., & Salanié, J. (2013). Public tendering and green procurement as potential drivers for sustainable urban development: Implications for landscape architecture and other urban design professions. *Landscape and Urban Planning* 116, 13-24.

Leger-Smith, F.A. (2013). Analyse interprétative du discours du Landscape Urbanism et impact sur le développement des pratiques des paysagistes dans le contexte français. *Projets de Paysage* (9) (en ligne), consulté le 2 février 2014, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/analyse_interpretative_du_discours_du_landscape_urbanism_et_impact_sur_le_developpement_des_pratiques_des_paysagistes_dans_le_contexte_francais.

Leger-Smith, F.A. (2014). *Evolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine*. Thèse de doctorat, Université d'Angers, Agrocampus Ouest Angers.

Leger-Smith, F.A., & Davodeau, H. (2014). Emergent discourses on ecological landscape practices in urban design: a comparison between Landscape Urbanism and similar tendencies in France. *Landscape Research* (accepté, en revision).

Leger-Smith, F.A., & Thompson, I. H. (2014). Principles for ecological landscape design practices at the neighbourhood scale in France and the United Kingdom. *to be confirmed / in process.*

Leitao, A. B., & Ahern, J. (2002). Applying landscape ecological concepts and metrics in sustainable landscape planning. *Landscape and Urban Planning*, 59(2), 65-93.

Leopold, A. (1966). *A Sand County Almanac.* Oxford: Oxford University Press.

Lindholm, G. (2011). "Visible gestures": on urban landscape perspectives in planning. *Planning Theory.*

Lindqvist, T. (2001). *Kvalitet eller pris? Upphandling av arkitekttjänster enligt Lagen om offentlig upphandling.* Stockholm: Arkus.

Ling, F. Y. Y. (2004). Consultancy fees: Dichotomy between A/E's need to maximize profit and employers' need to minimize cost. *Journal of Professional Issues in Engineering Education and Practice*, 130(2), 120-123.

Lipschutz, R. D. (1991). Wasn't the Future Wonderful? Resources, Environment, and the Emerging Myth of Global Sustainable Development. *Colorado Journal of International Law and Policy*, 35,36.

Lizet, B., & Rumelhart, M. (2010). Nouvelle nature de l'art paysager ? In J. Baudry, P. Blandin, F. Burel & M. Toublanc (Eds.) *Les Carnets du Paysage, Écologies à l'œuvre*, 19, 3-9.

Low, N., Gleeson, B., Green, R., & Radovic, D. (2005). *The green city: Sustainable Homes,*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Sustainable Suburbs, Sydney: University of South Wales Press.

Luginbühl, Y. (2001). *La demande sociale de paysage*, Conseil national du paysage.

Luginbühl, Y. (2007). Pour un paysage du paysage. *Economie Rurale*, 297-298 (23-37) (en ligne), consulté le 10 octobre 2010, URL : http://economierurale.revues.org/index1931.html

Lynch, K., & Hack, G. (1984). The art of site planning. In S. Swaffield (Ed.), *Theory in landscape architecture*. Philadeplhia Pennsylvania: University of Pennsylviana Press.

Maingueneau, D. (2005). L'analyse du discours et ses frontières. *Marges linguistiques*, 9.

Madec, P. (2012). Vers l'équité territoriale. In A. Masboungi (Ed.), *Projets urbains durables*. Paris : Editions Le Moniteur.

Marcuse, P. (1998). Sustainability is Not Enough. *Environment and Urbanization*, 10(2), 103-112.

Marot, S. (1995). L'alternative du paysage. *Le Visiteur*, 1, 54-81.

Marot, S. (2006). The Reclaiming of Sites. In C. Burns & A. Kahn (Eds.), *Site matters*. New York and London: Routledge.

Marot, S. (2010). *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*. Paris : Editions de La Villette.

Marques, R. (2000). In *Penser la ville par le paysage, projet urbain*. Paris : La Villette.

Marron, D. (2003). Greener public purchasing as an environmental policy instrument. OECD *Journal on Budgeting*, 3(4), 71–105.

Masbougni, A. (2011). *Le paysage en préalable*, Michel Desvigne, Grand Prix de l'urbanisme, Joan Busquets, Prix spécial 2011, Marseille : Parenthèses.

Masboungi, A. (2002). *Penser la ville par le paysage*. Paris: La Villette.

Matthey, L., & Walther, O. (2005). Un "Nouvel hygiénisme" ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une new middle class. *Articulo, Journal of Urban Research,* 1 (en ligne) consulté le 10 septembre 2011, URL : http://articulo.revues.org/931

McHarg, I. (1969). *Design with Nature.* New York: John Wiley & Sons.

Meffe, G. K., & Carroll, C. R. (1997). *Principles of conservation biology* (2 ed.). Sunderland, Massachusetts, USA Sinauer Associates.

Michlewski, K. (2008). Uncovering Design Attitude: Inside the Culture of Designers. *Organization Studies*, 29(3), 373-392.

Millennium Ecosystem Assessment. (2005). *Ecosystems and HumanWell-Being: Synthesis.* Washington DC: Island Press.

Mormont, M. (2013). Editorial, Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques. *Natures Sciences Sociétés,* 21, 159-160.

Mostafavi, M. (2004). *Landscape Urbanism : a machinic for the manual landscape*. London : AA Publications.

Mostafavi, M. (2010). Why Ecological Urbanism? Why Now ? In M. Mostafavi & G. Foherty (Eds.), *Ecological Urbanism*. Baden : Harvard University School of Design, Lars Müller Publishers.

Mostafavi, M., & Foherty, G. (2010). *Ecological Urbanism*. Baden : Lars Müller

Mousquet, F.-X. (2011). Paysage et environnement : une poétique commune. *Espaces et sociétés*,

146(3).
Næss, A. (2009). *Écologie, communaute et style de vie.* Paris : Éditions MF, trad. Charles Ruelle.
Nassauer, J. I. (2002). Ecological Science and Landscape Design: A Necessary Relationship in Changing Landscapes In B. Johnson & K. Hill (Eds.), *Ecology and Design: Frameworks For Learning*. Washington, DC: Island Press.
Nassauer, J. I. (2012). Landscape as medium and method for synthesis in urban ecological design. *Landscape and Urban Planning,* 106, 221– 229.
OCDE. (2012). *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction, Synthèses*. Organisation de coopération et de développement économiques, Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas.
Odum, E. P. (1992). Great ideas in ecology for the 1990s. *BioScience*, 42, 542-545.
Odum, E. P., & Barrett, G. W. (2005). *Fundamentals of ecology* (5 ed.). St. Paul MN, USA: Thomson Brooks/Cole.
Ogrin, D. (1994). Landscape architecture and its articulation into landscape planning and landscape design. *Landscape and Urban Planning*, 30, 131-137.
Oueslati, W. (2011). *Analyses économiques du paysage*. Paris : Editions QUAE.
Oueslati, W., Salanié, J., & Garnier, F. (2011). Organisation de la filière paysage en milieu urbain. In W. Oueslati (Ed.), *Analyses économiques du paysage* (pp. 131-143). Paris: QUAE.
Palazzo, D., & Steiner, F. R. (2012). *Urban Ecological Design: A Process for Regenerative Places.* Washington: Island Press.
Paltridge, B. (2007). *Discourse anaysis: an introduction*. London: Continuum.
Paquot, T. (2000). Les relations entre projet urbain et démarche paysagère. In Masboungi, A. (Ed), *Penser la ville par le paysage*. Paris: La Villette.
Paquot, T. (2011). *Les faiseurs de villes,* 1850-1950 (2 ed.). Paris : infolio.
Pauleit, S., Ennos, R., & Golding, Y. (2005). Modeling the environmental impacts of urban land use and land cover change-a study in Merseyside, UK. *Landscape and Urban Planning*, 71, 295-310.
Pernet, A. (2011). *Le grand paysage en projet, entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus.* Thèse de doctorat, Université Panthéon Sorbonne, Paris 1, Paris.
Pinheiro-Croisel, R. (2013). *Innovation et éco-conception à l'échelle urbaine : émergence et modèles de pilotage pour un aménagement durable*. Thèse de doctorat. École Nationale Supérieure des Mines de Paris, Paris.
Pollak, L. (2006). Constructed Ground: Questions of scales. In C. Waldheim (Ed.), *The Landscape Urbanism Reader,* New York: Princeton Architectural Press.
Pottinger, G. (1998). Property services: the private sector response to competitive tendering. *Property Management*, 16(2), 92-102.
Price, C. (1978). *Landscape Economics*. London: Macmillan.
Ragouet, P. (2000). *Les approches du paysage en sciences sociales. Différenciations conceptuelles et disciplines*. Bordeaux: Cemagref, Département gestion des territoires.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Ramadier, T. (2004). Transdisciplinarity and its challenges: the case of urban studies. *Futures*, 36(4), 423–439.

Register, R. (2006). *Ecocities. Rebuilding cities in balance with nature*. Gabriola Island, British Columbia: New Society Publisher

Reimer, M. H. (2010). Unsettling eco-scapes: aesthetic performances for sustainable futures. *Journal of Landscape Architecture*, 5(1), 24-37.

Renda, A., Pelkmans, J., Egenhofer, C., Schrefler, L., Luchetta, G., Selçuki, C., et al. (2012). *The uptake of green public procurement in the EU27.* Brussels: European Commission, DG Environment.

Repetti, A., & Desthieux, G. (2006). A relational indicator set model for urban land-use planning and management: methodological approach and application in two case studies. *Landscape and Urban Planning*, 77, 196–215.

Roderick, N. (1967). *Wilderness and the American mind*. New Haven: Yale University Press.

Roger, A. (1995). *La théorie du paysage en France (1974-1994),* Pays/paysages : Champ Vallon.

Roger, A. (1997). *Court traité du paysage*. Paris : Gallimard Coll. Sciences humaines.

Romain, F. (2010). *La construction contemporaine des paysages fluviaux urbains, le cas de deux villes nord méditerranéennes: Perpignan et Montpellier.* Thèse de doctorat, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

Roseland, M. (2005). *Toward Sustainable Communities: Resources for Citizens and Their Governments.* Gabriola Island, Canada: New Society Publishers.

Rumelhart, M. (2010). Comment rapprocher l'écologie du paysage et le projet de paysage ? In J. Baudry, P. Blandin, F. Burel & M. Toublanc (Eds.) *Les Carnets du Paysage, Écologies à l'œuvre,* 19, 29-31.

Schaeffer, V., Ruegg, J., & Litzistorf-Spina, N. (2010). Quartiers durables en Europe : Enjeux sociaux et processuels. *Urbanisme*, 371, 27-32.

Seguin, J.-F. (2009). *Note sur la commande publique de paysage*. Paris : Ministère de l'écologie, de l'énergie, développement durable et de la mer.

Sgard, A. (2012). *Le partage du paysage*, Rapport pour l'habilitation à diriger les recherches , Université de Genève.

Sgard, A., Fortin, M.-J., & Peyrache-Gadeau, V. (2010). Le paysage en politique. *Paysage et développement durable*, 1(2) (en ligne), consulté le 10 novembre 2011, URL : http://developpementdurable.revues.org/8522

Silverman, D. (2005). *Doing qualitative research: a pratical handbook*. London: Sage.

Smith, N. (1984). *Uneven development: nature, capital and the production of space*. Oxford: Basil Blackwell.

Souami, T. (2009). *Écoquartiers, Secrets de fabrication, Analyse critique d'exemples européens.* Paris : Editions les carnets de l'Info.

Sporrong, J. (2011). *Selection criteria in public procurement of architectural and engineering services.* Gothenburg, Sweden: Chalmers Univ. of Technology, Dept. of Technology

Management and Economics.
Sporrong, J., & Bröchner, J. (2009). Public Procurement Incentives for Sustainable Design Services: Swedish Experiences. *Architectural engineering and design management,* 5, 24–35.
Steiner, F. (2011). Landscape ecological urbanism: Origins and trajectories. *Landscape and Urban Planning,* 100(1), 333-337.
Struppa, D. (2002). The nature of interdisciplinarity. *The Journal of the Association for General and Liberal Studies*, 30(1), 97-105.
Stumpp, E.-M. (2013). New in town? On resilience and ‘‘Resilient Cities’’. *Cities*, 32, 164-166.
Swaffield, S. (2002). *Theory in landscape architecture*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
Szenasy, S. S. (2002). *Teaching Green*. Metropolis Magazine Survey, International Contemporary Furniture Fair, New York.
Tassabehji, R., & Moorhouse, A. (2008). The changing role of procurement: Developing professional effectiveness. *Journal of Purchasing & Supply Management,* 14.
Terrasson, D. (2005). *Programme de recherche - Politiques publiques et Paysage*. Paris : Ministère de l’écologie et du développement durable.
Theys, J. (2002). L’approche territoriale du développement durable, condition d’une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires*, 18 (en ligne), consulté le 10 juillet 2011, URL : URL : http://developpementdurable.revues.org/1475.
Thibergien, G. A. (2005). Forme et projet. In Brisson, J.L. (Ed.), *Ça et là, Les Carnets du Paysage* (12).
Thompson, I. H. (2000). Aesthetic, Social and Ecolgical Values in Landscape Architecture: a Discourse Analysis. *Ethics, Place and Environment,* 3(30), 269-287.
Thompson, I. H. (2012). Ten Tenets and Six Questions for Landscape Urbanism, *Landscape Research*, 1(37), 7-26.
Thoreau, H. D. (1854). *Walden; or, Life in the Woods*. Boston: Ticknor and Fields.
Toublanc, M. (2009). La recherche en sciences sociales dans les écoles de paysage en France. *Projet de Paysage* (2) (en ligne), consulté le 20 octobre 2011, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_recherche_en_sciences_sociales_dans_les_ecoles_de_paysage_en_france
Toublanc, M. (2010). Entre recherche et formation: le point de vue d’une sociologue. In J. Baudry, P. Blandin, F. Burel & M. Toublanc (Eds.) *Les carnets du paysage, Écologies à l’œuvre*, 19, 43-50.
Tress, B., Tress, G., Décamps, H., & d’Hauteserre, A.-M. (2001). Bridging human and natural sciences in landscape research. *Landscape and Urban Planning*, 57(3-4), 137-141.
Tribout, S., Manola, T., Castillo, Y., Ardila, A., & Charre, S. (2008). *Quartiers durables en Europe : entre génie de l’environnement et développement urbain durable*. Colloque Les défis du développement durable : une réflexion croisée entre Brésil et France, Sao Paulo, SENAC - IUP.
Van den Brink, A., & Bruns, D. (2012). Strategies for Enhancing Landscape Architecture Research.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Landscape Research, 1-14.

Villarreal, E. L., & Bengtsson, L. (2005). Response of a Sedum green-roof to individual rain events. *Ecological Engineering,* 25, 1-7.

Villarreal, E. L., Semadeni-Davies, A., & Bengtsson, L. (2004). Inner city stormwater control using a combination of best management practices. *Ecological Engineering*, 22, 279–298.

Vroom, M. J. (1994). Landscape architecture and landscape planning in Europe: developments in education and the need for a theoretical basis. *Landscape and Urban Planning*, 30, 113-120.

Waldheim, C. (2006). Introduction: a reference manifesto. In C. Waldheim (Ed.), *The landscape urbanism reader* (pp. 13-19). New York: Princeton Architectural Press.

Wang-Vedrine, Y. (2012). Nouvelles vocations des espaces paysagers et leurs mises en œuvre dans les cas d'écoquartiers, Étude comparée France-Chine In L. Matthey, D. Gaillard & H. Gallezot (Eds.), *Paysage en partage, Sensibilités et mobilisations paysagères dans la conduite de projet urbain*. Lausanne : Fondation Baillard Architectes.

Wheeler, S. M., & Beatley, T. (2009). *The Sustainable Urban Development Reader.* New York and London: Routledge.

Whitehead, M. (2003). (Re) Analysing the sustainable city: nature, urbanisation and the regulation of socio-environmental relations in the United Kingdom. *Urban Studies*, 40(7), 1183.

Williams, S. K., Thomas, N., & Orland, B. (2004). *Landscape Architecture Body of Knowledge Study Report: American Society of Landscape Architects*, Canadian Society of Landscape Architects, Council of Educators in Landscape Architecture, Council of Landscape Architecture Registration Boards, Landscape Architectural Accreditation Board.

Williamson, N., Brockhurst, C., Farrer, N., & Wilder, P. (2012). *Making it home: the power of landscape to create good housing.* London: Landscape Institute Policy Committee Housing Working Group.

Wolf, S. (2013). Editorial. *Anthos, Landscape Urbanism.*

Worster, D. (1998). *Les Pionniers de l'Écologie*. Paris : Éditions Sang de la Terre.

Xu, Y. (2011). *Augustenborg: A Sustainable Community Assessment, Considering the Sense of Community*. Uppsala University and Swedish University of Agricultural Sciences, Uppsala.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

FIGURES / TABLEAUX / ENCADRÉS

Figure 1 : Processus de production du projet de paysage (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014) 22
Figure 2 : Projet de paysage : processus de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014) 24
Figure 3 : Projet de paysage : étapes de la loi MOP (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014) 25
Figure 4 : Diagramme du processus de production du projet de paysage avec les points d'analyse du travail de thèse (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014). 32
Figure 5 : Les facteurs d'évolution des pratiques paysagistes étudiés dans le cadre de la thèse (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014). 34
Figure 6 : Méthodologies utilisées dans le projet de thèse en vert, disciplines mobilisées et autres méthodologies possibles en pointillés (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014). 36
Figure 7: Historique paysage/écologie : Grands mouvements d'idée philosophiques et scientifiques, apparition de nouvelles disciplines et applications règlementaires en aménagement (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014) 45
Figure 8 : L'approche McHargienne de l'analyse en strate, extrait de Design with Nature, Ian McHarg (1969). 53
Figure 9 : Concepts en écologie, Extrait de Design and Ecology (Johnson & Hill, 2002, p. 143), Table 6-2. A 1986 list by British ecologists ranking in order « the most important concepts in ecology », from (Cherrett, 1989). 61
Figure 10 : Grandes idées de l'écologie des années 1990, Extrait de Design and Ecology (Johnson & Hill, 2002, p. 144), Table 6-3. « Twenty great ideas in ecology for the 1990s » developed by a leading American ecosystem ecologist, from (Odum, 1992) 61
Figure 11 : Concepts fondamentaux de la pensée écologique, Extrait de Design and Ecology (Johnson & Hill, 2002, p. 148), Table 6-4. Key concepts for ecological thinking. 62
Figure 12 : L'ouvrage Design with Nature (McHarg, 1969), l'ouvrage du Landscape Urbanism

Reader (Waldheim, 2006) 71
Figure 13 : Les paysages de préfiguration de Michel Desvigne, Ile Seguin, Paris (2012), copyright Michel Desvigne Paysagiste. 76
Figure 14 : Temporalités dans le projet de paysage, Projection du développement de la strate arborée à 15 et 30 ans, Fresh Kills project, New York USA, copyright James Corner Field Operations (2006) 77
Figure 15 : Temporalités dans le projet de paysage, Projection du développement des strates arborées à 40 ans, Fresh Kills project, New York USA, copyright James Corner Field Operations (2006) 77
Figure 16 : Les îlots de colonisation de François-Xavier Mousquet, Jardin du terril d'Haillicourt, Photographie Agence Paysages (2004), copyright Agence Paysages. 78
Figure 17 : Gilles Clément, La Vallée, copyright Gilles Clément. 79
Figure 18 : Gilles Clément, Jardin de l'École Normale Supérieure de Lettres de Lyon, Lyon (2008), copyright Gilles Clément. 79
Figure 19 : James Corner Field Operations (2006), Fresh Kills project, New York USA, copyright James Corner Field Operations. 81
Figure 20 : L' « amplification géographique » de Michel Desvigne, Plateau de Saclay, Paris (2012), copyright Michel Desvigne Paysagiste. 82
Figure 21 : Masterplan du Plateau de Saclay, Michel Desvigne Paysagistes, Paris (2012), copyright Michel Desvigne Paysagiste. 83
Figure 22 : Réseau piéton créant une cohérence dans le projet urbain, Michel Desvigne Paysagistes, Euralens, copyright Michel Desvigne Paysagiste. 83
Figure 23 : Ramifications vertes innervant l'Ile, Michel Desvigne Paysagistes, Parc de Saône, Lyon Confluence (2009), copyright Michel Desvigne Paysagiste. 84
Figure 24 : Michel Desvigne Paysagistes, Parc de Saône, Lyon Confluence (2009), Photo Antoine Deneuville. 84
Figure 25 : Dilatation de l'échelle de la protection institutionnelle des paysages (Davodeau, 2003) 97
Figure 26 : Périmètre temporel de recherche (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014) 110
Figure 27 : Les trois types de « projets verts » (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014) 112
Tableau 1 : Type d'appels d'offres identifiés (Leger, Oueslati, & Salanié, 2013) 113
Figure 28 : Méthodologie de recherche, comparaison entre les compétences professionnelles appelées et attribuées par le processus de sélection des marchés publics (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014) 113
Tableau 2 : Catégories de combinaisons types de compétences (Leger et al., 2013) 115
Tableau 3 : Type de client (Leger et al., 2013) 116
Tableau 4 : Type de marché (Leger et al., 2013) 116
Tableau 5 : Nature de marché (Leger et al., 2013) 116
Tableau 6 : La pluridisciplinarité dans les appels d'offres et les attributions (Leger et al., 2013) 117

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 29 : Demande et attribution de combinaisons types de compétence dans le cas de projets verts ou traditionnels (Leger et al., 2013) 120
Figure 30 : Demande et attribution en faveur de chaque compétence professionnelle (Leger et al., 2013) 121
Figure 31 : Dénomination de la demande en paysage (Conception /Réalisation : Leger-Smith, 2014) 122
Figure 32 : Dénomination de la demande en paysage pour les projets à dimensions environnementales (Conception / Réalisation : Leger-Smith, 2014) 122
Tableau 7 : Compétences demandées et attribuées pour le mandataire de projet (Leger et al., 2013) 123
Figure 33 : Compétences demandées et attribuées pour le mandataire de projet (Leger et al., 2013) 125
Figure 34 : Les vingt critères écologiques de la Grille ÉcoQuartier 2011 en France (Source : Ministère de l'écologie) 139
Figure 35 : Indicateurs pour la labélisation ÉcoQuartier (Source : Ministère de l'écologie) 140
Tableau 8 : Critères de l'outil d'évaluation environnementale Building for Life (Building for Life, 2011) 143
Figure 36 : Catégories d'évaluation environnementale du Code for Sustainable Homes (Code for Sustainable Homes, 2010) 144
Figure 37 : Pondération des crédits pour chaque catégorie du Code for Sustainable Homes (Code for Sustainable Homes, 2010) 145
Figure 38 : Nombre total de points à atteindre par niveau du Code for Sustainable Homes (Code for Sustainable Homes, 2010) 145
Figure 39 : Périmètre de recherche pour l'étude de l'écologisation des pratiques paysagistes dans les quartiers (Réalisation : Leger-Smith, 2014) 149
Figure 40 : Méthodologie de recherche mise en place (Réalisation : Leger-Smith, 2014) 152
Figure 41 : Cas d'étude sélectionnés en France (Réalisation : Leger-Smith, 2014) 153
Figure 42 : Cas d'étude sélectionnés au Royaume-Uni (Réalisation : Leger-Smith, 2014) 154
Tableau 9 : Entretiens préparatoires (Réalisation : Leger-Smith, 2014) 156
Tableau 10 : Cas d'étude sélectionnés en France et au Royaume-Uni (Réalisation : Leger-Smith, 2014) 158
Encadré 1 - L'eau comme facteur d'évolution des pratiques paysagistes (Entretien, Mousquet, 2012) 184
Figure 43 : Les rives de la Haute Deûle, périmètre et contexte (Source : Lille Métropôle Communauté Urbaine) 184
Figure 44 : Masterplan écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Série de canaux amenant l'eau récoltée vers un bassin d'agrément central, le long du Canal de la Haute Deûle (Source : Atelier Bruel-Delmar). 185
Figure 45 :Écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Bassin de stockage des eaux pluviales

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

(Photo : Leger-Smith, visite de site 01/06/2012) 186
Figure 46 : Écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Cheminements hydrauliques plantés (Photo : Leger-Smith, visite de site 01/06/2012) 187
Figure 47 : Écoquartier de la Haute Deûle, Lille, Cheminements hydrauliques plantés et pavage perméable (Photo : Leger-Smith, visite de site 01/06/2012) 187
Figure 48 : Écoquartier de Mons-en-Baroeul, l'écoulement de l'eau dans la pente (Étude de définition, 2005) 188
Figure 49 : Écoquartier de Mons-en-Baroeul, aménagement de l'axe linéaire central en terrasse (Écoquartier de Mons, Étude de définition, 2005) 189
Figure 50 : Écoquartier de Mons-en-Baroeul, revêtements perméables (Photo : Leger-Smith, visite de site 28/06/2012) 189
Encadré 2 - L'eau comme élément structurant du plan paysager (Entretien, Bailly-Maître, 2012) 190
Figure 51 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, Lignes de niveau et systèmes de drainage durables (Hanham Hall, Design Statement, 2007) 191
Figure 52 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, Système de collecte des eaux pluviales (Hanham Hall, Design Statement, 2007) 191
Figure 53 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, Réseau de drainage urbain durable (Hanham Hall, Design Statement, 2007) 192
Figure 54 : Hanham Hall Eco Village, Bristol, Royaume-Uni, plan (Hanham Hall, Design Statement, 2007) 192
Figure 55 : The Triangle, Swindon, Wiltshire, Royaume-Uni, système de gestion de l'eau (Engelback, 2012) 193
Figure 56 : The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume-Uni, coupe du système de drainage urbain durable (Engelback, 2012) 193
Figure 57 : The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume-Uni, coupe du bassin d'orage central pouvant aussi servir de jeux pour les enfants (Engelback, 2012) 194
Figure 58 : The Triangle, Swindon, Wiltshire Royaume-Uni, vue d'ensemble (Engelback, 2012) 194
Figure 59 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, trame végétale densifiée (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011) 197
Figure 60 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, densification végétale (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011) 197
Figure 61 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, Le square public de Vidailhan proposant des zones de gestion alternative de l'eau pluviale multifonctionnelles (bassin de rétention, réservoir de biodiversité, zone de promenade, jeux pour les enfants et sports) (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011) 198
Figure 62 : Écoquartier Vidailhan, Toulouse, le jardin creux inondable (Cahier de

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011) 198
Figure 63 : Bassin versant du parc public de Vidailhan aménagé en jardin creux (Photo Leger-Smith, visite de site 10/04/2012 et 19/06/2012). 199
Figure 64 : Écoquartier Hanham Hall, Bristol, végétation existante et densification de végétation (Hanham Hall, Design Statement, 2007) 199
Figure 65 : Écoquartier Hanham Hall, Bristol, l'achat d'une parcelle supplémentaire au projet, transformée en parc dans le but d'obtenir un maximum de crédits écologiques (Hanham Hall, Design Statement, 2007). 200
Encadré 3 - Économie de moyens comme facteur d'évolution (citation d'un paysagiste anonyme) 201
Encadré 4 - Travail du sol (Entretien, Bailly-Maître, 2012) 202
Encadré 5 - Prise en compte du substrat (citation d'un paysagiste anonyme) 202
Figure 66 : Quartier Home Zone à Gateshead, Newcastle, Bois pour mobilier urbain provenant d'une forêt à gestion durable 203
Figure 67 : Home Zone, the Staiths, Newcastle, mobilier urbain en bois durable (Photos Leger-Smith, visite de site 11/10/12) 203
Encadré 6 - Matériaux locaux (Entretien, Kemp, 2012) 203
Figure 68 : The Staiths, Newcastle, Plan de stratégie d'un Home Zone, zone spécifiquement désignée comme telle pour répondre prioritairement au besoin des piétons, cyclistes, enfants et résidents (Plan Stratégique Home Zone, 2001). 205
Figure 69 : The Staiths, Newcastle, Surfaces partagées entre piétons et voitures (Photo Leger-Smith, visite de site 11/10/12) 205
Figure 70 : Écoquartier Mons, Lille, nécessité de reconfigurer l'axe principal du site (Diagnostic, Agence Paysages, 2005) et la centralité linéaire (Propositions, Agence Paysages, 2005) 206
Figure 71 : Écoquartier Mons, Lille, proposition d'une centralité linéaire de 400 mètres pour casser une « logique très véhicule » (Propositions, Agence Paysages, 2005) 206
Figure 72 : Écoquartier Mons, Lille, Mail central avec noue qui accueillera le marché (Propositions, Agence Paysages, 2005) 206
Encadré 7 - La mobilité (Entretien, Marguerit, 2012) 207
Figure 73 : Écoquartier Hanham Hall, Bristol, Diagramme de distribution de chaleur prévue à l'origine mais qui ne pourra finalement pas avoir lieu par restrictions de budget (Hanham Hall, Design Statement, 2007). 207
Figure 74 : Écoquartier Vidailhan, Balma, Toulouse, Proposition d'une chaufferie à bois (Cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, 2011) 208
Figure 75 : The Triangle, Swindon, plan de paysage nourricier (Engleback, 2012) 209
Tableau 11 : Résumé des changements de pratiques paysagistes observés dans les huit cas d'étude et dans chaque domaine écologique (Réalisation Leger-Smith, 2014). 210

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Figure 76 : The Triangle, Swindon, jardins familiaux (Engleback, 2012). 210
Encadré 8 - Evolution du processus de conception (Entretien, Pinson, 2012) 213
Encadré 9 - L'analyse permanente (Entretien, Mousquet, 2012) 214
Encadré 10 - Changer les habitudes (Entretien, Thomas, 2012) 215
Encadré 11 - L'écologie du bon sens (Entretien, Bailly-Maître, 2012) 216
Encadré 12 - Besoin d'un enseignement en urbanisme dans les écoles de paysage (citation d'un paysagiste anonyme) 216
Figure 77 : The Triangle, Swindon, analyse en strate d'analyse inspirée de Ian McHarg (Engleback, 2012) 217
Encadré 13 - Visites à l'étranger (Entretien, Bailly-Maître, 2012) 218
Encadré 14 - Matériaux locaux (Entretien, Kemp, 2012) 218
Encadré 15 - Multidisciplinarité et collaborations professionnelles (citation d'un paysagiste anonyme) 219
Encadré 16 - Collaborations pluridisciplinaires (Entretien, Lord, Chapman, Bergin, 2012) 220
Encadré 17 - Collaboration pluridisciplinaire (Entretien, Marguerit, 2012) 220
Encadré 18 - Manque de communication et d'habitude (Entretien, Mousquet, 2012) 221
Encadré 19 - La commande publique comme facteur d'influence (Entretien, Marguerit, 2012) 221
Encadré 20 - Les marchés publics comme facteurs d'évolution (Entretien, Mousquet, 2012) 222
Encadré 21 - Reformulation de la commande publique (Entretien, Mousquet, 2012) 222
Encadré 22 - Reformulation de la commande (Entretien, Bailly-Maître, 2012) 223
Encadré 23 - Posture paysagiste par rapport à l'écologie (Entretien, Mousquet, 2012) 225
Encadré 24 - L'écologie comme bon sens (citation d'un paysagiste anonyme) 226
Encadré 25 - Écologie comme bon sens (Entretien, Thomas, 2012) 226
Encadré 26 - L'écologie comme facteur d'inspiration (Entretien, Mousquet, 2012) 227
Encadré 27 - L'écologie comme facteur d'inspiration (Entretien, Mousquet, 2012) 227
Encadré 28 - L'écologie comme facteur d'inspiration (Entretien, Mousquet, 2012) 227
Encadré 29 - L'écologie comme connaissance fine du terrain (citation d'un paysagiste anonyme) 228
Encadré 30 - L'écologie techniciste (Entretien, Pinson, 2012) 229
Encadré 31 - La gestion comme outil de conception (Entretien, Kemp, 2012) 230
Encadré 32 - L'écologie politique (Entretien, Marguerit, 2012) 230
Encadré 33 - Critique de la grille des critères écologiques (citation d'un paysagiste anonyme) 232
Encadré 34 - Critique de la grille de critères écologiques (Entretien, Bailly-Maître, 2012) 232
Encadré 36 - Critique de la grille de critères écologiques (Entretien, Thomas, 2012) 235

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

ANNEXES

Annexe A : Exemple d'appel d'offres étudié dans le cadre d'un marché public et publié au BOAMP, suivi de son résultat. 267
Annexe B : Critères d'étude prélevés dans les textes des appels d'offres et des avis d'attribution dans la base de donnée du BOAMP pour l'élaboration de notre base d'analyse Excel 274
Annexe C : Résumé des tests d'indépendance sur la demande et attribution de combinaisons types de compétence dans le cas de projets verts ou traditionnels (Leger et al., 2013) 277
Annexe D : Grille de l'entretien préparatoire 278
Annexe E : Grille d'entretien du paysagiste du projet étudié 280

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Annexe A : Exemple d'appel d'offres étudié dans le cadre d'un marché public et publié au BOAMP, suivi de son résultat.

Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:176327-2010:TEXT:FR:HTML

F-Paris: Études techniques
2010/S 117-176327

AVIS DE MARCHÉ

Services

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT**

Ville de Paris
bureau 11105, 17 boulevard Morland
Contact: BBMCG-Marchés
Attn: François-Régis Perge
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Courrier électronique (e-mail): bbmcg-marches.du@paris.fr

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur http://paris.fr
Adresse du profil d'acheteur https://m13.paris.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Mairie de Paris, direction de l'urbanisme, BBMCG-Marchés, bureau 11105
17 boulevard Morland
Attn: François-Régis Perge
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Courrier électronique (e-mail): bbmcg-marches.du@paris.fr

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Mairie de Paris, dDirection de l'urbanisme, BBMCG-Marchés, bureau 11105
17 boulevard Morland
Attn: François-Régis Perge
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Courrier électronique (e-mail): bbmcg-marches.du@paris.fr

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Mairie de Paris, direction de l'urbanisme, BBMCG-Marchés, bureau 11105
17 boulevard Morland
Attn: François-Régis Perge
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Courrier électronique (e-mail): bbmcg-marches.du@paris.fr

I.2) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)**

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Non

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) **DESCRIPTION**

II.1.1) **Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur**

Étude de développement durable du secteur Bercy Charenton à Paris 12e.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services**

Services
Catégorie de services: n° 27
Lieu principal de prestation livraison: 17 boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04, FRANCE.
Code NUTS FR101

II.1.3) **L'avis implique**

Un marché public

II.1.4) **Informations sur l'accord-cadre**

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'achat/des achats**

Étude de développement durable du secteur Bercy Charenton à Paris 12e.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71335000

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Oui

II.1.8) **Division en lots**

Non

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération**

Non

II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale**

II.2.2) **Options**

Oui
Nombre de reconductions éventuelles 4

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION**

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés**

Sans objet.

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Le marché est financé sur fonds propres. La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement 2010 et suivants de la ville de Paris.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**

Conjoint.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières**

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

III.2.2) **Capacité économique et financière**

III.2.3) **Capacité technique**

III.2.4) **Marchés réservés**

Non

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière**

Non

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation**

Oui

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure**

Ouverte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier Non

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous
1. Pertinence de la méthode et des moyens. Pondération 50
2. Prix des prestations. Pondération 50

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée**

Non

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**

2010V36044120

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**

Documents payants Non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

30.8.2010 - 16:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours: 180 (à compter de la date limite de réception des offres)

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres Non

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE**

Non

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES**

Non

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS**

Le dossier de consultation des entreprises peut être consulté et téléchargé à partir de l'adresse https://m13.paris.fr/. Les candidats sont invités à répondre par voie électronique à cette même adresse dans les conditions fixées dans le dossier de consultation des entreprises.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 14.6.2010.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Courrier électronique (e-mail): greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone +33 144594400
Fax +33 144594646

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Courrier électronique (e-mail): greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone +33 144594400
Fax +33 144594646

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

14.6.2010

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014



.....

Référence du BOAMP : 11-24321 - Annonce publiée le 3 février 2011 - BOAMP n° 24C, Annonce n° 210

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE
SECTION I : **POUVOIR ADJUDICATEUR**

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*
Ville de Paris, 17 boulevard Morland, contact : ville de Paris, à l'attention de Sophie Delorme, F-75181 Paris Cedex 04.
Tél. : (+33) 1 42 76 38 72. E-mail : sophie.delorme@paris.fr. Fax : (+33) 1 42 76 70 50.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : http://paris.fr.

Adresse du profil d'acheteur : https://m13.paris.fr.

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur et activité ou activités principale(s) :*
Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : **OBJET DU MARCHE**

II.1) Description

II.1.1) *Intitulé attribué au marché :*
etude de développement durable du secteur Bercy Charenton à Paris 12eme.

II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :*
Services :
Catégorie de services n° 6a.
Code NUTS : FR101.

II.1.3) *L'avis implique :*

II.1.4) *Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :*
etude de développement durable du secteur Bercy Charenton à Paris 12eme.

II.1.5) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :*
71335000.

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

II.1.6) *Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :*
oui.

II.2) Valeur totale finale du ou des marché(s)
II.2.1) *Valeur totale finale du ou des marché(s) :*

Valeur : 147 360 EUR.
hors TVA

SECTION IV : **PROCEDURE**

IV.1) Type de procédure
IV.1.1) *Type de procédure :*
ouverte.

IV.2) Critères d'attribution
IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :
1. pertinence de la méthode et des moyens : 50 %.
2. prix : 50 %.
IV.2.2) *Une enchère électronique a été utilisée :*
non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif
IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*
2010V36044120.
IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*
Avis de marché
Numéro de l'avis au JO : 2010/S 117-176327 du 18/06/2010.

SECTION V : **ATTRIBUTION DU MARCHE**

Marché n° : 20101360004086

Lot n° .001

Intitulé : Etude de développement durable du secteur Bercy Charenton à Paris 12eme

V.1) *Date d'attribution du marché :* 18 janvier 2011

V.2) *Nombre d'offres reçues :*11

V.3) *Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution du marché a été prise :*
LesEnR, 7 Allée Mirabeau, 92240 Malakoff, E-Mail : contact@lesenr.fr, tél. : (+33) 57 19 50 06

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

V.4) *Informations sur le montant du marché :*

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 147 360 EUR.

V.5) *Le marché est susceptible d'être sous-traité :*
non.

SECTION VI : **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

VI.1) *Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :*
non.

VI.2) *Autres informations :*
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 31 janvier 2011.

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) *Instance chargée des procédures de recours :*
Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04 E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr Tél. : (+33) 1 44 59 44 00 Fax : (+33) 1 44 59 46 46

VI.3.2) *Introduction des recours :*

VI.3.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*
Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy,F-,75181 Paris Cedex 04, E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr, tél. : (+33) 1 44 59 44 00, Fax : (+33) 1 44 59 46 46

VI.4) *Date d'envoi du présent avis :* 31 janvier 2011

Annexe B : Critères d'étude prélevés dans les textes des appels d'offres et des avis d'attribution dans la base de donnée du BOAMP pour l'élaboration de notre base d'analyse Excel

Catégories	Sous-catégories	Exemples ou choix possibles limités
Appel d'offre		
Pouvoir Adjudicateur	N° (numéro de l'annonce)	1, 2, 3,…
	Départ (département)	01, 91, …
	Région	PACA, CENTRE, MIDI…
	QUI 1 (maître d'ouvrage)	Ville de Soissons, Conseil général des Hauts-de-Seine
	QUI 2 (type de pouvoir du maître d'ouvrage)	• CG (Conseil général + établissement au niveau départemental) • Commune (mairie, commune, ville) • SEM (Société d'économie mixte) • EP (Etablissement public) • OPH (office public d'habitat) • Intercomm (Intercommunalité) • Autre (ex : CITADIS etc …)
Le type de projet	QUOI (intitulé exact de l'offre)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'expérimentation de la conduite de projet d'aménagement sur 3 sites à enjeux à l'interface de l'urbain et du rural.
	QUOI 1 (nature du marché)	• AMO : Assistance à maitrise d'ouvrage • Etudes • Etude et maitrise d'œuvre • Maîtrise d'oeuvre
	QUOI 2 (type de demande)	• Aménagement de site (aménagement de site, espace délimité dont la propriété foncière est unique) • Bâtiment (construction de bâtiments et l'aménagement de leurs abords) • Planification urbaine (lorsque l'objet porte sur tout ou partie d'une ville)
	QUOI 2 BIS (type de demande plus détaillée)	• Aménagement de friche • Espaces extérieurs • Logement • Document d'urbanisme • Extension urbaine • Renouvellement urbain-GPV • ZAC : Zone d'aménagement concertée • Etude urbaine
Trois types de projets verts	Type 1 : projets à dimensions environnementales	• Urbanisme durable : Approche Environnementale de l'urbanisme (Aeu), Compétences en AEU, Démarche urbanisme durable, Compétences en urbanisme durable, Développement urbain durable, Approche environnementale de l'urbanisme, Mission d'approche environnementale de l'urbanisme, Développement durable appliqué au projet urbain, Aménagement Urbain Durable. • Développement durable : Connaissance en matière de développement durable, Démarche développement durable, Développement durable, Compétences en développement durable, Expérience en développement durable, "Audit, du point de vue du développement durable", Expérience dans la réalisation d'opérations d'aménagement présentant des ambitions de développement durable, Perspective de développement durable, Spécialiste/expert en matière d'environnement et de développement durable. • Labels environnement : HQE, Compétences en HQE, Démarche HQE, Label BBC Effinergie, Label Qualitel, Certifié Cerqual habitat et environnement. • Documents d'urbanisme : recommandations de prise en compte des documents d'urbanisme tels que le Plan climat, l'Agenda 21, le PADD : Projet d'aménagement et de développement durable (Padd), le Grenelle de l'environnement. • Environnement : Diagnostic environnemental (Faisabilité environnementale, Diagnostic environnemental, Définition des enjeux, orientations et objectifs environnementaux, Cahier de recommandations environnementales), Conception environnementale (Intégration dans l'environnement et contraintes environnementales, Recommandations environnementales, Conception environnementale, Requalification environnementale, recommandations environnementales, traitement environnemental), Expérience environnement (dans le sens expérience professionnelle passée) (Expérience dans la réalisation d'opérations d'aménagement "à forte qualité environnementale), Compétence environnement (Compétence en environnement, Compétences en ingénierie environnementale, Exigences environnementales, Environnement, Démarche environnementale, Qualité environnementale, Références au niveau environnemental,

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

		Construction environnementale Démarche de qualité/grande qualité/haute qualité environnementale, Connaissance en matière de haute qualité environnementale, Expert Environnement/Ecologie, Parti environnemental Amélioration de la qualité de vie, Performance environnementale), Evaluation environnementale • NR (Non renseigné)
	Type 2 : projets à dimension éco-technologiques	• *B* : Biodiversité, préservation de la biodiversité, volets naturels (faune, flore, eau, ...) • *Tr* : Trame écologique, trame végétale, liaisons douces, voies douces • *E* : Énergie : Performance énergétique, Economie d'énergie, Energie, Faisabilité énergétique, Compétences en énergie, Énergies renouvelables, énergies renouvelables (biomasse, solaire, micro-éolien, etc.), économie d'énergie, performance énergétique, choix éco-énergétiques, Thermique énergétique, distribution d'énergie, exploitation des énergies renouvelables, Desserte énergétique, Thermique • *Cs* : Construction bioclimatique, travail sur l'enveloppe des bâtiments, performances énergétiques de bâtiments, certification habitat et environnement, expressions architecturale et environnementale, l'optimisation bioclimatique du projet, compétence en construction haute qualité environnementale, Construction durable. • *Sol* : Sols pollués, traitement des sols pollués • *O* : gestion de l'eau, gestion alternative des eaux de ruissellement, Hydraulique, gestion des eaux pluviales, la gestion alternative des eaux pluviales, traitement alternatif de type noues, cycle de l'eau dans le paysage, assainissement collectif, centrale hydroélectrique • *D* : organisation de la collecte et du traitement des déchets • *CH* : chauffage, réseau de chaleur urbain connecté sur le centre d'incinération d'ordures ménagères, réseau de chaleur, chaufferie collective avec énergie renouvelable, centrale de cogénération • *Po* : le traitement et/ou l'intégration des pollutions, pollution, dépollution et désamiantage, contraintes de pollutions • *A* : acoustique • *M* : qualité et noblesse des matériaux • *G* : Gestion propre : niveau de performance, système constructif, chantier propre, la gestion alternative des espaces verts • *T* : Techniques propres : géotechnique, techniques environnementales innovantes, innovations techniques et environnementales, Rédaction des aspects techniques du cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales, ingénierie environnementale

		• NR (Non renseigné)
	Type 3 : projets à dimensions politiques, labélisés	• Écoquartier : écoquartier, étude d'impact environnemental, opération située dans un éco-quartier, démarche d'éco-quartier, éco-quartier, insertion du projet dans le site Eco-Quartier, Eco quartier • Quartier durable • Eco-pôle • EcoZAC • Insertion du projet dans un site écoquartier/écopôle • Ecoparc • EcoBET • NR (Non renseigné)
Les compétences professionnelles requises	Pluri uni (la demande nécessite t'elle pluri ou uni disciplinaire ?)	• Pluri • Uni • NR (Non renseigné) •
	Professions demandées	• P = PAYSAGE • A = ARCHITECTE • U = URBANISTE • I = INGENIEUR • E = ENVIRONNEMENT • Ec = ECOLOGIE
	Combinaison de professions	• Trad (traditionelle) = sans E, Ec ou I, exemple : AUP, AU, AP, PU • Tout = Au moins A + P + E ou Ec , exemple : AUIEP, AUEP, AIEP • Nouveau = Sans P, exemple : AEI, AE, AI, AUE, AEc • Mono = Monodisciplinaire, une seule compétence, exemple : A ou E ou I • NR + autre, NR: Non Renseigné ou autre
	Mandat (Qualification demandée pour le mandataire)	• A, U, A et U • InterPlu E ou InterPlu (Bureau d'études pluridisciplinaire à dominante Environnementale ou Bureau d'études pluridisciplinaire) • P et (A ou U) • NR

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

	Paysagiste (Y a-t-il besoin d'un paysagiste ?)	OUI, NON, NR (lorsque les compétences demandées sont précisées mais que la compétence Paysage n'apparaît pas : nous cotons alors NON ; lorsque l'annonce ne précise aucune compétence demandée, nous cotons NR. Il arrive que l'annonce demande la compétence architecte par exemple mais ne précise pas outre mesure pour les autres compétences, tout en laissant libre choix à plusieurs compétences, nous cotons alors NP. Par exemple, « Cette liste n'exclut pas l'adjonction de compétences complémentaires ».)
	Comp. /titre (Est-ce la compétence paysage ou le titre qui est demandé ?)	• Compétence • Titre • NR • NON. (Lorsque les compétences demandées sont précisées mais que la compétence Paysage n'apparaît pas : nous cotons alors NON ; lorsque l'annonce ne précise aucune compétence demandée, nous cotons NR. Il arrive que l'annonce demande la compétence architecte par exemple mais ne précise pas outre mesure pour les autres compétences, tout en laissant libre choix à plusieurs compétences, nous cotons alors NR.)
	A QUI 1 (Formulation de la demande pour le titre ou la compétence paysage)	Paysagiste, Paysagiste urbaniste, Paysage, Paysagiste diplômé, paysagement, Paysagiste avec qualification professionnelle reconnue, Aménagement paysager, Architecte-paysagiste, architecte-paysagiste DPLG, Paysagiste possédant un diplôme d'état, Architecture du paysage, Grimpeur élagueur, Traitement paysager, Paysagiste DPLG, Étude paysagère, paysagiste-écologue, insertion paysagère, architecture du paysage. Lorsque les compétences demandées sont précisées mais que la compétence Paysage n'apparaît pas : nous cotons alors NON ; lorsque l'annonce ne précise aucune compétence demandée, nous cotons NR.
	Forme juridique des prestataires demandée	• Contractant unique • Marchés séparés (lots) • Marchés séparés à bons de commande • Groupement • Groupement solidaire • Groupement conjoint
		• Pas de forme imposée • NR
Avis d'attribution		
Informations sur le projet	Date de limite de réponse à l'offre	Exemple : 01/02/09
	Code postal du marché	Exemple : 93000
	Date d'attribution du marché	Exemple : 01/02/2010
Les compétences professionnelles attribuées	Forme juridique finale	• Contractant unique • Marchés séparés (lots) • Marchés séparés à bons de commande • Groupement • Groupement solidaire • Groupement conjoint • Pas de forme imposée Nous cotons « Pas de forme imposée » si NR ou marché infructueux.
	Compétences du groupement	Cette colonne présente uniquement les professions qui nous intéressent : A/P/U/I/E/Ec
	Groupement de compétences attribuées	• Trad (traditionelle) = sans E, Ec ou I, exemple : AUP, AU, AP, PU • Tout = Au moins A + P + E ou Ec , exemple : AUIEP, AUEP, AIEP • Nouveau = Sans P, exemple : AEI, AE, AI, AUE, AEc • Mono = Monodisciplinaire, une seule compétence, exemple : A ou E ou I • NR + autre, NR: Non Renseigné ou autre
	Compétence du mandataire finale	• A, U, A et U • P, P et U • InterPlu (E ou I) • I • Autres
Autres renseignements	Budget global (HT) Type de contrat pour le paysage Budget paysage (HT)	exemple : 910 000€ Mandataire, Cotraitant, Sous-traitant, Prestataire exemple : 10 000€
	Code postal de l'entreprise paysage	exemple : 91370

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Annexe C - Résumé des tests χ^2 d'indépendance.

			Projets à dimensions environnementales			Projets à dimension éco-technologiques			Projets éco-labélisés		
			χ^2	df	Signif.	χ^2	df	Signif.	χ^2	df	Signif.
Compétences professionnelles au sein des équipes	demande	Toutes catégories	24.77[a]	4	***	31.42[a]	4	***	5.10[c]	4	
		NR vs. Autres	1.35[b]	1		8.22[b]	1	***	1.41[b]	1	
		Sans NR	23.12[a]	3	***	17.03[a]	3	***	2.49[c]	3	
	attribution	Toutes catégories	3.79[c]	4		5.66[c]	4		3.93[c]	4	
		NR vs. Autres	0.29[b]	1		3.33[b]	1	*	0.02[b]	1	
		Sans NR	3.30[a]	3		1.35[c]	3		3.61[c]	3	
Compétences professionnelles pour le mandataire	demande	Toutes catégories	14.85[a]	2	***	5.50[c]	2	*	1.68[c]	2	
		NR vs. Autres	8.01[b]	1	***	3.80[b]	1	*	1.02[b]	1	
		Sans NR	4.99[b]	1	***	0.29[b]	1		0.01[b]	1	
	attribution	Toutes catégories	3.88[c]	3		1.56[c]	3		1.85[c]	3	
		Classique vs. Autres	1.09[b]	1		0.01[b]	1		0.00[b]	1	

*[a]: Pearson's χ^2 test (Result consistent with the corresponding G-test). [b]: Pearson's χ^2 test with Yates' continuity correction (Result consistent with the corresponding G-test). [c]: Pearson's χ^2 test and one or several expected frequencies <5 (Results consistent with corresponding G-test and Fishers exact χ^2 test). ***: p-value<0.01, **: p-value<0.05, *: p-value<0*

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Annexe D : Grille de l'entretien préparatoire

1-L'écologie, un facteur d'évolution parmi d'autres
Selon vous, est-ce que l'écologie est le principal facteur d'évolution des pratiques paysagiste depuis les années 70, et quels sont les autres facteurs d'évolution ?
Quelles sont les différentes écologies étudiées en rapport avec le paysage ?
Pensez vous que la prise de conscience récente pour l'écologie en matière d'aménagement urbain soit reliée à la question fondamentale de la relation homme/nature ?
Que dites vous de l'expression « éco-urbanisme à la française » de Philippe Madec qui prendrait beaucoup plus en compte les questions sociales ?

2- Evolution de votre pratique et de votre pensée en matière d'écologie.
Historique de la prise en compte écologique dans votre agence/travail ?
Moment de prise de conscience de votre sensibilité écologique ?
Avez vous une approche spécifique qui définie votre agence/travail ?
L'écoquartier est-il le meilleur exemple d'application opérationnelle écologique ?
Quelle est l'influence de la commande des éco-quartiers dans l'évolution des pratiques paysagistes ?

3- Partenariats/collaborations avec d'autres professions/experts/spécialistes
Pensez vous que les professions du paysage soient les mieux préparées pour proposer une approche écologique urbaine ? Est ce que les questions écologiques restreignent la marge d'action des paysagistes ou au contraire leur donnent une légitimité d'action ?

4- Un exemple réussi de projet de paysage à contenu écologique affirmé
Meilleur exemple de prise en compte de l'écologie par le paysage
Pouvez vous me donner des références, auteurs ou professionnels qui s'intéressent plus particulièrement à ces questions écologiques en paysage ?

5- Risques, dangers, dérives, contraintes : terrain critique.
Pourriez vous me donner le pire des exemples de prise en compte de l'écologie par le paysage ?

6- Enseignement de l'écologie au paysagiste
Quelle écologie on vous a enseigné dans votre formation ? Au regard de vos pratiques aujourd'hui, cet enseignement était-il satisfaisant ? Comment pensez vous que l'enseignement de l'écologie a évolué ou doit évoluer aujourd'hui ? Pensez vous qu'il existe un rapport entre l'enseignement de l'écologie et une meilleure prise en compte des questions écologiques ? Trouvez vous que les étudiants qui sortent des écoles aujourd'hui sont compétents en matière d'environnement, d'écologie dans les projets de paysage ? L'écologie du paysage est elle la réponse à l'enseignement

de l'écologie pour les paysagistes ? D'autres théories scientifiques sont elles plus pertinentes pour aborder l'écologie dans le projet de paysage.

7- France et international

Comment décrire l'approche française au regard de la prise en compte des questions écologiques dans le projet de paysage ? Pensez vous que ces questions écologiques sont mieux prises en compte dans d'autres pays européens ? Pensez vous que la prise en compte de ce type de problématiques écologiques relève plutôt des pays du nord ? Peut on le relier avec une différence de relation homme/nature dans les pays du nord et du sud de l'Europe ?

8 – La figure de paysagiste urbaniste

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Annexe E : Grille d'entretien du paysagiste du projet étudié

[Votre agence]

Vous
Quelle est la taille de votre agence ? Vos compétences ?
Ou avez vous étudié ?
et vos collaborateurs dans l'agence ?
Quand a-t-elle été créé ?
Quels sont les types de projets sur lesquels vous travaillez ?

[Écologie comme facteur d'évolution des pratiques paysagistes]

Historique de la prise en compte écologique dans votre travail?
Moment de prise de conscience de votre sensibilité écologique ?
Pourquoi ce choix de l'approche écologique ?
Est-ce que l'écologie est le principal facteur d'évolution des pratiques paysagistes ?
Ou est-ce un facteur limitant des questions paysagères ?
De quelle écologie parle-t-on en paysage?
L'écoquartier est-il le meilleur exemple d'application opérationnelle écologique ?

[Marchés publics écologiques]

Qu'est-ce qui vous a poussé à répondre à l'appel d'offres ? Comment avez vous eu connaissance ?
Faites vous une recherche par mots clé ?
Pensez vous que la commande publique en projets à sensibilité écologique puisse être un facteur d'influence des pratiques paysagistes ? et qu'elle favorise la sélection de paysagistes dans l'équipe gagnante?
Pensez vous que les programmes écoquartier soient bien rédigés ?
Avez vous suivi spécifiquement les critères du programme ? ou avez vous aidé le client à mieux comprendre sa commande ?
Ou êtes vous allé plus loin en proposant plus? Reformulation du programme ?
Est ce dans les éco-quartiers que se manifeste le plus l'innovation en matière de pratiques paysagistes ? Si non, pourquoi ?
Selon vous, est-ce que ce projet vous a obligé à renouveler vos pratiques de manière générale? Si non, quels sont vos projets précédents qui ont fait office de facteur de renouvellement? (type projets résidentiels)

[Le projet]

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

[Evolution du processus de conception / aspect technique]

Dans ce projet à caractère écologique, sur quels aspects vous avez évolué ?
Biodiversité
Végétaux
Circulation
Recyclage des déchets : matériaux locaux
Cycle de l'eau
Matériaux, plantes
Énergies
Pollution…

Dans quelle mesure c'est le cadre « écoquartier » qui a fait évoluer votre approche ?
Avez vous rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de ces pratiques ?

[Evolution du processus de conception / outil et approche]

Etapes en plus dans le processus de conception, votre processus de conception s'est il enrichi ?
Avez vous créé un nouvel outil, guide de bonnes pratiques, logiciel d'évaluation etc…
Temps / Documents en plus ?

[Facteurs d'évolution]

Pour vous adapter à cette commande écologique, quels sont les facteurs d'évolution de vos pratiques ?

[Lecture d'ouvrages théoriques]
[Formations]
[Exemples professionnels, précédents, pairs]
[Enseignement de l'écologie dans les écoles de paysage]
Quelle écologie on vous a enseigné dans votre formation? Au regard de vos pratiques aujourd'hui, cet enseignement était-il satisfaisant ? Et vos nouveaux jeunes collaborateurs paysagistes? Lesquels sont ils le mieux préparés à l'écologie dans le projet? Comment pensez vous que l'enseignement de l'écologie a évolué ou doit évoluer aujourd'hui ? Pensez vous qu'il existe un rapport entre l'enseignement de l'écologie et une meilleure prise en compte des questions écologiques ?

[Pluridisciplinarité/Partenariats/collaborations]

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Quelle pluridisciplinarité avec vous pratiqué pour ce projet? avec des écologues, des bureaux d'études en environnement ? Celle collaboration est elle en consultance externe ? Comment l'écologie trouve sa place dans l'interdisciplinarité du projet de paysage ? Pensez vous que les autres écoles des professions de l'aménagement (architecture, urbanisme, ingénieurs etc…) prennent en compte autant les questions écologiques que les paysagistes ?
Pensez vous que les paysagistes sont le mieux placés pour comprendre le caractère écologique ?

[Sur le terrain]

Dans le projet, qu'est ce qui témoigne le mieux l'évolution de vos pratiques au regard de ces innovations écologiques ? Qu'est ce que je peux voir/observer sur le terrain qui me le prouvera ? pouvez vous m'indiquer quelqu'un qui me fera visiter le site ?

Annexe : Interview in English for the landscape architects

[Your studio]

What is the size of your studio? When was it created? Skills in the studio?
Where did you/your collaborators study?
Type of projects you are working on?

[Ecological public procurements]

How do you look for green/ecological projects/competition/public call for tenders?
Do you think green public procurements can influence the landscape architecture design process?
Why and how did you decide to do ecological sensitive designs?

Do you think that the program of the sustainable neighbourhood is well informed/written? Particularly on the ecological approach? Is the ecological approach really precisely described or is it vague? Did you reformulate some points of the programme?

Do you think that the public procurements and policies can influence the landscape design process?
Do you think that CABE Building for Life rating and Sustainable Homes rating is of influence on the quality of the design?

[Ecology as a factor of evolution for the design process of landscape architects]

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Do you think that the landscape architect is favoured through the tendering process?
Is the landscape architect more selected in case of a green public procurement, I suppose to a traditional project? Does he become the lead consultant?

Is “ecology” the main characteristic of your design approach?
Are sustainable neighbourhoods the main type of projects you do?

Do you think ecology is one the main factor of influence on the design process of landscape architects?
Does ecology restrain the marge of action of the landscape architects? Or does it broaden it?
Do you think the landscape architect has got all the keys to address this ecological shift?

[The project]

What type of project are we looking at? Which labels did it receive? How is it an exemplar sustainable project?
How is composed the team? Lead consultant/sub consultant? Client ? developer ?

[Evolution of the design process / technical aspects]

Could you describe how your practices/design development evolved in the following domains?
Which of these domains is the most characteristic of your project?

Water management
Soil
Renewable energies
Mobility
Materials
Urban density
Waste management
Biodiversity
Recycling
Sustainable management
Urban agriculture.

Did you encounter difficulties/limits in the practical implementation of these ecological recommendations? Did it influence you to change your practices?

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

[Evolution of the design process / tools and approach]

Can you describe the evolution of your design process in this project?
Is it different than a more traditional project?
Did you create any new tool?

[Factors of evolution]

Was were the factors of evolution of your practices?

[Readings]
[Education, professional development]
[Professional examples, precedents, experience]
[Education in the landscape school]

What type of ecology were you taught at the landscape school?
Was this ecology course useful, well informed, and operational enough?
What about your new/younger collaborators? Do they bring a new ecological vision to the studio?
Di you think education influence practices? How to improve that?

[Pluridisciplinarity/collaborations]

Did you collaborate with an ecologist/an environmentalist?
Which type of pluridisciplinarity? sub consultant ?
How did go this collaboration? Did you build up a common vocabulary?
How did go he dialogue with the architect concerning ecological issues?
Were you considered as expert on ecological matters?

[On site]

On site, what can show me the evolution of the landscape architect practices in response to ecological issues? Someone to show me the site around?

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

tel-01023261, version 1 - 11 Jul 2014

Thèse de Doctorat

Fanny-Anaïs LEGER-SMITH

Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine

The evolution of the practices of landscape architects in response to ecological issues in urban design

Résumé

Avec une population mondiale vivant majoritairement dans les villes, un rythme d'urbanisation rapide et une limitation des ressources, il est devenu indispensable de prendre en compte les enjeux écologiques de la conception urbaine. Cela se traduit depuis une dizaine d'années par l'introduction de critères écologiques dans les politiques publiques et un changement des pratiques professionnelles des acteurs urbains. Ce tournant écologique concerne notamment les paysagistes qui ont une pratique urbanistique propre définie par une démarche de projet de paysage. Le travail de thèse interroge l'impact du tournant écologique dans la conception urbaine sur l'évolution des pratiques des paysagistes. Nous étudions cette question dans trois domaines : les pratiques de discours des paysagistes à travers l'analyse du Landscape Urbanism et des mouvements similaires en France, la place des paysagistes dans les associations disciplinaires au sein des équipes de conception des marchés publics et enfin leurs pratiques de conception à travers l'analyse de huit cas d'étude de quartiers écologiques en France et au Royaume-Uni. La méthodologie de recherche est pluridisciplinaire et déploie divers outils provenant de la géographie, la linguistique et l'économie mais aussi l'analyse de projet de paysage. Nous n'observons pas de mutations fondamentales des pratiques paysagistes face au tournant écologique observé et montrons plutôt que ce tournant conforte la démarche traditionnelle de projet de paysage. Il constitue néanmoins un facteur de différenciation des pratiques paysagistes qui adaptent leur démarche aux spécificités, entre autres écologiques, du site.

Mots clés
Paysagiste
Pratiques professionnelles du projet de paysage
Conception urbaine écologique
Quartiers écologiques
Discours paysagistes
Landscape Urbanism
Marchés publics écologiques
Économie du paysage

Abstract

Urban areas today concentrate the most pressing ecological issues. With the majority of people on the planet living in cities, a rapid pace of urbanization and resource limitations, urban actors are forced to consider the relationship between urban design and ecological issues. Over the last decade, ecological criteria have progressively been introduced in public planning policies and, as a result, new professional practices are emerging in urban design. This ecological shift concerns all urban actors, especially landscape architects who approach urban design from a landscape perspective. This PhD questions the impact of the ecological shift in urban design on landscape architects' practices. We examine three domains: the evolution of landscape architects' discourses by analysing the movement of Landscape Urbanism and its French counterparts, the position of landscape architecture compared to other professions through the tendering process of green public procurements, and, finally, the evolution of their design practices in ecological neighbourhoods in France and the United Kingdom. We use a multidisciplinary methodology combining research tools from diverse fields such as geography, linguistic and economy. We also use a research on design approach based on landscape projects analysis. We show that the emergence of the ecological agenda in public planning programmes has not yet resulted in any substantial changes to the landscape architects' practices. However, the arising issues impact on the diversification of landscape architects' design practices since they favour a site-specific approach often based, amongst others, on ecological characteristics.

Key Words
Landscape architect
Landscape architecture professional practices
Ecological Urban design
Ecological neighbourhood
Landscape architects' discourses
Landscape Urbanism
Ecological public calls for tender
Landscape Economics